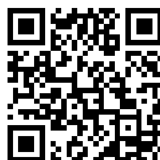
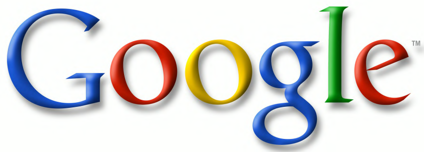
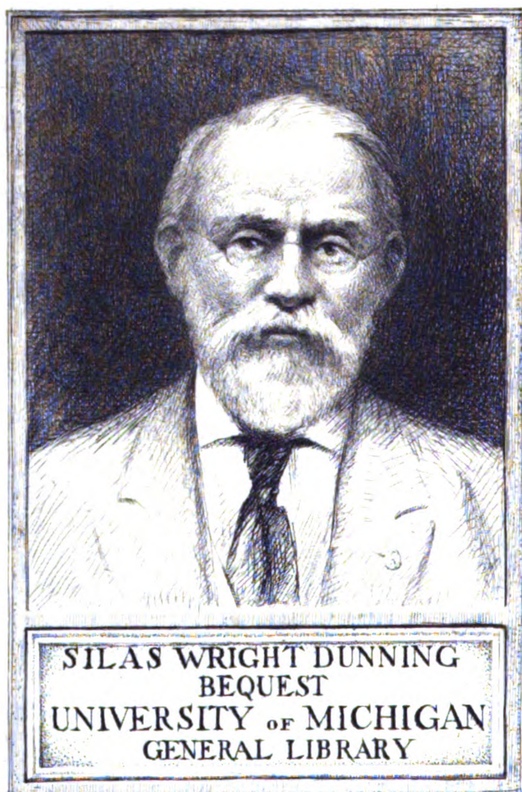
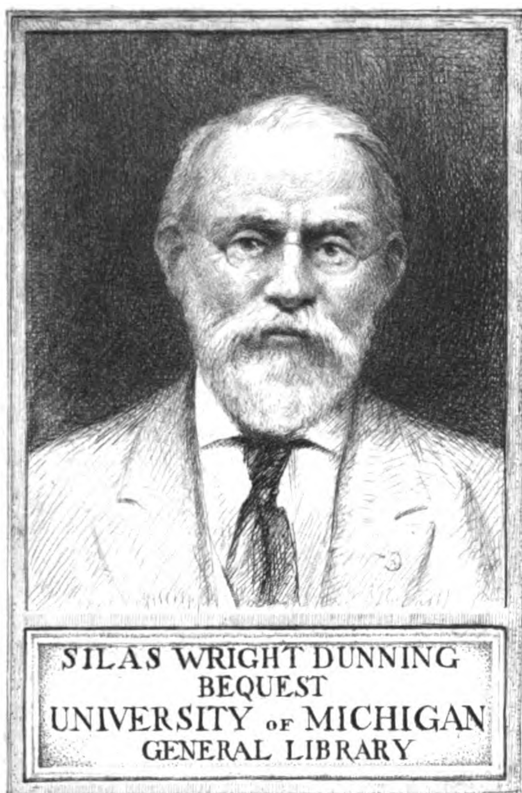



Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue Froide, 2.

—

1864.

PRIX LE SAUVAGE.



L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 JUIN 1863.

La séance publique du 10 juin 1863 s'est tenue dans la grande salle de l'École de Droit, de 3 à 5 heures après midi.

Le programme avait été arrêté ainsi qu'il suit :

Discours de M. Théry, président.

Rapport de M. Julien Travers, secrétaire.

Les procès de Mirabeau en Provence, d'après des documents inédits, par M. Joly, professeur à la Faculté des Lettres.

Considérations générales sur le rôle du fer dans les êtres vivants, par M. Pierre, professeur à la Faculté des Sciences.

Biographie de M. Février, par M. Des Essars, conseiller à la Cour impériale.

De la position faite aux ingénieurs du Calvados en 1793, par M. Olivier, ingénieur en chef.

De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale, par M. Charma, professeur à la Faculté des Lettres.

Devant un berceau. — Notre vieux curé. — Aux armes ! (Pour les victimes de la crise cotonnière) poésies par M. Bigot, membre correspondant.

DISCOURS

D'OUVERTURE

PRONONCÉ PAR M. THÉRY,

Président.

MESSIEURS,

Les Sociétés littéraires et scientifiques seraient inspirées par une vanité bien mesquine, si elles n'instituaient des séances solennelles que pour faire, en quelque sorte, parade de leurs travaux.

Elles seraient même trompées dans leurs espérances; car il est à croire que des lectures dont la première pensée serait entachée de ce vice originel, manqueraient complètement d'intérêt et de vie. Le public en ferait prompte et cruelle justice. Il a le droit de vouloir qu'on s'applique à le servir, même quand on a le malheur de lui déplaire. Or, la vanité personnelle est un ballon vide, qui ne cesse de l'être que pour se gonfler de vent; il n'en peut rien sortir qui intéresse la vie pratique, non plus que les besoins de l'intelligence.

Heureusement, Messieurs, tel n'est pas le mobile des Sociétés qui aiment à convoquer, dans une solennité annuelle, les amis des sciences et des lettres.

Elles prétendent d'abord faire acte de respect envers l'opinion publique, en produisant devant elle un spécimen modeste de leurs études.

Elles espèrent encore que les idées utiles, soit au développement moral, soit au goût, soit à l'esprit d'invention, résultat naturel de leurs méditations consciencieuses, seront accueillies avec quelque faveur par des auditeurs qui ont l'instinct du vrai et du beau.

Il y a d'ailleurs un lien intime entre les plaisirs désintéressés de l'étude faite en commun, et la pensée d'en partager les fruits avec nos semblables.

Les lettres et les sciences ne sont pas de ces puissances mystérieuses qui se cachaient au fond des temples, et qui, favorables aux seuls initiés, repoussaient orgueilleusement la foule. Ce sont, au contraire, des génies sympathiques, qui n'excluent personne du sanctuaire, et qui, servis par des travailleurs libres, les chargent de répandre au dehors, aussi loin, aussi largement que possible, les secrets qu'ils se laissent complaisamment arracher.

Aussi, les Sociétés savantes, loin de se renfermer dans une contemplation étroite de leurs travaux, éprouvent-elles une généreuse impatience de les produire à la lumière. Ce n'est pas la présomption qui les étourdit; c'est l'égoïsme qui leur répugne. Elles comprennent que leur tribut, si modeste qu'il soit, ne doit pas être versé dans l'ombre, et qu'il peut ajouter quelque chose à la richesse générale, ou du moins provoquer parmi leurs concitoyens un goût plus vif, un exercice plus actif des facultés de l'esprit. C'est un hommage à la fraternité des intelligences, et c'est par

là même, permettez-moi de le dire, un acte de bons citoyens.

De là, Messieurs, ces publications périodiques qui entrent dans le programme de toutes les Académies, et que nous ne saurions leur reprocher comme une simple satisfaction personnelle : la source en est plus élevée et plus pure.

De là, aussi, ces réunions solennelles, annuelles pour la plupart, où les hommes qui se sont associés pour l'étude des lettres ou des sciences, viennent dire à un public bienveillant ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont essayé dans un intérêt commun à tous.

Et si, dans tous les pays, dans toute la France, dans toutes les villes de France, cette coutume a ses avantages et ses titres, dans quelle région, dans quelle cité, plus qu'en Normandie, plus que dans notre ville de Caen, mérite-t-elle d'être fidèlement observée?

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, est, vous le savez, une des plus anciennes parmi les Sociétés savantes de notre pays. Je ne veux pas refaire son histoire après le brillant tableau qu'en a tracé, il y a neuf ans, un de mes plus ingénieux prédécesseurs. Je me contente de rappeler en passant qu'elle naquit au milieu du XVIIe. siècle, et, pour ainsi dire, sur la place publique, au carrefour de St.-Pierre, dans un entretien en plein air sur les publications annoncées par la *Gazette*, comme l'Académie française, quinze ans auparavant, était née d'une conversation chez Conrart. C'était une improvisation, une production spontanée de l'esprit du temps.

Fille du grand siècle littéraire, notre Académie n'a

pas laissé perdre ses lettres de noblesse, et elle ne veut pas méconnaître les obligations que lui impose son origine. Elle a pu sommeiller quelquefois, ou disparaître cachée sous les débris des révolutions; mais quand les branches de l'arbre étaient coupées, quand le tronc était mutilé, la racine vivait, prête à rajeunir.

Les Sociétés savantes de France, très-peu nombreuses au XVIIe. siècle, portées au chiffre de quarante environ, au XVIIIe., se sont multipliées, c'est-à-dire plus que sextuplées, depuis le commencement du siècle présent, notamment depuis l'année 1830. Le mouvement intellectuel a suivi le mouvement social, en s'isolant avec sagesse du courant mobile de la politique. Tout récemment, vous le savez, la province littéraire et scientifique, représentée par les délégués de deux cents compagnies, a tenu ses grandes assises à Paris même, en présence de ces académies parisiennes, trop illustres pour en concevoir de l'ombrage, et sans que sa juste indépendance eût à souffrir de l'hospitalité libéralement offerte par un ministre populaire.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen n'est pas restée muette dans ces mémorables séances, et réunie à ses compagnes normandes, elle a contribué pour sa part à ce large contingent fourni par le pays de Malherbe, de Corneille, de La Place et du Poussin.

Que les hommes de l'action ne soient donc pas trop sévères à l'égard des hommes de la parole. Qu'ils se souviennent de cette vérité, que la parole aussi peut être une action. L'esprit pratique de notre

siècle agirait au hasard, s'il n'était soutenu et guidé par la théorie ; et d'ailleurs tout ne se réduit pas de primé-abord en pratique. Il y a, dans les sciences mêmes, des problèmes d'un haut intérêt qui ne se traduisent pas immédiatement en machines, mais qui, résultat immense, donnent à l'intelligence plus de ressort. Il y a surtout dans les lettres et dans l'art des questions soulevées qui ne font pas naître à l'improviste un grand poème ou une belle statue, mais qui préparent la voie au goût et au génie, et qui peuvent, sans passer aussitôt dans les œuvres, fermenter utilement dans les esprits.

Une Société scientifique et littéraire remplit donc un devoir lorsqu'elle sort quelquefois de l'ombre modeste qui la protége, pour dire à ses concitoyens : Voici le résumé de nos essais et la mesure de nos efforts. Nous aimons à vous en rendre juges et à vous laisser libres de choisir, parmi nos idées, celles qui vous sembleraient fécondes ou qui s'accorderaient avec vos aspirations. Nous ne serions pas des hommes, si nous ne tenions pas à l'estime des autres hommes ; nous ne serions pas les fils d'une ville savante, si nous n'avions pas à cœur de lui prouver que nous gardons, que nous continuons ses traditions.

Je n'ai voulu, Messieurs, que justifier devant vous la reprise de nos séances annuelles, désormais consacrées par une disposition réglementaire, et je suis heureux de le faire en présence de cette brillante et sympathique assemblée, en présence des représentants les plus élevés de l'instruction dans ce pays. J'ai hâte de laisser la parole à notre dévoué secrétaire, qui apporte à son compte-rendu la connaissance

intime et la longue expérience des travaux de la Compagnie. L'honneur qui m'a été conféré pour cette année ne m'a point infusé la science : j'ai dû me tenir prudemment sur la réserve en ce qui touche les détails. Seulement cet honneur m'aura laissé une reconnaissance profonde, et c'est là, Messieurs, le dernier sentiment que je veuille exprimer devant vous.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire.

MESSIEURS,

Si l'Académie n'a pas eu de séance publique depuis plusieurs années, ce n'est pas que ses travaux se soient ralentis : jamais elle n'eut plus d'ardeur, jamais elle n'a publié, dans le même espace, autant de volumes. Elle en a donné en 1855, en 1856, en 1858, puis en 1860, 1861, 1862, 1863, et la périodicité annuelle semble devoir se conserver dans ses habitudes.

Ce résultat paraîtra bien remarquable à tous ceux qui connaissent la situation des Sociétés savantes des départements. La plupart de ces Compagnies, divisées ou non en sections spéciales, embrassent les sciences, les arts, les belles-lettres, et réunissent en commun leurs efforts pour imprimer un recueil unique. Quelques villes ont plusieurs Compagnies : aucune n'en compte autant que la nôtre. Après Paris, c'est Caen qui a le plus de Sociétés savantes, et vous savez, Messieurs, combien elles sont prospères, et

cela sans rivalités jalouses, sans aucune de ces passions mesquines à l'abri desquelles ne mettent pas toujours les graves études. Il est vrai que ces rivalités n'ont pas lieu de se produire ici où les mêmes hommes se retrouvent à peu près dans chaque Compagnie. Le bon esprit de ces bienveillants confrères leur indique à laquelle ils doivent porter tel ou tel résultat de leurs travaux : les découvertes archéologiques vont droit à la Société des Antiquaires ; une plante rare est portée à la Société Linnéenne ; une charrue nouvelle est soumise à la Société d'Agriculture, un tableau à la Société des Beaux-Arts, un cas exceptionnel d'opération chirurgicale à la Société de Médecine ; et si l'art de guérir, qui intéresse jusqu'aux ignorants, est chez nous l'objet de quelques lectures, ces lectures sont mises par le bon goût de nos docteurs à la portée des gens du monde. Ce qui n'entre dans le cadre spécial d'aucune autre Société appartient nécessairement à l'Académie. Elle réclame les mémoires de mathématiques, de physique et de chimie générale, les dissertations philosophiques dans toute leur variété, les morceaux d'histoire, les biographies, la critique littéraire, etc. ; la poésie enfin, que dédaignent les esprits frivoles, que ne savent goûter certains hommes positifs à qui la nature a refusé le sens du beau ; la poésie qui, par ses chefs-d'œuvre, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours, a seule donné la mesure de l'âme humaine.

Ainsi le domaine de l'Académie est assez étendu, bien qu'elle ait abandonné de vastes territoires aux filles laborieuses nées de ses entrailles ; contenue dans des limites qu'elle respecte, elle trouve dans

le zèle de ses membres les matériaux nécessaires à ses publications ; et, dans ses séances, elle n'épuise que rarement ses ordres du jour.

Ma tâche aujourd'hui, Messieurs, est de vous rappeler les principaux objets de ces séances pendant les années écoulées depuis le 24 novembre 1853. Je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible; et je sens qu'il ne me sera pas possible d'être court : nous porterons tous ici la peine d'un long arriéré.

Les sciences mathématiques ont parmi nous plus d'un confrère ; mais M. GIRAULT est celui qui destine le plus de ses travaux à l'Académie. Nous lui devons des Remarques sur un principe fondamental de la mécanique, le principe des mouvements relatifs, ou des vitesses simultanées, qu'il serait bon de désigner, a dit l'auteur, sous le nom de principe de l'effet des forces ; — Notes sur certaines formules trigonométriques, obtenues au moyen des intégrales définies ; — De la transmission du mouvement circulaire dans un plan, au moyen d'une bielle ; — Recherches analytiques sur le mouvement d'une locomotive remorquant un convoi ; — Calcul du mouvement des ondes rectilignes et des ondes circulaires formées à la surface de l'eau ; — Recherches expérimentales sur les variations de la vitesse pendant la marche ; — Note sur le travail dynamique des contractions musculaires ; — Mémoire sur le décroissement des oscillations du pendule dans l'air ; — Nouveau mémoire sur la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule. La question qui a donné lieu à ces deux derniers mémoires a déjà été l'objet de sa-

vantes recherches. Poisson, appliquant les formules générales de la mécanique à l'étude du mouvement oscillatoire d'un pendule plongé dans l'air, t.ouva, au moyen d'une analyse très-délicate, que l'on peut, dans une première approximation, considérer la résistance de l'air comme formée d'un seul terme proportionnel à la vitesse. M. Girault s'est proposé de pousser plus loin l'approximation en partant des seules données de l'expérience. Dans son premier mémoire, il a été conduit à considérer la résistance de l'air comme formée de deux termes proportionnels, l'un à la première puissance, l'autre au carré de la vitesse du pendule. Dans son second mémoire, il montre que l'on représente plus fidèlement les phénomènes en composant la résistance de trois termes proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse, et il termine en exprimant le vœu que des recherches ultérieures conduisent à substituer à ses formules des formules plus simples.

Aux travaux que nous avons énumérés, M. Girault a ajouté deux mémoires importants sur la cinématique. Dans le premier, l'auteur s'est proposé de faire découler d'un seul théorème toutes les propriétés relatives à la comparaison des vitesses de deux corps solides qui, assujettis à des liaisons complètes, se transmettent de l'un à l'autre le mouvement. Le second mémoire est intitulé: Théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement au moyen de cordages.

M. Girault nous a lu encore un mémoire sur la meilleure forme à donner aux mappemondes et aux autres cartes géographiques. Dans ce mémoire il

expose le système des cartes homalographiques de M. Babinet, en fait sentir les avantages et les inconvénients, lui préfère le système stéréographique en usage, et propose, pour mettre les élèves en garde contre les jugements qu'ils seraient tentés de porter sur les proportions relatives, de placer sous leurs yeux, à côté de la mappemonde ordinaire, une autre mappemonde obtenue en coupant le sphéroïde terrestre suivant un plan méridien perpendiculaire au plan de séparation de la première. Ces deux mappemondes jointes au mémoire, et dont la nouvelle a été gravée depuis, rendent sensible l'avantage de celle-ci pour l'enseignement élémentaire de la géographie.

M. Girault n'a pas seulement payé son tribut d'académicien zélé par des mémoires originaux; il nous a fait de lumineux rapports sur des travaux scientifiques envoyés par M. Artur, l'un de nos correspondants. Ces rapports étaient verbaux. Il en écrivit deux pour la séance du 23 décembre 1859 : l'un, sur deux chapitres de Nicomaque de Gérase, traduits du grec en français par M. Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes; l'autre, sur la Zonnomie de M. Gautier. Dans le premier, il apprécie la valeur des théories de Nicomaque, curieuses pour les érudits, et fort bien traduites, fort bien annotées par M. Martin. — Dans le second, il examine les avantages du système décimal et du système duodécimal, et fait justice des nomenclatures aussi barbares qu'arbitraires proposées par M. Gautier, nomenclatures auxquelles il préférerait de beaucoup les procédés de notre confrère, M. Le Tellier, dans le 3e. volume de sa *Langue universelle*.

Ajoutons au dossier des services de M. Girault qu'il a succédé à M. Chauvin, comme trésorier, et qu'il n'a ni moins de zèle ni moins de scrupuleuse exactitude.

— L'homme qui, après lui, nous a le plus souvent entretenus de ses travaux scientifiques, c'est M. Du Moncel, si fécond en découvertes dans les sciences physiques, si ingénieux dans leurs applications. Nous l'avons entendu exposer la relation télégraphique imaginée par lui entre les stations des chemins de fer. Son système d'appareils à signaux, pour lesquels il a pris un brevet, consiste principalement à mettre en relation électrique avec les stations les différents convois au moment où ils passent devant chaque poteau kilométrique, et à faire agir une sonnerie placée sur les convois, en même temps qu'on fait apparaître le signal. A cet effet, la locomotive ou le dernier wagon de chaque convoi est muni de deux frotteurs qui, à chaque kilomètre, rencontrent deux lames métalliques isolées, en rapport avec la terre et le fil de la ligne. Ces deux frotteurs communiquent métalliquement avec l'appareil aux signaux, placé, comme la sonnerie, sur le convoi, et exposé à la vue du conducteur-chef ou du mécanicien. Une telle invention a pour but de prévenir le retour des catastrophes causées par la locomotion au moyen de la vapeur (1).

(1) Revenant plus tard sur cette importante matière, M. Du Moncel exprima le regret que le mécanicien chargé de construire un modèle, en petit, d'une machine propre à prévenir les rencontres de convois sur les chemins de fer, n'eût pas encore terminé ce

Dans une autre communication, M. Du Moncel a exposé sa théorie des éclairs, et indiqué ensuite la solution qu'il a donnée de quelques problèmes de physique qui préoccupaient les savants.

Plus tard, il a examiné les divers systèmes de télégraphie typographique inventés et perfectionnés en Angleterre et en France. Il a fait sentir le grave inconvénient du meilleur ou plutôt du moins défectueux de ces systèmes. Cet inconvénient résulte de la nécessité où l'on est de tenir compte du temps, d'être asservi à l'appréciation du temps, au lieu d'user à son gré de l'appareil, et de l'avoir comme un instrument docile à sa volonté. M. Du Moncel a fait voir comment les télégraphes de cette espèce peuvent répéter les mêmes lettres et rendre les dépêches presque illisibles. Pour remédier à ce défaut, il a fait construire, à Caen même, un appareil de télégraphie typographique qui n'imprime les caractères de l'alphabet qu'au fur et à mesure que celui qui se sert de la machine met en mouvement le moteur imprimant. L'intervalle entre les transmissions de lettres a toute l'étendue que veut lui donner l'agent qui fait mouvoir l'appareil. Pour compléter ses démonstrations, M. Du Moncel a fait fonctionner celui qu'il a

modèle. Comme il était, du reste, à la veille d'être achevé, M. Du Moncel invita les personnes qui voudraient voir la machine fonctionner et entendre les explications théoriques qui pouvaient en faire comprendre le mécanisme, à venir le jeudi suivant (30 novembre 1854) à une séance extraordinaire. Cette séance eut lieu, et l'on y admit, sur la demande de l'inventeur, des personnes étrangères à l'Académie.

fait construire. Chacun est resté convaincu que le perfectionnement introduit par notre confrère remédie à l'inconvénient qui asservissait l'homme à la machine au lieu d'asservir la machine à l'homme. L'instrument sera désormais docile à l'agent qui en fera mouvoir l'appareil perfectionné. On se souvient que M. Du Moncel, au milieu de ses explications, imprimait avec son télégraphe les mots qu'on voulait, et répondait à toutes les questions qui lui étaient adressées.

Quelque temps après, chargé d'examiner l'*Exposition du système des vents, ou traité du mouvement de l'air à la surface du globe et dans les régions élevées de l'atmosphère*, par M. Lartigue, M. Du Moncel ne se contenta point de rendre justice aux travaux de l'auteur sur cette partie importante et difficile de la physique, à ses observations pendant plus de trente années dans toutes les contrées du globe, il entra dans des détails fort curieux sur les vents des zones torrides et des zones polaires, sur les causes de leur durée et de leurs changements ; puis il rappela l'anémographe qu'il a inventé pour indiquer et retracer toutes les variations du vent, sans que l'observateur s'en occupe. M. Du Moncel mit sous les yeux de la Compagnie quelques mètres d'un rouleau de papier où le crayon de son anémomètre-anémographe avait tracé une série de variations du vent, variations qui vont parfois à deux mille dans l'espace de vingt-quatre heures, et dont la constatation ne coûte presque rien une fois que l'anémomètre est établi : un rouleau de papier de 20 centimes suffit à l'indication des vents pendant quinze jours.

Dans la séance du 28 décembre 1855, M. Du Moncel rendit sensibles, par des démonstrations au moyen du tableau noir, plusieurs solutions qu'il a trouvées pour divers problèmes d'électricité.

Le 25 juillet de l'année suivante, il faisait fonctionner devant vous un des instruments qu'il a inventés afin de prouver par l'expérience ses savantes et ingénieuses théories.

Le 23 janvier 1857, notre confrère nous exposait de vive voix ses procédés pour perfectionner l'horlogerie électrique; il nous lisait ensuite des considérations générales sur l'avenir des applications électriques et sur les services qu'elles ont déjà rendus. Enfin, dans la même séance, il rappela les expériences qu'il avait soumises à l'Académie; les machines de sa composition, les instruments confectionnés sous sa direction, qu'il a fait fonctionner en présence de beaucoup de personnes; il demanda à la Compagnie si elle ne consentirait pas à nommer une commission à laquelle il montrerait de nouveau ses appareils, devant laquelle il les ferait de nouveau fonctionner, et qui dresserait procès-verbal de ce qu'elle aurait vu. M. Du Moncel, jalousé, pillé, contesté comme tous les inventeurs, tenait à obtenir cette sorte de certificat de ses confrères, pour être en mesure de constater un jour l'époque où ces instruments et ces appareils existaient, non pas sur le papier, mais bien positivement exécutés. On ne pouvait se refuser à l'objet d'une si juste demande, et l'on nomma une commission composée de MM. Leboucher, Pierre, Girault, Morière et Desbordeaux.

Notre zélé confrère inaugura la rentrée de l'Aca-

démie, le 25 novembre 1859, par d'importantes communications. Il fit connaître le résultat de ses nouvelles expériences dans le but de séparer les courants inverses et les courants directs, fournis par l'appareil de Ruhmkoff, et de les confiner dans deux circuits différents. Pour obtenir ce résultat, il a mis à contribution la propriété que possèdent les courants inverses, de ne pouvoir passer à travers une solution de continuité très-faible plutôt qu'à travers un circuit métallique très-résistant. En conséquence, il établit, à partir des pôles de l'appareil de Ruhmkoff, deux circuits : l'un de très-faible résistance métallique dans lequel se trouve une très-petite solution de continuité,—l'autre dans lequel se trouve introduite une bobine de résistance de dix kilomètres de longueur (celle d'une deuxième machine d'induction). Il chauffe avec la flamme d'une bougie ou d'une lampe à alcool la solution de continuité du premier circuit, et il obtient dans ce circuit une succession continue de courants directs, tandis que le second circuit (le circuit métallique résistant) est parcouru par une succession également continue de courants inverses.

Après l'exposé de sa nouvelle découverte, après avoir annoncé qu'il s'occupait d'analyser les différentes propriétés de ces deux circuits, l'auteur parla de ses derniers travaux concernant la non-homogénéité de l'étincelle d'induction. Il rappela qu'il a découvert ce phénomène en janvier 1855, et que cette découverte a été le prélude de beaucoup d'autres qui ont jeté un jour tout nouveau sur les courants induits. Ainsi il a démontré : 1°. Que l'étincelle d'induction se compose de deux parties complètement

distinctes : l'une, très-brillante, formant comme un trait de feu ; l'autre, moins lumineuse, et ressemblant à une espèce d'atmosphère entourant l'étincelle proprement dite ; — 2°. Que ces deux parties constituent deux flux électriques différents, ayant des propriétés particulières et telles que l'un peut être considéré comme un *flux de quantité*, l'autre comme un *flux de tension* ; — 3°. Que l'atmosphère lumineuse de l'étincelle d'induction n'est que la représentation en miniature d'un phénomène de la lumière électrique au sein du vide, et peut subir toutes les réactions capables d'agir sur les gaz et sur les courants ; — 4°. Qu'en conséquence, elle peut être projetée, sous forme d'une nappe de feu, par l'insufflation ou par l'action d'aimants énergiques.

A tant de communications de M. Du Moncel, je n'ajoute pas les morceaux étendus qu'il a donnés à nos *Mémoires*. Vous les connaissez tous : ce que vous ignorez peut-être, c'est qu'ils ont fait, même à l'étranger, rechercher plusieurs de nos volumes.

— Un confrère non moins savant, non moins laborieux que les précédents, c'est M. Pierre ; mais il doit, comme secrétaire de notre Société d'agriculture et de commerce, communiquer à cette Compagnie plus qu'à toute autre ses applications de la science au sol normand et à ses productions. Toutefois, il nous apporte de temps en temps les tributs de la chimie. Nous lui devons :

Recherches expérimentales sur le poids spécifique des corps solides et sur les variations qu'éprouve cette propriété dans les corps solides, par la trempe et par

le recuit ;—Recherches sur la distribution des matières azotées dans les différentes parties de la betterave. L'auteur a pour but de répondre, autant qu'il est en lui, par des expériences et des analyses chimiques, à ces quatre questions : 1°. Quelle est la richesse en matières azotées des différentes espèces de betteraves les plus répandues ? 2°. Quelle est la distribution de ces matières azotées dans les différentes parties de chaque variété ? 3°. Quelle peut être l'influence d'une effeuillaison plus ou moins répétée sur cette richesse et sur cette distribution ? 4°. Enfin, quelle est la richesse des feuilles plus ou moins avancées dans leur développement, à différentes époques de l'année ? — Quelques observations relatives à la recherche du sulfate de cuivre dans certains cas d'empoisonnement.

Dans une communication verbale, M. Pierre nous a exposé le résultat de recherches faites par lui sur du vin blanc, qui, sans être très-alcoolique, était très-enivrant. Ces recherches l'ont conduit à constater dans ce vin la présence d'une proportion très-notable d'éther acétique, qui jouit à un plus haut degré que l'éther ordinaire des propriétés qui avaient fait employer ce dernier pour obtenir l'insensibilité avant qu'on se servît du chloroforme pour le même usage. M. Pierre croit pouvoir s'expliquer la production de cet éther acétique qui s'y trouvait en notable proportion, et il est porté à penser qu'il se passe quelque chose d'analogue dans beaucoup de vins, reconnus pour être capiteux, sans que leur richesse alcoolique justifie suffisamment cette propriété.

Le même chimiste a lu, le 22 mai dernier, sur le

rôle du fer dans les êtres vivants, des considérations que vous allez entendre de nouveau dans cette séance.

Comme M. Pierre était l'année dernière votre président, son zèle éclairé lui inspira une proposition d'après laquelle des réunions publiques seraient instituées, réunions analogues à celles qui se sont établies dans diverses contrées de l'Europe, et destinées à populariser les acquisitions les plus récentes de la philosophie naturelle ou de la science pratique. Après avoir exposé les considérations qui lui semblent militer en faveur du projet de cette innovation il a demandé « s'il ne conviendrait pas d'instituer des « conférences publiques (trimestrielles, par exem- « ple), dans lesquelles seraient exposés, par des « hommes compétents pris au sein de l'Académie et « désignés par elle, les découvertes nouvelles, les « progrès les plus récents des différentes branches « de connaissances théoriques ou pratiques dont « l'étude fait l'objet des travaux de la Compagnie. »

Le principe de cette proposition a de l'attrait : évidemment elle est bonne en soi et n'a qu'un but louable ; mais l'exécution offre plus d'un genre de difficultés. La Commission d'impression et de présentation, ou Commission permanente, fut priée d'étudier la question. Elle l'a fait pendant plusieurs séances, et, malgré les difficultés de l'exécution, il lui a semblé que la proposition offre trop d'avantages pour être écartée. Conformément aux conclusions de la Commission permanente, l'Académie cherche les moyens de mettre en pratique la proposition de M. Pierre.

— Un de nos jeunes confrères, M. Liégard fils,

nous a fait plusieurs communications. Il a entretenu l'Académie de ravages causés par certains insectes dont il offrait un spécimen dans de l'esprit-de-vin. Ces insectes s'attaquent aux cercles des fûts, y pratiquent des galeries et font parfois couler le liquide. Il étudie avec soin ces ennemis domestiques et compte nous faire part de ses remarques.

Nous devons à ce médecin laborieux un mémoire étendu sur le magnétisme animal, dans lequel il attaque surtout le charlatanisme qui a trompé la foule, dévoile quelques-unes de ses manœuvres, et rappelle les sommes d'argent promises à ceux qui donneront des preuves simples de sa puissance, preuves toujours et vainement attendues; enfin les défis dès long-temps portés, et auxquels il n'a jamais été sérieusement répondu. — Une telle matière, toujours brûlante et controversée, a provoqué des répliques et des observations : *adhuc sub judice lis est.*

Un dernier mémoire de M. Liégard avait pour objet le nouvel instrument appelé ophthalmoscope, instrument qu'il a décrit, dont il a expliqué l'usage et qu'il a mis sous les yeux de ses confrères.

— M. Morière, professeur de géologie et de botanique, nous a plus d'une fois intéressés en nous parlant de botanique et de géologie. C'est à cette dernière science qu'appartient un mémoire qu'il nous a lu sur les forêts sous-marines que l'on trouve non loin du littoral du Calvados et de la Manche; il a recherché, dans ce travail, l'époque où elles ont été envahies par l'Océan; il y a discuté les opinions émises au sujet de la marée extraordinaire de 709,

à laquelle on attribue la disparition de la forêt de Scissy dans l'Avranchin ; il doit continuer son œuvre dans des séances ultérieures.

A une année de distance, le même confrère nous a lu deux morceaux fort intéressants sur ses herborisations dans le Calvados et dans les départements voisins. Il a constaté dans beaucoup de localités la présence de plantes rares, est entré dans beaucoup de détails sur la géographie botanique de notre contrée, et, à l'occasion de plantes que l'on rencontre également, en Normandie, sur les vieilles murailles de Caen, de Falaise, de Coutances, d'Honfleur, etc., il a fait observer que certaines espèces paraissent affectionner plus particulièrement les vieux édifices ou les terrains qui les avoisinent, et que la publication faite par M. Lepage, pharmacien à Gisors, d'un mémoire ayant pour titre : *Des plantes du vieux château et des environs de Gisors*, a donné l'idée à M. Chatin, professeur à l'École de médecine de Paris, d'appeler l'attention des botanistes sur une série d'anciennes naturalisations qui paraissent se rapporter aux idées qu'on se faisait des vertus médicinales des espèces qui en ont été l'objet. En rapprochant les observations de M. Lepage de faits connus depuis long-temps de la plupart des botanistes, M. Chatin a été conduit à établir deux groupes de plantes naturalisées sur les vieux édifices ou dans leur voisinage. L'un de ces groupes, essentiellement représenté par le *Dianthus caryophyllus* et le *Salvia sclarea*, appartient à une époque plus ancienne, et il l'appelle *Groupe du Moyen-Age;* l'autre, relativement moderne, qui a pour centre l'*Ægopodium podagraria* et l'*Eruca*

sativa, est le *Groupe de la Renaissance*. Dans chacun de ces groupes, les espèces répondent à des besoins du temps, besoins qu'elles avaient, croyait-on, peut-être avec raison pour plusieurs d'entre elles, la vertu de satisfaire.

Les herborisations de M. Morière, en 1861, peuvent se résumer ainsi : — quelques nouvelles localités de plantes rares pour le Calvados et pour l'Eure ; — une espèce nouvelle (le *Geranium pyrenaïcum*) pour la Seine-Inférieure ; — une espèce nouvelle (le *Fumaria capreolata*) pour la flore normande. Notre flore calvadosienne, nous le répétons sur la foi de notre confrère, s'est encore enrichie, dans le courant de 1861, de plusieurs espèces nouvelles, grâce à MM. de L'Hôpital, professeur au lycée de Caen, Édouard de Bonnechose, propriétaire à Bayeux, et Aunay, pharmacien à Clécy. Le premier de ces botanistes a découvert le *Centaurea aspera* dans les dunes de Merville; le second a trouvé le *Potamogeton obtusifolius* à l'étang de la Bazoque, le *Festuca uniglumis* dans la partie supérieure des falaises entre Vierville et Port-en-Bessin, l'*Orobanche medicaginis* à Graye; enfin le troisième a eu le bonheur de rencontrer, dans les rochers de Clécy, une plante des montagnes de la Corse, le *Mentha Requienii*. M. Morière a cru pouvoir annoncer que la monotropée qu'il a observée trois ans de suite à Omonville (Seine-Inférieure) est, à ses yeux, le véritable *Hypopitys glabra*, décrit dans le *Prodrome* de De Candolle, et qui peut-être n'avait pas encore été trouvé en France.

Nous devons encore à notre confrère un mémoire sur les influences qui s'exercent sur les espèces vé-

gétales pour en modifier la composition chimique. Il résulte de ce travail que la nature du sol, le climat et la culture peuvent bien augmenter ou diminuer certains principes organiques ou inorganiques propres à l'espèce végétale, mais qu'ils ne vont jamais jusqu'à faire disparaître ces principes ou à en créer de nouveaux. N'est-ce pas une nouvelle preuve de l'invariabilité de l'espèce végétale dans ses caractères essentiels ?

Ajoutons qu'une Note de plusieurs pages, imprimée dans nos *Mémoires* de 1862, établit la découverte du *Melilotus parviflora* et celle de l'*Hymenophyllum tumbridgense,* le second dans l'Orne, le premier dans le Calvados, faites par M. Morière en 1860.

Nous omettons plusieurs rapports du même membre sur des ouvrages scientifiques adressés à l'Académie, bien que ces rapports aient donné lieu à de judicieuses observations : malheureusement ces critiques verbales ont un caractère toujours fugitif.

— M. Olivier, ingénieur en chef du Calvados, a pris souvent la parole sur les sujets à l'ordre du jour. Il a souvent exprimé le regret de n'avoir pas assez de loisirs pour rédiger divers mémoires dont il a les matériaux dans les archives de son administration.

Parmi les objets dont il a entretenu la Compagnie, se trouvent les barrages des cours d'eau. Il vous a présenté des considérations sur leur régime, sur l'importance des étangs, sur l'inutilité des travaux entrepris pour se défendre des grandes inondations. Il vous a fait connaître un appareil pour la manœuvre des barrages à aiguille, et au moyen duquel, lors-



qu'elle surmonte le niveau fixé pour la retenue, l'eau ouvre elle-même le barrage. Cet appareil, peu compliqué, pourrait se prêter à d'autres applications utiles.

Le même membre vous a entretenus, dans plusieurs séances, du système de M. Roblin, ancien capitaine de navire, sur certains monuments de l'ancienne Égypte. Pour faire apprécier ce qu'il y a de neuf dans les conjectures de M. Roblin sur le zodiaque de Denderach, M. Olivier a fait l'histoire des interprétations auxquelles a donné lieu ce monument. Si les idées de l'auteur étaient fondées, le fameux zodiaque jetterait une grande lumière sur la géographie ancienne. Pour être édifié sur la valeur du système, M. Olivier, dans un voyage à Paris, alla voir notre confrère, M. de Rougé, juge si compétent de tout ce qui a rapport à l'ancienne Égypte, et nous avons appris, à son retour, que, si quelques-unes des conjectures de M. Roblin semblent s'accorder avec les opinions les plus récentes des savants, d'autres leur sont évidemment opposées. L'Académie a dû prudemment s'abstenir de se prononcer.

Une autre question, non moins délicate, non moins difficile et d'un intérêt plus général, est restée, a dû rester sans solution, bien que chaleureusement discutée. Nous avons vu plus haut que M. Liégard fils avait parlé du magnétisme en incrédule. Un mois après, M. Olivier demanda la parole. Il dit que, dans la séance précédente, l'Assemblée avait entendu un mémoire sur le magnétisme des charlatans. Celui-là ne peut être défendu par les gens sérieux. Mais n'y a-t-il pas un magnétisme vrai, un ensemble de phé-

nomènes dus à un fluide dont les effets sont dignes d'étude ? On nie souvent ces effets, ce qui dispense de s'en occuper. M. Olivier croit au fluide magnétique; il a des preuves de son existence et de sa puissance, il en a de personnelles ; d'autres lui viennent de personnes dans lesquelles il a une foi entière. Il cite des faits curieux, extraordinaires ; il émet le vœu que le magnétisme soit l'objet de nombreuses expériences faites sans crédulité aveugle comme sans prévention opiniâtre.

Après la brillante improvisation de M. Olivier, nombre de membres prirent successivement la parole, quelques-uns pour affirmer certains effets surprenants du magnétisme, le plus grand nombre pour les nier, et leur assigner pour principales causes : une foi d'adepte, la puissance du merveilleux, l'entraînement de la foule, etc. De semblables discussions offrent toujours plus d'intérêt que d'utilité pratique.

La reproduction des anguilles et la conservation des grains par l'ensilage ont encore occupé M. Olivier dans deux séances; mais il doit revenir sur ces matières après de nouvelles études. Nous pouvons compter sur les communications annoncées.

— M. Le Cœur, comme tous ceux de nos confrères qui exercent l'art de guérir, s'est ingénié plus d'une fois à trouver des remèdes ou des moyens de soulagement pour les maux physiques. Il nous a montré un appareil (qu'il appelle cotte de mailles électrique), inventé par lui pour guérir les névroses par l'application de l'électricité. Il s'est beaucoup applaudi des succès qu'il a dus à son appareil.

Ce n'était que le prélude d'inventions analogues ou complémentaires. Plus tard, M. Le Cœur nous en a présenté une série d'autres auxquelles il a donné le nom d'appareils parodyniques ou paralgiques, destinés, d'après sa théorie sur certaines douleurs de nature purement nerveuse, à en dissiper la cause, qu'il attribue à une accumulation passagère du fluide nerveux dans les tissus organiques, et qu'il compare à la condensation du fluide électrique dans certains nuages où naît la foudre. Ces appareils, sortes de petits paratonnerres à pointes multiples, sont simples, doubles ou triples, selon l'intensité d'action qu'on veut déterminer. Chacun d'eux est composé d'une pile sèche formée de deux couples. Les uns sont positifs, c'est-à-dire terminés par un élément cuivre; les autres négatifs, terminés par une plaque zinc (1). Dans les uns et les autres, cette plaque, de forme ronde et d'environ 7 centimètres de diamètre, est armée de vingt pointes métalliques, d'un centimètre de longueur, ayant pour effet d'opérer un soutirage du fluide (nerveux ou électrique) animal en excès. Cette pile est disposée dans un godet demi-sphérique, en substance isolante. Ainsi établie et isolée, cette pile peut subir à l'intérieur du godet un mouvement d'avancement ou de retrait à l'aide d'une vis de rappel en cuivre, agissant comme vis sans fin, qui permet d'approcher ou d'éloigner à volonté les pointes

(1) Cette analyse a été faite par M. Le Cœur. D'autres analyses d'œuvres scientifiques ont été ainsi fournies aux procès-verbaux, sur la demande du secrétaire. Il y a tant de matières auxquelles il est étranger !

métalliques de la partie du corps sur laquelle on l'applique. A l'extrémité extérieure ou libre de cette vis de rappel, existe un renflement percé d'un trou, qui peut recevoir la goupille d'un conducteur métallique, simple ou multiple, recouvert lui-même d'une substance isolante et pouvant mettre l'appareil en communication directe, soit avec le sol pour perdre le fluide soutiré, soit avec telle ou telle partie du corps que l'on veut, de manière à modifier les courants et à établir un *circus* nouveau, soit enfin avec un appareil électrique, surtout avec le condensateur auquel il a donné le nom de cotte de mailles électrique.

Vous avez, Messieurs, dans plusieurs séances, entendu avec un vif intérêt le manuscrit du livre sur la rage, mis au jour par notre confrère.

— Un autre docteur, qui appartient, comme M. Le Cœur, à notre École secondaire de médecine et de pharmacie, M. Le Prestre, nous a fait un Rapport sur le premier concours ouvert pour le prix Le Sauvage, et ses judicieuses conclusions ont été adoptées par l'Académie.

— M. Desbordeaux, à qui l'on doit d'heureuses applications de la physique et de la chimie, nous a lu un mémoire sur les alliages du fer et du zinc avec l'aluminium, qu'il obtient en mettant, pendant un certain temps, en contact avec un bain de zinc fondu, de l'alumine pulvérisée. L'alliage ainsi formé, tout en ne contenant qu'une faible portion d'aluminium, présente de nouvelles propriétés très-remarquables.

La couleur en est plus blanche que celle du zinc, la cristallisation plus fine, la pesanteur spécifique un peu moindre et la ténacité plus grande. Quoique le zinc pur ne puisse, à parties égales, former avec le plomb une combinaison intime, à cause de la différence du poids spécifique des deux métaux, le mélange se fait d'une manière complète en opérant avec le zinc allié à l'aluminium, et ce nouvel alliage, sans être cassant, présente la même dureté que les caractères d'imprimerie.

L'alliage du zinc et du sodium, ainsi que celui du zinc et du calcium, obtenus par le même procédé, ont paru à M. Desbordeaux plus favorables que le zinc pur dans la construction des piles galvaniques.

Le même confrère a présenté à la Compagnie un petit baromètre à mercure, d'une construction aussi simple que peu coûteuse. Quoique la hauteur de ce baromètre n'excède pas 20 centimètres, les variations qui s'opèrent dans la pesanteur de la colonne atmosphérique y sont indiquées par un déplacement de la colonne de mercure, égal à celui qu'on remarque dans les baromètres ordinaires. C'est une espèce de thermomètre à air, et dans cet instrument les oscillations ont pour principe la compression plus ou moins grande exercée par le poids de l'atmosphère sur l'air qui se trouve en contact, dans un vase clos, avec un bain de mercure. Au reste, il est disposé de telle manière que sa précision n'est point altérée par les changements de température.

— La santé chancelante de M. Chauvin ne lui a permis de nous donner qu'une Note sur un état de chloranthie du *Barkhansia taraxacifolia*, D. C.

— L'honorable doyen de la Faculté des sciences, à laquelle appartenait M. Chauvin, M. EUDES-DESLONGCHAMPS, nous a lu une Note plus étendue. Elle était consacrée à l'intelligence des animaux en général, et en particulier à celle dont son chien fit preuve, l'une des nuits de l'hiver 1855-1856, en avertissant d'un danger d'incendie, avec une sagacité bien supérieure à l'instinct ordinaire. La lecture de M. Eudes-Deslongchamps fit rappeler à plusieurs membres des traits qui sont à leur connaissance personnelle, ou qu'ils tiennent de la bouche même des témoins, et d'où ressort de la façon la plus évidente la condamnation de la théorie de Descartes sur l'âme des bêtes.

— Nous avons déjà cité plusieurs de nos confrères, docteurs en médecine. Plusieurs encore nous ont fait d'importantes lectures: l'une est de M. MAHEUT, sur la thérapeutique. Dans ce morceau, il s'est montré fort indépendant, fort dégagé des préjugés d'école. — L'autre lecture est de M. LE BIDOIS : c'est un grand travail sur les morts subites. Notre confrère l'a imprimé depuis en un petit volume, sorti des mêmes presses que nos Mémoires.—Une dernière lecture enfin est due à M. le docteur FAYEL. Il l'a faite dans la séance de mai, et nous n'avons encore entendu qu'un premier chapitre, apologie spirituelle et érudite de la médecine, préambule d'un ouvrage sur les erreurs et les préjugés relatifs à l'art de guérir.

— Un autre médecin, de nos correspondants, M. MORIN, directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen, est venu parmi nous, et

nous a fait une communication verbale sur les causes de l'insalubrité de certaines matières alimentaires; il l'a rédigée ensuite pour nos *Mémoires* où elle a été imprimée l'année dernière.

— Il faut rappeler encore les communications qui vous ont été faites par MM. ARTUR, BOUCHER DE PERTHES, MARCHEGAY, LEBOUCHER et RENÉ LENORMAND. Vous vous souvenez, Messieurs, d'une lettre de ce dernier, dans laquelle il s'applaudit de l'acquisition, faite par la ville de Caen, de l'herbier algologique de M. Chauvin. Notre correspondant y renouvelle l'assurance qu'il donnera à cette ville, le plus tard possible, mais immédiatement après sa mort, ses collections et ses livres de botanique, livres et collections qui s'augmentent chaque jour, « ses correspondants, dit-il, se montrant d'autant plus généreux envers lui, qu'ils connaissent les dispositions qu'il a prises. » Puisse la ville de Caen attendre de longues années ces trésors! mais que la gratitude des naturalistes normands soit connue à l'avance de l'honorable donateur!

Les beaux-arts seraient proportionnellement aussi féconds que les sciences dans notre Académie, si les ouvrages qu'ils produisent n'étaient pas d'une toute autre nature. Ces ouvrages ont généralement une destination spéciale : c'est un temple, c'est une statue, c'est un tableau, c'est un dessin, c'est une partition, etc. Les auteurs ne peuvent nous faire que rarement hommage de leurs travaux; mais ils sont jaloux d'obtenir nos suffrages, et nous sommes heu-

reux d'applaudir ceux de nos confrères qui conquièrent le public par le plaisir et par l'utilité morale des chefs-d'œuvre.

Nous avons dû être flattés des succès de notre grand sculpteur, M. Le Véel, de Bricquebec. Un concours avait été ouvert pour la statue équestre de Napoléon Ier. à Cherbourg : des membres de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) étaient descendus dans la lice ; M. Le Véel a laissé loin derrière lui tous ses concurrents. Il n'a pas fait un empereur romain, ni même un Napoléon qui convienne à tous les lieux. Il savait que le Napoléon de 1811 devait revivre, et revivre, guerrier penseur, au bord de cet océan que traversait en maitre l'Anglais haineux. Les méditations profondes du vainqueur de l'Europe, sans cesse entravé dans sa gloire par les rivalités jalouses de la Grande-B.etagne, ont animé, ont inspiré l'artiste. La main gauche du héros retient son coursier fougueux ; sa tête s'incline en avant, et sa main droite s'étend vers le port militaire, dans la direction de cette Angleterre, implacable ennemie qu'il voudrait atteindre au cœur, et contre laquelle il roule un projet que trahit son front soucieux. C'est ce drame intérieur qu'a traduit en airain M. Le Véel, interprète de la pensée du grand homme et des ressentiments d'une province qui n'a pas oublié son douloureux asservissement durant plusieurs siècles. On sait que l'artiste a été inopportunément sublime, et que ce qui fera sa gloire a nui à sa fortune. On sait aussi que les jours du découragement sont passés, qu'il a présentement à l'Exposition un Marceau que l'on admire, et tout fait espérer qu'il exécutera dans un

avenir prochain la statue équestre de Charlemagne pour une des places de la capitale.

— M. Le Grain, peintre à Vire, a bien voulu faire pour nous une copie du portrait de Charles de Chênedollé, son compatriote, et qui, comme lui, fut notre confrère.

— Les mémoires sur les arts se produisent rarement parmi nous, soit que l'on s'en tienne aux théories reçues, soit que l'on soit timide dans la critique dont la raison seule doit diriger les principes et les décisions. Cette retenue est prudente, dans l'éloignement où nous sommes des grands musées, des grandes collections. Toutefois les voyages sont fréquents depuis que les chemins de fer les ont rendus faciles, et plus d'une fois M. Cauvet, se délassant de ses travaux de jurisconsulte par des excursions de touriste, nous a rapporté les fruits de ses observations et de ses impressions artistiques dans plusieurs grandes villes de l'Europe. Il y a vu, examiné, étudié des tableaux de grands maîtres, il nous a lu dans un certain nombre de séances, et nous avons imprimé dans nos Mémoires : — Venise et Florence expliquant le génie de leurs peintres; — Une ville artistique allemande; — Les anciennes Écoles italiennes au musée Campana ou Napoléon III. En déplorant la décadence de l'art dans l'Italie moderne, M. Cauvet espère qu'il retrouvera des inspirations en se retrempant aux sources chrétiennes.

—Un de nos confrères que sa destinée a, depuis, appelé sur un autre théâtre, et dont l'éloignement est une

perte d'autant plus grande pour l'Académie qu'il s'associait avec l'ardeur de la jeunesse et du talent à tous ses travaux, M. Gandar nous a lu son travail intitulé : « Les Andelys et Nicolas Poussin », morceau capital sur notre peintre normand, plein de recherches, d'aperçus heureux et de jugements aussi remarquables par l'équité que par la sagacité. L'éminent critique a bien caractérisé le génie propre du grand peintre, l'une des expressions du génie de la France au XVIIe. siècle; car, ainsi qu'il le remarque : « c'est la France du XVIIe. siècle qui, portant dans les arts, comme en toutes choses, ce besoin et cet esprit de discipline, a voulu que l'imagination fût sévèrement contenue ; que la raison, toujours souveraine, fît très-petite la part du caprice et n'en laissât aucune au hasard. C'est la France du XVIIe. siècle qui a professé ce respect profond pour l'idée, pour le jugement, pour la mesure et la convenance; exalté l'accord du bon sens et du génie; préféré à la couleur le dessin, et au dessin l'expression. »

Comme toujours, les lettres ont été plus amplement représentées que les arts et les sciences dans nos séances mensuelles. Elles sont un si noble délassement des travaux dans toutes les carrières libérales ! et les esprits d'élite trouvent tant de charme dans la culture de l'histoire, de la philosophie, de la critique, de la poésie ! Le magistrat comme le professeur, l'avocat comme le médecin, aiment à donner aux lettres une part de leurs loisirs; ils lisent, ils étudient et parfois ils composent. Or, la composition qui se fait dans la solitude, ne se fait point pour la

solitude ; à défaut d'un nombreux auditoire, elle s'adresse à des amis, et ce sont des amis que les membres de nos Sociétés, et la devise de notre jeton de présence porte ÉTUDE ET AMITIÉ. Ceux d'entre nous qui ont récemment écrit quelque morceau, soit en prose, soit en vers, le communiquent volontiers à leurs confrères, et recueillent souvent des observations dont ils profitent.

— Celui de tous qui a fait le plus de lectures à l'Académie, c'est M. HIPPEAU, fondateur et secrétaire de la Société des Beaux-Arts, l'homme en qui nous reconnaissons le plus d'aptitudes diverses et dont l'unique délassement est de changer de travail.

Vous avez entendu : Les écrivains normands au XVIIe. siècle (Du Perron, Malherbe, Boisrobert, Sarasin, P. du Bosc et Saint-Évremond), qu'il nous a lus dans une suite de séances et qu'il a réunis en un volume (1858) ; — Rapport sur le Crestien de Troies publié en Allemagne par M. Holland, qui a mis plus d'érudition que de goût dans cette publication, fort utile d'ailleurs à ceux qui s'occupent des origines de notre littérature ; — Compte-rendu d'un poème arabe, traduit par M. de Hammer en vers allemands : cette espèce de Cantique des cantiques est un chant d'amour où tout se rapporte à Dieu ; le texte est d'une très-grande difficulté par l'emploi d'images qui passent sans cesse du sens physique au sens moral sur un fonds mystique ; l'auteur vivait au IXe. siècle ; — Considérations sur les sermons ou prônes de Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1195 : quelques-uns de ces prônes

renfermés dans un manuscrit appartenant à M. Renault, alors (1835) employé de la poste aux lettres à Saint-Lo, ont paru dans nos Mémoires, avec deux Appendices : le premier donnant un extrait de saint Alexis, poème du XIIIe. siècle; le second, des fragments d'une traduction du Psautier, trouvée dans un manuscrit du XIIe. siècle, conservé dans la Bibliothèque du Musée britannique de Londres; — Origines de la langue française; — Examen de la traduction de Dante par M. Mesnard, président de chambre à la Cour de cassation et premier vice-président du Sénat; — Les salons de Paris au XVIIIe. siècle, élégante esquisse qui remonte, dans une sorte d'introduction, aux salons du XVIIe. siècle, à commencer par l'hôtel Rambouillet, et parcourt la plupart de ceux qui ont eu quelque renom depuis celui de Mme. la marquise de Lambert jusqu'à celui de Mme. Necker, que ferma, comme tous les autres, l'avènement de la grande ère moderne, appelée la Révolution française; — Cinq lettres inédites de Voltaire : M. Hippeau les a fait précéder d'une introduction sur les premières années de Voltaire et sur l'époque où elles ont été écrites à M. De La Marche, époque qui doit être l'année 1710 où le grand écrivain n'était encore qu'élève de philosophie : l'intérêt qu'elles offrent se tire surtout de ce qu'elles font connaître Arouet écolier (toutes sont signées *Arouet*), Arouet avant qu'il entrât dans le monde et qu'il songeât à prendre le nom de Voltaire : ces lettres, qui seront publiées un jour, devront figurer en tête de la correspondance la plus intéressante, la plus piquante, la plus variée que l'on connaisse; — Dissertation littéraire sur le Bel-

Inconnu, poème du XIIIe. siècle : dans ce morceau sur un ouvrage jusqu'alors inédit, M. Hippeau, après en avoir fait l'analyse, a exposé les difficultés qui divisent les éditeurs de poèmes du moyen-âge, et les raisons qui l'ont déterminé à l'adoption d'une orthographe, infidèle parfois à l'incorrection des manuscrits, mais propre à faciliter la lecture d'ouvrages écrits dans un idiôme qui nous est généralement peu familier : quelques accents, quelques signes de ponctuation aident beaucoup à l'intelligence, et le système qui veut une reproduction exacte et complète des manuscrits, semble peu favorable à la gloire des écrivains qu'on met en lumière (1) ; — Les archives du château d'Harcourt. Ce fut le 24 janvier 1862 que M. Hippeau nous lut un mémoire sur les richesses que contiennent ces archives, pleines des documents les plus précieux pour l'histoire de l'administration militaire, civile et religieuse dans les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon pendant un siècle et demi, du milieu du XVIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Depuis ces révélations inattendues, notre confrère a mis des trésors sous nos yeux, trésors que lui confient, avec une bienveillance qui les honore, les descendants de l'illustre maison

(1) A l'appui des observations de M. Hippeau, le secrétaire montra les épreuves d'un certain nombre de lettres inédites de Henri IV, qu'allait publier le prince Auguste Galitzin, et dont quelques-unes avaient été servilement copiées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Caen, pour l'éditeur : le prince Galitzin n'avait pas tenu compte des observations qu'on lui avait adressées. Le scrupule à reproduire par l'impression les fautes d'un secrétaire n'est-il pas une trahison à l'égard du génie de Henri IV ?

d'Harcourt, bienveillance d'ailleurs qui ne peut s'exercer à l'égard d'un homme de lettres qui en soit plus digne. A cette source abondante M. Hippeau a puisé des mémoires que nous avons imprimés, et nous comptons bien sur des communications nouvelles, puisque cette source, il faudra des années pour la tarir.

— M. CHARMA n'a pas dû être moins satisfait que M. Hippeau de ses emprunts à des archives ou à des bibliothèques. Si M. Hippeau, historien de l'abbaye de St.-Étienne, a trouvé des pièces historiques inédites, M. Charma, lui aussi, lui professeur de philosophie, a mis la main sur les *desiderata* de quelques philosophes. La bibliothèque de Caen ayant acheté les manuscrits de Charles De Quens, élève du Père André, M. Abel Vautier ayant acheté des manuscrits du P.-D. Huet, M. Charma nous a lu d'intéressants extraits de ces papiers. Nous avons également entendu, de notre confrère : — Mémoire sur un ouvrage intitulé : Doctrine Saint-Simonienne. Il y trace à grands traits l'histoire de cette secte philosophique, approuve quelques-uns de ses dogmes économiques, réfute les autres, et fait justice des idées religieuses et des opinions bizarres sur la femme libre, qui semblent avoir voué pour jamais au ridicule le Père Enfantin et ses adhérents ; — Biographie de M. Le Sauvage, à qui nous devons le premier legs fait à notre Compagnie ; — Biographie de Condorcet, travail étendu où sont appréciés les divers travaux de l'auteur de l'Esquisse des progrès de l'esprit humain ; — Nouvelle classification des sciences : tentative hardie,

où de nouveaux termes sont nécessaires pour exprimer des aperçus nouveaux, et que l'on admet sans peine comme nécessaires. « Du reste, dit l'auteur en finissant, nous n'avons introduit dans notre terminologie, autant que nous l'avons pu, que les expressions les plus simples et les plus voisines des termes ordinaires : nous avons même eu soin d'unir presque toujours la nomenclature vulgaire à notre nomenclature scientifique, mettant partout, pour ainsi dire, dans nos traductions interlinéaires, les deux langues en regard. »

M. Charma, chargé de rendre compte à la Compagnie de deux brochures de M. de Charencey, a, dans une première séance, analysé les recherches de ce jeune savant sur les origines de la langue basque ; il a exposé les opinions qu'a soulevées cette grave question, et, sans partager toutes celles de M. de Charencey, il a rendu hommage aux connaissances très-étendues de notre correspondant. Dans une autre séance, il a fait un rapport fort remarquable, au point de vue de la philosophie et de la philologie, sur la seconde brochure de M. de Charencey, intitulée : « De la classification des langues et des écoles de linguistique en Allemagne. »

— Un de nos membres les plus littéraires, les plus purement académiques, est M. Théry, deux fois recteur à Caen, deux fois aussi président de notre Compagnie. Le choix des sujets qu'il a traités pour nous dénote une sensible intention de nous plaire. Nous tenons, on le sait, aux gloires normandes ; nous aimons qu'on les fasse valoir et qu'on les chante.

M. Théry les a chantées en traduisant en vers, sous le titre de « Couronne poétique de la ville de Caen, en 1715, » l'ode latine que Sanadon adressa aux citoyens de notre ville, pour les exhorter à soutenir la réputation de leurs ancêtres dans la poésie (Ad cives Cadomenses, ut Majorum gloriam in excolenda poesi retineant). —M. Théry a rappelé, dans une biographie fort intéressante, un Normand trop oublié, quoiqu'il ait été membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, Guillaume Massieu, né à Caen en 1665, mort à Paris en 1722. Notre président a fait plus, il a mis en bons vers français, qui allient l'élégance à la précision, le poème latin de Massieu sur le café. — C'est encore en s'associant à nos efforts pour faire valoir nos compatriotes, que M. Théry a composé pour nous une notice très-spirituelle sur la vie et les œuvres de Pierre Patris ou Patrix, né à Caen en 1583, mort à Paris en 1671. Ses citations, choisies avec goût dans un recueil presque inconnu, donnent une idée nette et juste d'un poète qu'on ne lit guère, mais que recommandent quelques vers, les uns fermes et bien frappés, les autres faciles et ingénieux.

Sa dette ainsi payée par des travaux d'intérêt local, notre confrère ne s'est pas cru quitte envers l'Académie; il est venu lui faire part, un jour, de l'intention où il était de livrer à l'impression un livre intitulé : « Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin. » L'auteur nous annonça que, laissant de côté le théologien pour le philosophe, il avait divisé son travail en quatre livres : le premier consacré à l'histoire de l'évêque d'Hippone; le second, à ses

doctrines philosophiques; le troisième, à ses doctrines esthétiques; le quatrième, à l'influence qu'elles ont exercée et à celle qu'elles peuvent exercer encore, surtout à leur opportunité de nos jours où tant d'esprits se laissent gagner par le réalisme. Les morceaux de cet ouvrage que nous entendîmes, ne nous laissèrent aucun doute sur le succès. Depuis sa publication, M. Théry a composé et vous a lu un chapitre complémentaire dans lequel il explique, avec beaucoup de sagacité et de netteté, comment saint Augustin concevait ses compositions et comment il les exécutait. — La dernière lecture de notre président nous a donné un aperçu d'une Histoire critique des méthodes d'enseignement, dans laquelle il compte faire entrer les matériaux dont il a indiqué l'abondance et l'intérêt.

De même que M. Pierre, en 1862, M. Théry a voulu signaler sa présidence par des innovations fécondes. La plus importante, qui impliquait l'exécution d'un grand travail collectif, demandait peut-être des efforts qui dépassent la mesure de nos loisirs. La plupart ont été admises, notamment la séance annuelle du mois de juin que nous inaugurons aujourd'hui. Le secrétaire désirait qu'elle restât facultative, le président la voulait obligatoire; le secrétaire, forcé dans les retranchements de sa paresse, reconnaît que le président avait raison : le public tiendra compte à l'Académie de son empressement annuel à le prendre pour juge de ses travaux.

— L'histoire, que professe avec tant de succès M. Dansin, est singulièrement féconde en détails

neufs et piquants, renouvelée qu'elle est par des sources inconnues de nos devanciers. M. Dansin a trouvé dans la publication des Mémoires de Thomas Basin, évêque de Lisieux (publication faite par la Société de l'Histoire de France avec le soin qu'elle apporte à tous les volumes qu'elle édite), le sujet de plusieurs lectures du plus haut intérêt. Notre confrère a sagement apprécié, dans une biographie de l'historien, les circonstances qui ont pu influer sur ses jugements et sur sa manière d'envisager les événements contemporains ; et, dans l'analyse de son œuvre, il a principalement insisté sur son importance pour l'histoire de la Normandie.

Une étude sur Thomas Basin en appelait une nouvelle sur Philippe de Comynes. M. Dansin la fit précéder d'un préambule historique et littéraire sur les mémoires chez les anciens, au moyen-âge et dans les temps modernes. Ensuite il retraça la vie du principal historien de Louis XI, et releva le mérite de ses Mémoires par des citations d'un grand sens et d'une rare énergie.

Nous devons encore à M. Dansin, sur la civilisation de l'Afrique romaine par le christianisme, vers le commencement du Ve. siècle, un travail étendu, aussi précieux par la nouveauté des détails que par le talent de l'exposition.

Notre confrère nous a fait connaître, par une analyse critique, la publication faite par M. Faugère, du journal de deux gentilshommes hollandais qui vinrent en France en 1656 et y demeurèrent jusqu'au mois d'avril 1658. Ces deux Hollandais, froids et calmes, suffisamment instruits, parfaitement aptes à

bien juger, recommandés à la cour de France, écrivirent leurs impressions avec beaucoup de franchise et de sincérité. Souvent leurs observations sur Paris sont des révélations, et les citations d'un certain nombre de passages, faites avec goût par notre confrère, ont paru d'un vif intérêt à la Compagnie.

— Nous avons déjà exprimé nos regrets sur l'éloignement définitif de M. Gandar. S'il a signalé son passage au milieu de nous par un beau travail sur Poussin, nous lui devons encore un mémoire de près de cent pages sur Homère et la Grèce contemporaine. Les préliminaires, les cinq chapitres et la conclusion de ce morceau l'ont fait accueillir de l'opinion publique, et mentionner plus d'une fois par les juges qui la dirigent.

Si M. Gandar était resté à Caen, il eût bien mérité de notre province. Il aimait la sève qui l'anime, et rapprochait volontiers ses grands hommes des génies qui honorent les autres nations. Ainsi, dans ses études sur le théâtre anglais, il conçut le plan d'un travail intitulé : « Shakespeare et la Normandie. » Il se proposait de rechercher les sources où puisa le grand poète ; les reflets de nos rapports avec l'Angleterre, que ses drames peuvent nous offrir ; il voulait rapprocher Shakespeare du normand Corneille, examiner ce que fit pour sa gloire le normand Le Tourneur, au XVIIIe. siècle ; voir enfin ce que quelques-uns de ses sujets sont devenus entre les mains du normand Delavigne, au XIXe. Malheureusement nous n'avons entendu que le projet de ce grand mémoire, à jamais interrompu par le départ de son auteur.

— De tous les hommes de mérite qu'ont amenés parmi nous les événements contemporains, et qui ont été présidents de notre Académie, aucun n'a moins travaillé spécialement pour elle, aucun ne lui a fait de plus éloquentes communications que M. François. Long-temps professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon, M. François avait resserré ses brillantes improvisations, avidement écoutées par douze ou quinze cents auditeurs ; il les avait condensées en livres inédits dont il nous lisait volontiers des fragments étendus. Nous nous rappelons ceux dans lesquels il avait tracé avec un rare talent les caractères et les migrations des races humaines sur notre globe, l'influence des climats, des religions et des institutions politiques depuis les premiers âges du monde jusqu'a Mahomet.

Mahomet était l'un des héros de prédilection de M. François. Avec quel éclat de style il retraçait sa vie et sa doctrine ! Sa vie était dégagée des contes odieux de la prévention et des histoires pieuses de l'enthousiasme ; sa religion, montrée dans son vrai jour, comme un triomphe du déisme sur l'idolâtrie, un incontestable progrès de la morale, l'établissement enfin de dogmes parfaitement appropriés à l'Arabie.

Vous vous rappelez, Messieurs, d'autres pages de l'Histoire de l'Islamisme. L'auteur y signalait le caractère sauvage, indocile au progrès, des Berbères, et le caractère des Arabes, développant tous les avantages de la civilisation, soldats intrépides, commerçants hardis et florissants, savants profonds, poètes et artistes admirables. Vous vous souvenez encore que l'auteur trouvait les causes de leur décadence dans

le Koran, loi tout à la fois religieuse et politique; loi dont l'immutabilité ne laisse rien à faire au temps, et qui contient par conséquent un germe de mort pour tout peuple qui l'adopte. L'Évangile n'a point cet inconvénient : impérieux sur tout ce qui est religion, il laisse une grande liberté sur tout ce qui n'est qu'ordre politique, et admet toute forme de gouvernement, tout progrès dans la législation. M. François signalait d'autres causes de décadence que renferme le code de Mahomet, comme la polygamie dont l'influence sur la famille est si déplorable. Il ressortait de ces considérations saisissantes, que l'avenir de l'humanité est tout entier dans la propagation du christianisme.

— Comme M. Dansin, comme M. François, M. Puiseux, professeur d'histoire, emprunte à l'histoire les sujets principaux de ses compositions : on sait qu'il va scrupuleusement aux sources, qu'il ordonne bien ses matériaux, que son style est à la fois correct, coulant et sagement coloré. M. Puiseux est familier avec les annales de la Normandie, et il en écrit souvent d'importants épisodes qu'il reliera sans doute un jour dans un grand ouvrage. Nous avons entendu, dans un certain nombre de séances, des Recherches sur le rôle et la destinée de la Normandie pendant les trente-cinq dernières années de la guerre de Cent-Ans entre la France et l'Angleterre ; — Fragments de l'Histoire de Normandie à diverses époques de la domination anglaise ; — Étude sur la lutte des Armagnacs et des Bourguignons en Normandie ; — État du clergé en Normandie au commencement du XVe. siècle. Et comme la géographie touche à l'histoire

et ne peut s'en séparer, M. Puiseux réunit ces deux sciences ; il en suit tous les pas, il en étudie les moindres acquisitions, et nous avons entendu son Discours sur les progrès de l'homme dans la connaissance du globe, résumé succinct de l'état de nos connaissances, brillant aperçu de nos futures conquêtes, des changements qu'opèrent sans relâche « la puissance de l'homme en société et l'empire de l'intelligence sur la nature. »

— Un magistrat qui se fit distinguer parmi tant de magistrats d'élite, un penseur qui fut notre ami, et dont la douleur de l'absence n'a été pour nous qu'une cruelle préparation à la douleur de sa perte, M. Février se plaisait parmi nous, et traitait volontiers de graves sujets qui acquéraient un grand charme sous sa plume éminemment académique. Nous avons imprimé dans nos derniers volumes : Étude et considérations sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne ; — Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine. Dans le premier de ces morceaux, l'auteur examine avec sagacité la loi du travail, et finit par espérer qu'un jour « l'esclavage ne sera plus qu'un souvenir honteux, qu'un remords de l'humanité et qu'une souillure de l'histoire. » Dans le second, M. Février nous fait assister à la création nouvelle de notre marine sous Louis XVI, au réveil et aux efforts de l'opinion pour venger nos désastres et secouer, comme le disait patriotiquement notre confrère « secouer le joug de l'orgueilleuse prépondérance britannique. »

M. Février, dévoué à l'Académie, ne reculait jamais devant le travail ingrat des rapports. Je dis ingrat, Messieurs, et je le dis à bon droit; car un rapport, parfois long et difficile, est parfois aussi fort délicat. La part du blâme est souvent considérable, et il faut de la conscience et de la fermeté pour ne pas l'affaiblir. Notre confrère ne marchandait pas l'éloge quand il jugeait devant nous le « Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique, par MM. de Peyronny et Delamare. » Il se sentait moins à l'aise avec certains travaux adressés à l'Académie par M. Aldrick Caumont. Vous vous rappelez son examen de la brochure intitulée : « De l'extinction des procès, ou l'amiable composition remplaçant l'arbitrage volontaire. » Le rapporteur établit la distinction qui existe entre l'arbitrage volontaire et l'amiable composition, et prouva l'impossibilité de remplacer l'un par l'autre dans tous les procès. M. A. Caumont a fait précéder sa dissertation d'un travail sur les origines du droit et les antécédents historiques de l'arbitrage légal. L'auteur ne remonte pas seulement au déluge, il assiste et fait assister ses lecteurs à des scènes du Paradis terrestre. Le rapporteur, après avoir critiqué cette introduction où l'imagination a trop de part, termina par de judicieuses considérations sur les difficultés et l'importance des fonctions de la magistrature française, fonctions que ne pourrait remplacer partout et toujours l'amiable composition.

M. Février montra une grande finesse d'analyse et des connaissances très-variées en rendant compte des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des

sciences et d'arts séant à Douai. Il fit justice d'un travail de M. Tailliar, intitulé : « Des lois historiques et providentielles qui régissent les nations et le genre humain, et de leur application à quelques états de l'antiquité. » Il appela l'attention sur l'ouvrage de M. Liégeard : « Topographie ancienne de la ville de Douai. » Il releva le mérite d'un savant mémoire de M. Dehaisnes, qui a pour titre : « De l'art chrétien dans la Flandre. » Sans adopter les idées systématiques de l'auteur, il fit ressortir l'importance de ses recherches, et le grand nombre d'artistes dont il a rappelé les noms et les œuvres.

Le dernier travail que M. Février nous lut avant son départ pour Rouen, fut un morceau piquant de philologie, à l'occasion de ces locutions basses, triviales, empruntées souvent à l'argot des voleurs; de ces mots pris aux classes illettrées et grossières de la société, locutions et mots dont les écoliers de nos colléges, des gens du monde, des littérateurs prennent à tâche de faire usage comme d'un langage propre à plaire par la nouveauté. L'auteur égaya par de nombreuses citations, et s'éleva avec talent contre ce mauvais goût, qui trouve des partisans et tend chaque jour à se répandre.

— M. DE GOURNAY, qui nous avait, lui aussi, préparés à sa perte par l'absence, nous envoya de sa résidence nouvelle un mémoire sur les Jeux scéniques à Rome. Avant de nous quitter, il nous fit un rapport sur une brochure de M. de Dumast, relative à l'enseignement du sanscrit et de l'arabe littéraire dans les Facultés des lettres. Il fut d'avis que les littéra-

tures anciennes et modernes, objet de savantes leçons, ne sont point, comme le croit M. de Dumast, des matières épuisées. L'étude des chefs-d'œuvre grecs et latins lui sembla préférable à celle du sanscrit, surtout pour les élèves en droit, auditeurs obligés des Facultés des lettres. En conséquence des considérations qu'il avait exposées, la proposition relative à l'étude du sanscrit fut écartée par l'ordre du jour.

— Un de nos confrères, qu'une cruelle maladie éloigne de nos séances depuis des années, sans nous faire perdre l'espoir qu'il y revienne un jour, M. Le Cerf, nous a fait des lectures graves et méthodiques. Son « Introduction à un cours de philosophie populaire, théorique et pratique » renfermait de vives attaques à la science élevée des principes; — liberté d'opinions à l'Académie : — il regarde cette science comme artificielle, stérilement savante, positivement dangereuse, et il lui préfère une philosophie naturelle, humaine, utile et positive, qui est l'objet de l'ouvrage dont il nous a plus d'une fois entretenus.

En rendant compte du livre intitulé : « Le Devoir », par M. Jules Simon, M. Le Cerf, après en avoir fait une lumineuse analyse, déclara l'insuffisance de la raison humaine pour constituer la justice, et la nécessité d'une révélation pour donner une sanction aux prescriptions de la morale.

Toujours préoccupé d'idées religieuses et philanthropiques, notre confrère nous exposa le plan et nous lut le premier chapitre d'un livre qu'il a terminé, et qui a pour titre : « Manuel de morale et d'éco-

nomie politique à l'usage des classes ouvrières. » Ses idées ne trouvèrent pas de contradicteurs ; elles furent approuvées et même applaudies.

Une dissertation sur l'art de traduire n'obtint pas le même assentiment. M. Le Cerf y traite la question de la possibilité de la traduction (objet d'une polémique antérieure entre MM. Charma et Maillet-Lacoste), et il la résout affirmativement. Une autre question qui en découle, à savoir : « Quels sont les principes d'une bonne traduction ? » donne à notre confrère l'occasion d'examiner les systèmes suivis jusqu'à nos jours. Il prétend ne trouver que deux écoles : celle des traducteurs qui s'astreignent à une rigoureuse exactitude, et celle des traducteurs qui « s'astreignent à la seule obligation de reproduire l'idée principale, et qui se croient libres d'employer les idées accessoires, les images, les métaphores, les comparaisons, enfin tout ce qui constitue le style de la manière qu'ils jugent la plus capable de faire valoir l'idée principale, et de la faire admettre, aimer ou admirer par ceux dans le langage desquels ils la traduisent. » L'auteur adopte les principes de cette seconde école, et déclare que la traduction, grâce à la liberté de ce système, n'est pas indigne des plus grands génies. Il était impossible que l'opinion de M. Le Cerf ne fut pas relevée dans une ville aussi universitaire que la nôtre. Peut-être, au fond, notre confrère ne tenait-il qu'à faire agiter la question, qui du reste fut traitée pendant plusieurs séances avec beaucoup de sagacité, de chaleur et de talent.

— Le principal athlète dans cette joute courtoise

fut M. Joly qui sut élargir la thèse, et qui, frappé du grand nombre de traductions publiées de nos jours, chercha les raisons du retour à l'antiquité dont nous avons été les témoins; il toucha spirituellement et rapidement à des questions d'art, d'histoire, de philologie, sur lesquelles les opinions sont encore partagées. Il apprécia successivement la Médée, de M. Le Gouvé; la Fille d'Eschyle, de M. Autran; l'Ulysse, de M. Ponsard. Il termina par des considérations sur la critique qui a perdu, au grand avantage des lettres, le caractère hostile qu'elle eut si long-temps. Elle ne cherche plus avec un secret plaisir les défauts d'un livre; elle en relève au contraire toutes les beautés, elle aime à louer et loue volontiers tout ce qui lui paraît digne de ses éloges, sans acception de littératures, sans préjugés d'écoles. La lice était ouverte à la discussion; elle ne se ferma qu'après une lutte qui dura long-temps et fut très-brillante.

M. Joly nous quitta pour le Midi ; mais, après plusieurs années, il nous est revenu; il a composé pour nos Mémoires une dissertation remarquable sur Marie de France et les fables au moyen-âge. Vous allez entendre dans un moment son nouveau travail sur les procès de Mirabeau en Provence, avant la Révolution, dont ce génie étrange devait être le plus grand orateur. N'en doutons pas, Messieurs, si le zèle de notre jeune confrère se soutient, il sera l'une des principales colonnes de l'Académie.

— Un autre de ses membres, un de ceux dont elle attendait le plus, en considérant et son talent et sa

jeunesse, mais dont une mort prématurée a clos la carrière, M. Georges BESNARD nous a donné un mémoire sur la loi d'accroissement et de décroissement de la population. L'économie politique et ses problèmes difficiles allaient bien à cet esprit incertain, qui aimait toutes les faces des questions, et brillait dans la défense des côtés les moins défendables. Aussi le vîmes-nous, dans la querelle où M. Joly se porta le champion des classiques, soutenir à outrance les exagérations du romantisme, et rester seul dans une conviction digne des causes les meilleures, digne de la justice, de la raison et de la vérité.

— Un esprit non moins brillant que ceux qui précèdent, nourri comme eux du suc des belles-lettres, mais qui, trop occupé de ses fonctions de magistrat, ne prend la plume qu'à de rares intervalles et la consacre plus souvent à la Société des Antiquaires qu'à notre Académie, M. le conseiller DEMIAU DE CROUZILHAC donna, après son élection de membre titulaire, un bon exemple qui n'a pas été suivi et que nous voudrions voir imiter : il nous lut un discours de bienvenue, un vrai discours de réception. Sa modestie ingénieuse voulut attribuer son élection à son caractère de magistrat autant qu'à ses goûts littéraires ; il retrouvait l'union de ce caractère et de ces goûts dans une foule de grands hommes de l'antiquité et des temps modernes. Il fit une revue rapide de ces grands hommes, l'assaisonna d'allusions piquantes et prouva dans notre Compagnie, comme ailleurs, la richesse de son érudition et les ressources de son esprit.

Il les prouva de nouveau dans ses Recherches sur l'épigraphe de l'Esprit des Lois : *Prolem sine matre creatam*,—modèle de dissertation au moyen des plus ingénieuses conjectures, interprétation nouvelle et inattendue, qui peut-être, à force de vraisemblance, eût pris la place de la vérité, si la vérité n'avait pas été confiée par Montesquieu lui-même à Suard et par Suard à M. Guizot.

—M. Bertauld, fort occupé de son cabinet d'avocat, n'assiste pas autant qu'il le voudrait à nos séances ; mais il n'y paraît guère sans nous apporter de savants travaux. A la rentrée du mois de novembre 1859, il nous lut une dissertation sur les origines du droit français. Dans cette dissertation l'auteur cite les opinions des chefs d'école, historiens, philosophes ou légistes, qui ont prétendu que ces origines sont ou toutes celtiques, ou toutes romaines, ou toutes germaniques. Il combat avec beaucoup d'érudition et de logique les opinions exclusives, et de sa lumineuse [illegible] ent l'idée que notre législ[illegible] de trois sources, à chacune desquelles elle a puisé plus ou moins en altérant plus ou moins la pureté de son produit.

Nous avons eu plus tard un important chapitre d'un livre publié depuis par notre confrère. Frappé des opinions divergentes, des jugements opposés des publicistes et des historiens sur une foule de points importants de l'histoire de France et du droit français dans ce qui prête le plus aux investigations philosophiques, M. Bertauld a résumé les controverses, opposé les écrivains aux écrivains, les doctrines aux

doctrines, faisant souvent jaillir d'un tel choc de lumineuses vérités, et laissant parfois la décision à l'arbitrage du lecteur. Dans le chapitre XI que nous avons entendu, l'auteur juge Richelieu dans ses rapports avec le protestantisme. Il n'admet pas que la prise de La Rochelle ait préparé la révocation de l'Édit de Nantes; il n'admet pas que la Réforme dérivât d'une idée politique; il reconnaît qu'elle a conquis l'indépendance de la pensée humaine, l'affranchissement de tout joug spirituel, un immense développement industriel et commercial; il nie qu'elle ait eu des tendances de parti politique, et remarque qu'elle s'allia aussi bien avec la monarchie qu'avec la démocratie ou avec l'aristocratie, selon les circonstances et ses intérêts. L'Édit de Nantes fut pour les protestants l'inauguration d'une ère nouvelle : en Richelieu l'homme d'État dominait le prêtre.

Nous devons encore à M. Bertauld et nous avons imprimé dans les trois derniers volumes de nos Mémoires : En quoi la philosophie politique de l'Histoire de France intéresse-t-elle l'Histoire du droit? — De l'influence des progrès de la civilisation sur l'étendue de la souveraineté; — Les droits de l'homme et les publicistes modernes; — Deux individualistes, Benjamin Constant et Daunou. Ce sont là des œuvres importantes, qui font honneur à la fois et à leur auteur et à notre Compagnie.

— Des œuvres d'une toute autre nature, ce sont les romans; mais ces compositions ne sont pas toujours des livres frivoles : M. Courty a composé plusieurs romans historiques où l'histoire n'est pas

moins respectée que la morale, et où des recherches profondes donnent toute la vraisemblance désirable à la fiction. Avant de les livrer à la presse, il nous en a lu les épisodes qui devaient le plus nous intéresser : des scènes émouvantes dont le château de Caen fut le théâtre sous Jean-Sans-Terre ; — une scène entre l'astrologue de Meung et le duc de Bedfort, au XVe. siècle, scène chaleureuse et hardie, extraite des Deux chevaliers de la Jarretière ; — un récit à la fois circonstancié, exact et pathétique de la mort de Jeanne d'Arc.

Abandonnant ce genre de composition qui offre des difficultés, surmontées à peine par le génie de Walter Scott, notre confrère s'est livré à des études nouvelles qu'il poursuit avec la persévérance la plus résolue. Il veut composer des résumés substantiels et populaires de toutes les grandes littératures ; il se propose d'en faire connaître par des analyses les principales productions. La littérature indienne est l'objet de ses premiers travaux. Il vous a donné récemment un aperçu de ses histoires, de ses poèmes ; il vous a fait l'analyse du Ramayana, et vous avez été surpris de la richesse d'invention qu'offre cette épopée de quarante-huit mille vers.

—Il y a loin de cette poésie orientale aux questions de droit dans nos tribunaux ; mais les questions de droit ont besoin d'hommes positifs qui en connaissent les phases dans le passé pour les mieux discuter dans le présent, et les fictions indiennes sont étrangères à leur solution. Nous avons su gré à M. le professeur TREBUTIEN d'avoir exposé devant nous, dans un mé-

moire fait pour nous et que nous avons imprimé, le développement successif des théories sur la transmission de la propriété à titre onéreux. M. Trebutien nous a promis d'autres mémoires sur les questions difficiles qui font partie de son enseignement.

—M. TROLLEY nous a lu la Biographie de M. Georges Besnard, dont il a fait apprécier le talent par des fragments en prose et des fragments en vers, extraits de ses œuvres imprimées ou manuscrites. Nous attendons pour un prochain volume cette intéressante biographie à laquelle il n'a pas encore donné la dernière main.

— M. CHATEL, conservateur des archives du Calvados, a cherché dans ces archives des traces du passage et du séjour de La Bruyère à Caen, comme trésorier de France. Il a rétabli la date erronée de la naissance du grand moraliste.

Dès son arrivée dans notre Compagnie, M. Chatel a témoigné son zèle par des rapports sur des ouvrages de genres très-divers. Le premier fut consacré à l'Apollonius Dyscole de M. Egger; le second, au livre de M. Filon sur la démocratie athénienne; le troisième, aux poésies anglaises de Mme. Carey. Cette dame, devenue correspondante de la Compagnie, publia bientôt un nouveau recueil poétique, objet d'un nouveau rapport de M. Chatel. Notre confrère y introduisit la traduction en prose de quatorze stances de remercîment pour le diplôme de membre de l'Académie de Caen, obtenu par Mme. Carey au commencement de l'année 1859.

Sous le titre de « Quelques notes d'histoire littéraires », notre confrère a passé en revue un grand nombre de poètes français depuis le moyen-âge jusqu'au milieu du XVIIe. siècle, et fait des citations de beaucoup de morceaux peu connus. Il a pris part à beaucoup de discussions; enfin il a contribué à maintenir le réglement actuel de la Compagnie contre ceux qui voulaient effacer la catégorie des associés-résidants, et n'avoir à Caen que deux classes de membres, les membres honoraires et les membres titulaires.

— Nous avons entendu plusieurs fois M. CHAUVET avant qu'il fût appelé à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres de Rennes, et depuis son départ, malgré sa large part de collaboration avec un de nos plus célèbres confrères, M. Saisset, au Platon publié par Charpentier, il a travaillé pour nous et nous a promis récemment la suite de ses mémoires sur Galien. Nous attendons ces nouveaux tributs de notre laborieux confrère.

— Peu de lectures ont excité plus vivement l'attention des auditeurs que le travail si neuf de M. RABOU sur les événements de la Guadeloupe après la Révolution de 1848. Envoyé dans cette île comme procureur-général à cette grave époque, il a vu les événements qu'il raconte, il y a joué courageusement un rôle des plus périlleux : *pars magna fuit :* aussi sa narration est-elle émouvante et vraie, dramatique et sincère. Dans la seconde partie, consacrée à la Guadeloupe et aux Colonies françaises, il jette un coup-

d'œil sur la situation morale de ces îles, sur les inquiétudes que peut donner leur état actuel, évidemment transitoire ; sur l'éducation et l'instruction fort insuffisantes, que reçoivent, dans toutes, les races même les plus privilégiées ; enfin sur les espérances qu'éveille un avenir éloigné. Les considérations de l'auteur sont toutes fondées sur la connaissance personnelle des faits et sur les motifs les plus légitimes. Nous regrettons qu'il garde son travail en manuscrit. S'il ne va pas au-delà des limites assignées par Horace : *Nonum prematur in annum*, nous ne tarderons pas à être en possession de ce précieux épisode de l'histoire contemporaine.

— M. MELON, président du Consistoire de Caen, a fait entendre dans plusieurs séances une vie de Saurin, le plus éloquent orateur du protestantisme ; et, après l'avoir apprécié comme prédicateur, il a cité à l'appui de ses jugements, peut-être un peu trop favorables, beaucoup de morceaux excellents, empruntés à la collection volumineuse de ses sermons.

— M. Georges MANCEL vous a lu, sur les Carabots de Caen, un travail historique très-curieux, destiné aux Appendices dont il a enrichi les Souvenirs de l'insurrection normande, dite du Fédéralisme, en 1793, par M. Frédéric Vaultier. — Vous lui devez encore la biographie de M. du Feugray et le commencement de celle de Gabriel Cavelier, l'un des derniers lauréats de notre Palinod.

— M. Pierre a pu vous apporter enfin, dans la

séance de février, la notice sur M. Thierry, pour laquelle lui avaient long-temps fait défaut plusieurs éléments tout-à-fait indispensables.

— Quelques pages de M. Des Essars vous ont fait regretter qu'il soit trop sobre de communications. Il vous a révélé une particularité inconnue de ceux qui ne sont pas érudits, en donnant la curieuse origine du chant : *O salutaris Hostia*. On a trop peu de ces dissertations piquantes, renfermées dans d'étroites et justes limites.

— M. Cauvet nous a fait deux rapports : l'un sur la Vie future, de M. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes; l'autre sur l'Examen d'un problème de théodicée, par le même auteur. Il a rendu un juste hommage au mérite de M. Martin, dont les ouvrages sont à la fois pleins de science et de sentiments chrétiens d'une parfaite orthodoxie. Cette orthodoxie et cette science ne sont niées par personne. Un membre toutefois s'éleva contre l'opinion, à son sens trop absolue, de M. Martin sur les phrénologistes, qu'il semble condamner sans distinction comme matérialistes. La phrénologie n'est pas nécessairement le matérialisme. Une discussion s'engagea, et l'on établit des distinctions qui ne trouvèrent point de contradicteurs.

—M. Latrouette, qui a pratiqué quarante ans l'art de traduire, a rédigé un mémoire sur cet art, possible selon les uns, impossible selon les autres, très-difficile pour tous et reconnu tel par tous. Il a rap-

porté les principales opinions professées à diverses époques sur les conditions imposées à celui qui fait passer un ouvrage d'une langue dans une autre ; il a justement critiqué le système de littéralité suivi par Chateaubriand dans sa version du Paradis perdu ; enfin il a posé les règles de l'art de traduire, en citant des exemples à l'appui de chacune d'elles. La fin de cette dissertation ne nous est pas encore connue ; mais elle devra ressembler au commencement, c'est-à-dire être correcte, solide et judicieuse.

— Un de nos plus récents associés, M. Büchner, professeur de langue allemande au lycée de Caen, connu en Allemagne par des productions en prose et en vers allemands, connu en France par sa traduction française de la Poétique de Jean-Paul Richter, M. Büchner nous a fait un savant rapport sur la brochure de M. de Charencey, intitulée : « De l'unité d'origine du genre humain, examen critique de l'ouvrage de MM. Notte et Gliddon. » — Dans une autre séance, il a lu un morceau philosophique et littéraire sur les méthodes applicables à l'étude de la science du beau. Il a fait sentir les difficultés psychologiques de la question, et passé en revue une foule de théories proposées depuis Platon, notamment par les écrivains germaniques ; enfin il a signalé les principaux obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à la constitution de l'esthétique.

C'est à la suite de cette lecture que M. Foucher de Careil demanda la parole, traita à son tour la question du beau, et termina par une apologie de Leibniz dont on sait qu'il édite les œuvres complètes.

Si les membres de l'Académie qui résident à Caen ont alimenté nos séances, et plus d'une fois attendu le mois suivant pour des lectures, les membres correspondants ont envoyé des travaux qui ont fait une concurrence heureuse à ceux des titulaires, et pour les honneurs de la lecture dans nos séances mensuelles, et pour l'admission dans nos Mémoires. Un des plus zélés a été M. SAINT-ALBIN BERVILLE, cet ancien lauréat de l'Académie française, qui brilla tour à tour au barreau, à la tribune et dans les rangs de la magistrature. Vous avez imprimé de lui ses Vies refondues de Voltaire et de Rousseau, si judicieuses de pensées et si fermes de style ; — son excellent morceau : « Du droit de plainte en matière de diffamation, » modèle de dissertation précise et mesurée ; — enfin son « Étude sur les rhythmes de la poésie française. »

— M. P.-A. VIEILLARD vous a envoyé une biographie de Georges Duval, l'un des hommes rares dont la jeunesse resta froide et calme devant la Révolution de 1789, et qui en peignit trop souvent le côté bouffon dans ses Souvenirs de la Terreur et dans ses Souvenirs Thermidoriens. — Je vous ai lu encore pour notre confrère un travail étendu sur la tragédie au XIXe. siècle. La tragédie était son rêve, il croyait à la tragédie, parce qu'il avait plusieurs tragédies en portefeuille ; il ne pouvait s'imaginer que le public préférât long-temps les souliers modernes au brodequin et au cothurne antiques. Ses yeux se sont fermés avant le retour de notre goût à son idéal.

— Un des amis parisiens de MM. Vieillard et Berville, M. Bataillard, est venu deux fois lire devant vous deux morceaux, l'un de littérature (Étude sur la vie et les ouvrages de Martial d'Auvergne), l'autre de critique humouriste, dans lequel il soutient avec une verve railleuse l'inutilité des fontaines publiques de Paris, met en regard le luxe de quelques-unes et la défense d'y puiser de l'eau, fait ressortir l'inconvénient de cette défense pour les classes nécessiteuses, et exprime le vœu qu'on joigne l'utilité à l'agrément.

— Vous avez entendu, Messieurs, la biographie de M. Pierre David, par son fils, qui l'a faite avec respect, avec amour, ne craignant pas de louer l'homme le plus louable que nous ayons connu : la piété filiale ne pouvait que rester au dessous de l'éloge, et le fils pouvait dire avec franchise et fermeté, comme le gendre d'Agricola : « Hic liber honori... destinatus, professione pietatis aut laudatus erit, aut excusatus. »

— Aucun de nous, Messieurs, n'a oublié un magistrat qui nous présida une année, qui vint souvent nous faire des lectures très-spirituelles et très-originales, et qui se souvient de nous et nous en donne des témoignages par des envois de manuscrits. Nous devons à M. Sorbier, depuis son départ pour Agen, où il est premier président de la Cour impériale : « Observations sur la révolution judiciaire de 1771, » et plusieurs séries de « Pensées et réflexions morales, » qui attestent le vrai philosophe, l'érudit

élégant, l'esprit sagace, facile, original, et, ce qui vaut mieux, le bon citoyen.

— Vous avez entendu la Notice sur le chevalier de Clieu et la Bibliographie du café, par M. Louis Du Bois; — la Biographie de M. Chauvin, par M. René Lenormand; — la Dissertation sur Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand, par M. Egger; — un Raport de M. Jean Roger sur les Bulletins de la Société d'Émulation du département de l'Allier; — un Fragment de la continuation de l'Histoire des évêques de Bayeux, d'Hermant, par M. l'abbé Laffetay; — un Exposé de la théorie d'une langue universelle, par M. Le Tellier; — un recueil de Pensées, par Mme. Quillet; — Jean Brohon, par M. Léopold Delisle; — Voyage dans la Haute-Arménie, par M. Lottin de Laval; — Antoine Halley, par M. V.-E. Pillet; — D'un commentaire de Leibniz sur l'Éthique de Spinoza; Lettre inédite de Leibniz sur une lettre de Spinoza; Véritables opinions religieuses de Leibniz, par M. Foucher de Careil; — Théodore Desorgues, par M. Charles Asselineau; — Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase, par M. Hyacinthe de Charencey; — Comment les dynasties ont commencé en France et comment elles ont fini, par M. Dupont; — Essai sur le courage civil, par M. de Chénier; — Le noviciat de Lamotte-Houdard chez les Trappistes de Mortagne, par M. Le Touzé; — Coup-d'œil sur les publications administratives, par M. Boulatignier. Ce dernier travail est le résumé d'une improvisation de notre confrère dans une séance du Congrès des Sociétés savantes, convoqué

à Paris par M. de Caumont en avril 1862. Représentant de l'Académie au même Congrès, dans la session d'avril 1859, M. Boulatignier nous avait rendu compte de vive voix, au mois de mai suivant, de ce qui s'était passé dans plusieurs séances de la section qu'il avait présidée. Plusieurs fois il y avait pris la parole sur les questions relatives au Code rural. Il signala la tendance qu'il ne cesse de combattre et qui se reproduit en France à propos de tout : on crie contre la centralisation, on voudrait s'en affranchir, et pour tout, ou à peu près, on fait appel au gouvernement, on demande sa tutelle, son intervention, son argent. Le résumé de la discussion a dû paraître dans l'Annuaire de l'Institut des provinces.

A la suite de tant de travaux, je ne placerai les miens que pour mémoire. Si mon contingent a été considérable, c'est une conséquence de ma position. Pour les lectures, le secrétaire n'est qu'un suppléant. Tant que l'ordre du jour n'est pas épuisé, il doit garder le silence ; mais si des membres sur lesquels on comptait sont absents, ou s'ils ne sont pas en mesure de remplir leurs promesses, il est tenu, lui, d'être prêt, d'avoir quelque morceau en réserve, d'empêcher le vide d'une séance. C'est ainsi, Messieurs, que, d'aventure, je me trouve chargé d'un gros bagage dont il me faut rappeler les pièces principales. J'ai donc lu devant vous : La moitié du premier volume des Mémoires de De Vismes, ancien directeur de l'Opéra ; — Analyse du traité des Hermaphrodites, par Jacques Duval, gentilhomme d'Évreux, médecin de la fin du XVIe. siècle et du commencement du XVIIe. : — Addition à la biographie et aux œuvres de

Nicolas Vauquelin des Yveteaux ; — Mon avis sur la question, morceau destiné à concilier les opinions divergentes, en closant une longue discussion littéraire dont il a été parlé plus haut ; — Préface d'un Glossaire du patois normand ; — Sur la correspondance de Cuvier avec son ami Pfaft, traduite en français par le docteur Marchant ; — Sur les poésies de M. Bouilhet, intitulées : « Festons et astragales ; » — Analyse de l' « Essai sur le paupérisme, » par M. le colonel Rocquancourt ; — Béranger littérateur et critique, d'après sa Correspondance ; — Deux illustres inconnus : Bavius et Mévius ; — Des Académies et des Sociétés savantes des départements ; — Biographies de MM. Durand, Simon, Guérin (le colonel), Marie du Mesnil, Le Tertre, A. Renée et Gautier.

A l'article de la poésie, à ce bouquet final, je dois me citer encore ; mais pour faire place à des confrères devant lesquels je puis m'éclipser sans honte : c'est M. Des Essars, qui emprunta Le Paradis et La Péri à Lalla Rook de Thomas Moore, et qui trouva dans son imagination féconde des fables charmantes ; — ce sont MM. Alphonse et Auguste Le Flaguais, dont les talents différèrent toujours comme ces deux sœurs, charmantes, mais l'une brune et l'autre blonde, qui se partagent les suffrages ; — c'est M. Guiard, qui, dans son ode à Malherbe, rendit un éclatant hommage aux classiques ; — c'est M. Michaux, disant, peignant, recommandant le naturel en vers spirituels et faciles ; — c'est M. Guérin de Litteau nous ouvrant son riche portefeuille au moment où la mort allait l'empêcher de le grossir ; — c'est M. Berville chantant sa mise à la retraite dans un discours en vers qui est

un regain égal aux meilleures récoltes, une seconde jeunesse qui à l'ardeur de la première joint les leçons d'une sage et riante philosophie ; — c'est M. ANQUETIL, traducteur plus heureux que ses devanciers des odes d'Horace en vers français, et qui essaie sur nous l'effet que doivent produire sur le public son imitation des satires, des épîtres et de l'Art poétique ; — c'est M. LIGOT, poète de sentiment comme la femme distinguée qui nous reste à citer, et dont le nom doit couronner ce groupe à part de nos poètes académiques : — Mme. Lucie COUEFFIN, — qui trouva dans son cœur de si beaux vers et fait trop long-temps attendre un second recueil.

Rappeler sommairement nos travaux a dû causer la sécheresse par amour de la brièveté ; mais c'était du moins attester le mouvement, c'était parler de la vie. Il me reste, Messieurs, à parler de la mort. La mort est toujours près du penseur et de l'écrivain, comme elle est près des autres hommes. Le génie lui-même a beau porter sa main à son front, et dire en le frappant : J'ai quelque chose là ! ce quelque chose n'en sortira point, si la mort s'y oppose. Elle arrête à son gré les élans de l'inspiration, glace le corps, suspend le souffle et brise toutes les espérances. Ses coups ont frappé à l'envi sur les membres de notre Compagnie. Je ne sais si je n'en oublierai pas quelques-uns, tant nos pertes sont nombreuses ! Ce n'est pas sans tristesse que j'ai dressé ce tableau nécrologique.

Un de nos membres honoraires, le doyen de nos Sociétés caennaises, était M. Méritte-Longchamp,

vénérable débris de l'armée de Condé, qui avait trouvé dans la variété de ses lectures l'apaisement des passions politiques, et dans ses 90 ans la tolérance la plus absolue pour la divergence des opinions. Bibliophile plein de zèle à une époque où l'indifférence laissait périr les vieux livres, il en sauva des milliers, et sut inspirer autour de lui le goût de leur conservation. C'était sa manière de servir les lettres, et bien des gens la préfèrent à la production de livres médiocres.

Nos membres titulaires ont, hélas ! été décimés. Celui qui s'était montré le plus fécond, le plus dévoué, celui qui était toujours prêt à une lecture si un confrere était absent ou n'avait pu achever un travail promis, M. de Gournay est mort après nous avoir quittés pour une place d'inspecteur de l'instruction secondaire. Le peu de loisirs que lui laissaient ses fonctions nous était consacré, et quelques jours avant sa fin, il m'annonçait avec bonheur le prochain envoi d un grand ouvrage sur la littérature latine, qui aurait pu occuper nos séances pendant plus d'une année.

Un confrère non moins regrettable, c'est M. Simon, à qui nous devons l'Atlas du Calvados. Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans sa biographie, infatigable au travail, il était occupé de ses fonctions et préoccupé des services qu'il pouvait rendre à ses concitoyens. L'achevement du cadastre et l'ouverture d'une foule de voies de communication importaient au pays. Il s'y consacra avant tout ; puis de ces objets d'utilité publique il passa à beaucoup d'autres, et, par ses nombreux articles dans les journaux de Caen, prit un

très-vif intérêt et une part très-active à des projets d'amélioration, de réforme ou de création, que l'on pouvait croire étrangers aux froids calculs d'un géomètre. Que ne lui a-t-il été donné de vivre assez pour voir les embellissements de notre ville, continués avec persévérance par un maire-modèle, notre digne et bien aimé confrere ! De tels changements auraient comblé ses vœux, comme ils eussent dépassé toutes ses espérances !

Sans doute il en eût été de même de M. Du Feugray, si cet ancien préfet de la Restauration ne nous avait pas été enlevé au commencement de 1855, dans un temps où, las de luttes inféecondes et d'une stérile fidélité aux causes perdues, il se dévouait aux recherches historiques et aux moyens d'améliorer sa ville d'adoption. Les embellissements de Caen, les avantages et la prospérité de Caen ne cessaient d'obséder sa pensée. Les fontaines publiques, la rue de la Boucherie, la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, l'emplacement de la gare ont fourni le texte de ses brochures, où le sens pratique est parfois en défaut, mais où brille toujours un sincère amour du bien public, un patriotisme vraiment pur et désintéressé.

Il n'y avait pas long-temps que M. Chauvin, professeur à notre Faculté des sciences, avait publié son élégante biographie de Mme. Liénard, quand lui-même a été l'objet d'une notice nécrologique par son ami d'enfance et le confident de ses travaux, M. René Lenormand. Ce digne appréciateur du mérite de M. Chauvin nous a retracé la carrière de ce professeur; sa découverte, en 1824, de cinq Thalassio-

phytes inédites ; l'accueil empressé que fit, en 1826, le monde savant à sa publication des Algues de Normandie ; la thèse magistrale qu'il soutint devant la Faculté des sciences de Paris, et qui lui valut les compliments les plus flatteurs du président, M. de Mirbel ; il nous a peint, à côté du botaniste et du géologue, l'ami des lettres versé dans les langues anciennes et familier avec trois langues étrangères ; il nous a peint l'époux et le père à côté du savant ; celui enfin dont il a pu dire en finissant son œuvre : « Tous les rêves du jeune homme s'étaient réalisés ; il ne lui a manqué que de jouir, pendant de longues années, de la position honorable qu'il s'était acquise et dont il lui eût été permis d'être fier, puisqu'il ne la devait qu'à son seul mérite. »

Cette même faveur, cette jouissance d'une position honorable, a été refusée à deux hommes qui ont occupé chez nous le poste le plus éminent de la magistrature, à M. Jallon et à M. Mégard. Quels souvenirs nous gardons de tels confrères ! M. Mégard était la bonté même et la justice en personne, l'aménité, la grâce et la distinction.

M. Jallon, en nous présidant, avait prêché d'exemple. Plus d'une fois il vint nous lire de sa voix sonore des morceaux historiques, comme la mort du président Brisson, développés par une imagination brillante et dramatiquement traités à la manière des grands maîtres.

Ces éminents magistrats, appelés à Paris par leurs talents, nous avaient préparés par l'absence à l'éternelle séparation ; mais il nous semblait que nous aurions long-temps encore au milieu de nous un

« enfant des dieux », comme auraient dit les anciens, un poète qui avait des chants pour toutes les gloires normandes, des pensées pour tous les mâles esprits, des sentiments pour toutes les âmes tendres. M. Alphonse Le Flaguais ne nous a quittés du moins qu'après avoir achevé son monument, cette masse imposante de plus de cinquante mille vers, réunis en quatre volumes : témoignage irrécusable pour nos neveux, qu'au milieu de ses préoccupations, le XIXe. siècle cultiva la poésie dans la ville où naquit Malherbe.

Un des meilleurs amis de notre poète légendaire, un de nos confrères les plus brillants l'avait précédé dans la tombe. M. Georges Besnard, après avoir conquis une chaire de notre renommée Faculté de droit, était tombé avant le temps, tombé à l'heure où son esprit, mûri par l'expérience, songeait sérieusement à donner sa mesure dans une œuvre étendue. Il aimait la littérature avec passion, la littérature aurait ajouté à la valeur du jurisconsulte.

La mort a également saisi avant l'âge un des derniers chefs de notre Académie universitaire, M. François, qui fut notre président, et dont nous avons vu peu à peu s'éteindre la belle intelligence, trop long-temps surexcitée par le succès dans sa chaire d'histoire à la Faculté de Lyon.

Je rappelais tout à l'heure deux magistrats que nous avons perdus. Il en est un troisième, qui avait brillé à la Cour d'appel, comme avocat-général, et qui s'était montré l'un des plus zélés académiciens, avant d'être appelé à la Cour impériale de Rouen. Mais que dirais-je du mérite de M. Février, que ne doive

dire bien mieux que moi, dans que'ques instants, M. le conseiller Des Essars ? A M. Des Essars la biographie complète au lieu de ces traits rapides que nous indiquons à la hâte.

C'est ainsi, Messieurs, que nous n'osons que mentionner en passant l'ancien chef de notre Académie universitaire, qui fut mon professeur en 1819, que j'ai suivi dans toute sa carrière, qui m'a protégé dans la mienne, Mgr. Daniel, à qui notre confrère, M. Bertrand, doit bientôt consacrer une notice digne de sa plume exercée, digne de l'illustre prélat qui fut notre ami.

Prochainement aussi M. Charma doit retracer, dans une biographie attendue, les qualités d'un de ses collaborateurs, M. Georges Mancel, dont une mort prématurée a suspendu les travaux historiques.

Ici, Messieurs, j'aimerais à suivre dans sa vie laborieuse et vraiment édifiante le plus modeste de nos confrères, le vertueux M. Gautier ; mais j'ai payé à sa mémoire la dette de l'Académie dans le volume qu'elle vient de publier.

Il restera un hommage à rendre (et il sera rendu sans doute) au membre que nous avons le plus récemment perdu, à M. Abel Vautier, amateur distingué de tous les arts, homme de bien qui avait instinctivement le goût du beau, confrère plein de complaisance et d'aménité, qui mettait à notre disposition ses tableaux, ses livres, ses collections de tout genre avec une bonne grâce si franche qu'on ne savait trop quel était l'obligé.

Nous n'avons perdu qu'un membre associé-résidant, M. l'abbé Varin. Peu d'ecclésiastiques eurent

un goût aussi prononcé pour les fortes études. Licencié ès-lettres, il fit une thèse pour le doctorat, balança que'que temps sur sa carrière définitive, et se détermina pour la direction des âmes dans la cure de Vaucelles. Quoique fort occupé par ses fonctions, il se tenait au courant des travaux modernes de l'intelligence, même dans des genres peu sérieux.

Pardon, Messieurs, si, pour abréger, je réduis mes esquisses à une simple table; mais je range ici, selon qu'ils me reviennent en mémoire, les principaux correspondants dont la mort nous est connue. Ce sont MM. Louis Du Bois, traducteur d'Orderic Vital; de La Fresnaye, l'ornithologiste; Alexis de Tocqueville, Salvandy, tous deux membres de l'Académie française; de Beaurepaire-Louvagny, ancien diplomate; De Hammer, orientaliste; Auguste Le Prevost, antiquaire; Vieillard, bibliothécaire du Sénat; Génin, philologue et polémiste; Stiévenart, traducteur de Démosthènes; Comarmont, fondateur du musée de Lyon; Amédée Renée, historien et publiciste; Thuret et Guérin de Litteau, poètes moins hardis qu'élégants et faciles; Delalande, historien des guerres religieuses en Normandie; Pezet, historien de Bayeux pendant la Révolution; Maillet-Lacoste, l'adorateur ardent, le zélé conservateur des lois de l'éloquence; Isidore Lebrun, moins soucieux du style que de l'érudition; Pillet et Julien Le Tertre, dont la plume fut de bonne heure assouplie par des essais poétiques; d'Hombres-Firmas, correspondant de l'Académie des sciences; Isidore Bourdon et Londe, notre compatriote, membres de l'Académie de mé-

decine ; Masson, professeur au lycée de Caen, puis à la Faculté des sciences de Paris. Je m'arrête ici, Messieurs : quand je citerais encore Marie du Mesnil, Sueur-Merlin, Roger, Remusat, Gout-Desmartres, Gibon, de Vendeuvre, ma liste ne serait pas terminée; je m'arrête, car le respect pour les morts ne doit pas me faire oublier les vivants, et, pour achever ma tâche, il faut que je vous parle des concours de l'Académie.

Le premier et le plus important a deux fois été ouvert pour le prix fondé par M. Le Sauvage.

Une première médaille d'or de 800 fr. avait été proposée au meilleur travail sur la question suivante : *Action de l'électricité sur l'organisation humaine, dans l'état de santé et dans l'état de maladie.* Les juges ne trouvèrent pas assez de nouveauté dans la solution des concurrents ; mais ils décernèrent une mention très-honorable à l'un des mémoires, qui avait pour auteur un jeune médecin de Caen, devenu notre confrère, M. Léon Liégard, professeur adjoint à notre École secondaire de médecine.

Le second concours eut plus d'importance, sans atteindre à un complet résultat. Un prix de 2,000 fr. fut proposé sur la difficile matière *De la chaleur animale*. Six mémoires, dont quelques-uns avaient plus de mille pages, parvinrent au secrétariat, et furent l'objet d'un Rapport fait, au nom d'une Commission, par M. le docteur Roulland, — savant Rapport que nous avons imprimé l'année dernière et qui n'a pas moins de 117 pages. Sur les conclusions de la Commission du concours, l'Académie décida qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de 2,000 fr.; mais que la lutte avait produit des mémoires trop savamment, trop la-

borieusement, trop consciencieusement travaillés pour que des récompenses ne fussent pas accordées à quelques-uns d'entre eux. Conformément aux conclusions précitées, le mémoire portant le n°. 4 fut jugé digne d'une mention très-honorable, à laquelle on ajouta une somme de 800 fr. Des mentions honorables furent décernées aux n°s. 3, 5 et 6, ainsi classés dans l'ordre de leur mérite. Une somme de 400 fr. fut attribuée à chacun des auteurs de ces trois derniers numéros.

Le n°. 4 avait pour auteur M. Fayel, docteur en médecine à Caen; — le n°. 3, M. de Robert de Latour, docteur en médecine à Paris; — le n°. 5, M. Marey, docteur en médecine à Paris; — le n°. 6, M. Joao da Camara Leme, docteur en médecine à Madère (île portugaise).

Le legs de M. Pierre-Aimé Lair, dont nous partageons la jouissance avec la Société d'agriculture et de commerce, nous a fait ouvrir un concours qui a été couronné d'un plein succès. Nous avions donné pour sujet de prix : *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin* 1589, *jusqu'à son retour à Rouen, en avril* 1594. Deux jeunes athlètes sont entrés en lice, l'un appartenant à la Haute, l'autre à la Basse-Normandie. Le premier, initié aux mouvements et aux guerres de la Ligue, a trop suivi Henri IV sur les champs de bataille et trop oublié les magistrats qui siégeaient à Caen; il a fait un travail estimable, il n'a point fait l'histoire que demandait l'Académie.

Son concurrent, au contraire, s'est attaché avec

amour à son sujet, il a puisé aux sources et mis en lumière avec sagacité les causes des événements ; sa critique est saine, son récit lumineux, son style animé. L'Académie n'a pas balancé à lui décerner le prix et à faire imprimer son livre, que l'on regarde comme un complément de l'Histoire du Parlement de Normandie par M. Floquet. Elle a en même temps accordé une mention très-honorable au travail qui n'a pas été couronné.

Le prix a été remporté par M. Jules Lair, de Caen, ancien élève de l'École des chartes.

La mention très-honorable a été décernée à M. Robert d'Estaintot, de Rouen.

De nouveaux concours sont ouverts. L'un se fermera le 31 décembre de cette année. C'est pour le prix Lair, qui sera de la valeur de 500 francs, destinés à récompenser l'auteur de la meilleure *Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.* — L'autre, qui se fermera le 31 décembre 1864, est pour le prix Le Sauvage. Il a pour sujet : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes*, et sa valeur est de 2,000 fr.

Je croyais, Messieurs, terminer ici mon Rapport, et voilà qu'en remontant la série de nos procès-verbaux, j'ai rencontré des faits sur lesquels on ne peut garder le silence.

Nous avons touché les sommes que nous ont léguées M. Le Sauvage et M. Lair : elles sont constituées en rentes sur l'État et employées au gré des testateurs : leur volonté nous est sacrée.

En 1856, cinq cents francs nous ont été légués par M. Simon : il nous a été impossible de les accepter. La

Compagnie eût été forcée d'éditer des cartes manuscrites et de se faire marchande : un tel rôle peut aller à un membre, non à un corps comme le nôtre, qui n'a rien de commun avec des intérêts commerciaux et qui doit y être toujours étranger.

C'est pour rester digne, quoi qu'il advienne, que, le 24 décembre 1854, l'Académie s'est imposé une cotisation annuelle, et qu'elle l'a inscrite dans son réglement.

Cette modification de son réglement n'est pas la seule qui se soit produite depuis neuf ans : nous avons créé une nouvelle catégorie de titulaires. Trois hauts fonctionnaires, le premier président, le préfet et le recteur sont devenus membres de droit. Cette déférence n'a rien de servile, et met obstacle à des collisions qui pourraient nuire à nos intérêts.

Un *Album* de photographies, créé depuis deux ans, réunit déjà plus de cent portraits des membres de notre Compagnie. D'autres Sociétés savantes ont suivi notre exemple : toutes reconnaîtront un jour que les collections iconographiques sont la partie la plus précieuse de leurs archives.

Nous devons, en terminant, consigner le souvenir d'une médaille en bronze, que M. le Ministre de l'instruction publique a décernée *ex æquo* à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen et à la Société des Antiquaires de Normandie, dans la séance solennelle du 25 novembre 1861.

On sait que quelques mois auparavant, empruntant à M. de Caumont l'idée de la réunion des Académies et des Sociétés savantes des départements, M. le Ministre fit à toutes ces Compagnies un appel auquel

nous répondîmes avec empressement. Notre cité fournit un contingent respectable, et, quand un second appel nous fut adressé pour le mois d'avril de cette année, notre nombre et nos travaux étonnèrent les Comités du ministère de l'instruction publique. Des provinces entières avaient moins de représentants que Caen de lecteurs à la Sorbonne.

Une telle émulation n'est pas près de s'éteindre, parce que son principe est pur et désintéressé. Nous cultivons les sciences, les arts et les belles-lettres, pour le bonheur que procurent les sciences, les arts et les belles-lettres, sans arrière-pensée, sans souci d'autres avantages, et nous trouvons dans ce désintéressement sincère les seules récompenses qui soient enviables : la dignité de nos personnes et l'estime de nos concitoyens.

LES

PROCÈS DE MIRABEAU

EN PROVENCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

Par M. A. JOLY,

Professeur à la Faculté des Lettres.

I.

Les débats judiciaires ont tenu une grande place dans la vie de Mirabeau. C'est devant des tribunaux qu'à trois reprises différentes s'est décidée son orageuse carrière ; c'est à la suite d'un premier procès à Grasse, que s'est appesantie sur lui la rude main de son père ; c'est après un dernier procès à Aix, que se consomme sa rupture avec l'ancienne société, qu'il se voit rejeté, condamné par elle, et qu'il est violemment précipité dans les voies irrégulières. Porteur d'un grand nom, d'un titre incontesté, héritier des magnifiques avantages que l'ancienne société assurait aux ainés de grandes maisons, allié à une riche et noble famille, il voit tout cela lui manquer à la fois. Il est réduit à la vie plébéïenne; il lui faut travailler pour vivre, et ne plus rien devoir qu'à lui-même. Désavoué par son père et par ses égaux, condamné par les tribunaux de l'ancienne royauté, il n'aura plus qu'à faire la guerre à tout ce qui le repousse. De tout ce que la naissance lui avait donné, il ne lui restera

que son nom; il s'en fera une arme pour le service de sa cause nouvelle.

Mirabeau sortait du procès d'Aix vaincu; mais la France apprenait qu'elle possédait un grand orateur. Il s'y était, mieux encore qu'à Pontarlier, révélé tout entier. Il y avait composé ces beaux mémoires, si amples, si variés, si riches de faits et de ton, si habiles, si savamment conduits, si étincelants de beautés nouvelles, et qui sont presque le seul grand monument d'éloquence judiciaire qu'ait produit l'ancienne France. Destinée bizarre, qui traînait cet homme par tant d'égarements, l'accablait de tant de souffrances, l'arrachait si violemment à ses voies naturelles, pour qu'il ne manquât à aucun des champs de bataille de la parole! Dans le silence absolu de la tribune politique, dans la longue interruption des assemblées délibérantes, il n'y avait que l'enceinte des parlements où l'éloquence pût se faire entendre. Mirabeau se l'ouvrait bruyamment et à un terrible prix. Là s'essayait son redoutable talent, il allait en sortir tout armé.

De ces deux procès, le premier n'a jamais été raconté : à peine en a-t-on dit quelques mots qui manquent même de vérité. Pour le second, la partie pour ainsi dire oratoire, extérieure, en est bien connue. Tout le monde a lu ces beaux plaidoyers, a entendu ces formidables et magnifiques éclats d'une éloquence qui se révèle. Mais on en connaît moins l'histoire intime, l'effet produit dans le parlement, dans le barreau et dans le peuple, le secret des coulisses. Même dans ce que l'on croit savoir, il reste beaucoup de points obscurs. Pourquoi Mirabeau a-t-il été débouté

de sa demande? L'arrêt de la Cour était-il inique, était-il légal? Comment Mirabeau s'est-il perdu lui-même (1)? Y avait-il eu diffamation, et comment s'était-elle produite? Toutes ces questions sont restées sans réponse, ou n'ont reçu que des réponses vagues ou erronées. On voudrait aussi pouvoir contrôler les détails déjà connus. En effet, les renseignements donnés par ses biographes sont presque tous empruntés à des témoins intéressés, à lui-même, ou à son père et à son oncle. Les *Mémoires* mêmes de M. Lucas-Montigny, si attachants dans tout ce qui touche à la jeunesse de Mirabeau, n'ont pas d'autre source. Certes, il est impossible de trouver un récit plus animé, des dépositions plus piquantes que celles qu'il emprunte aux lettres du Marquis et du Bailli. Les émotions du procès, passant par ces âmes originales et violentes, retracées par leur plume énergique et capricieuse, ont un dramatique intérêt qu'on chercherait vainement ailleurs; c'est un compte-rendu judiciaire comme on a rarement la bonne fortune d'en rencontrer. Mais on désirerait quelqu'autre témoignage encore, dût-il être moins brillant, mais qui promît plus d'exactitude. A côté des déclarations de la famille et des assertions souvent contradictoires des biographes, on souhaiterait quelque pièce officielle ou le simple récit d'un contemporain, d'un témoin impartial. Il semble naturel de chercher, sur les

(1) Voir *Collection de causes célèbres*, par M. Méjan. Un recueil qui s'autorise du nom de M. Berryer, donne à cet égard la plus singulière explication. V. *Leçons et Modèles d'éloquence judiciaire*. Paris, 1848.

lieux mêmes où s'est agité le débat, si l'on n'en pourrait pas retrouver quelque lointain écho. Malheureusement les archives du parlement de Provence ne fournissent, sur le procès de Mirabeau, que deux pièces tout-à-fait insuffisantes : l'une en quelques lignes est un arrêt de registre; l'autre est l'arrêt définitif, cité partout, mais qui n'est précédé que de l'énumération des pièces fournies, des requêtes présentées, des diverses instances, et, pour ainsi dire, des divers degrés de la procédure. On sait, en effet, que les anciennes Cours de justice ne motivaient pas leurs arrêts. Il en est résulté que l'on a été réduit à des suppositions, à des interprétations sur les raisons qui ont décidé le jugement de la Cour d'Aix. L'honneur même de sa justice a été mis en cause. Mirabeau se plaignait amèrement de sa partialité; dans le silence des archives, il restait le seul témoin entendu. Des historiens, même judiciaires, ont ramassé avec complaisance et sans autre examen l'accusation signée d'un si grand nom.

Dans cette situation, combien ne serait pas précieuse la déposition d'un des juges mêmes, surtout si on le pouvait croire étranger aux passions qui emportaient quelques-uns des magistrats, et qu'il nous expliquât les motifs vrais qui déterminèrent la Cour. Ce témoignage a existé. J'ai cru du même coup le tenir et le perdre. Parmi les juges de Mirabeau siégeait, bien que son nom ne figure pas sur l'arrêt, M. Fauris de Saint-Vincens, reçu alors président en survivance de son père, sous le nom de M. de Noyers. On ne saurait souhaiter un témoin plus parfaitement honorable. Plus tard, membre de l'Institut et premier

président de la Cour impériale d'Aix, M. de Saint-Vincens a laissé dans la magistrature, comme dans l'érudition, un nom justement respecté. Or, dans un *Journal manuscrit* qu'il a légué à la bibliothèque d'Aix (1), on lit cette note écrite au jour même de l'arrêt, avant que personne soupçonnât le retentissement qu'aurait plus tard le nom du plaideur malheureux, et avec la seule préoccupation de l'intérêt judiciaire : « Le samedi 5 juillet 1783 a été jugée définitivement la fameuse affaire entre M. et Mme. de Mirabeau, en séparation. La séparation a passé tout d'une voix, à cause de la diffamation qui durait depuis long-temps. Les suffrages n'ont été divisés que relativement au couvent. Plusieurs, et j'étais du nombre, pensaient qu'une femme séparée, qui a pu et qui pourra vivre d'une manière libre et sans que personne inspecte ses mœurs et sa conduite, doit aller dans un couvent. Son père, honnête homme, mais peu soucieux et peu vigilant, ne peut être regardé comme capable de surveiller sa conduite (2). Le contraire a passé. J'ai rendu compte au long de cette affaire dans mon recueil de *factums*. »

Par malheur, personne n'avait vu ce recueil. Mais il est, comme on sait, deux classes d'êtres qui, une fois sur une piste, ne se découragent plus, les chasseurs et les amateurs de curiosités littéraires ; et,

(1) Journal de MM. de Saint-Vincens, 1782-1789. Bibliothèque d'Aix, mss. n°. 1037.

(2) M. de Saint-Vincens écrit « *a* sa conduite. » L'honorable président a parfois des caprices d'orthographe que j'ai cru inutile de reproduire quand je l'ai cité.

en effet, la bibliothèque d'Arles m'a donné ce que ne possédait pas la riche bibliothèque d'Aix (1).

Les deux pièces encore inconnues que j'y ai trouvées sont curieuses, non-seulement par les renseignements nouveaux qu'elles fournissent, mais surtout parce qu'elles permettent de rectifier quelques-uns des détails déja publiés, et de corriger de nombreuses erreurs commises par les historiens même les plus autorisés de Mirabeau. Or, quand il s'agit de ces noms retentissants, il n'est pas de petits faits; rien de ce qui les touche ne saurait nous trouver indifférents. Ils servent aussi de pièces justificatives pour quelques autres faits qui avaient été très-contestés; enfin, grâce à la signature qu'ils portent,

(1) Sous le titre de *Mémoires judiciaires de M. de Saint-Vincens*, on trouve deux volumes où le président lui-même avait rassemblé diverses pièces, manuscrites ou imprimées, sur des questions de droit importantes. Dans le 2e. volume, qui a pour titre : *Mariages, dots, femmes, séparations*, à la suite de divers procès, se trouvent tous les mémoires publiés par Mirabeau dans son affaire; puis deux pièces manuscrites : l'une est un mémoire auquel M. de Saint-Vincens a joint la note suivante : « Voici un mémoire fait par M. de Montméyan, avocat général, qui contient un précis de tous les faits relatifs à l'affaire. L'on voit qu'il n'est pas de l'avis du couvent. Je renvoie à mes motifs pour répondre à tout ce qu'il dit là-dessus. L'auteur est un peu animé contre M. de Beauval, homme bien estimable et bien sensé, qu'il n'aime pas. Je ne sais pourquoi. » Le scrupuleux président ne s'est pas contenté de cet avis; et, dans toute la suite du mémoire, il a noté avec soin tous les faits qui lui semblaient erronés, ou racontés avec exagération. La deuxième pièce est intitulée : « Motifs de M. Fauris de Saint-Vincens sur l'arrêt du Parlement de Provence dans l'affaire en séparation de Mme. de Mirabeau avec son mari. »

ils achèvent d'une façon, pour ainsi dire officielle, l'histoire de ce grand procès.

Mais avant de la refaire, je retracerai, d'après les pièces mêmes conservées au greffe du tribunal de Grasse, et qu'on n'a pas interrogées jusqu'ici, le premier débat de Mirabeau avec la justice. Peu important par lui-même, il le fut beaucoup par ses suites et par l'influence terrible qu'il exerça sur toute la vie du grand orateur. Il est intéressant aussi comme tableau de mœurs; enfin, si on le rapproche du procès d'Aix, ce sont deux pages assez curieuses de l'histoire judiciaire du XVIII[e]. siècle.

II.

Mais le procès d'Aix n'a été que le dénoûment d'un long drame de famille, commencé au Bignon et poursuivi à travers mille vicissitudes. Avant d'en redire la conclusion, il serait bon de renouer connaissance avec les personnages, de remonter aux origines et aux causes, de rappeler l'éducation de Mirabeau, son caractère et celui du Marquis, et la longue lutte du père et du fils, que l'arrêt de la Cour d'Aix a seul terminée.

Nous trouverons là une terrible histoire domestique, dans laquelle les divers événements s'enchaînent et se déduisent les uns des autres avec la sévère ordonnance des actes d'un drame bien fait. Il n'en est pas, parmi les plus fortement combinés, qui présente un plus émouvant intérêt, une plus riche variété d'incidents, des aventures plus violentes, des caractères plus vigoureusement dessinés; nul auteur dramatique

n'eût osé les rêver avec cette originalité inouïe, cette individualité hardie, presque insolente. Il n'en est pas non plus qui offre une moralité plus forte et plus convaincante, et se détachant mieux à chaque pas. Car chacun des acteurs y fait sa propre destinée ; chacun y commet des fautes, et de ses fautes sortent sa punition et d'irrémédiables malheurs.

C'est un curieux chapitre à ajouter aux études qu'on a pu faire sur l'histoire et la constitution de la famille, sur la nature du pouvoir paternel aux différents âges de la société française. La peinture de ces révolutions intimes, du trouble apporté ici à l'exercice de cette autorité, quand même elle serait dépouillée de tout intérêt de temps et de lieu, ne saurait nous laisser indifférents. Combien doit-elle plus nous attacher quand à l'intérêt des situations se joignent l'intérêt poignant et les âpres enseignements de la réalité et d'une réalité très-historique, quand les personnages portent un des plus grands noms de notre histoire !

Mais il y a plus encore : ce sont deux époques et deux sociétés qui se trouvent en présence, et le Marquis ne représente pas seulement l'ancienne paternité absolue, austère, volontiers intolérante ; tandis que le fils, naturellement familier, voudrait rapprocher les distances, changer les rapports, mettre la tendresse à la place du respect, et l'égalité comme lien ; comme pour rendre les oppositions plus tranchées, la lutte plus animée, le père, dans sa façon de comprendre ses droits, est plus ancien que son temps. Chateaubriand, il est vrai, rencontrant sur son chemin le souvenir de Mirabeau, voudra nous faire entendre qu'il en était ainsi partout. «Son père, nous dit-il,

avait gardé, comme le mien, l'inflexible tradition de l'autorité paternelle absolue. » Mais le sombre visage du triste propriétaire de Combourg, son mutisme et l'abandon où il laissait l'enfance de son dernier fils ne peuvent se comparer à ce joug de fer, à cette oppression toujours en éveil, à ces persécutions tour à tour taquines ou haineuses du redoutable *Ami des hommes*. Le fils, de son côté, a devancé son temps. Il est révolutionnaire dans la famille comme il le sera en politique. Sa fougueuse nature, mise à l'étroit, comprimée par la main paternelle, n'essaiera pas de dénouer, mais fera éclater ses liens.

C'était un personnage singulier que le marquis Victor de Mirabeau. Il s'est peint lui-même comme « un oiseau hagard nourri entre quatre tourelles. » A l'abri de ces épaisses murailles, la civilisation nouvelle n'a pas atteint son enfance, et le pli de son enfance ne s'est pas effacé de toute sa vie. Bien que né en 1715, il n'est pas du XVIIIe. siècle, pas même du XVIIe. Il remonte jusqu'aux barons féodaux. On retrouverait encore chez lui, par moments, toute l'énergie âpre de ses aïeux : race turbulente, rude, indomptable comme les tristes rochers sur lesquels elle avait fondé son fief; impétueuse, désordonnée, comme la rivière torrentueuse qui les mord depuis des siècles sans les entamer; race guerrière, mais indisciplinée, et prétendant ne servir qu'à sa guise ; grands caractères, mais sujets indociles, voisins insupportables et tyrans de leurs vassaux. Ils n'avaient eu qu'un petit théâtre; et cependant, malgré toute la grandeur de Mirabeau, ses ancêtres paraissent plus puissants que lui.

Leurs origines ne parlaient que de guerres civiles et de haines domestiques. Sortis d'Italie au XIIIe. siècle, au temps des grandes luttes intestines des républiques, les *Righetti* avaient gardé quelque chose de dantesque, une empreinte originale et fière que ne put effacer aucun changement de fortune ni aucune transformation sociale.

En tout temps convaincus de leur supériorité, ils se croient nés pour le commandement : ils en ont l'instinct et le besoin. Ils croient et disent naïvement qu'il y a deux races dans l'humanité : « Il est des hommes faits pour obéir, il en est de faits pour commander, et cela ne se ressemble pas. »

Ils ont ce qu'il faut pour justifier ces orgueilleuses prétentions : hauteur d'esprit, courage, ferme vouloir, avantages physiques, haute stature, beauté des traits. Mirabeau fut le premier qui manqua à cette tradition de sa famille. Avec cette jalousie de l'autorité, ils ont ce qui en est l'excuse, la passion de l'indépendance ; ils entendent ne pas s'abaisser eux-mêmes pour commander aux autres. Ce qui fait leur originalité, c'est qu'à la violence native se joint chez eux la culture de l'intelligence, qu'ils aiment les lettres et l'instruction, et qu'ils sont gens d'esprit : esprit tranchant, plein de saillies, parfois bizarre, souvent redoutable. Ils ont des plaisanteries énormes, de monstrueuses boutades, une originalité violente, excessive, qui, chez quelques-uns, touche parfois à la folie. Outre cela, de complexion fort amoureuse, ils ont des passions sans frein, des jeunesses terribles avec des audaces qui ne sont qu'à eux. Le marquis Victor raconte qu'à son arrivée au régiment, un soldat,

le voyant passer, disait : « Vois-tu ce parement rouge ? Il est des Mirabeau ; ce sont tous des diables » ; et le Marquis ne nous dit pas qu'il ait été fâché du trait. Les femmes y valent les hommes pour la hardiesse et la résolution.

Louis XIV les trouva tels que les avait laissés la Ligue. Même en face de ce maître devant qui tout s'incline, ils ont des incartades qui déconcertent sa solennité, des hardiesses de franchise que leur verte originalité sauve seule du châtiment (1). Ils sont de curieux représentants de cette noblesse, qui, se confinant volontairement dans ses châteaux, échappait aux séductions et à l'amollissement des mœurs de la cour, et dont l'indépendance, parfois sauvage, console l'âme du spectacle de la bassesse et de l'effacement de la noblesse des antichambres royales. Dans cette histoire de ses énergiques ancêtres que Mirabeau, au château d'If, s'amusait à se raconter à lui-même pour réveiller sa fierté et tromper les ennuis de sa prison, on reconnaît des débris des races féodales égarées dans les temps nouveaux, semblables à ces restes gigantesques des créations primitives qu'a reconstruites la géologie. Objets curieux d'étude, ils nous montrent tout près de nous des mœurs et des personnages d'un autre temps, dépaysés et déjà n'ayant plus de place dans une société qui se régularise, dernier reste de ces héritiers du passé que Richelieu avait trouvés trop grands et à qui il avait coupé la tête, parce qu'ils ne savaient pas la plier.

(1) V. *Mémoires de Mirabeau*, Ier. vol., l'histoire de Bruno de Mirabeau.

Dans toute grande et forte race, il y a un homme qui en a été comme l'expression dernière et idéale, qui en a réuni toutes les forces, et chez qui les défauts originels sont dominés par les qualités. Tel a été pour les Mirabeau le marquis Jean Antoine; son petit-fils s'est complu à tracer son portrait comme celui du héros, du César de la famille. C'est un vrai type de grand seigneur, mais de grand seigneur sur ses terres, et non de courtisan. Taille haute et parfaite, beaux traits nobles, militaires, charmants; éloquence rapide; adroit, généreux, se mettant à merveille, aimant le faste aux jours de représentation; humain, poli, obligeant, ingénieux à ses heures, imposant par sa réputation, ses services, sa haute et noble figure; mais si fier et si susceptible (1) que le tout ensemble en faisait un homme fort redoutable. Homme de guerre, l'ami et le bras droit du duc de Vendôme, il était, de l'aveu de son chef, meilleur à montrer aux ennemis du roi qu'au roi lui-même. Hautain avec ses égaux, insolent avec les intendants royaux, il se faisait le patron des pauvres gens auprès du parlement, mais chez lui menait militairement ses vassaux, et faisait leur bonheur à sa façon et malgré eux.

Son fils, le marquis Victor, avait gardé, sinon toutes les allures, du moins cet esprit de ses aïeux en plein XVIIIe. siècle On trouverait difficilement alors un homme de sa trempe. Mais, comme il arrive en toute chose qui n'est plus de son temps, contrairement à ce qui s'était passé chez son père, les qualités

(1) Il disait que la patience était la vertu des ânes.

chez lui semblaient au second rang : les défauts avaient pris le dessus. D'altiers qu'étaient ses ancêtres, il s'était fait frondeur et sauvage. Peut-être en eut-il été autrement, si ses qualités eussent trouvé leur emploi naturel. A la place de l'absolutisme mesquin et capricieux de Louis XV supposez une royauté à la façon anglaise, le marquis de Mirabeau aurait pu tenir dans l'État une belle place. Ses instincts, qui se dépravèrent faute d'emploi, s'y seraient développés à l'aise et réglés. Aristocrate de naissance et de goût, homme de commandement, il l'eût réclamé comme un droit et exercé comme un devoir. Ennemi ardent de la démocratie, mais ennemi non moins décidé du despotisme, il eût été libéral comme peut l'être un membre d'une grande aristocratie, qui, dévoué au maintien de son ordre, le veut grand et éclairé. Il eut été hautement conservateur, par position et par instinct d'autorité ; mais largement et libéralement conservateur : aimant et appelant les réformes, à condition toutefois qu'elles seraient régulières et sagement conduites, et qu'on n'imiterait ni la précipitation imprudente et l'engouement irréfléchi de quelques princes, ni les minuties de zèle de quelques autres ; avec cela ouvertement religieux, mais en homme d'État et en grand seigneur plus qu'en fidèle. Animé toujours d'un grand esprit d'équité, on l'eût vu en toute circonstance empressé à prôner et à encourager le travail et l'instruction.

Ainsi se forme l'idée d'un personnage considérable, qui aurait bien pris sa part du gouvernement de son pays. S'il ne l'a point obtenue, on reconnaît en lui assez de grandeur réelle au milieu de toutes

ses fautes, pour qu'on puisse se dire que ce fut un malheur pour ce gouvernement autant que pour lui-même. Trop fier de sa personne et de son nom pour s'incliner devant les pouvoirs nouveaux, pas assez hardi, ni doué d'assez d'esprit politique pour leur tenir tête en face, peut-être encore trop monarchique, le marquis de Mirabeau avait renoncé à sa place dans la société, parce qu'il ne la trouvait pas à sa guise. Il avait de bonne heure quitté le métier des armes, sa voie naturelle, pour se faire écrivain, par dédain de la faveur, par sentiment de sa valeur personnelle, par amour de la gloire; car c'était le temps où tous les hommages allaient à l'esprit. Un succès en ce genre servait admirablement son amour-propre et sa tendance naturelle à mépriser ses pairs. Elle le distinguait tout de suite de tous ceux qui n'étaient que nobles.

Il s'était affilié à la secte alors nouvelle des Économistes, et s'y était bientôt fait un nom. Il avait trouvé un titre heureux, *l'ami des hommes*. Cette originalité d'un homme de vieille race quittant l'épée pour la plume, et rêvant d'être le bienfaiteur pacifique de l'humanité, avait fait fortune. Une captivité fort douce de sept jours au château de Vincennes avait achevé sa gloire en lui donnant des airs de martyr.

L'école philosophique, jalouse du succès des économistes, s'était bientôt attaquée à lui. Voltaire se moque de ce prétendu ami du genre humain « qui parle, qui parle, qui parle, qui décide, qui tranche. qui aime tant le gouvernement féodal, qui fait tant d'écarts et qui se blouse si souvent. »

Grimm revient toujours à lui en ses gaîtés. Il s'amuse beaucoup de « ce coryphée de la secte, de ce Mahomet du dieu Quesnay, de son pontificat physiocratique, de ses révélations en style apocalyptique pour le bonheur de l'humanité », du contraste de ses déclarations : « Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre » et de ses actes ; de « son amour de la population à la façon des anciens patriarches », enfin de ses prétentions gothiques et de son gigantesque amour-propre (1).

Le gout littéraire du XVIIIe. siècle, pur, timoré, académique, avait dû être bien vite étonné par ce rude et bizarre écrivain, par la bouffissure, l'étrangeté, l'obscurité de ce style, très-puissant par moments, illuminé de grands et beaux mots, mais inégal, incorrect, d'une familiarité extrême, d'une enflure et d'une abondance effrayantes, car il a laissé des montagnes d'écrits (2). Il avait apporté à ce métier nouveau d'auteur toute la fougue de sa race, « possédé étrangement, disait son frère, du diable de la scribomanie. » C'était bien le plus impitoyable « écrivailleur » qui fut jamais, bourrant de sa prose indigeste et emphatique les recueils économiques, et entassant les immenses in-folios. Ses idées se poussent, se pressent comme des nuages d'orage, s'entassent bruyamment; de ces chocs violents, jaillissent par moments des

(1) En voici un léger échantillon, emprunté à une de ses lettres : « Grands et petits se font inscrire à ma porte, et je ne peux paraître en public *de crainte de faire foule.* Ce n'est qu'un livre qui fait ce bruit prodigieux, etc. »

(2) 50 vol. in-4°. et 12 in-folio manuscrits, sans compter les imprimés. V. *Mémoires de Mirabeau.*

éclairs; mais souvent aussi ce n'est qu'un vaste chaos comme ces ruines que laissent les avalanches, une montagne en débris énormes, heurtés, brisés, confusément amoncelés.

Tel il se montre dans ses gros livres. Il est tout autre dans ses lettres. Là, comme il n'est plus enchaîné par la nécessité des déductions, son génie primesautier se met à l'aise, et ce sont les qualités surtout qui nous frappent. Il a des idées (1), de grandes vues, de la hauteur dans sa pensée, des jugements d'une hardiesse et d'une justesse étonnantes, l'instinct de ce qui devrait être, la divination de ce qui sera et des

(1) V. ses jugements sur Louis XVI, Turgot, Malesherbes. — « Turgot et Malesherbes ont le cœur droit et l'esprit gauche, et je ne sache rien de moins propre au gouvernement que ces deux qualités-là. — Rêveurs vertueux, — Turgot et le Roi sont faibles et inexperts contre l'astuce de cour, les insinuations et obsessions importunes, et je pense que Turgot n'ira pas loin; mais il se retirera couvert de gloire. — Pourquoi le Roi n'a-t-il pas le courage de ses vertus (1775)? — Rien ne m'étonne, si ce n'est l'atrocité ou la sottise de ceux qui osent apprendre à la populace le secret de sa force. — Je ne sais où l'on prend la confiance qu'on arrêtera la fermentation des têtes; mais, si je ne me trompe, de pareilles émeutes ont toujours précédé les révolutions. »

Voir ses idées sur la religion, — sur la préservation sociale, — sur les moyens qui conviennent aux réformateurs: instruire, instruire, instruire — contre les utopistes, fous dangereux qui croient pouvoir tout faire. L'homme sage sait que tout homme ne peut et ne doit faire que son feuillet du grand livre de la vie, et, s'il se peut, de la vérité. »

Sur les progrès que les philosophes du XVIII[e]. siècle ont fait faire au monde : « J'ai trouvé l'humanité superstitieuse, je la laisse défiant le ciel, baisant la terre et tendant la main. »

catastrophes qui approchent. Il a presque du génie, par accès, à bâtons rompus, mais avec d'extraordinaires saillies. Mais c'est dans son style surtout que, libre de se laisser aller à sa fougue et à ses caprices, il se montre tout entier, bizarre parfois, mais toujours bon à connaître, réunissant tous les tons : original, hardi, pittoresque, spirituel, mordant, bonhomme, éloquemment familier, inventant sa langue, une langue à la St.-Simon (un St.-Simon un peu provincial), pittoresque, inégale, tour à tour sublime, triviale, familière, brutale, toute hérissée de figures et de métaphores, pleine de caprice, d'éclairs, d'inattendu, et presque toujours d'un grand relief. Avec cela le plus furieux créateur de mots qui fut jamais; on en ferait tout un dictionnaire.

Lui-même se rend justice et ne se surfait pas. « Élevé dans un château de la montagne (1), moi quatrième, par un précepteur à trente écus, jeté dans un régiment aux pattes de l'oisiveté à treize ans, je n'ai eu de maitre qu'à vingt-trois ans (et ce maître était Lefranc de Pompignan!). Il ne put arrêter ma vivacité qui m'a entraîné. — Un cœur chaud, riche et germinant m'avait rendu familier le genre épistolaire. —L'abondance est le propre du prunier sauvage, je le sais. Mais, pourvu qu'il fasse de bonne boisson pour le peuple, ce serait dommage de l'ébrancher et l'enter pour qu'il donnât quatre ou cinq belles prunes

(1) Lettres du marquis de Mirabeau. — V. *Mémoires de Mirabeau*, 8 vol. in-8°. C'est à ces Mémoires, pleins de tant de documents d'une incomparable valeur, que j'emprunte une partie des traits qui m'ont servi à peindre le père et le fils.

pour la table des gourmets seulement. — Mon style, fait en écailles d'huîtres, est si surchargé de différentes couches d'idées qu'il aurait besoin d'une ponctuation faite exprès pour le débrouiller. »

Le XVIIIe. siècle ne l'a guère vu que ridicule, et ne l'a connu que par ses gros volumes. Ses lettres révèlent un écrivain sans analogue en son temps et qui, se montrant ainsi tout entier, eût bien étonné les beaux-esprits académiques; comme si dans une élégante réunion du moment la statue de quelqu'un des ancêtres eût apparu tout à coup en faisant résonner son armure. Il nous a été révélé dans un moment opportun pour lui, lorsque nous étions passionnés pour l'originalité et la force. Esprit énergique, tout en aspérités et en saillies, il avait eu naturellement ce que quelques-uns devaient plus tard chercher à grand'peine, et il y joint presque toujours un grand air.

Du reste, ces soudainetés, ces hardiesses et ces caprices de style n'étonnent plus quand on connaît le caractère de l'homme. C'est un esprit entier, excessif (1), courant droit devant lui, allant souvent très-loin et très-vite, et par bonds furieux et énormes dans cet étroit chemin, mais n'écoutant pas les objections, prenant en pitié et en raillerie les contradicteurs qu'il appelle bravement des déballeurs de dialectique. Souverainement intolérant de toute opposition, de

(1) Il se reconnaissait volontiers ce défaut d'exubérance, et répétait avec complaisance ce mot d'une femme : « On vous présente un gobelet pour avoir un verre d'eau. Vous versez de trop haut, trop fort et trop abondamment. Vous éclaboussez et rien ne reste dans le verre. »

toute loi et de toute domination, et aspirant, de toutes les forces de son être, à dominer lui-même. Ce qui fait le fond de son caractère, ce qui explique tous ses défauts et toutes ses fautes, c'est cet invincible et insatiable besoin de domination. La volonté altière de Jean-Antoine était devenue chez lui un despotisme fantasque et ombrageux, un amour-propre toujours en éveil, une confiance en soi complète, incessante, presque innocente à force d'être entière. Quiconque a pû le blâmer est un grand coupable. En vain, son frère a forcé son estime par toute une vie de bon accord, et par mille preuves de son dévouement et de sa grande sagesse. Qu'un jour, emporté par la force de la vérité, il essaie enfin de lui faire sentir qu'il a eu tort, et de justifier son fils sur un point tout particulier, c'en est fait de cette longue confiance. Au lieu de rentrer en lui-même, le Marquis s'écriera : « Ce fou s'est emparé de mon frère, avec qui depuis soixante ans j'ai vécu dans la plus grande union, et il m'a fait voir la corde de ce grand caractère. »

Avec ce contentement de soi et cette gigantesque suffisance, il devait être et il est souvent, malgré la hauteur de son intelligence, l'esprit le plus foncièrement et le plus emphatiquement faux, et l'un des plus parfaitement mauvais caractères qui aient été au monde.

Il est pétri de contradictions : à la fois novateur et féodal, apôtre de la liberté, et proclamant qu'une femme est la première servante de son mari ; condamnant à la mort et foudroyant le gouvernement qui l'avait retenu sept jours à Vincennes, dans une

très-douce captivité, et traînant son fils de prisons en prisons, et demandant soixante-sept lettres de cachet contre sa famille, les semant autour de lui, enfermant l'un de ses frères, sa femme, ses enfants.

Dur et hautain avec ses inférieurs, il est, quand il écrit, plein de tendresse pour le peuple; il y met les plus grandes délicatesses, s'étonnant de trouver « des gens rien moins qu'inhumains, mais dont le préjugé est que le paysan n'est pas de la même espèce que nous (1). »

Il est bon pour les enfants, il a pour eux de jolis mots, ce sont: « les petits, ces visages aux yeux brillants qui me touchent. » Il se laisse approcher par les plus humbles, comme un bon et paternel seigneur. Il accepte toutes leurs familiarités, se laissant par eux prendre sa canne, etc., et il est le tyran impitoyable de sa propre famille.

Il écrit ailleurs, en parlant de lui-même: « Un homme qui est l'ami de tous ceux qui ne l'ont jamais vu (condition excellente, il est vrai !), qui par lui-même, ni par son ombre, n'a jamais été sur le chemin de qui que ce soit, qui n'a jamais fait peur, embarras, ni mal à personne;..... qui sent le mieux que le devoir de notre âge est d'apprivoiser, de supporter tout ce qui est petit et partant la jeunesse, et de lui soutenir le menton; » et jamais il n'a montré à son fils qu'un visage irrité, et il ne parle que de se délivrer de lui et veut l'envoyer mourir aux Indes.

Ame tendre à qui « la vue d'un voile blanc de religieuse nâvre l'âme », et qui jette au couvent une de

(1) V. dans les *Mémoires de Mirabeau* sa conversation instructive et morale avec M. de Montpezat.

ses filles sans vocation! Ami des hommes, inventeur de fours humanitaires et de moutures économiques, « père des pauvres, » mais dépensant, à ce qu'il semble, pour l'humanité en masse ce qu'il a de tendresse, et de sa famille n'ayant jamais aimé qu'une seule de ses filles, celle qu'il appelle Saillanette, parce qu'elle est douce et pliant sous sa main!

Il méprise la noblesse..... chez les autres, et même parfois la sienne, et pourtant il en est infatué et débite cette invraisemblable gasconnade: Les Mirabeau n'ont eu qu'une mésalliance, les Médicis. Il dédaigne les vaines distinctions du rang; cependant il règle à l'avance les pompes de ses triomphes villageois, et les hommages de son curé. Il déteste Paris et lance sur lui des anathèmes, avec la hauteur de ton et les éclats des prophètes, et il ne peut s'en arracher.— On le voit à la fois dévot, et ami des hardis propos, ne ménageant ni l'Église, ni ses ministres; altier, incapable de transiger sur aucun de ses droits, et dans le même temps, bonhomme, familier, égrillard. Il flétrit la corruption du siècle avec l'éloquence et les vertueuses colères d'un père de l'Église, et, mari hardiment et naïvement immoral, il maltraite sa femme, lui donne sous son toit des rivales prises dans la plus basse condition, installe à sa place au grand jour une étrangère qui régente souverainement la maison et les enfants; et, non content de ces outrages, la ruine, engage son bien, lui arrache des signatures, et la fait renfermer quand elle refuse de se sacrifier pour payer les millions dévorés par les folles spéculations rurales, les améliorations, les procédés économiques.

Enfin, pour couronner le tout, quand le désordre de sa famille est au comble, il se plaint des maux qui frappent une tête innocente et s'accorde un bill d'indemnité final.

On voit comme il avait porté dans la famille ses terribles instincts de despotisme, et comme, ne reconnaissant là aucune limite à son pouvoir, n'y admettant aucune résistance, il avait dû l'exercer souvent avec cruauté.

Il avait la plus haute idée de son pouvoir à cet égard, et au milieu de l'adoucissement des mœurs et du relâchement de tous les liens, prétendait l'exercer à toute rigueur.

Dans notre société égalitaire, nous ne nous figurons plus guère ce qu'étaient ces relations du père et des enfants dans l'ancienne société française, héritière en cela de l'antique patriciat romain, et lorsque le père était chef de famille, plus encore que père (1): ces rangs si sévèrement gardés, ces relations austères, presque froides d'une part, de l'autre surtout respectueuses, soumises, presque tremblantes. Le père ne doutait pas de son autorité sur son fils, véritablement sien, de son droit à disposer de lui ; car celui-ci avant d'être une personne, est un noble, un premier-né,

(1) Cette sévérité tient avant tout à l'organisation et aux devoirs aristocratiques. Une petite scène de la vie de Jean-Antoine le prouve. Un jour, devant lui, le fils de son maçon répond lestement à son père. Le père ne s'en émeut pas. Le Marquis s'élance sur le jeune homme, la canne haute et d'un tel air que celui-ci ne voit d'autre salut que de sauter par la fenêtre. — Nous avons ici en présence deux sociétés et deux façons différentes d'entendre un même sentiment, selon la différence de classe.

l'héritier d'une race, qui se doit à son nom. C'était la puissance paternelle dans toute sa sévère majesté, donnant plus à l'honneur qu'à l'affection, autorité plus que tendresse, une sorte de magistrature domestique, demandant avant tout le respect, s'interdisant toute marque d'émotion, étouffant tout attendrissement, attentive à ne rien laisser paraître; et dans les grandes douleurs surtout, quand l'orage est au fond du cœur, et qu'il s'y livre un grand combat entre l'affection paternelle prête à se trahir et la dignité de celui qui se sent un homme public responsable envers la société, affectant un calme stoïque, parce que toute marque d'affliction paraîtrait un signe de faiblesse. La nature, il est vrai, se vengeait en dedans, et parfois même se trahissait par quelque dramatique éclat ; mais en général on ne laissait rien paraître et l'honneur était sauf.

C'est ainsi que ce pouvoir s'était montré au Marquis en la personne de ce grand Jean-Antoine. On dirait un descendant du vieil Horace. « On ne se familiarisait pas avec lui, nous dit son fils, et ses enfants n'auraient pas même osé lui adresser un culte direct.» Rien, du reste, ne peut donner une plus frappante idée de cette paternité, telle que je l'indiquais tout à l'heure, que les confidences du Marquis: « Jamais je n'ai eu l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable, de ce père essentiellement bon, mais dont la dignité contenait la bonté. » S'il se séparait d'un fils partant pour une campagne, il ne paraissait rien de plus qu'aux jours ordinaires. S'il perdait un enfant, il pouvait être malade, mais non pas avoir l'air abattu. Quand la douleur devenait trop forte, sa

femme et lui s'enfermaient dans leur oratoire et reparaissaient ensuite avec toute leur sérénité.

Devant cette autorité, la nature revêche et hautaine du futur *Ami des hommes* s'était courbée. A cinquante-quatre ans, chef d'une famille nombreuse, il venait chaque soir s'agenouiller sous la bénédiction maternelle.

Il entendait bien que ses enfants le respecteraient ainsi.

Mais, eût-il eu le fils le plus soumis, on se demande si les orages auraient manqué; car il ne se contentait pas de posséder l'autorité, il voulait la faire sentir. Il était comme ces cavaliers impatients qui se plaisent à tourmenter leur monture, à lui remuer le mors dans la bouche; qui la poussent pour la retenir ensuite, et qui veulent surtout se prouver leur domination. Il la prouvera jusqu'à la compromettre, jusqu'à compromettre l'honneur de sa race. Dans ses colères, il frappe rudement son fils, sans s'inquiéter si les souillures ne rejailliront pas jusqu'à lui, si dans ces prisons où il le jette, il ne court pas risque de tacher son nom. Il ne songe pas que ses sévérités ont pu lui imprimer une marque ineffaçable, et qu'il en portera toujours la cicatrice. Il pense exécuter une sentence du tribunal domestique, où le roi n'est que son geôlier, et, avec son orgueil féodal, il croit que quand il a pardonné, l'opinion publique doit ratifier le pardon. Qui donc oserait demander compte à cet égaré repentant, quand son père veut bien oublier?

Et en face de lui, ce père si jaloux de son pouvoir avait dans son fils aîné la révolte même, le plus fougueux et le plus indocile des esprits, celui qu'il

appelait l'Ouragan ou M. de La Bourrasque. Supposez au jeune Mirabeau un père tendre, patiemment dévoué à son éducation, et ses fougues, sa nature toujours débordante et de plus emportée par l'esprit du siècle, déconcertera sans cesse la sagesse paternelle. A peine l'austère autorité de Jean-Antoine, hautaine et dure, mais imposante, et la sévère majesté de sa digne femme eussent-elles, à défaut d'affection, inspiré peut-être le respect. Mais que ne devait-il pas arriver entre cette paternité quinteuse et cette enfance turbulente ?

Je voudrais esquisser rapidement ce caractère de Mirabeau, pour y marquer seulement ce qui devait armer et entretenir les sévérités paternelles, et pour expliquer ses triomphes et sa défaite dans son grand procès.

Il est difficile de parler de Mirabeau dans une juste mesure et en évitant la déclamation, et pourtant il serait temps de refaire son histoire. L'histoire des hommes politiques devrait être reprise en France tous les vingt-cinq ans. Elle n'est presque jamais un jugement, mais un combat ; un panégyrique ou une diffamation. On n'en saurait trouver de plus riche que celle-ci pour le moraliste, le politique, le littérateur, ou même pour qui veut ne le voir qu'en artiste et en poète. Mais, quel que soit celui qui la doive tenter, il faudra qu'il tienne grand compte des jugements du père de Mirabeau. En faisant la part des exagérations de la colère et de la haine, il ne saurait dans cette étude trouver un meilleur guide. Nul ne l'a mieux connu, ni mieux jugé, ni pénétré plus profondément, éclairé qu'il était par ses craintes paternelles, par sa

haute et vive intelligence, et surtout par sa haine, le plus éclatant des flambeaux pour la découverte des défauts ou des travers. On le voit sans cesse surveillant la croissance de son fils avec une attention haineuse et inquiète, notant tout, ne laissant rien échapper, la plupart du temps furieux, quelquefois entraîné par l'admiration, mais plus souvent étonné ou épouvanté que ravi.

Il y avait dans cette enfance de quoi provoquer tous ces sentiments divers : une intelligence rare, une mémoire, une capacité à éblouir et à effrayer presque ceux qui en voyaient les singulières manifestations, un cœur chaud et fier, un irrésistible besoin de donner, un précoce sentiment d'honneur, une rare vivacité d'enthousiasme; et alors, illuminée par le feu intérieur, sa laideur s'effaçait, il semblait transfiguré. Le duc de Nivernais qui le vit jeune dans un de ces moments-là, disait avec une exaltation qui semblait un pressentiment de l'avenir : « Il me parut alors l'empereur du monde. Je ne sais quoi de divin transpira rapidement dans son attitude ». Mais, par malheur, rien ne lui manquait de ce qui pouvait aliéner ce père impitoyable que nous connaissons déjà, et détruire l'effet de ces belles qualités. Brusque, impétueux, « facile à câbrer », il voulait bien entendre la raison, mais ne voulait entendre que cela, et avait horreur de tout ce qui s'appelait un joug; et c'étaient en même temps des fougues terribles et de déplorables instincts; « le penchant vers le mal, disait son père, avant de le connaître et d'en être capable. »

Le jeune homme avait tenu et au-delà tout ce que promettait l'enfant. C'était la nature la plus riche et

la plus dangereuse à la fois, la plus merveilleusement douée pour le mal autant que pour le bien, quelque chose comme la nature des tropiques, avec cette germination incessante des fleurs les plus éblouissantes et des plus horribles poisons. Ce qui frappe tout d'abord en lui, c'est la force et la puissance jointes, quand il le voulait, à une séduction, à des grâces irrésistibles, invraisemblables, qui triomphaient presque instantanément des répulsions du premier aspect.

C'est une tête forte, ardente et perspicace ; une fécondité sans relâche, qui trouve les idées, ou s'approprie celles des autres; une imagination que tout enflamme; un esprit plein de ressources, éminemment pratique, et, dans les grandes occasions, éclatant en inventions inattendues ; un coup-d'œil d'aigle, cette vue rapide des grands esprits qui, à travers mille détails, va droit au nécessaire; une intelligence vaste et hardie, capable de tout comprendre, comme de tout risquer, servie par une admirable mémoire et par d'immenses lectures ; car il tient de son père, et il a plus que lui la passion des lettres et de la gloire qu'elles donnent.

Il semble que cet homme est apte à tout ce qu'il voudra entreprendre, et que partout la première place lui est due. Joignez à cela, pour qu'aucun de ces dons ne se perde, une rare énergie physique où il trouvera une puissance et une durée de travail qu'aucun effort n'épuise. Mais, hélas ! elle se traduit aussi en des besoins qui ont été la cause, sinon l'excuse de ses fautes, le malheur et la honte de sa vie ; et, en vérité, soyons juste, disait son père en un de ses bons jours, il y a bien du physique dans

ses écarts. Hors de ces entraînements, il commande à son corps tout ce qu'il veut; très-dur à lui-même, aucune fatigue ne l'épouvante, aucun accident ne l'arrête; il passera des journées entières enfermé avec une idée, lisant, emplissant un volume de son écriture, ou courant d'Aix à Limoges au milieu de l'hiver à bride abattue, versant sur toutes les routes, tombant de cheval et se relevant toujours.

C'est une « exubérance terrible », intellectuelle et sanguine, d'autant plus débordante qu'elle a été plus comprimée, et qui, tant qu'elle n'aura pas trouvé son théâtre et un théâtre immense, se traduira par de folles entreprises. C'est un levier capable de soulever le monde, une machine gigantesque faite pour vaincre de grandes résistances, et qui, n'ayant pas encore son emploi, brise et fait voler en éclats les liens trop faibles qui devaient la contenir en attendant le grand jour.

Il a les qualités brillantes et bruyantes; c'est peut-être là, avec la force, le trait saillant de sa physionomie. Il aime à faire éclat, à s'étaler. Il a de Diderot la passion du théâtral, de ce qui fait spectacle. Convaincu de sa force, il se sent né pour les grandes choses; il rêve un premier rôle, et pourra dire plus tard : Je ne suis propre ni à être une doublure, ni à en servir. Mais il aime aussi la lutte pour la lutte même, non pour le succès qu'il en attend, mais pour le retentissement qu'elle a et les forces qu'il y dépense. Il se plaît aux difficultés. S'il y a deux moyens d'emporter un succès, une voie facile et une voie abrupte, il choisira la seconde. S'il faut gravir un sommet, il ne prendra pas la grande route; il escaladera les

rochers, en droite ligne, roulant, se relevant, contusionné, meurtri, mais s'échauffant d'autant par ses chutes, et arrivant le premier.

S'il ne peut pas atteindre à la gloire, il aura du moins le bruit et le scandale. Ainsi ses qualités mêmes ont des allures insolentes et provoquantes, insolence du reste qui ne nuira pas à son succès politique; le peuple veut être flatté, mais il aime ceux qui le rudoient.

Voyez les qualités dont Mirabeau est le plus fier: ce sont celles qui supposent la lutte; c'est la hardiesse, c'est la franchise; c'est ce mouvement chevaleresque qui le fait se jeter dans toutes les querelles, se compromettre pour les autres, être souvent la dupe. Bien qu'ayant une certaine tendance au machiavélisme, et un scrupule médiocre de vérité dans le détail, il déteste la finesse et les gens habiles, il aime la franchise; il l'adore quand elle peut devenir bravade. « J'ai toujours courageusement accueilli la vérité, dit-il fièrement, j'écris toujours ce que j'ai dans l'âme. J'avoue tout haut mes amis et je me moque des caquets. » Cette franchise il ne craint pas de l'appliquer à son propre éloge. Dans ses lettres de Vincennes, il parle volontiers de lui-même, de son cœur brûlant, de sa belle âme, répétant sans sourciller le bien qu'on a dit de lui; il est vrai qu'il répète aussi aisément le mal.

« Il a, disait encore son père, une confiance qui jette de la poudre aux yeux sur tout. Depuis feu César, l'audace et la témérité ne furent nulle part

comme chez lui », et cette audace se traduit parfois par les plus invraisemblables gasconnades (1).

Quand il est ainsi lancé, en vain croiriez-vous l'arrêter en lui parlant de l'opinion publique. Tout affamé qu'il est de popularité, le public n'est pour lui que « le sot public dont il ne se soucie pas plus qu'il ne l'estime. » Révolutionnaire d'instinct, on dirait qu'une action lui plaît d'autant plus qu'il faut rompre en visière à une tradition reçue, à une croyance acceptée. Tout ce qui est opposition, fût-ce même une vertu, il le saisit et en raffole.

Cette hardiesse insolente n'a pas été pour peu dans le triste renom qu'il a laissé. Combien d'autres, au XVIII[e]. siècle, ont été au moins aussi coupables ! Qu'on se rappelle les élégantes scélératesses du maréchal de Richelieu. Mais ils étaient coupables avec moins de fracas ; ils l'étaient selon l'usage courant. Leurs fautes, ou même leurs crimes, se confondaient dans l'harmonie de cette corruption spirituelle et élégante. La société leur accordait volontiers l'indulgence dont elle sentait qu'elle avait tant besoin. Mais Mirabeau la force à se reconnaître coupable, et proclame comme un droit ce que le monde acceptait comme d'aimables faiblesses. On dirait qu'il aime moins la satisfaction de ses passions que le bruit qu'elles font.

Il y a, en effet, de la bravade dans tous les actes

(1) On a cité cette anecdote qui semble le chef-d'œuvre du genre. Au moment des plus périlleuses épreuves de sa passion pour M[me]. de Monnier, il l'a suivie *incognito* jusqu'à Dijon. Et pour assurer cet incognito, il se fait annoncer sous le nom sonore et fantastique de marquis de Lancefoudras.

de sa vie ; il y en a dans son mariage ; il y en a dans sa fuite en Hollande ; il y en aura dans son procès.

De cette âme aisément présomptueuse et de cette tête toujours en fermentation, il était impossible qu'il ne sortît beaucoup de chimérique. Il s'en corrigera vite, et nul n'aura à un plus haut point le sentiment du pratique. Nul ne sera plus disposé à condamner les rêveurs et les faiseurs de systèmes. Les plus grandes renommées ne lui feront pas illusion. Il dira de Sieyès : « L'homme aux grandes et nerveuses conceptions, aux hautes et vigoureuses pensées devrait s'apercevoir enfin que les affaires se font moins avec le génie qu'avec les hommes » (1). Mais il sera lui-même repris de cette maladie par accès. « Je me repaissais, a-t-il dit de sa jeunesse, de projets gigantesques ou d'entreprises vaines. Je me faisais des biens ou des maux imaginaires, ou je m'engouais de bagatelles. » Il y avait chez lui beaucoup de romanesque ; il en aura même en politique. Comme Ixion, il se passionne pour la nue.

Mais ce qui devait arriver surtout, c'était qu'il rejetât tout frein pour son âme, tout principe arrêté, et ne crût qu'à la passion. A tout moment, en effet, il en fait l'éloge. « Somme toute, il n'y a que les hommes fortement passionnés capables d'aller au grand. Il n'y a qu'eux capables de mériter la reconnaissance publique. — Le bon sens est l'absence

(1) Il a vu à merveille en quels périls la Révolution était engagée : « Mon terrain et ma cabane, écrit-il, au moment de sa plus haute fortune, sont aussi solides que terrain et cabane puissent l'être dans un tremblement de terre. » (Correspondance avec Rœderer.)

de toute passion, ou l'absolue nullité. — Dire que le bon sens vaut mieux que l'esprit et que le génie est d'un sot ou d'un envieux plein d'orgueil. » Et ailleurs, prenant ses précautions pour lui-même contre l'inattention et les confusions possibles de la postérité, il écrivait : « *Les hommes capables de démêler le génie dans les écarts des passions*, *qui ne sont que son explosion*, ne sont pas communs. La médiocrité hait tout ce qui n'est pas médiocre, ou ne le comprend pas, ou s'en effraie. » Et ailleurs il se plaint amèrement de ceux qui prennent pour fous les hommes qui ont l'âme forte.

Aussi est-il indulgent pour les écarts de la passion chez les autres. Il ne la craint pas et prétend la diriger : il se plaît à gouverner dans la tempête. Il était, au dire d'A. Carrel, convaincu que ce qui distingue le génie de la capacité vulgaire, c'est de saisir l'entraînement et de s'en servir.

Tel nous le voyons dans ses amours. Il veut satisfaire tous ses désirs, et ses désirs étaient insatiables; « à l'affût des événements, des occasions, et faisant ressource de tout pour le plaisir. » C'est pour cela qu'il a rejeté toute croyance et surtout les croyances chrétiennes ; il leur reproche d'être en opposition avec les passions, les intérêts et le courant de la vie humaine. Comme si ce n'était pas là l'essence de toute religion digne de son nom ! Et lui qui a l'âme si haute, il accepte ainsi aveuglément tout ce qu'il y a de plus grossier et de plus vulgaire dans les inspirations de la propagande anti-religieuse, la révolte de la bestialité humaine contre les freins qui la gênent. Il est profondément irréligieux, avec convic-

tion, avec colère, professant crûment et cyniquement le matérialisme le plus absolu, doutant de Dieu, ne croyant pas à l'immortalité de son âme, embrassant avec passion le néant. Du reste, très-mobile sur ce point comme sur beaucoup d'autres : bon au besoin, mauvais par entraînement, athée avec Helvétius, déiste enthousiaste en lisant Rousseau, il aura des velléités religieuses dans sa prison, et mourra insouciant et matérialiste parce qu'on l'est autour de lui, et que Cabanis est son médecin. Notons d'ailleurs, à sa décharge, qu'il y a dans chaque siècle un courant qui entraîne tout. Mirabeau, à certains moments, n'est guère plus incrédule que ne l'était, en 1797, l'auteur du *Génie du Christianisme* écrivant : « Pardonne à ma faiblesse, Père des miséricordes : non, je ne doute pas de ton existence, et soit que tu m'aies destiné une carrière immortelle, soit que je doive seulement passer et mourir, j'adore tes décrets en silence, et ton insecte confesse ta divinité. »

Comme tout son siècle, Mirabeau parle beaucoup de vertu; mais on ne sait vraiment pas où il la place; ou c'est un idéal de pure imagination qui n'embarrasse pas dans la pratique de la vie. Ce qui est faible surtout chez lui, c'est la partie morale ; il y a absence de moralité, ou plutôt infirmité morale : c'est comme un sens qui lui manque. Ainsi, aux derniers jours de sa vie, tout prêt à s'indigner à l'idée de se vendre, il ne songera pas qu'il se déshonore également en se laissant payer par la cour, même pour faire ce qu'il aurait fait de lui-même. Il a de l'honneur, et il n'a pas d'honnêteté, pas de principe arrêté, pas même, croirait-on, le soupçon qu'il en existe. Tout est faci-

lité, fougue, *défaufilé de caractère*, disait le Marquis. Cette âme, si grande pour les entreprises viriles, est misérable quand la morale est en jeu, quand il est question de femmes ou d'argent. C'est une âme de courtisane qui ne sait pas refuser. La chair est faible et facile aux entraînements. Il ne sait pas ce que c'est que résister : homme de fougue et de premier mouvement, poussé par le moindre mobile, et se précipitant, le cerveau envahi par de folles bouffées, troublé par le sang qui y monte à flots, comme le taureau auquel on montre un lambeau rouge. Sa seule excuse, si c'en est une, c'est qu'il est immoral avec naïveté. Il parle à Mme. de Monnier de la pureté et de l'innocence de leur amour; il lui propose sans hésitation un honteux partage avec sa femme, comme plus tard il prétendra garder à la fois en son cœur une ardente passion pour une adorable femme et pour une indigne créature. Il a deviné la femme libre et trouvé la formule qu'elle cherchera. « Si elle a ton âme, écrit-il à Mme. de Monnier, elle fera un heureux digne de l'être; si elle ne trouve pas un cœur tendre et sensible, elle amusera décemment ses sens et se fera homme par l'âme. » Ce triste idéal de l'amour affranchi devient odieux quand on pense que c'est là le rêve d'avenir d'un père pour sa fille.

C'est le désordre sous toutes ses formes, désordre de mœurs et désordre d'affaires. Quant au dernier, il disait pour son excuse que c'était en voyant les bassesses et les convoitises qu'il en était arrivé à mépriser souverainement cette boue jaune. Pauvre grand homme, qui a voulu modérer un peuple en fermentation, plus que cela, une révolution qui devait renouveler le monde,

et qui n'a jamais pu se régler lui-même, se fixer ni se résister; image assez exacte de cette révolution même qu'il prétendait conduire.

Il est cependant des admirateurs de Mirabeau qui lui ont su presque bon gré d'être si complet dans ses vices. Ils ont fait de lui une sorte de force fatale qui ne peut avoir conscience d'elle-même, ni chercher à se dominer (ce que ferait un être moral), et qui procède à la façon des éléments déchaînés. Il est ainsi comme la tourmente de la Révolution, et ses admirateurs en contemplent avec plaisir les ravages. Ils trouvent que sans cela il lui manquerait quelque chose, comme à un orage qui ne détruirait pas, à une trombe qui n'arracherait pas. Selon ces admirateurs trop artistes, ses fautes et ses vices font partie de sa beauté.

Mais il n'est pas permis de sortir ainsi des lois de l'humanité, et la grandeur est à un autre prix. Dans son infirmité morale a été l'origine de toutes les fautes de sa vie privée et aussi de sa vie politique. La source était impure, et tout ce qui sortait de là en gardait quelque chose. Il a été toute sa vie entouré d'une sorte de sinistre auréole qui effrayait les honnêtes gens. Pour l'enseignement de l'humanité, la gloire de Mirabeau dans l'avenir en sera éternellement compromise, comme l'a été son succes pendant sa vie: si bien que, tandis que la plus obscure gloire de village dans notre France a sa statue, le plus formidable orateur qui ait été n'en a pas dans la patrie de ses peres, qu'il en est comme exilé après sa mort ainsi que de son vivant, et l'opinion y est si formelle à cet égard qu'on hésite presque à blâmer cet excès de pudeur publique.

Et cependant à côté de ces fautes, de ces vices, de ces tristes tendances, quelquefois en même temps, il y a, tantôt à l'état de germe, tantôt en pleine floraison, d'admirables qualités, de magnifiques instincts. Jamais la double nature de l'homme ne se montra d'une plus éclatante façon. Il est sans cesse appelé en haut par les plus nobles aspirations et tiré en bas par les plus misérables et les plus irrésistibles entraînements. Il y a chez lui un mélange inouï de bien et de mal, excessifs tous deux.

Dans son immoralité même il y a une honnêteté relative. Rien de bas ni de vil dans ses motifs, « ni intempérance, ni amour du jeu, ni oisiveté. » Il a comme des remords de son matérialisme, et dans ces Lettres même de Vincennes, parfois si désolantes, on trouve des doutes sur l'infaillibilité de son scepticisme, des retours, et dans un moment où il se croit sur le point de mourir, un bel élan vers Dieu, et un espoir en la miséricorde divine, qui ne le laissera pas lui-même périr tout entier. Dans ces mêmes lettres, il formule en termes énergiques la croyance au devoir : « Le bien moral nécessaire à l'homme, indispensable à la société, est obligatoire pour tout être raisonnable, inspiré à tout être sensible par son institution. » Tout grand vicieux qu'il était, les vices avaient en lui moins de racines que les vertus. Il les rachetait, jusqu'à un certain point, par les beaux sentiments qu'il y portait. Il s'est dévoué à Mme. de Monnier. Il se livra de lui-même quand il la vit arrêtée. Il ne voulut pas consentir à se sauver sans elle ; refusant des lettres d'abolition et risquant une condamnation à Pontarlier, pourvu qu'on ne séparât

pas leurs intérêts. Deux fois il pouvait fuir des prisons où le traînait son père : il ne le voulut pas. Il portait dans ses fautes une honnêteté relative, honnêteté malencontreuse du reste, assez grande pour le compromettre et faire scandale, pas assez pour l'empêcher de les commettre (1). Il y montrait aussi une grande franchise d'aveu et de repentir. Il retombe sans cesse dans de nouvelles erreurs, mais il ne s'y complaît pas, il n'a rien du don Juan ni du Lovelace : il avoue ses faiblesses avec une grandeur, avec un sentiment de son tort (2), avec une conscience de la vertu et du beau, qui donne l'idée presque de quelque chose de plus haut que quelqu'un qui n'eût jamais péché. « C'est le plus grand *avoueur*, » disait ironiquement son père. Il est incapable d'envie, de haine et de vengeance.

Il a de la délicatesse ; il ne veut pas demander un service à quelqu'un contre qui peut-être il devra plaider pour une question de nom. Il aime à se venger noblement.

Il a un grand penchant à aimer et une vraie tendresse de cœur. Il garda toujours pour sa mère un amour exalté. Après les plus grandes colères, la moindre marque d'amitié le désarme et le fait se

(1) Ne faut-il pas, au XVIIIe. siècle, lui savoir quelque gré même de cette phrase : « Séduire la maîtresse de son ami, théorie qui me fait une véritable horreur ? »

(2) Ainsi cet aveu qu'on trouve dans ses Lettres : « J'ai fait, à vingt ans, une très-grande faute contre la morale. Je me suis battu ayant tort et le sachant. Ce n'est pas au milieu d'un repentir que j'avoue que je me donnerai matière à de nouveaux repentirs. C'est un trop dur oreiller. »

fondre en marques d'affection. Tel il se montre avec son père et avec ses sœurs.

Il a une bonté véritable; il est plein de pitié pour les souffrances, pour celles qui s'adressent à lui, et pour celles qu'il entend de lui-même, et que son génie seul pourra secourir.

Il a vraiment l'âme belle et l'instinct de tout ce qui est grand et beau, et l'aime avec enthousiasme. « Il appréciait, nous dit-on, la vertu plus que personne. » Nul n'a porté plus loin l'amour de son pays, nul n'a rêvé plus ardemment la liberté et le bonheur de l'humanité.

Ces passions mêmes, ces passions terribles d'où sortait le scandale, elles étaient « la source abondante et chaude d'où naissaient tant de grandes et belles choses (1). » Il semble qu'on ne peut lui appliquer les lois communes, et qu'il faut le juger autrement que les autres hommes.

Ajoutez à cela, pour achever son portrait en ses jeunes années, ce qui est presque physique, la séduction, après le premier aspect, dans le sourire, dans le regard; une élocution charmante, un enjouement aimable, un langage de feu : « cette magie que tu possèdes si bien quand tu veux enchanter quelqu'un, » disait sa femme; une richesse d'intelligence si vraie et si bien coulant de source, qu'il semblait encore plus grand, quand il traitait dans l'intimité les plus hauts sujets.

Ajoutez-y un immense besoin de plaire, de conquérir les sympathies de ceux qui, l'écoutent, qui, joint a l'in-

(1) V. *Revue des Deux-Mondes.* Article de M. de Loménie sur Mme. de Nehra.

certitude de ses convictions morales, explique tant d'effrayants contrastes. « Avec ses amis ou simplement les gens qu'il estime, c'est l'âme la plus noble, la plus haute, la plus délicate. » Dans une société corrompue, il sera plus corrompu que personne. Joignez-y encore cette disposition qui irritait son père : « ce don terrible de la familiarité, comme disait Grégoire-le-Grand, don qui lui fait retourner les grands comme des fagots, et aborder les ministres sur un pied d'égalité, lui qui, en 1771, prenait M. de Maurepas au bouton de son justaucorps en lui parlant pour la premiere fois chez Mme. de Beaufort, qui commande à tous ses supérieurs actuels à la baguette. »

Il est également familier avec les petits : il va au-devant de tous. Il a besoin de clients; et il a aussi l'amour inné de l'égalité. Il est démocrate d'instinct. Il proclame « le temps venu où il faut estimer les hommes par ce qu'ils ont là sous le front entre les deux sourcils. » Aussi, bien qu'il fut très-fier de sa noblesse, très-empressé d'en assurer l'authenticité, et convaincu qu'elle oblige, il la méprisait chez les nobles qui n'avaient pas d'autre titre, parce qu'il se sentait capable de se passer de cette recommandation, et qu'il voulait qu'on le sut. « J'estime, disait-il, les hommes par leur dedans et non par leur autour. » Décidé à « valoir mieux par son personnel que par ses parchemins (1), » il était prêt à lui préférer la gloire d'écrivain ou d'orateur. A ce titre tout homme de lettres doit être indulgent à la mémoire de Mirabeau. Il avait vraiment le culte de l'esprit. C'est lui qui a écrit cette

(1) *Lettres écrites du donjon de Vincennes.*

franche déclaration, qui a bien son à-propos en ce temps de propriété littéraire : « De tous les hommes de qualité du monde, je n'en connais pas un qui vaille les grands écrivains qui ont gagné leur vie avec leur plume ; *et quelle plus noble et plus légitime propriété que celle de ses pensées !* »

Pour un homme ainsi fait l'ancienne société n'avait pas de place. Mais pensez au rôle que lui réservait l'avenir, et comme tout en lui, défauts aussi bien que qualités, semble admirablement combiné pour cela. Jamais on n'a vu, plus que chez lui, se dessiner en tout temps, à tout propos, ce qu'on a appelé la faculté maitresse.

Mirabeau est né orateur : long-temps avant que les occasions se présentent, en toute circonstance, cette aptitude éclate. Il a un effrayant talent d'avocat, disait son père à propos des fautes de son enfance. Voyez-le dans les portraits qu'il a tracés de lui : « Je tiens qu'il n'a a la place d'âme qu'un miroir où tout se peint et s'efface à l'instant. » Ce miroir, n'est-ce pas la première condition du talent de l'orateur, qui n'écrit pas pour la postérité, qui s'inspire du moment présent et parle pour ce moment, qui doit tout réfléter pour tout reproduire sur l'heure, et chez qui les impressions s'effacent vite pour faire place à d'autres.

L'orateur a surtout besoin d'être une voix. Il traduit les pensées des autres encore plus qu'il n'est une pensée lui-même. Or, que reproche le Marquis à son fils? « Il n'a pas une idée à lui (chose incroyable pour qui montre tant de talent, de goût, d'esprit et de facilité une plume à la main) ! Tout est d'emprunt

ou de réminiscence. Il en fait sa chose et sa chair. Ce n'est qu'une ombre. » Et encore ceci : « Il ne sait rien et ne peut rien comme manche, et il peut tout comme outil. Car quand il t'aura volé une idée, il a tant de confiance et d'audace qu'il la fera tout de suite ronfler en belles phrases, fût-ce la plus petite idée ; c'est machinal. Il a infiniment d'esprit et l'esprit félon. » Qu'est-ce que tout cela, sinon le talent de s'approprier toutes les idées ? C'est ainsi que plus tard à l'Assemblée nationale il fera siennes immédiatement les pensées des autres (la fameuse phrase de Volney). Jamais on n'a plus hardiment pratiqué le principe de Molière : prendre son bien partout où on le trouve ! Mirabeau emprunte de toutes mains, et volontiers ensuite se fait illusion sur son droit de propriété.

Quant à n'être qu'une voix, il est un moment où on dirait que c'est là le seul rôle de Mirabeau à la tribune. Il semble se jouer de son éloquence, s'enivrer de sa parole pour elle-même, pour la satisfaction d'artiste qu'elle lui donne, pour les applaudissements qu'elle provoque, pour les émotions de la lutte, pour le plaisir de vaincre des résistances, sans souci du but. C'est un bel instrument de guerre, terrible, mais sans âme. Avec le succès le sentiment du devoir s'éveillera, et l'homme d'État viendra doubler l'orateur. Mais il y aura encore bien des moments d'oubli.

Ne pensez plus que vous avez affaire à un orateur, et mille choses en lui vous étonnent et vous choquent. Voyez-le dans un salon, à côté d'un de ces fins courtisans de Versailles, chez qui toutes choses, parole, geste, tenue, expriment la suprême élégance, la distinction, la discrétion parfaite : vous trouverez dans

la personne et dans le costume de Mirabeau, dans sa voix et dans son allure, quelque chose d'excessif et d'énorme, une ampleur et une liberté démocratiques, un vêtement trop large, une tete trop volumineuse; voyez-le sur le piédestal de la tribune, tout reprend ses justes proportions.

Jugez-le comme écrivain: il est excessif, emphatique, négligé. Il est l'élève de Rousseau et de Diderot, mais plus près encore de Diderot, et outrant les défauts du XVIII[e]. siècle qui ne serait pas complet sans lui; c'est l'homme de la fin. Mais voyez-le dans l'optique de la tribune, tout se retrouve à sa place. Il a été orateur de tout temps, jusque dans les plus minces billets. Dans ses lettres de Vincennes nécessairement secrètes, et que M. Lenoir seul doit lire, il a des éclats de voix, des ampleurs de phrase qui semblent s'adresser au monde entier; et cette emphase nous choque à peine dans la bouche de ce prisonnier solitaire, parce que nous ne pouvons oublier qu'il sera un jour le redoutable tribun avec qui compteront toutes les puissances. En toute circonstance, chez lui on retrouve cette grandeur démesurée.

Joignez à cela le besoin de répandre une idée à peine formée. Il a le pressentiment de sa mort prématurée, et il craint, s'il ne traduit en hâte ses pensées, qu'elles ne périssent avec lui.

Joignez-y encore cette faculté de voir les objets autrement et plus grands que ne le font les autres hommes (on dirait que ses gros yeux en multiplient les proportions), de les transformer et de les colorer selon le besoin et la passion du moment. Mensonge,

disait son père; mais il fallait bien qu'il reconnût qu'il était, la plupart du temps, le premier à se faire illusion.

Ce sont là autant de traits caractéristiques de l'orateur. Et pour les développer encore, au penchant naturel de Mirabeau se joignaient les tendances du temps. A la fin du XVIIIe. siècle, tout se tournait en polémique. Depuis le traité de morale jusqu'a la tragédie, toute littérature se faisait plaidoyer. Voyez Voltaire, Rousseau, Diderot. Tout écrivain est doublé d'un avocat.

Ainsi se préparait son éloquence; éloquence toute particulière, du reste, et faite pour des temps d'orage. C'est pour cela qu'elle en a les grondements, qu'elle a quelque chose de démesuré. Mirabeau n'est pas un orateur a la façon de Cicéron ou de Démosthenes. Quels qu'aient été les périls et les accidents de leur carrière, leur éloquence est une force dont le jeu est prévu, un rouage qui a sa place dans un mécanisme complet et qui fonctionne depuis long-temps. Gracchus même à ce titre est plus régulier, plus dans l'ordre que Mirabeau. Mirabeau n'est pas prévu, n'a pas d'antécédents. Il arrive au milieu de l'inconnu; il vient détruire ce qui est depuis des siècles, fonder un état de choses inouï; il semble d'abord une tempète; ce n'est que peu à peu qu'il se rassied et se rassérène.

Pour guider une nature si riche et si pleine de dangers, ce n'eut pas été trop de toutes les sollicitudes de la famille, des douces attentions d'une mère, des sévérités tendres d'un père. Au lieu de cela, que trouvait Mirabeau? Désunion scandaleuse chez ses pa-

rents, répulsion instinctive et dureté haineuse chez son père. Nés tous deux avec de grandes qualités, avec des instincts qui semblaient devoir établir entr'eux un lien solide, ayant l'un l'amour de la race, l'autre une vénération naturelle pour son père qui bien conduite fut aisément devenue un culte, ils devaient arriver vite aux plus terribles éclats et se causer des maux sans remède. Violents, excessifs et absolus tous deux, il y avait entr'eux trop de ressemblances et trop de différences; ils devaient sans cesse se rencontrer et se briser. Et cette lutte parricide une fois engagée, comme ils y porteront tous deux toutes les fougues de leur race, de cette race qui aime et qui hait avec la même fureur, il semblera parfois qu'on est en présence d'une de ces familles tragiques de l'ancienne Grèce.

On excuserait ces colères du Marquis, en pensant qu'elles n'étaient que trop souvent justifiées, s'il était possible de ne voir là que les excès de la sévérité paternelle, le désir naturel de mater un fils indocile, de prévenir le déshonneur de son nom. Il faut songer d'ailleurs qu'ici la tâche du père est double, qu'il se sent responsable vis-à-vis de sa maison et vis-à-vis de sa caste. On dirait qu'il a déjà dans son fils pressenti vaguement le tribun, le futur destructeur des grandeurs nobiliaires dont il a lui-même gardé le culte; qu'il voit en lui un danger public, un monstre qu'il se croit le devoir et le droit d'étouffer. Dans ce combat où le père triomphe momentanément, mais en perdant à sa victoire repos, bonheur, considération, il semble voir la lutte de l'ancienne société contre la nouvelle : celle-là gardant ses prétentions et n'ayant

plus l'autorité. Le Marquis y fut aussi maladroit que la royauté. Mais à ces graves motifs, il faut joindre encore autre chose, et par moments ce père semble fou de haine. L'expression de ses sentiments est horrible. Ce sont partout des mots amers, du dédain, du mépris, des rancunes hargneuses quand il cède quelque chose, des souhaits de mort, une joie hideuse des fautes sans remède où il a précipité son fils.

Quand on veut aller au fond de cette haine, à côté de motifs honorables ou à peu près excusables, on en trouve de mesquins, de bas, et quelques-uns de tout-à-fait honteux.

Il déteste en lui la ressemblance physique et morale avec sa mère. Il est irrité et froissé sans cesse par l'incompatibilité de leur humeur. Il se plaint de son ton tranchant. Il ne voit en lui que « l'émanation turbulente de son intraitable mère ; il trouve qu'il a la société laborieuse et fatigante, et un entêtement et un décisif ! » Il voudrait lui voir tous ses gouts, lui inculquer l'amour de ses idées, de sa marotte économique. Il croira l'avenir de son fils perdu s'il n'entre en ses sentiers, s'il ne se donne tout entier à ses études. « Il est indispensable, s'il veut porter mon nom, qu'il sache à fond ma science. » Le jeune homme a fait à son cœur une blessure incurable le jour où il a paru prendre légèrement les révélations économiques, et ne pas admirer comme il convient ni croire sur parole les adeptes de la secte et surtout l'*Ami des hommes*. Son ombrageuse vanité ne pardonne pas à son fils de vouloir marcher seul. Comme, au contraire, il est vite désarmé et attendri quand il paraît s'incliner devant lui, « quand il avoue qu'il n'est rien de-

vant son père! » Après ce mot-là la récompense ne se fait pas attendre. « Bien est-il, s'écrie naïvement aussitôt le Marquis, qu'il est difficile d'avoir plus d'esprit et de talent. »

Cette préoccupation de son autorité dégénèrera bientôt en jalousie, et la pire de toutes, la jalousie littéraire. Il ne peut lui pardonner une supériorité qu'il pressent en lui, et il donnera à son fils le droit de s'écrier : « Mon père est mon bourreau! Il a commencé par vouloir m'asservir, et, ne pouvant y réussir, il a mieux aimé me briser que me laisser croître auprès de lui, de peur que je n'élevasse ma tête, tandis que les années baissaient la sienne. — Des pères qui craignent que leurs fils ne disent bientôt d'aussi bonnes choses qu'eux, mais non pas en mauvais gaulois comme eux, frémissent de jalousie, et ne voient dans le foyer ardent qui produit les talents de leur fils qu'un présage d'incendie, qu'un motif de crainte et de proscription. »

Enfin, il y a des motifs honteux, des motifs d'intérêt; c'est le fils qui nous l'apprend, et par malheur il semble difficile de réfuter ces accusations.

Et cependant, malgré ces blessures réciproques, ces deux hommes qui s'étaient fait tant de mal ne pouvaient briser le lien si souvent et si violemment tendu. Le Marquis, comme emporté par la vérité, rendait parfois une éloquente justice aux qualités de son fils. Il sera fier de ses premiers triomphes à l'Assemblée nationale ; il en témoignera hautement sa joie. Il conseillera à son second fils le silence en présence d'un pareil frère. Mirabeau, de son côté, avait des retours et des échappées de tendresse. Sortant du donjon de

Vincennes après plusieurs années de souffrances, et voyant le portrait du Marquis, il s'écriait tout attendri : Pauvre père! Le revoyant après une bien longue séparation, aux premiers jours de l'assemblée, il était touché jusqu'aux larmes d'un bon accueil : une seule chose gâtait sa joie, c'était que son pere ne l'eût pas retenu à diner.

Dans ces conditions, il devait y avoir et il y eut de la part du père une perpétuelle erreur de direction. Au lieu d'essayer de gouverner, ce qui était, sinon facile, au moins possible avec cette âme sensible au beau et à l'honneur, et qui offrait tant de prise, il veut façonner à son gout le naturel de son fils ; et quand il a échoué dans ce premier essai, il veut le refondre, le réparer, comme il dit : double tentative qui ne peut réussir qu'avec des caractères qui n'existent pas. Le Marquis lui-même a dit quelque part : « Il y a deux états de l'homme : l'état de réflexion, et l'état de passion, fécond en prodiges, mais toujours décousu et ruineux » ; il rencontre le second, et au lieu de corriger et de régler, il ne songe qu'à détruire.

Une fois engagé dans cette voie, il devait s'y enfoncer chaque jour davantage avec cet orgueil intraitable, ce despotisme jaloux qui n'admettait aucune opinion à côté de la sienne, aucune impulsion que celle qu'il avait imprimée, et qui regardait comme résistance et révolte tout mouvement spontané et naturel ; avec cette croyance à son infaillibilité qui ne lui permettait pas de revenir sur ses pas, qui devait plutôt punir l'enfant lui-même des erreurs de son maitre et le persécuter plus âprement, parce qu'il avait eu pour lui des procédés barbares. Rien de plus

redoutable que ces esprits à la fois faux et entiers, à tout jamais attachés à l'opinion erronée qu'ils ont conçue *à priori*, et ne voyant jamais qu'à travers ce faux premier jugement les actes de celui qu'ils surveillent ; vainement avertis par le souvenir de leurs propres écarts, exigeant la perfection comme chose toute simple, exagérant toutes les fautes et poussant tout au tragique.

Sous un pareil maître, l'éducation de Mirabeau, ou ce qui aurait dû être son éducation, n'offre qu'une suite d'éclats de colère et de persécutions, et cette jeunesse si triste prépare comme fatalement Mirabeau au rôle de toute sa vie. C'est son père qui l'opprime, mais c'est le système politique qui permet l'oppression, cette oppression qui entasse en lui les haines, et l'amène à nier tous les jougs et à les mépriser.

Sa naissance, ses liaisons le retiendront peut-être. Mirabeau est sympathique sans doute aux idées nouvelles ; mais supposez-lui une vie heureuse, une vie de courtisan à Versailles, ses ardeurs viriles s'éteindront, il sera enchaîné par mille liens. Son père, instrument providentiel, se charge de les briser un à un. Il le marque d'infamie, il le tient en dehors de la vie ordinaire. Traîné de prison en prison, errant en pays étranger, il n'a pas frayé avec la société du temps, au milieu de laquelle il eût adouci ses formes, assoupli sa nature, remplacé la force par la grâce. Son père le force a rompre avec toutes les habitudes aristocratiques. Grâce à lui et à cette existence qu'il lui a faite en dehors de toutes les règles ordinaires, Mirabeau aura comme passé par toutes les conditions, et vu l'humanité à tous ses

degrés, et sous toutes ses faces, en perdant chaque jour un préjugé.

Et en suivant cette histoire on éprouve une impression singulière. On est pris d'abord d'antipathie contre cet homme; on lui en veut d'avoir si follement gaspillé tant de puissance et tant de génie. On prend parti pour les sévérités paternelles contre ce fils incorrigible. Puis peu à peu on se sent désarmé par l'intérêt mélancolique qu'inspire la vue d'une grande âme, faussée par la violence maladroite de celui qui la devait conduire. On se sent attendri par ses longues épreuves et la disproportion des châtiments et des fautes, et on plaint plus qu'on ne blâme ce malheureux grand homme, perdu par ce qui devait être son salut et son espoir. Le spectacle de son âme produit le même effet que produisait son visage. Au premier abord, il inspirait de la répulsion. Bientôt on se disait que ses traits convenaient à la tournure de son esprit : on remarquait qu'il avait la physionomie expressive, la bouche charmante, le sourire plein de grâce; et on se laissait conquérir.

Son père ne fut jamais conquis. Il semble avoir hésité long-temps s'il devait essayer de le détruire ou de le dompter. Enfin il se décide pour la lutte, et ce n'est pas la moindre preuve de sa force (même mal employée) que d'avoir pu faire plier un tel fils.

Tout enfant, il songe à le dépayser. En attendant il le place dans la plus rude maison d'éducation qu'il peut trouver, en lui ôtant son nom et l'affublant d'un pseudonyme ridicule. De là il le jette dans un régiment de correction; puis il l'interne à l'île de Rhé. Son geôlier, gagné par la vive expansion de sa jeu-

nesse, demande la révocation de l'arrêt. Le père l'envoie apprendre la guerre en Corse. Il y fait merveille. Lorsqu'il commence à prendre goût à son nouvel état, son père, s'avisant que « c'est là un métier suranné et aussi passé de mode que les tournois, » par la résolution la plus inattendue, veut l'acheminer à l'*économisme*, et pour l'y préparer le met à la tête de ses affaires, et fait de lui rudement une sorte d'intendant de grande maison. Mirabeau se prête merveilleusement à l'expérience; le Marquis est ravi; il l'emmène à la Cour, il le présente. Mais cet accès de faveur ne dure pas. L'antipathie reprenant le dessus, il ne voit plus en lui que « indiscrétion, indécence et garrulance habillée. » Las de lui, il l'envoie à Aix pour mettre à la raison des communautés turbulentes. Mirabeau y trouve sa destinée.

Rappelons, en deux mots, les circonstances les plus saillantes de ce mariage, qui nous aideront à comprendre le procès et son résultat.

Il y avait alors à Aix une riche héritière, riche dans le présent et plus encore dans l'avenir et fort recherchée, Mlle. Émilie de Covet, fille unique du marquis de Marignane. MM. de Valbelle, de Grammont, de Caumont, de Chabrillant, d'Albertas, de Lavalette avaient demandé sa main; le dernier, aimé du père, avait été déjà agréé par lui. Mme. de Limaye engage Mirabeau à se mettre sur les rangs. Mais alors, comme en toute sa vie, son père lui manque, quand il a le plus besoin de lui. Il est pris tout à coup d'une délicatesse de conscience. Il n'est préoccupé que d'un seul souci, éviter toute responsabilité pour l'avenir.

C'est donc son oncle qui fera les premières ouver-

tures. Elles sont rejetées, et le Marquis, qui paraissait si peu soucieux de ce mariage, s'en éprenant tout à coup, écrit à son fils : « Toutes vos démarches sont dignes les unes des autres. Vous avez perdu votre fortune par votre faute. »

Piqué au jeu, Mirabeau, par une sorte de folle gageure d'amour-propre, entreprend de rompre le mariage presque conclu avec M. de La Valette. L'impossibilité apparente de cette rupture lui semble une séduction de plus. En huit jours M. de La Valette est éconduit, M[lle]. de Marignane compromise, son cœur et le consentement de son père emportés par des moyens plus hardis qu'honnêtes, et le mariage conclu le 22 juin 1772 (1).

Cette situation nouvelle peut décider de toute sa vie, le calmer, le sauver des périls, ou le perdre. Elle ne fera que précipiter sa ruine.

Mirabeau n'a que vingt-trois ans, sa femme dix-huit, grand danger pour des caractères ordinaires, mais combien plus pour ceux-ci! Nous connaissons le mari ; quant à la femme elle était aimable et gracieuse. Le Bailli nous a laissé d'elle un joli portrait où l'agrément domine : « brune, beaux yeux, beaux

(1) M[lle]. de Marignane, si on en croit un mot de M[me]. de Vence rapporté par Mirabeau lui-même, aurait éprouvé pour lui les sentiments qu'il inspirait partout : repoussée et séduite en même temps, effrayée de ses fougues, et fascinée par son grand attrait, qui faisait si tôt oublier sa laideur, sentant combien il était supérieur à tous ses rivaux, mais se laissant aller à son charme avec quelqu'épouvante. Le mot de M[me]. de Vence résume ces impressions et ces craintes de la jeune fille et de ses amis : « Si ceux-là vous pèsent, celui-ci vous incendiera. »

cheveux, dents pas belles, un joli rire continuel; taille petite, mais bien; la figure ordinaire, vulgaire même au premier abord; de l'esprit ingénu, fin, sensible, vif, gai et plaisant, et un des plus essentiellement jolis caractères; » mais en même temps bien de la légèreté, comme le prouvent et son mariage même et ce qui s'ensuivit.

Cette impression aimable s'accorde avec celle qu'elle avait laissée à Portalis, telle que vieillard il la retrouvait dans ses plus lointains souvenirs: Tout enfant « il l'avait vue souvent, au moment de son procès, venir dans le cabinet de son père; elle lui paraissait bien belle et était bien bonne pour lui. Je crois voir encore ses grands yeux noirs dont les regards caressants cherchaient les miens. Je m'endormais quelquefois assis à ses pieds, la tête sur ses genoux, pendant que mon père discutait les pièces avec son procureur, ou M. de Galiffet ou M. de Vernègues. L'aimable Émilie interrompait mon sommeil par un baiser, et me disait à demi voix: Petit, réveille-toi nonobstant appel. » (1) Voilà l'aimable image, mais vous y trouvez le défaut, l'inconséquence. Dans ce procès en séparation, elle accepte la protection compromettante du jeune M. de Galiffet; elle badine avec son procès même.

Dans cet être un peu vulgaire, gracieux et léger, il n'y avait, on le voit, rien de ce qui pouvait retenir long-temps Mirabeau; ni les vertus qui auraient peut-être exercé sur lui un sérieux empire, ni ce charme

(1) *Mémoires de Portalis.* — Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

pénétrant qui fixe le cœur, ni cette nature de beauté qui aurait pu lui inspirer une passion profonde. Il n'y avait rien là de ce qu'il eût fallu pour arrêter ce perpétuel ouragan, si toutefois il était possible de fixer ce cœur turbulent et ces sens toujours inquiets. Mirabeau lui-même a avoué qu'il n'avait jamais aimé sa femme. Il s'est plaint d'avoir demandé des fruits à un arbre qui ne portait que des fleurs, de l'avoir trouvée trop inégale à lui et incapable de suivre son vol. A ces causes intérieures de désunion s'en joignaient d'autres graves aussi. Les deux beaux-pères semblaient avoir fait assaut de lésinerie. M. de Marignane donnait 3,000 liv. de rente à sa fille; M. de Mirabeau 6,000; c'était peu pour les appétits de Mirabeau.

Aussi bientôt les dettes arrivent et s'accumulent. Il fait pour ses noces de folles dépenses, il en fait de plus grandes encore à Mirabeau.

Le père irrité le relègue à Manosque et obtient contre lui une sentence d'interdiction. Le ménage était déjà bien troublé par les prodigalités du mari, par les imprudences de la femme, quand une folle équipée de Mirabeau vint précipiter la catastrophe.

III.

Le 9 août 1774, un gentilhomme des environs de Grasse, messire Louis de Villeneuve, chevalier, baron de Mouans, seigneur de Sartoux et de Séranon, conseiller du Roi, sénéchal de la sénéchaussée de Grasse, portait contre Mirabeau une plainte terrible où il l'accusait de guet-à-pens et d'assassinat prémédité.

Dans la réalité, ce n'était qu'une affaire de police correctionnelle, si elle avait existé en ce temps-ci. A la suite d'une querelle de petite ville, la sœur de Mirabeau, la belle et hardie Mme. de C....., avait été insultée par un gentilhomme de Grasse. Mirabeau avait couru à Grasse pour la venger, et rencontrant M. de Villeneuve à la campagne, à la suite d'une explication un peu vive, il s'était emparé de son parasol et le lui avait brisé sur la tête. Un combat peu chevaleresque s'était engagé, où les deux nobles adversaires, luttant corps à corps, avaient roulé du haut d'une de ces petites murailles qui, en Provence, servent à soutenir les terres. L'événement en lui-même n'était que ridicule. Il est devenu important par les suites considérables qu'il a eues et par le spectacle qu'il nous offrira de la justice au XVIIIe. siècle.

Nous ne sommes pas assez fiers de notre justice; nous ne sentons pas assez notre bonheur de vivre sous des lois bien faites, bien graduées, avec une magistrature vigilante qui les applique sans faiblesse et sans partialité. Il est bon, pour l'honneur de ce temps-ci, de rappeler de temps en temps comment les choses se passaient autrefois.

Le plaignant faisait allusion d'abord à une affaire scandaleuse qui, quelques mois auparavant, avait ému toute la ville de Grasse et qu'il faut rappeler rapidement, sans quoi les assertions de M. de Villeneuve ne se comprendraient pas.

Pendant l'hiver de 1773 à 1774, la femme du Lieutenant-général criminel de la sénéchaussée de Grasse, Mme. F..... d'A...., rassemblait chez elle la plus brillante société de la ville. Le marquis de C..... et sa femme.

sœur de Mirabeau, assistaient aux réunions. Bientôt ils cessèrent d'y paraître. Il y avait eu refroidissement, puis échange de mots piquants, suivis bientôt de faits plus graves. Le 16 mars 1774, Grasse se réveillait dans l'émoi. A la porte des maisons les plus apparentes, on avait trouvé affichée une horrible diatribe en seize couplets où toute la société du Lieutenant-général était insultée de la plus honteuse façon. On ne s'était pas contenté de cette très-large publicité : des exemplaires avaient été répandus dans l'église paroissiale, dans les magasins, dans les lieux publics. On en avait inondé la Provence tout entière ; on en avait distribué à Marseille, et colporté jusqu'à Senez où ils avaient fort diverti les chanoines.

Ces vers nous donnent une singulière idée de ce qui pouvait se dire dans la société polie de Grasse en ce temps-là. On lisait en titre : Vers en l'honnneur des dames de G....., et au-dessous cette épigraphe, empruntée à Gresset :

Il faut égratigner et non mordre personne.

On se demande comment on s'y prenait quand on voulait mordre. Il n'est pas de poète dans les bas-fonds des lettres au début du XVII[e]. siècle, au temps des d'Assoucy, qui, diffamé par un rival, et épuisant pour lui répondre le riche vocabulaire d'injures de ce temps, et toutes ses aménités chirurgicales, ne paraisse réservé ou décent à côté de ces couplets qu'on affichait et qu'on se passait de main en main, comme d'innocentes joyeusetés. Il n'y avait, du reste, ni finesse, ni tour, ni esprit, rien qu'une incroyable violence, des attaques grossières en termes infâmes,

déshonorantes, à ce qu'il semble, pour celui-là seul qui les avait écrites; et cependant on en demanda réparation à la justice.

Le ressentiment public n'avait pas hésité un instant à désigner les coupables, à dire que la provocation venait de la maison de C..... Mais quelque mauvais que fussent les vers, on ne pouvait les attribuer à M. de C..... dans un état voisin de l'imbécilité. On en accusa sa femme, fort mal à propos du reste. Belle, hardie, violente, emportée par ses passions, avec la hauteur et la hardiesse ayant tout l'esprit de sa race, elle était incapable de se venger ainsi et d'écrire de pareilles pauvretés; et dans la procédure qui s'ensuivit, on trouve des traces du profond mépris qu'elle témoigna à son mari, quand elle sut la part qu'il avait prise à cette triste affaire. Ce n'était pas elle, en effet, qui avait écrit ces misérables vers, mais un procureur très-lié avec M. de C..... Mais ce fait seul, qu'on ait songé à les attribuer à la sœur de Mirabeau, montre et ce qu'était l'esprit du temps, et ce que l'on croyait possible à une femme « du premier état » comme dit la plainte, et à Mme. de C..... en particulier.

Si le Baron n'était pas l'auteur des vers, il n'avait pas du moins voulu laisser à d'autres le soin de les répandre; et après les avoir fait porter et imprimer à Nice par un homme à lui, appelé Caldelaro, aidé d'un certain Orello qu'il employait à la construction d'une maison à Grasse, il était allé lui-même les placarder pendant la nuit.

Le Lieutenant-général, outragé, ne voulut s'en remettre à personne du soin de venger son honneur

et celui de sa femme. Il se concerte avec le procureur-général M. de M..... Celui-ci se rend à Nice en toute hâte, recueille les renseignements nécessaires, et portant plainte d'office, saisit le Lieutenant-général.

Mais un obstacle se présentait. Le Lieutenant ne pouvait être juge en sa propre cause. On tourna la difficulté. Le Ministère public affirma dans sa plainte qu'il n'avait en main aucun exemplaire, mais qu'il espérait en trouver bientôt.

La procédure instruite, au bout de quelques jours, on lance des mandats d'amener contre les agents du baron de C..... Caldelaro, qui était resté à Nice, est attiré à Grasse, arrêté et va rejoindre Orello en prison. On les surveille, on les circonvient, on surprend quelques rapports avec M. de C....., et on les amène à faire des aveux qui compromettaient leur patron.

Une fois ce résultat obtenu, les imprimés se retrouvent à point nommé; et le Lieutenant-général, croyant l'affaire sûrement engagée, déclare qu'il ne peut continuer à instruire.

Malgré de si ingénieuses précautions, l'honneur des dames de Grasse ne devait pas être vengé. Tous les magistrats et les avocats successivement appelés refusent de s'engager dans l'affaire. Le Parlement commet un juge d'Antibes. Il accepte d'abord; mais, à peine arrivé à Grasse, il s'empresse de se retirer. La poursuite était l'œuvre d'un parti, chacun craignait le parti contraire. On voit les garanties qu'offrait cette justice locale, arrêtée à chaque pas, soit par les passions des juges, soit par la crainte de mécontenter

des adversaires ; au moment décisif, on ne trouve plus ni juges, ni justice.

Circonvenu par les amis du baron de C....., le procureur du roi avait changé de parti ; et, sans s'inquiéter autrement du scandale d'une aussi rapide conversion, témoignait en sa faveur autant de zèle qu'il en avait d'abord montré contre lui. Ce fut lui qui décida le juge d'Antibes à se retirer. Il entrava la marche de la procédure, et il ne fallut rien moins qu'une menace de prise à partie pour l'obliger à se retirer lui-même.

Le Parlement délègue le Lieutenant-criminel de Brignolles, pour instruire et juger l'affaire.

Mais alors elle change de face. Orello et Caldelaro rétractent leurs aveux. Ils accusent le Lieutenant-général d'avoir obtenu de fausses déclarations par des abus de pouvoir, des menaces, des mauvais traitements, des promesses fallacieuses. Le procès se complique bientôt d'une poursuite en subornation de témoins contre M. de C..... lui-même, naguère poursuivi comme complice des deux Italiens, et aujourd'hui accusé de les avoir subornés.

L'affaire devait se traîner ainsi pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un jour, et sans qu'aucun jugement fût intervenu, il cessât d'en être question. On supposa que le crédit de la famille de Mme. de C..... n'avait pas été inutile à ce silence de la magistrature.

Le Baron cependant devait payer sa ridicule équipée. Sa mère, la marquise douairière de C....., profita de la procédure criminelle pour poursuivre et obtenir l'interdiction de son fils pour cause de dé-

mence. Sa femme, de son côté, réclama très-vivement pour elle-même la tutelle de sa fille.

Telle était la fâcheuse affaire au début de laquelle M. de Villeneuve était intervenu pour son malheur.

« Parent, disait-il dans sa requête, des auteurs du délit et voulant éviter les suites funestes d'une procédure criminelle, il avait cru devoir interposer ses bons offices et avait fait quelques démarches auprès des parties plaignantes. Mais, en suivant les principes de justice qui l'animaient, il n'avait pas hésité à dire à quelques personnes qui lui parlèrent de cette affaire, qu'il fallait nécessairement une réparation proportionnée à la nature et à la publicité de l'outrage. Par malheur, Mme. de C..... tenait à aucun des personnages soupçonnés. Elle s'était offensée des démarches et des propos de M. de Villeneuve ; elle avait été plus irritée encore en apprenant qu'il avait écrit que lui et sa femme avaient à se plaindre de ses procédés envers eux, mais qu'ils entendaient s'en venger par de bons offices. »

M. de Villeneuve s'en était-il bien tenu à ce beau rôle de conciliateur qu'il se donne ici ? S'était-il renfermé dans ce majestueux pardon? N'avait-il pas pris parti?

Quoi qu'il en soit, et quelle que fût l'innocence du Baron, « pour se venger, continuait M. de Villeneuve, elle avait appelé son frère dans le pays, bien qu'il fût depuis quelque temps relégué à Manosque, à plus de vingt-cinq lieues de Grasse. »

La préméditation n'était donc pas douteuse. Mirabeau serait accouru à l'appel de sa sœur pour mettre à exécution ses projets de vengeance, le 5 août (1) ;

(1) Et non pas le 26 juin, comme disent les Mémoires *de Mirabeau*.

il serait venu avec elle et le sieur de Verdache, co-seigneur du lieu de Briançon, dans une propriété située sur le territoire de Sartoux et limitrophe du lieu de Mouans, dans la propriété dite des Indes, appartenant à M. et à Mme. de La Tour-Roumoulles, beau-frère et belle-sœur du Baron, avec lesquels il avait encore des procès civils et criminels, et « qui étaient par conséquent ses ennemis jurés irréconciliables. Tous ensemble y avaient concerté d'outrager le suppliant. »

En effet, poursuit la requête, « vers les quatre heures, le Baron, sans défiance, se rendait seul et sans armes dans un petit bien, dit de Sauteron, dans le territoire de Sartoux, éloigné du village, et voisin de la campagne des Indes, pour y surveiller des ouvriers qu'il avait là occupés à chercher de l'eau. A peine y fut-il entré, qu'il se vit entouré de MM. de Mirabeau et de Briançon, de Mme. de C..... et Mme. de La Tour, qui l'avaient épié et suivi dans ce quartier solitaire, et avaient couru sur lui dès qu'ils le virent arriver. » Mirabeau et Briançon s'étaient jetés sur lui. Mirabeau, lui reprochant d'avoir tenu de mauvais propos contre sa sœur, lui avait arraché son parasol d'entre les mains, « lui en avait déchargé des coups, et le lui brisa enfin dessus en l'appelant j. f., avec le mot sale et d'autres épithètes insolentes. »

Le Baron, étonné de cette attaque imprévue, n'avait eu la force ni de se défendre, ni d'appeler au secours. L'agresseur, ne pouvant plus se servir pour le frapper du parasol brisé, avait porté sa main sur lui et l'avait secoué si rudement qu'il le précipita du haut en bas d'une muraille voisine.

Mais il faut laisser parler le plaignant lui-même avec toute l'éloquence de son procureur, indigné des outrages faits à son seigneur : « Il eut, de plus, l'inhumanité de se jeter encore sur lui, de demander son épée à son valet, et, ne pouvant l'obtenir, il lui déchargeait des coups au visage *et ailleurs*, tandis que le suppliant, par le fracas de sa chute, était ainsi resté hors d'état de défense et presque sans mouvement. Le sieur de Mirabeau, animé par la présence du sieur de Briançon qui se tenait auprès de lui pour lui prêter son bras au besoin, excité encore par les ris et les railleries insultantes des dames de C..... et de La Tour contre ledit sieur de Villeneuve, aurait sans contredit achevé l'assassinat prémédité qu'il avait ainsi commencé, » si heureusement une femme, qui lavait du linge à une fontaine voisine, ne fût accourue pour connaître la cause de ce tumulte. « Elle vit le suppliant maltraité, terrassé et prêt à succomber sous les coups redoublés de son agresseur. » L'auteur de cette belle pièce mêle habilement tous les tons, le touchant au terrible. « A cet aspect, émue des sentiments naturels à l'humanité, elle voulut apporter son faible secours à son seigneur. Elle eut recours aux armes ordinaires à son sexe, c'est-à-dire à des cris redoublés, que l'on assassinait le sieur suppliant.» Les paysans accourent. « Les complices de Mirabeau essaient de les arrêter; mais ces hommes charitables arrachent M. de Villeneuve d'entre les mains meurtrières de son cruel agresseur, et celui-ci, intimidé par leur présence, lâcha sa proie. »

Mirabeau et sa sœur s'étaient éloignés « après avoir uni leurs largesses, en recommandant à ces

hommes de ne pas parler de ce qu'ils venaient de voir. »

« Ceux-ci avaient relevé la malheureuse victime, et l'avaient reconduite jusqu'à son château, le visage ensanglanté et le corps meurtri des coups qu'elle avait reçus. »

« La vigueur de son tempérament fit cependant que M. de Villeneuve ne ressentit pas d'abord tout son mal; mais la première fermentation de son sang étant passée, il est aujourd'hui dans un accablement qui fait craindre pour les suites. »

Le rédacteur terminait par quelques considérations éloquentes sur le danger que courait la société, si un gentilhomme des premières familles de la province pouvait ainsi être mis en danger de mort dans son propre fief et sur l'un de ses domaines, et « excédé » inhumainement, après avoir été précipité du haut d'une muraille. L'intention de le faire périr était évidente, puisque ses agresseurs avaient employé tous leurs soins pour empêcher l'effet des secours que la Providence lui ménageait dans sa détresse. Il réclamait donc toute la sévérité de la justice contre ce trait de lâcheté.

On le voit, rien ne manque à ce dramatique et émouvant tableau. La préméditation, les complices, ayant chacun leur part dans cette œuvre sanglante; Briançon prêt à aider au meurtre, arrêtant au moins les secours; les assassins fiers de leur crime; Mme. de C..... témoignant une joie indécente; la scène de meurtre peinte des plus saisissantes couleurs, la victime sauvée seulement par une intervention providentielle. Toutefois l'éloquence du rédacteur faisait

quelque peu tort aux apparences de sa véracité. Certains détails notés avec soin étaient fort en désaccord avec l'intention principale et avec cette terrible accusation d'assassinat. On y sentait trop les procédés oratoires de quelque Cicéron de village, digne successeur de l'Intimé de Racine, qui ne connaît rien de plus grave que l'affaire de Citron, et prend l'emphase pour de la faconde.

Les dépositions mêmes des témoins cités à la requête du plaignant réduisaient singulièrement les proportions de l'affaire. D'assassinat, il ne pouvait en être question. C'était un acte de brutalité et de violence exercée sur un sexagénaire. Tout le reste disparaissait. Cela ressort du récit même de M. de Villeneuve, si on le dégage des éloquentes exagérations de son procureur.

Mais à peine le procès s'engage-t-il sur la plainte de M. de Villeneuve (9 août 1774) que tout le tribunal montre une singulière tiédeur à lui rendre justice. Il ne se trouve plus de juges..... à Grasse. Là, comme dans l'affaire des placards, tous les magistrats s'éclipsent. Carpillet, lieutenant criminel, a « des occupations. » De Floris, lieutenant civil, est malade. Appelés à leur tour par ordre d'inscription au tableau, les avocats imitent les juges, l'un à cause de ses occupations, l'autre parce qu'il est parent au cinquième degré du sieur de Villeneuve. Un troisième écrit : « J'abstiens, tant pour raison de ma parenté avec le sieur de Villeneuve, que, par rapport à des infirmités notoires dont j'ai le malheur d'être affligé. » Un autre ne donne pas de raison.

Cependant, il se trouve enfin un avocat, Raphaël

Albanelly, pour « remplir le tribunal » comme plus ancien. Il ordonne qu'il soit informé. Il assigne les témoins et, à cause de Briançon, un officier de guerre, qui ne se présente pas plus que les juges. Il recueille les témoignages, et n'y consacre pas moins de quatre audiences (10, 11, 13 et 18 août), bien que l'affaire soit si peu importante, et les dépositions très-courtes. Vingt témoins sont entendus, la plupart gens au service de M. de Villeneuve.

L'identité de l'accusé n'était pas douteuse. Tous les témoins signalaient « un homme assez grand et assez gros, fort creusé de la petite vérole, portant un habit de soie bleue et des cheveux blonds sans poudre, liés par derrière en forme de catogan. »

Le fait ne l'était pas davantage. Il y avait eu entre les deux hommes une explication assez vive et, à la suite, des coups échangés. Ils étaient tombés Mirabeau dessus, M. de Villeneuve dessous. Quant à cette muraille du haut de laquelle celui-ci aurait été précipité et qui fait une figure si dramatique dans le récit du procureur, les témoins en réduisaient beaucoup les dimensions : c'était un de ces petits murs, ou rive, disaient-ils, qui soutiennent les terres en Provence, de laquelle les deux hommes avaient roulé dans des guérets. Mirabeau avait jeté de l'argent aux ouvriers, non pour payer leur silence, mais en leur criant : « Pour vous prouver que je suis honnête homme, tenez, allez boire à ma santé. »

Les blessures avaient été peu graves. Un chirurgien appelé avait constaté seulement quelques égratignures (1). On n'avait pas été obligé de reconduire

(1) Une écorchure de la largeur d'une pièce de 24 sous à la

M. de Villeneuve à son château : il s'était éloigné seul pour aller voir des ouvriers dans une autre propriété, en disant à ses paysans de retourner à leurs travaux.

Les divers témoignages établissaient que Mirabeau était venu trouver M. de Villeneuve sur sa terre, qu'il l'avait provoqué, qu'il lui avait arraché son parasol, l'avait battu; que ce n'était pas une rencontre fortuite, que Mirabeau avait cherché et attendu son adversaire tout le jour, qu'il y avait dessein prémédité, intention manifestée par des questions adressées le jour même à des ouvriers et réalisée une heure après; que les autres personnages étaient ses complices, qu'ils l'avaient accompagné à Sartoux, sachant ce qu'il y venait faire; qu'au lieu d'empêcher la violence, ils en avaient aidé le succès ; que Briançon avait essayé d'arrêter une paysanne qui accourait au secours de son seigneur, par un moyen plus que rabelaisien ; qu'il avait dit aux paysans : « Ce ne sont pas là vos affaires : ils sauront bien vider leur affaire sans que vous vous en mêliez ; » que Mme. de C....., « travestie en homme, ce qu'elle a déclaré être son costume de voyage, » assistait à la scène, riant et applaudissant ; que Mme. de La Tour avait essayé d'empêcher les paysans de secourir le plaignant.

La préméditation datait-elle de plus loin? Oui, disait M. de Villeneuve, et Mirabeau n'avait quitté Manosque et n'était venu à Grasse que pour le frapper, pour l'assassiner. Comment, en effet, Mirabeau, au mépris des ordres du roi, se trouvait-il à

paume de la main droite, et une égratignure longue de cinq travers de doigt à la joue gauche.

Grasse? Quelle avait été la cause de ce voyage si rapide et si intempestif? La vérité n'est pas facile à trouver sur ce point. Un biographe de Mirabeau a bâti sur ce sujet un immonde et ridicule roman (1), dont l'inceste fait tous les frais, et que détruisent tous les témoignages et toutes les vraisemblances. Ici, comme en bien d'autres circonstances, Mirabeau a été victime de son immense déconsidération.

Démosthènes assurait qu'en tout procès le rôle d'accusé est le plus difficile, parce que l'homme écoute et accueille volontiers le blâme. Cela est vrai, surtout chez nous. Le Français a peur avant tout de passer pour naïf; il ne veut pas être dupe de son bon cœur; il veut paraître comprendre au moins le mal. Notre grand et bon Corneille lui-même a eu cette faiblesse. Combien de scélératesses gratuites n'a-t-il pas prêtées à ses héros, pour prouver qu'il comprenait, lui aussi, toutes les finesses de la politique et qu'il serait au besoin aussi machiavélique qu'un autre! Et cette disposition-là n'a fait que grandir de notre temps. Grâce à de certaines tendances de la littérature, nous avons eu des fanfarons et des hypocrites de vice, comme à une autre époque il y avait des hypocrites de vertu. Qui n'a, une fois en sa vie, rêvé d'être un peu don Juan? Qui n'a pas feint de ressentir les désolations de Werther, les anéantissements de René, les révoltes de Byron contre la simple vertu? On craint d'être taxé d'étroitesse d'esprit, de mesquine honnêteté, vulgaire et bourgeoise, honnêteté de petites gens, petitement rangés. On affecte de comprendre

(1) V. *Mémoires sur Mirabeau*, 4 vol., in-8°. (Peuchet).

et d'accepter tous les vices, un vice complet. Un inceste de plus, cela achève l'immoralité de Mirabeau, et beaucoup de gens ont admis l'horrible accusation, sans autre examen, et fait ainsi bon marché de l'honneur déjà si compromis de notre plus grand orateur, comme si nous avions beaucoup d'orateurs à sacrifier, et comme si l'honneur français n'était pas intéressé à l'honneur de ses grands hommes. Il ne faut pas qu'un patriotisme sottement entêté altère la vérité, mais il faut qu'il donne le courage, la patience et la volonté de la chercher.

Mirabeau donnait lui-même une autre explication de son voyage. Il assurait qu'outragé, ou du moins inquiété dans son honneur conjugal par le chevalier de G....., il avait voulu prendre de lui une vengeance héroïque et chevaleresque, et garantir en même temps la réputation de sa femme, qu'un éclat eût compromise. Il aurait donc couru lui-même, auprès du marquis de Tourettes, renouer un brillant mariage presque conclu, et qui allait se rompre sur le bruit d'une correspondance du chevalier surprise par Mirabeau. Cette assertion, du reste, est d'accord avec les déclarations de sa sœur devant le juge de Grasse. Son frère, interrogé par elle sur les motifs de son voyage, « lui aurait répondu que c'était pour des affaires particulières qui regardaient MM. de Tourettes et de Vence, d'où il venait. »

Mirabeau disait qu'au retour, passant par Grasse et apprenant que sa sœur avait été insultée en pleine promenade par M. de Villeneuve, parce qu'elle avait témoigné de l'amitié à Mme. de La Tour-Roumoulles, belle-sœur de M. de Villeneuve, que celui-ci persé-

cutait depuis vingt ans et traînait de procès en procès, il lui avait demandé satisfaction sans pouvoir l'obtenir, et que bientôt après, dans une rencontre toute fortuite, il l'avait traité comme il le méritait (1).

Dans les *Lettres de Vincennes,* après avoir raconté le voyage de Tourettes, il dit : « La rencontre de M. de Villeneuve fut une vraie rencontre, où il n'entra aucune préméditation, quoiqu'il fût bien dans mes projets de lui faire une visite. » La dernière partie de la phrase le montre moins innocent qu'il ne le veut paraître. Cela s'accorde d'ailleurs avec une phrase de son oncle : « Ne parlons plus de l'affaire du Mouans. Celui-ci avait tort, car il provoqua ton fou ; *et une fois à portée, chose où sa sœur l'avait mis,* je ne sais si je n'en eusse pas fait autant. » L'accusation reprochait aussi à Mme. de C....., « d'avoir, au commencement du mois d'août, témoigné beaucoup d'émotion contre M. de Villeneuve, en disant qu'il avait une mauvaise langue, qu'elle souhaiterait que toutes les mauvaises langues fussent percées, et que, s'il ne se trouvait personne, elle se chargerait de la commission, ce qu'elle disait en priant de le rapporter au sieur de Villeneuve.»

En rapprochant toutes ces explications, les faits semblent très-clairs. Mirabeau n'est pas venu à Grasse exprès pour M. de Villeneuve; mais, une fois arrivé, il l'a cherché, lui a demandé une explication, et peu satisfait de ses réponses, s'est fait justice lui-même. Mais cette affaire, qui pouvait se terminer en deux heures, devait durer, en 1772, bien autrement, et passer par les incidents les plus inattendus.

(1) V. *Mémoires de Mirabeau,* t. II, p. 33.

Le 18 août, les témoins entendus, Albanelly avait conclu selon la formule, « à ce que le tout fût montré au procureur du roi. » Mais, quand il s'agit de poursuivre, il y a moins d'ardeur encore que pour informer, et les désertions sont plus nombreuses encore. L'acte porte mention de treize abstentions. Le procureur du roi donne l'exemple et, le 20 août, « renvoie par devant autre, attendu ses occupations. » Le 21, un premier avocat refuse, parce que la dame de C..... est nommée dans la procédure et qu'il est juge dudit C... à Grasse ; un second, parce qu'il a donné conseil à M. de Villeneuve ; M. Rébaud, « pour raisons à lui connues » ; un autre, parce qu'il est juge de Mouans et de Sartoux à Grasse ; un autre, attendu un long voyage qu'il a à faire, etc. Par suite de toutes ces abstentions, Me. Laugier, avocat plus ancien, « remplit le parquet », et, conformément à ses conclusions, Albanelly ordonne « que Mirabeau sera pris et saisi au corps et conduit dans les prisons de Grasse pour être ouï et interrogé, et si on ne peut le prendre, seront faits exploits de perquisition, criées, saisies et annotations de ses biens; que le sieur de Verdaches, co-seigneur de Briançon, sera ajourné à comparaître en personne : les dames de C..... et de La Tour, assignées pour être ouïes par leur propre bouche. »

Cela se passait le 22 août. Dès le 17, Mirabeau avait quitté Grasse, et, le 23, un ennemi plus redoutable, son père, s'emparait de lui et le faisait enfermer au château d'If.

Briançon comparaît donc seul le 15 octobre devant Me. Albanelly, « remplissant le tribunal en empêchement. » Il donne sans difficulté ses nom et prénoms,

Denis-Jean-Augustin de Jausserandy Briançon, sous-aide-major d'infanterie, né à Lorgues, âgé de 25 ans, habitant Grasse depuis un an. Il déclare ne se présenter que pour obéir à la justice, sauf à attaquer le décret et la procédure par des voies de fait. Il répond à une première question du juge. Mais quand celui-ci lui demande s'il n'a pas accompagné M[me]. de C..... sur la propriété de M. de Villeneuve, une véritable scène de comédie commence. On se croirait à l'audience de Bridoison, à voir la contenance de l'accusé. Avec nos habitudes d'ordre, de régularité, de respect pour la justice, les caricatures de Beaumarchais nous semblent empruntées aux souvenirs de Patelin. On va voir qu'il allait chercher moins loin ses modèles.

Briançon « répond, dit le rapport du juge, d'une voix très-basse que je n'ai pas pu entendre, ce qui nous a porté à l'interpeller de relever sa voix afin que je puisse l'entendre et dicter ses réponses, lui déclarant qu'au cas qu'il ne satisfasse pas à notre interpellation, nous lui déclarons que nous lui ferons ce procès comme à un muet volontaire, puisque, par dérision de la justice, il affecte de le dire d'une voix que le juge ne peut pas l'entendre. »

Briançon recommence le même jeu. Le juge le somme de répondre par affirmation ou négation d'une voix intelligible, autrement qu'il passera outre et que les « interrogats » qui lui seront faits seront censés avoués. Briançon continue à répondre à voix basse. Le juge l'interpelle une troisième fois « en conformité des ordonnances, » déclarant qu'autrement il sera passé outre à l'instruction du procès. — Briançon affecte de répondre quelques mots fort bas.

L'interrogatoire continue. Quatre questions nouvelles lui sont adressées sans plus de succès.

Lecture est donnée des interpellations, etc. Briançon est de nouveau sommé de déclarer « s'il persiste à ne vouloir répondre d'une voix intelligible au juge. » Tout à coup retrouvant la parole comme par miracle et dictant lui-même sa réponse au greffier, ce qu'il avait refusé de faire jusque-là, il déclare « avoir répondu d'une voix très-intelligible et que le greffier doit avoir entendue, en répondant catégoriquement à toutes les questions qui lui ont été posées ; que ce n'est pas par dérision de la justice qu'il respecte, et à laquelle il vient obéir ; que ce n'est pas sa faute s'il n'a pas été entendu ; qu'il se présentera toutes les fois qu'il sera requis pour obéir à la justice, et qu'il n'avoue pas les interrogats qui lui ont été faits et auxquels il a répondu sans pouvoir se faire entendre. Et interpellé de signer, déclare qu'ignorant les formes ce n'est que par obéissance qu'il signe, avec protestation de tous ses droits. »

Le 17 octobre, Albanelly signe un « soit montré au procureur du roi à Grasse », et, indigné du mépris qu'on a fait de lui, il déclare renoncer aux fonctions de juge (1).

(1) Et « de suite, nous dit l'avocat plus ancien, attendu l'abus fait par ledit s[r]. de Briançon, d'une surdité accidentelle dont nous sommes affligé, qui l'a porté à baisser sa voix après ses trois premières réponses, au point de ne pouvoir plus rien entendre de ce qu'il disait ; attendu son refus constant de la relever : ayant lieu de craindre la continuation du même abus dans le cours de la procédure, quelque injurieux qu'il soit à la justice et à nous, et ne devant pas être exposé davantage à des pareilles dérisions et

Ainsi le dernier juge de Grasse était réduit à désarmer.

La Cour, le 8 novembre, commet un avocat au siége de la sénéchaussée de Draguignan, M^e^. J.-B. Revel, pour « instruire la procédure, faire tout ce que le cas exigera et juger jusqu'à sentence définitive. »

Revel se rend à Grasse le 15 novembre; le 17, assignation est donnée au sieur Honoré Marcy de se trouver au Palais-Royal pour être présent à l'instruction de la procédure en question.

Le 20 décembre, Briançon comparaît devant Revel.

Il répond habilement à toutes les questions, écartant toute idée de complot et de préméditation: il n'a, du reste, rien entendu qui puisse charger Mirabeau.

Les deux dames, entendues à leur tour, opposent à toutes les demandes les mêmes dénégations.

Mme. de C..... dit, pour sa part, « que, n'ayant jamais eu de relations avec M. de Villeneuve, elle ne s'est jamais plainte de lui; que son frère étant arrivé le 4, elle avait été très-surprise de son arrivée, sachant qu'il avait une lettre de cachet pour Manosque, et qu'il avait rompu son ban, ce qui la peina beaucoup et la détermina à lui dire de repartir incessamment; et comme il lui témoignait qu'il était bien aise de passer un jour avec elle, elle résolut de le mener à la campagne chez la dame de Grasse avec qui elle est fort en liaison. Ils ont, en route, rencontré M. de Briançon qui allait chez sa tante. Ils ont dîné tous

tracasseries, déclarons ne vouloir plus faire la fonction de juge dans la même affaire et nous en abstenir. »

ensemble avec la fille de Mme. de C..... Son frère lui a dit qu'il avait rencontré M. de Villeneuve ; que, lui ayant demandé des explications auxquelles M. de Villeneuve ne voulait pas répondre, ils eurent des questions vives ensemble ; que M. de Villeneuve commença à lui donner un coup de parasol qu'il avait, qu'ils en vinrent aux prises. Elle en fut très-fâchée, et dit à son frère qu'il eût mieux fait de garder son ban. »

Sur le vu de toutes les pièces, le procureur du roi avait déclaré, le 2 janvier 1775, « n'empêcher être ordonné qu'il soit procédé extraordinairement contre les accusés. » En conséquence Revel procède au récollement des témoins, à leur confrontation avec les accusés. Il y consacre les audiences des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 janvier.

Briançon paraît seul à la confrontation. Il est bon de remarquer que, dans cette procédure d'autrefois, c'est l'accusé qui conduit à son gré l'interrogatoire, c'est lui qui indique au juge chaque question à poser. Il y en a jusqu'à vingt adressées à un seul témoin. Le juge n'est que le porte-voix de l'accusé : il répète officiellement ses questions. En l'absence de publicité, il fallait au moins cette garantie à l'accusé.

Briançon se défend très-bravement. Il attaque la plupart des témoignages, parce qu'ils viennent de vassaux de M. de Villeneuve, employés journellement à son service, et qui ont eu des querelles d'intérêt avec Mme. de La Tour. Il prétend que les Villeneuve ont pris leurs sûretés avec les témoins, qu'ils leur ont fait réciter par avance leurs dépositions, que leur procureur les résumait par écrit, « qu'on leur a inspiré

certains faits. » Il met quelques témoins en désaccord avec eux-mêmes. Tout à coup, le 12, il cesse de paraître aux confrontations, et déclare que le juge peut procéder comme il l'entendra.

Cependant les dames de C..... et de La Tour, qui n'avaient pas paru, en avaient appelé de la sentence d'extraordinaire de Revel. La Cour, par sentence du 4 mai 1775, le maintenait dans ses fonctions, et lui renvoyait « les parties et matières pour être par lui procédé jusqu'à sentence définitive. »

Il y avait huit mois que cette misérable affaire était engagée. Tout à coup tout s'arrête, on n'entend plus parler de rien. Ce n'est que le 6 juillet 1776 qu'on voit reparaître Briançon, se plaignant d'un déni de justice. Il rappelait ce qui s'était passé depuis le mois d'août 1774, faisait observer que le procès extraordinaire était terminé depuis le mois de janvier 1775; que M. de Villeneuve ne faisait plus de poursuites, et que cependant lui-même avait le plus grand intérêt à être jugé. En conséquence il requérait Me. Revel de se rendre à Grasse sous trois jours, pour y remplir les fonctions de juge-subrogé, sans quoi, etc.

Revel revient à Grasse le 25 juillet et reprend l'affaire. Mais vainement il met son greffier aux trousses des procureurs des parties. Querellants, querellés, personne ne se hâte. Enfin l'affaire paraissait en état, et Revel allait faire le rapport pour le jugement, quand les accusés imaginent un nouvel expédient, et un incident nouveau survient au procès.

Le 4 septembre, trois jeunes avocats, les sieurs Gasq, Espitalier et J. Bartel, déclaraient que, lorsque Me. Albanelly s'était retiré, et qu'on avait fait courir

le tableau, ils s'étaient abstenus, mais que cette abstention, soigneusement motivée, n'était ni absolue ni définitive; que les motifs d'abstention ayant cessé, et le procureur des dames de C..... et de La Tour leur ayant demandé s'ils comptaient reprendre leurs fonctions, ils avaient répondu affirmativement. En conséquence, les accusés demandaient « la réintégration des trois avocats, pour conclure ou être juges, sous protestation de la nullité de la procédure et de la sentence qui pourrait intervenir. »

Mais Revel n'entendait pas se laisser dépouiller ainsi, et le 6 septembre il déclare que, sans entrer directement ni indirectement dans les motifs qui ont donné lieu au *Comparant* des accusés, et aux déclarations des trois jeunes avocats qui l'ont suivi, il entend garder la matière dont il est doublement saisi par arrêt de la Cour; qu'il a été à Grasse quarante-sept ou quarante-huit jours; qu'il est resté chez lui dix-huit mois sans entendre plus parler de cette affaire. Il se plaint que les trois jeunes avocats l'ont vu pendant plus de trois mois, à deux différents voyages, procéder à l'instruction de la procédure, sans faire la moindre démonstration pour révoquer leurs abstentions.

La chambre des vacations, appuyant ses réclamations, décide (11 septembre 1776) que, sans s'arrêter à l'appointement des avocats, il sera procédé au jugement définitif par Revel, assisté de MM. Guevarre et Transtour, avocats du barreau de St.-Paul-lez-Vence.

Mais au même moment, le procureur du roi, ce M. de M..., si vite converti dans l'affaire des placards, déclare « renvoyer par devant un autre, attendu

qu'il est occupé aux affaires criminelles poursuivies à la requête du Ministère public » (17 septembre 1776).

Enfin, le 24 septembre, Revel qui a mandé le dimanche ses assesseurs de St.-Paul-lez-Vence, se transporte au Palais et commence à leur faire le rapport de la procédure. Il l'examine avec eux jusqu'au samedi 27, et assigne les trois accusés à comparaître le 30, ainsi qu'un officier militaire, pour assister aux interrogatoires de Briançon. Personne ne comparaît.

Le Tribunal, du reste, procédait avec une sage lenteur. Revel assure avoir continué, le 1er. octobre, à examiner la procédure et les pièces civiles. Sept jours d'examen pour quelques coups de poing et un parasol brisé (1) !

Enfin, le 2 octobre, le juge et ses deux assesseurs donnent solennellement leur opinion, et rendent un jugement définitif, « nonobstant opposition et appellation quelconques. »

Me. Guevarre, opinant le premier, était d'avis que, reconnaissant la contumace bien et dûment instruite contre Mirabeau, et faisant droit à la requête de M. de Villeneuve, le Tribunal déclarât « les accusés dûment atteints et convaincus : 1°. Mirabeau, d'avoir insulté

(1) Si l'on veut avoir une idée de ce qu'il en coûtait pour une justice si exactement rendue, on voit que le juge taxe les épices du jugement à deux cents écus pour lui et ses assesseurs, comptant dans cette somme ses journées et honoraires depuis le 27 septembre, « faisant entrer en considération le long temps qu'il a mis au dépouillement de la procédure et des sacs civils. » Pendant tout le cours de l'instruction, son séjour et son voyage se taxent à six livres par jour.

de dessein prémédité le sieur de Villeneuve dans un de ses domaines enclavé dans son fief; d'en être venu, à cette occasion, aux prises, et de l'avoir ensuite excédé de coups ; et ses coaccusés, d'avoir participé au dessein où il était d'insulter M. de Villeneuve, et d'avoir autorisé ledit dessein. »

En réparation de ces outrages, il demandait que tous les accusés fussent tenus de comparaître dans la salle du Palais royal de Grasse au jour d'audience, le plaid tenant ; et là, « en présence du sieur de Villeneuve, si bon lui semblait, Mirabeau, ayant la tête nue et derrière le bureau, devrait déclarer que follement et témérairement il a insulté et excédé de coups le sieur de Villeneuve, qu'il s'en repent et lui en demande pardon. La même réparation sera faite dans les mêmes formes dans le lieu de Mouans, dans la salle où se tient le Conseil des habitants de Sartoux, ledit Conseil à cet effet assemblé. Desquelles réparations publiques il sera dressé des procès-verbaux séparés ; et, en outre, seront condamnés, Mirabeau à dix livres d'amende envers le roi et six mille livres envers M. de Villeneuve, pour lui tenir lieu de dommages et intérêts; Briançon et les dames à des amendes proportionnelles, et de plus aux dépens, pour lesquels ils seront contraints solidairement et tiendront, Mirabeau les prisons, Briançon les arrêts de la ville jusqu'à parfait paiement, avec défense de récidiver sous les plus grandes peines. »

Me. Transtour adhère pleinement à l'opinion de son confrère ; mais il veut qu'on augmente l'amende pour les complices, et qu'on les oblige à faire, dans la salle du Conseil assemblé de Mouans, des excuses à M. de Villeneuve.

Mais Me. Revel ne trouve pas encore l'honneur du Baron assez vengé, et, après avoir recueilli les opinions de ses deux assesseurs, il aggrave encore leurs conclusions, et rend enfin le jugement que voici.

Il déclare « le sieur de Mirabeau atteint et convaincu d'avoir attenté, de dessein prémédité et par complot, à la personne du sieur de Villeneuve dans son fief de Sartoux, dans un de ses domaines et en pleine campagne; le sieur de Briançon, d'être méchamment entré dans le complot, d'avoir autorisé et favorisé Mirabeau; les dames, d'être méchamment entrées également dans ledit complot, et d'avoir approuvé les excès du sieur de Mirabeau et la conduite de Briançon. Ils devront reconnaître qu'ils s'en repentent et en demandent pardon. Lesquelles réparations ils réitéreront dans la salle où se tient le Conseil des habitants de Sartoux, ledit Conseil, à cet effet, assemblé au jour qui sera assigné. Mirabeau et Briançon seront en outre condamnés: Mirabeau à être blâmé, Briançon à être admonesté sur les faits et chefs d'accusation résultant de la procédure dans la chambre du Conseil.» De plus, Mirabeau est condamné à une amende de 10 liv. envers le roi, 6,000 envers M. de Villeneuve; Briançon 5 liv. envers le roi, 1,500 envers M. de Villeneuve; Mme. de C..... 3 liv. et 1,200 liv.; Mme. de La Tour, 3 liv. et 600 liv. Pour le recouvrement des amendes et frais, Me. Revel adopte pleinement les propositions de Guevarre, et, de plus, il permet à M. de Villeneuve de « faire imprimer et afficher la sentence qui interviendra dans tous les lieux du ressort de la sénéchaussée de cette ville, où il trouvera bon, jusqu'à la concurrence de 200 exemplaires, aux frais desdits querellés. »

Ainsi se terminait cette affaire après deux ans et deux mois d'attente. Mirabeau a prétendu que l'arrêt avait été rendu par un juge qui dépendait de son adversaire : la prétention est erronée. Nous avons vu que le Parlement avait commis un avocat de Draguignan, et d'ailleurs le sénéchal n'avait guère qu'une prééminence honorifique, et n'avait ni influence ni ingérence sérieuse dans la marche de la justice.

Ce qui était vrai, c'est que la plupart des témoins étaient aux gages de M. de Villeneuve. Mais qu'importait? L'existence du fait n'était pas contestable.

Ce qui l'était, c'était le bien jugé ; c'était la forme même du jugement et sa proportion avec les fautes.

Tout ce procès nous a donné une singulière idée de la justice de ce temps (1), de ses lenteurs, du peu de respect qu'elle inspirait, de la tiédeur des juges, de la difficulté qu'il y avait à faire reconnaître son droit. Institutions décrépites et languissantes qui avaient besoin d'un rajeunissement !

Cela nous permet aussi de voir, en passant, ce qu'était à ses moments perdus, quand elle ne représentait pas, et prise sur le vif, cette élégante société du XVIIIe. siècle, dont tant de gens pleurent aujourd'hui la perte et les chevaleresques traditions, détruites par la main grossière de la Révolution ! L'agréable tableau de mœurs ! L'aimable spectacle que celui de cette petite ville il y a cent ans, de ses divisions, de

(1) Certains magistrats montrent, dans les déclarations qui figurent au procès, une assez médiocre connaissance de la langue française. Les actes eux-mêmes sont bizarrement rédigés: « ...Doit comparoir dans le palais royal, à jour et heure préchise, pour déposer vérité sur ce qui seront interrogés. »

ce qui la passionnait, et de la nature des débats de ses plus brillantes réunions ! Et cette lutte brutale de deux gentilshommes ! Ce fils d'une des premières familles du pays vengeant sa sœur comme le ferait à peine aujourd'hui le plus grossier paysan ! Et ce gentilhomme outragé qui, dans toute la chaleur de sa première indignation, ne songe pas un seul instant à en appeler à son épée, ni à troubler l'ordre de la société en se faisant justice lui-même ; mais, comme le bourgeois de ce temps-ci le plus pacifique et le plus éloigné de toute témérité chevaleresque, cherche des témoins, non pour assister à sa vengeance, mais pour déposer devant le Tribunal, fait consciencieusement décrire et noter les coups reçus sur les épaules *et ailleurs*, va demander doucement satisfaction à la justice, la supplie d'estimer ses contusions et de panser les blessures de son honneur avec une réparation pécuniaire ! On voit que les salutaires rigueurs de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV contre le duel avaient depuis long-temps porté leurs fruits, et que les rois n'avaient plus besoin de la crainte des échafauds pour calmer les ardeurs guerroyantes de leur noblesse.

Le ridicule jugement du 2 octobre ne fut jamais exécuté. Mirabeau se moqua de son adversaire ; il nous assure que les parents mêmes du Baron prirent parti contre lui, et traitèrent avec mépris ce gentilhomme qui demandait réparation à un tribunal. Le Marquis n'avait pas pris le délit bien au sérieux ; mais il avait vu là une arme dont il pouvait se servir contre son fils pour de nouvelles sévérités, et on sait comme il en usa. Grâce à cet éclat judiciaire, il était publi-

quement constaté que Mirabeau était en rupture de ban, courant à Grasse les plus ridicules aventures. Le Marquis, punissant comme un crime d'État cette escapade d'écolier, le fait jeter au château d'If. Quelle bonne fortune pour les gens qui, à l'exemple de Voltaire, aiment à trouver de petites causes aux grands événements ! S'il a pu être donné à un seul homme d'exercer sur la Révolution française l'influence que quelques historiens reconnaissent au grand orateur, sans le parasol cassé de M. de Villeneuve-Mouans, seigneur de Séranon et de Sartoux, peut-être toutes nos destinées étaient changées : Mirabeau n'était pas enfermé au donjon de Vincennes, il n'écrivait pas l'*Essai sur le despotisme*, il ne lançait pas à la noblesse de Provence sa triomphante apostrophe, la Révolution n'avait pas son tribun, et Louis XVI n'était pas précipité du trône.

Je n'ai pas à raconter l'histoire des infortunes de Mirabeau. Remarquons seulement comme le père semble prendre lui-même son fils par la main, et le conduire de faute en faute aux erreurs irréparables qui pèseront à tout jamais sur sa vie. C'est lui qui le tire du château d'If lorsqu'il commençait à désarmer son geôlier. Il déclare qu'il est satisfait de cette première épreuve, et qu'il la regarde comme finie ; mais, au lieu de le rendre à la liberté, il le soumet à une épreuve plus rude, et le fait traîner au fort de Joux.

C'est là qu'il rencontre Mme. de Monnier et sa destinée. Quand il s'est enfui avec elle, c'est son père encore qui le poursuit, qui le fait arrêter et enfermer au donjon de Vincennes. Dans ces vieilles murailles,

la lutte entre le père et le fils, entre l'esprit de résistance de l'un et l'âpre volonté de l'autre, se continue ; et ce qui nous montre la force de cet homme et nous impose presque autant de respect que d'effroi, dans ce combat contre son terrible fils, c'est à lui que restera la victoire. Le fils commence par éclater ; il est en pleine révolte ; d'abord furieux, indigné, ironique, par moments livré au désespoir, par moments résigné, et pour la première fois de sa vie touché d'un sentiment religieux, attendri et acceptant la mort sans plier. Puis peu à peu il s'humilie, il s'incline sous le châtiment paternel, il confesse ses fautes et se repent ; il se met aux pieds de son père ; il est presque dompté. Le père se fait arracher le pardon par ses autres enfants, et c'est en courbant la tête qu'il sort enfin de sa longue captivité pour réclamer sa femme et une famille.

C'est ici que nous allons trouver le second procès, et les renseignements donnés par M. de Saint-Vincens (1).

L'entreprise était difficile. Le premier pas à franchir avait été rude, et il n'avait réussi qu'à demi. Le procès pour sa réhabilitation, engagé à Pontarlier, s'était terminé par une transaction, mais qui ne répondait ni aux espérances de Mirabeau, ni à l'éclat compromettant de sa défense, ni à la puissance des

(1) Voir, pour le procès d'Aix, les *Mémoires de Mirabeau*, 8 vol. in-8°. (par M. Lucas-Montigny) ; — les *Mémoires sur Mirabeau* (Peuchet) ; — les *Lettres de Mirabeau à M. de Vitry*. — V. aussi un remarquable discours de M. Saudbreuil, alors avocat-général à Aix : *Du danger des défenses personnelles en justice. — Beaumarchais-Mirabeau*. Aix, 1856.

moyens qu'il avait employés. Là encore s'était fait sentir la triste influence de son père, qui semble un mauvais génie attaché à tous ses pas, aussi funeste par ses secours que par sa haine. Il l'avait d'abord abandonné à ses propres forces; mais il intervient pour compromettre le succès de ses audaces, et lui laissant tous les inconvénients de la témérité, il ne lui permet de recueillir que ce qu'eût donné la modération. Son gendre, envoyé par lui, avait conclu avec les adversaires de son fils un arrangement bâtard qui rendait à Mirabeau sa liberté, mais le laissait aux prises avec toutes les suppositions, et devait permettre de répéter qu'il n'avait été sauvé que par la pitié de ses ennemis.

Aussi sortait-il de là brisé : « Je me vois, écrivait-il, réprouvé par mon père, oublié et peut-être haï par ma mère pour l'avoir voulu servir, redouté par mon oncle, attendu par mes créanciers, menacé par ma femme ou ceux qui la gouvernent, dénué de tout, de revenu, d'état, de crédit, n'ayant ni place, ni charge, ni ressources. » Il cherchait un duel, se désolait de voir que ses adversaires ne venaient pas le trouver, et s'écriait avec désespoir: « Oh! j'aurais pourtant besoin d'un coup d'épée ! »

Cependant Mirabeau n'était pas homme à se désespérer long-temps; et, le 22 octobre 1782, reprenant courage, il arrivait à Aix pour y tenter une épreuve décisive. Compromis, accusé, enfermé, perdu de réputation, il vient, par un effort gigantesque, essayer de ressaisir tout ce qui lui a échappé, et de rentrer dans les conditions ordinaires de la vie. S'il reprend sa femme, il peut tenter une vie nouvelle. Si ses

efforts échouent, sa situation morale, son influence dans l'avenir en recevront un échec que rien ne pourra réparer. Son père, cette fois, semblait décidé à le soutenir. Il le recommande et presque l'impose à son oncle; mais il comptait bien le diriger, et se préparait à enlacer le géant dans des toiles d'araignée, à garder de Paris la direction journalière d'un procès soutenu à Aix; comme jadis Louvois, du fond de son cabinet, dictait aux généraux des plans de campagne. Ce sont les vieilles traditions du despotisme, paternel ou royal. Mirabeau, sûr de sa force, refusera, ira droit son chemin. De là des froissements, des colères, des éclats, des malédictions. Enfin, le plus grand secours que pouvait attendre Mirabeau, la présence même de son père, qui eût fait tomber toutes les plaintes, et mieux que les plus éloquentes paroles, prouvé la réconciliation du père et du fils, et rendu d'avance inutile le grand moyen des lettres produites par les adversaires; ce secours, il le lui refusera. Cet homme, si décidé d'ordinaire, voudra et ne voudra pas. L'intérêt de sa race veut le procès, les rancunes et les antipathies paternelles semblent ne pas le vouloir.

Mais Mirabeau est décidé: soutenu ou non, il engagera le combat. — « Honoré, écrivait quelques mois auparavant son père, persiste à être docile et beaucoup plus *uxorieux* par calcul ou autrement que tu ne crois. »

Il part plein d'illusions. Il est transporté de l'accueil qu'il a reçu; il va conquérir son oncle; les paysans l'ont accueilli avec enthousiasme: dans quelques mois, ses affaires seront terminées, ses

embarras finis. Avec sa puissante imagination, ce caractère qui ne va que par saillies, qui s'exalte et retombe en des affaissements terribles, il voit tout sous de riantes couleurs. — Voulait-il tromper les autres? se trompait-il lui-même? Était-ce un système qu'il s'était imposé? Décidé, pour arriver au succès, à ne rien voir de ce qui était contraire à son but final, peut-être s'imposait-il le devoir de trouver partout des prétextes à conciliation. Peut-être n'y a-t-il là qu'une illusion d'esprit, cet entraînement momentané du puissant acteur qui entre tout entier dans son rôle, et qui n'en veut négliger aucune partie, ce dévouement de l'artiste à son œuvre qui, une fois qu'il a pris un thème, veut lui donner la forme la plus achevée. Peut-être est-il dupe de sa puissante imagination; toujours prêt à se précipiter tout entier là où il incline pour le moment, c'est de bonne foi qu'il rêve une réunion et une vie nouvelle; il ne peut se figurer que les autres refuseront d'entendre sa voix. Nous avons dit qu'il avait bien du romanesque en l'esprit et de brusques élans. Exalté comme on l'est à la fin du XVIIIe. siecle, il transporterait volontiers le roman dans la vie. Il cède à un coup monté, aux péripéties soudaines. Un pardon théâtral, réconciliation à l'audience, attendrissement, il a rêvé d'avance tout son procès, un drame à la Diderot. Mais, en même temps, comme il est avant tout un esprit pratique, avec beaucoup de suite, il organise savamment sa bataille. Déjà il se disait à Pontarlier : « Des devoirs sans nombre me font un devoir de la modération que j'ai toujours regardée comme une vertu d'autant plus haute, que mon caractère me la rend moins natu-

turelle. » Il saura tenir la promesse qu'il s'est faite à cet égard. On ne saurait assez admirer cet empire sur soi-même. Cet homme si volontiers agressif, si disposé à emporter les choses de haute lutte, se fait doux, apprivoisé, presque humble ; il aura le courage de soutenir pendant deux mois ce personnage et d'éviter tout ce qui pourrait inquiéter la famille de sa femme. Il commence même par exagérer la douceur. Dans une première lettre adressée à sa femme et à son beau-père, il a manqué le ton. Il s'est fait tout d'abord trop tendre et trop familier. Comment, après ce complet oubli de huit années, sa femme eût-elle pu croire à ces protestations subites, à ces tendres alarmes, à ces conjugales inquiétudes ? Il y avait mis quelque chose d'excessif, et avec cela un ton un peu avantageux et demi-plaisant, de petites grâces et une galanterie qui étaient plus faites pour choquer que pour séduire.

Ce premier échec a rendu cette nature à sa gravité et à sa force. Il écrit, le 6 novembre, à son beau-père une seconde lettre grave, sérieuse et digne, où il attaque la vraie question, l'intérêt des deux maisons. Il en adresse une autre à sa femme, très-belle également, aussi belle et aussi digne qu'elle pouvait l'être dans sa situation, essayant de la rassurer, faisant une allusion mesurée aux prétentions des collatéraux, avouant ses torts avec gravité, sans mensonge comme sans faiblesse, mais invoquant des droits supérieurs à tout cela, les droits imprescriptibles du mariage, le devoir du pardon chez la femme pour un époux repentant et mûri par huit années de punition et d'épreuves.

Mais tout cela ne pouvait avoir de prise sur une jeune femme spirituelle et aimable, mais froide, faible, très-amoureuse de plaisir, et dirigée contre un mari qu'elle n'aimait plus, par une famille qu'elle aimait et qui devait l'affermir dans sa résistance, soit qu'elle songeât à ses propres intérêts, soit qu'elle fût dévouée à la comtesse, à qui peu de bonheur semblait promis par le retour d'un mari diffamé, scandaleux et violent.

Je passe rapidement sur ces détails, parce qu'ils sont longuement exposés, dans les *Mémoires* de M. Lucas-Montigny, par des fragments de la correspondance de Mirabeau lui-même et de sa famille. Le portrait du marquis de Marignane, de sa fille et de tout leur entourage, l'égoïsme de l'un, la frivolité de l'autre, — enivrée de fêtes, divinité de ce petit monde qui l'entoure, et tenant à son piédestal d'où il faudrait descendre, — les mille attaches de cette vie légère sont peintes de main de maître par l'énergique Bailli.

Enfin, repoussé par le père et par la fille, après des instances nouvelles auprès de celle-ci, il a recours aux voies de droit.

Mais ici se présentaient des difficultés non moins sérieuses. Mirabeau venait soutenir un procès devant le Parlement d'Aix, contre une famille alliée à toute la magistrature et occupant les plus hautes places de l'administration locale, contre un homme aimé de tout le monde, qui tenait le premier rang dans la ville, et en faisait largement les honneurs. « La Grand'-Chambre, écrivait le Bailli, est hautement contre nous, et l'on ne saurait voir un exemple plus frappant

de ce que peut une maison montée et un grand crédit dans une petite ville. »

Les Mirabeau, au contraire, n'y avaient plus que peu de parents; ils étaient devenus presque étrangers dans leur pays, qu'ils avaient quitté pour aller chercher un plus grand théâtre. La longue absence du Marquis, sa résidence à Paris marquaient une sorte de dédain pour son pays. C'était la ville d'Aix tout entière qui, dans la personne d'un homme qui n'en était jamais sorti, allait se défendre contre des étrangers.

Outre ce petit ressentiment local, la famille de Mirabeau avait peu de droits aux sympathies de la magistrature ; elle l'avait en mainte rencontre traitée avec mépris, et amassé de longues haines. Le grand-père de Mirabeau avait eu force démêlés avec elle, et il se vantait à tout propos « d'être rentré dans sa province pour épousseter toutes ces vieilles robes. » Or, les membres du Parlement de Provence étaient d'autant plus chatouilleux à l'endroit de leur noblesse, qu'il en était beaucoup à propos desquels on pouvait se rappeler exactement la date à laquelle ils l'avaient achetée, et ils ne souffraient pas volontiers qu'on leur marquât qu'on s'en souvenait. Le Marquis et le Bailli, cependant, avaient suivi l'exemple de leur père. Avec quelle colère et quel mépris ne parlaient-ils pas sans cesse de ces robins, et n'exerçaient-ils pas à leurs dépens leur aristocratique insolence ! Mirabeau lui-même avait tristement réveillé ces souvenirs en portant le déshonneur dans la maison d'un magistrat et en plaidant rudement contre lui.

Il avait, d'ailleurs, laissé à Aix bien des rancunes.

Les prétendants à la main de M[lle]. de Marignane qu'il avait évincés, les nouveaux parlementaires contre lesquels, en 1772, il avait pris violemment parti et à leur tête la famille d'Albertas, tous ceux enfin qu'il avait heurtés dans ses fougues allaient prendre leur revanche. Un sentiment d'honnêteté froissée, qui se faisait peut-être excessif, mais qui mérite le respect, se détournait de ce grand criminel. Les cercles se prononçaient hautement contre lui : on répandait de ces bruits qui remplissent si vite une étroite enceinte et qui font loi dans la société. Ses amis se cachaient, pas un n'osait s'avouer.

Il faut reconnaître qu'il offrait une terrible prise à ses adversaires. Il arrivait à Aix avec le sinistre éclat qu'il était allé chercher à Pontarlier et à Besançon.

On y avait vu un accusé contumax, condamné à mort, aborder hardiment ses juges et affecter de ne rien craindre pour lui-même : on eût dit qu'il voulait seulement sauver une erreur à la justice. Refusant des lettres d'abolition pour lui seul, se jetant dans un danger évident pour sauver celle qui était poursuivie avec lui, allant chercher son adversaire chez lui, sur son terrain, dans un tribunal tout composé de ses parents, de ses amis, de ses confrères, il avait pu paraître à quelques-uns dévoué et chevaleresque ; mais la plupart avaient dû voir en lui un homme d'une audace trois fois insolente et hyperbolique.

Cependant Mirabeau crut pouvoir pousser les choses à l'extrême. Il ne se faisait pas illusion sur sa propre déconsidération. Mais il savait aussi qu'il était au XVIII[e]. siècle, et que bien d'autres n'étaient guère moins coupables que lui. La franchise et l'audace de ses

désordres, au lieu d'être une aggravation à ses yeux, étaient bien près de lui sembler une excuse. Sa femme, d'ailleurs, avait-elle bien le droit d'être pour lui si sévère ? Pendant la prison de son mari, elle n'avait pas tenu la conduite qui aurait pu lui attirer le respect, et qui n'était point, du reste, dans les mœurs du temps, une tenue de veuve sévère dont chaque jour eût été la condamnation muette du coupable. Elle avait porté très-gaîment son veuvage volontaire, et mené une vie de dissipation, tout occupée de fêtes, de soupers, de comédies de société, et avait prêté beaucoup, sinon à des accusations précises, du moins à des médisances (1).

D'un autre côté, considérant les choses au point de vue légal, il savait bien que la majorité de la Cour était contre lui ; mais il croyait que l'animosité de cette partie du Parlement ne pouvait emporter la sentence ni supprimer la loi ; et il lui semblait que toutes les raisons légales manquaient. Il n'y avait pas de sévices prouvés, et, d'ailleurs, y en eût-il eu, Mme. de M....., depuis leur séparation, et l'impossibilité par conséquent du renouvellement des sévices, avait écrit vingt lettres tendres à son mari, qui les avait en sa possession et se promettait bien de les montrer.

Enfin il comptait sur son génie, sur cette puissance encore inconnue à Aix, entrevue seulement à Pon-

(1) Les *Mémoires* de Portalis nous la montrent suivant très-bravement son affaire, se rendant assidûment chez son avocat escortée de ceux galants chevaliers, jouant avec son procès, et disant à Portalis, enfant alors et endormi sur ses genoux : « Va te coucher, petit, nonobstant appel. »

tarlier, pour gagner la foule, exercer par l'opinion publique une pression sur la Cour, et terrifier ses adversaires.

Je ne veux pas refaire l'histoire de ce grand procès! Tout le monde a lu les beaux discours que Mirabeau y prononça. On pouvait leur appliquer ce que lui-même avait dit des plaidoyers de Pontarlier : « Si ce n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais ce que c'est que ce don du ciel si séduisant et si rare. » Quel talent, en effet ! Quelle abondance de moyens ! Quelle prodigieuse richesse ! Quelle fécondité dans ces longs mémoires, si pleins de pensées, de faits, et composés si rapidement ! Quelle magnifique variété de ton !

Quelle puissance ne révélait-il pas ! puissance effrayante pour ceux qui ne croyaient pas à son honneur, et qui le voyaient capable d'en jouer le personnage avec tant d'éclat ! puissance admirable pour ceux qui reconnaissaient là la peinture magnifique d'une grande âme ! Comme l'illusion est complète ! Comme, dans cette ardente et magnifique revendication des devoirs et des droits les plus sacrés, nous oublions l'homme pour sa parole ! De toutes ses fougues, de ses violences désordonnées, il n'est resté qu'énergie, chaleur, abondance inépuisable, tout cela dominé par quelque chose de supérieur, une âme maîtresse d'elle-même dans les circonstances les plus douloureuses. Comme il est au-dessus de ses adversaires, arbitre souverain du débat, faisant à son gré justice ou grâce, écrasant les uns, amnistiant les autres, et n'adressant d'appel qu'aux plus nobles sentiments !

Et ce qui devait doubler l'intérêt, ce n'était pas un avocat qui présentait ces tableaux, c'était le mari lui-même réchauffant de sa voix, animant de son geste, attendrissant d'inflexions émues cette peinture de sa douloureuse situation; c'était cette infortune elle-même se présentant gémissante devant le tribunal et surtout devant l'auditoire et leur demandant justice.

On connaît les incidents du premier débat engagé devant le siége d'Aix. Les adversaires étonnés, attendris; M. de Marignane venu en ricanant, bientôt ému, prêt à laisser échapper le pardon, et disant: Il a parlé avec bien de la modération. La foule attentive, ravie, transportée d'enthousiasme, prenant parti pour l'orateur, pour cet homme qui, après tant de souffrances, se montrait dans la revendication de ses droits si doux et si fort. Tous ceux qu'avait touchés l'approche de la Révolution, déjà si voisine sans qu'on le soupçonnât; tous ceux qui étaient mécontents du présent, et c'était tout le monde en Provence, sauf MM. du Parlement, ses attenances et les anciens avocats rattachés à lui par la communauté d'intérêts et les liens d'un vasselage et d'une clientèle privilégiée, tous ceux-là retrouvaient leur propre cause dans ce fils d'une grande famille, qui ne faisait appel ni à son nom ni aux influences de caste, mais qui plaidait lui-même sa cause et ne réclamait que le droit commun, le droit de l'humanité. On oubliait ses fautes, ou plutôt on n'en retenait que ce qui lui donnait un intérêt romanesque. On pensait à sa longue captivité: on voyait en lui une victime des priviléges, naguère d'une paternité féodale, aujourd'hui d'une coterie

nobiliaire, réclamant en vain sa femme que retenait et défendait la société aristocratique. Le jeune barreau, étonné de cette grande leçon d'éloquence qui lui venait d'un homme du monde, signe précurseur de cette Révolution qui allait lever toutes les barrières, saluait en lui un maître, et, par un vague pressentiment, le champion futur de ses espérances et de ses droits long-temps méconnus.

Ce qui a surtout intéressé ses biographes, c'est de savoir qui avait tort de sa femme ou de lui. Ce qui ne nous intéresse pas moins, six ans avant la Révolution, c'est de savoir quelle justice on trouvait à Aix, quels partisans pouvait y rencontrer un homme qui se présentait comme en lutte avec la société dominante, et comment enfin se préparait l'éclatante popularité qui devait l'accueillir en 1789.

On connaît aussi sa belle réplique désolée et indignée, mais avec tant de sentiments humains, tant de nuances délicates, à l'insulte de la Consultation pour Mme. de Mirabeau, attaque personnelle, violente et brutale; et les grandes audiences de la Cour, et tous ces dramatiques débats.

Je ne veux pas recommencer cette histoire. Je veux surtout, à l'aide des souvenirs de deux témoins considérables, retrouver la chronique du Palais et ressaisir l'impression produite au moment même sur les adversaires, sur les juges, sur le public tout entier. Ces renseignements ne modifient pas sensiblement la physionomie générale du procès; ils en accusent mieux certains détails. En suivant ainsi, pour ainsi dire, heure par heure, plus exactement et plus complètement qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, les divers incidents du procès.

on voit, si je ne me trompe, se dessiner avec une énergie toute nouvelle, le caractère de Mirabeau, ses incroyables ressources, son étonnant ascendant (1).

Cela ressort à chaque instant des paroles de M. de Montméyan, sans qu'il le veuille du reste. Comme tous les Gens du Roi dans cette affaire, il est très-défavorable à Mirabeau (2). On sait que M. Leblanc de Castillon, après le procès, lança contre lui une véritable dénonciation. M. de Montméyan, en toute occasion, se prononce contre lui, et s'attaque même à ceux qui ont voulu accommoder le procès.

Cependant, il constate lui-même la terreur que Mirabeau inspire. Ses adversaires hésitaient à engager le débat. « Les avocats de Mme. de Mirabeau, dit M. de Montméyan (et la famille de Marignane en avait réuni toute une armée, retenant d'avance tout ce qu'il y avait d'illustre dans le barreau), les avocats de Mme. de Mirabeau, et principalement M. Portalis, chargé de plaider pour elle, répugnaient à entrer en lice avec un homme de ce caractère. »

Sentant et redoutant sa force, ils eurent d'abord la

(1) Je ne m'arrêterai pas à signaler les différences entre le récit de M. de Montméyan et les récits déjà publiés. Elles se présenteront d'elles-mêmes au lecteur. — Je préviens, pour n'avoir pas à y revenir, que tout ce qui est entre guillemets est emprunté textuellement au Mémoire de M. de Montméyan.

(2) Il commence par signaler la froide réception que Mirabeau trouva dans Aix : « Il y parut, nous dit-il, au commencement de l'année. Il n'y reçut aucun accueil, quoiqu'il affectât de se montrer et de se présenter partout. Chacun évitait de l'aborder et d'en être abordé ; il était honteux de lui-même. »

pensée de supprimer le combat, en s'armant de cette sentence de Grasse, toujours suspendue sur la tête de Mirabeau, et qui, « neuf ans auparavant, l'avait condamné à des réparations humiliantes et à de fortes amendes. » Ils songèrent à faire exécuter l'ordonnance de prise de corps. Ils se disaient qu'il était toujours possible de la faire revivre, « puisque la partie civile n'avait cessé les poursuites que parce que la famille du comte l'avait fait enfermer au château d'If, par lettre de cachet, qu'elle ne s'était jamais désistée, et que, même en ce cas, la partie publique aurait pu reprendre les poursuites. »

Cependant, on n'osa réveiller ces souvenirs ; peut-être même songea-t-on qu'il valait mieux laisser peser sur lui les suspicions résultant d'un procès incomplet, que d'en faire sortir une lumière qui eût pu être favorable à Mirabeau.

Ne pouvant supprimer l'affaire, on voulut au moins supprimer cette éloquence qu'on redoutait. En effet, après avoir pris pour défenseur Me. Jaubert, ami intime du Lieutenant, Mirabeau, s'était décidé à plaider lui-même sa cause, assisté du jeune avocat. Le Lieutenant l'y avait autorisé (1).

« Les syndics alors et quelques anciens avocats s'assemblèrent pour délibérer s'ils prieraient le Lieutenant de faire plaider la cause par avocat. » Mais un des syndics, Me. Roman, « brouillé, nous dit-on, avec Me. Portalis, et qui avait commencé à former

(1) « Les gens sages prédirent dès lors les excès auxquels ils se livrerait et la fermentation qu'il exciterait dans le peuple en se formant un parti. » — *Mémoire* de M. de Montméyan.

des liaisons avec Mirabeau, » s'opposa à toute démarche.

Mirabeau prit donc la parole devant un auditoire nombreux, où il comptait d'avance beaucoup de partisans. « Il avait amené, nous dit-on, plusieurs personnes de l'état bourgeois ou tenant au Palais, et même des personnes du peuple, qu'il avait eu le secret de disposer en sa faveur par beaucoup de promesses et des traits marqués d'affabilité. Son plaidoyer écrit avec esprit, débité avec grâce, rempli de témoignages d'estime, de tendresse et d'empressement pour sa femme, plut infiniment et augmenta le nombre de ses partisans. Il eut l'art, en plaidant l'incident ou le provisoire, de traiter le fond de la demande en séparation. L'avocat adverse se renferma dans l'incident, c'est-à-dire dans la rejonction ou retraite au couvent pendant le procès. Les partisans de Mirabeau triomphaient, ils publiaient que l'on n'avait osé entamer le fond, que l'avocat redoutait le comte de Mirabeau. »

Celui-ci réplique. Son adversaire persiste dans ses conclusions. L'avocat du roi conclut contre Mirabeau, et pour que, sans s'arrêter à la demande provisionnelle du mari, Mme. de Mirabeau puisse demeurer chez son père. La sentence rendue par trois juges, à la pluralité de deux voix contre une, adjuge les fins de Mirabeau aux applaudissements de l'auditoire (1). Elle décide que Mme. de Mirabeau « devait, pendant le procès, venir rejoindre son mari, si mieux elle n'ai-

(1) M. de Montméyan constate les applaudissements, mais il les attribue à « des personnes que Mirabeau avait appostées. »

mait rester dans un couvent, avec injonction à elle de recevoir ses visites. »

J'ai rappelé tout à l'heure les incidents qui suivirent. « Mme. de Mirabeau avait appelé de la sentence du Lieutenant, et fait distribuer un mémoire imprimé et suivi d'une consultation qui traitait l'incident et principalement le fond, quoique non encore porté en jugement. » M. de Montméyan constate que le mémoire, signé d'elle, et sur lequel la consultation était faite, diffamait le comte de Mirabeau par le récit de toute sa conduite, et le qualifiait de mauvais père, mauvais fils, mauvais mari, mauvais citoyen et sujet dangereux (1). Mirabeau, justement blessé de ces violentes imputations, répondant à la requête de sa femme, commençait par demander qu'il lui fût donné acte de la réserve qu'il se faisait de poursuivre les conseils de sa femme.

Ce qui frappe à chaque pas, en toute cette affaire, c'est l'inquiétude qu'elle inspire; le désir qu'on aurait de l'étouffer ou de l'assoupir tout au moins; l'épouvante qu'inspire Mirabeau, la crainte du bruit et du scandale.

A peine le procureur-général a-t-il connaissance des réserves faites, « qu'il représente à la Grand'Chambre

(1) Il y eut, dans l'intervalle, des propositions de former un tribunal de médiation. Mme. de Mirabeau, qui tenait à une séparation indéfinie, refusa. Mirabeau attribuant ces refus aux obsessions de ses parents, elle offre une entrevue en présence de témoins respectables. Mirabeau, nous dit-on, parut faire peu d'attention à cette offre. « Plus tard, elle fit communiquer son mémoire au Bailli avant de le distribuer. Le Bailli revint à proposer des médiateurs; on n'en voulut pas, et le mémoire parut,

quel inconvénient il y avait à recevoir, au début même de l'affaire, des requêtes contenant des réserves injurieuses aux défenseurs. Le Ministère public, plein de candeur et de respect pour la forme, consentant à tout ignorer quand il s'agissait des ennemis de Mirabeau, assurait qu'on n'avait jusque-là rien à reprocher aux défenseurs, puisque le mémoire, qui précédait la consultation, n'était signé que de Mme. de Mirabeau. Il pensait « que la Cour aurait dû, avant que d'engager l'affaire, avertir la partie, par l'organe de son procureur, de retrancher cette réserve inutile, injurieuse et insolite, qu'il fallait au moins maintenant envoyer chercher, dans la Chambre ou chez le premier président, les procureurs pour leur dire d'avertir leurs parties de se renfermer dans la modération et le respect qu'on doit garder dans la défense et devant les tribunaux. » Cet avis, d'abord adopté, ne fut pas suivi. L'eût-il été, que rien probablement n'eût été changé ! On sait quels fruits portent ces avis répétés.

Il ne restait plus qu'à plaider. Mirabeau demande au premier président la permission de défendre personnellement sa cause, comme il l'avait fait devant le Siége.

Nouvelle opposition du procureur général; non-seulement, disait-il, l'ordonnance établit à cet égard une différence entre les Siéges et les Cours, mais M. de Mirabeau n'avait pas encore purgé sa contumace dans l'affaire de Mouans; et, d'ailleurs, on devait tout appréhender de cette imagination exaltée, surtout après ses réserves contre les conseils.

Sans s'arrêter à ces raisons, on accueillit la demande de Mirabeau « par ce motif surtout, que les

principaux avocats à l'audience étant demeurés neutres ou ayant prêté leur ministère à Mme. de Mirabeau, on ne pouvait pas priver son mari de l'avantage qu'il croyait trouver à se défendre par lui-même. »

Ainsi, pour la seconde fois, les adversaires de Mirabeau échouaient dans leurs tentatives pour le condamner au silence et briser dans sa main son arme la plus redoutable. Cependant ils ne se découragèrent pas. La connaissance que chacun avait à Aix du caractère du Comte et de ses fougues indomptables leur avait inspiré une tactique qu'ils croyaient infaillible. Ils avaient, dès le premier moment, compris aussi bien que lui qu'enfermé dans sa modération calculée il était inattaquable. Un complot se forma pour l'en faire sortir à tout prix (1). Ils s'étaient dit que cette réserve, si contraire à tous ses instincts, ne pourrait continuer jusqu'au bout, et qu'on en aurait raison à force d'outrages. De là les violences de la Consultation pour Mme. de Mirabeau. Ce premier essai n'avait pas réussi. Mirabeau avait senti l'outrage, mais il avait su se contenir encore.

Ce que n'avaient pu faire les insultes imprimées, on pensa l'obtenir du débat oral devant le Parlement. On espéra que, provoqué en face, en public, sur un plus grand théâtre, où il serait tenté de déployer

(1) Cela s'accorde parfaitement avec une anecdote qui s'est conservée à Aix. M. de Ribbes, *Étude sur Pascalis*, p. 301, dit : On raconte que les six avocats étaient réunis pour discuter les moyens en séparation invoqués par Mlle. de Marignane. La conduite prudente et réservée que tenait Mirabeau les préoccupait. Pascalis dit alors en provençal à ses confrères : « Il faut le piquer, il s'emportera comme un cheval entier, et nous le tiendrons. »

toutes ses ressources, il ne pourrait plus se posséder, et que cette colère tant attendue éclatant enfin, il serait conduit à se livrer.

Ce fut Portalis qui dut porter le coup décisif et, par les excès de sa parole, arracher Mirabeau à sa triomphante réserve.

Ce rôle semble s'accorder assez mal avec les souvenirs qu'éveille ce grand nom. Nous sommes habitués à nous figurer le plus glorieux rédacteur de nos Codes dans le calme rayonnement de sa vieillesse sereine et vénérée, assez semblable à ces juristes sénatoriaux de l'ancienne Rome, dont Cicéron enviait pour ses derniers jours les loisirs occupés, et qui se reposaient du gouvernement du monde, en rendant dans l'*atrium* de leur maison les oracles du Droit. Le Marquis, il est vrai, nous dit, en parlant de lui, que la famille de Marignane avait choisi le plus violent des avocats d'Aix (1). Mais on est toujours porté à se défier des assertions du fougueux *Ami des hommes*, surtout quand il s'agit de ceux qui l'ont combattu.

Le témoignage de M. de Montméyan ne laisse place à aucun doute. « Me. Portalis, dit-il, plaida le premier comme appelant, et d'après l'opinion qu'avait témoignée le comte de Mirabeau, que la connaissance du fond ne pouvait qu'influer sur le jugement de l'incident, il exposa tout à la fois les moyens de l'incident et ceux du fond. Ce plan exigeait nécessairement qu'il entrât dans des détails fâcheux sur la conduite du comte de Mirabeau : il aurait dû, surtout plaidant pour une épouse, mé-

(1) *Mémoires de Mirabeau*, t. II, Lettre du Marquis.

nager les expressions, épargner les qualifications; adoucir en un mot les couleurs d'un si triste tableau, et c'est ce qu'il ne fit pas. »

Mirabeau répliqua. Jamais plaidoyer n'avait excité pareille attente. Malgré la garde triplée, toutes les barrières avaient été rompues. Les portes, les fenêtres avaient été à peine assez larges pour livrer passage à la foule. Ceux qui ne pouvaient entendre l'orateur essayaient au moins de le voir en montant sur les toits. « Et c'est dommage qu'ils ne l'entendissent pas, dit le Marquis dans une de ses lettres; car il a tant parlé, tant hurlé, tant rugi, que la crinière du lion était blanche d'écume et distillait la sueur (1). » Mirabeau en effet emporté, hors de lui, « s'était répandu en inculpations et en satires personnelles contre le défenseur de sa femme. Il avait quitté le ton d'empressement, d'éloge, de tendresse, de confiance en elle qu'il avait employé jusqu'alors; il finit par lire une lettre écrite de la main de son épouse à un particulier de la ville de Manosque dans la seconde année de son mariage et dans le temps de leur cohabitation, qui, en demandant de rompre un commerce amoureux, en supposait l'existence. »

« Cette lettre fut accompagnée des déclamations les plus injurieuses à la vertu de sa femme, et même de la menace de l'appuyer par la communication d'autres pièces, si l'on essayait de répondre aux inductions qu'elle présentait. Il fit valoir en sa faveur la générosité du pardon qu'il avait alors accordé à cette faute, et déclara qu'il ne l'aurait jamais rappelée

(1) *Mémoires de Mirabeau.*

si, par la diffamation horrible que Mme. de Mirabeau venait de se permettre contre lui, elle n'avait enfin mis le comble à ses égarements, à ses excès. Il protesta enfin que, se regardant désormais comme dégagé de tous ses serments, et même affranchi de tous égards envers une épouse devenue si indigne de lui, il présenterait au premier jour une requête incidente dans laquelle il demanderait la séparation de son chef et la réclusion de son épouse, devenue plus nécessaire que jamais, et développa d'avance ce nouveau système dans sa plaidoirie. »

Ainsi, les rôles n'étaient plus les mêmes. Cette défensive savante, qu'on ne pouvait entamer, Mirabeau l'abandonnait. On l'avait contraint à montrer sa force, il l'avait déployée tout entière. Sa fougue, si longtemps et si habilement contenue, avait enfin éclaté. Poussé, harcelé plus violemment que jamais, le lion avait rugi. Ses ennemis avaient réussi au-delà de leurs espérances; mais le résultat était tout autre que celui qu'ils attendaient, et ils se trouvaient pris à leur piége; ils n'étaient arrivés qu'à ménager à Mirabeau un éclatant triomphe. Il s'était découvert: mais son élan avait été si terrible qu'il avait tout renversé devant lui. Son adversaire atterré, écrasé sous le succès de sa propre ruse, sous ces éclats de colère et d'éloquence, avait été emporté de la barre évanoui.

Et là ne devaient pas s'arrêter les effets de cette furieuse audience. L'orateur y avait déployé une telle puissance que le Parlement et la ville tout entière, comme épouvantés, n'aspiraient plus qu'à voir terminer au plus tôt l'affaire. Ainsi les emportements de Mirabeau semblaient devoir lui donner la victoire,

et cet éclat même, ce terrible éclat qui, au dernier moment, et par des circonstances indépendantes de lui, devait le perdre, lui assura pendant quelque temps ce que n'avait pu obtenir sa patiente habileté.

Vainement, en effet, Portalis, revenu à lui-même, s'était empressé de saisir les armes que venait de lui fournir la soudaine explosion de Mirabeau, « en demandant que ce plaidoyer injurieux fût mis sur le bureau et que la lettre imputée à sa partie fût communiquée; et l'arrêt de la Cour avait ordonné l'un et l'autre conformément aux conclusions de MM. les Gens du Roi. »

Vainement les amis de Portalis exaspérés essayaient d'intéresser tout le monde à leur querelle. Se plaignant amèrement de l'injure faite à l'Ordre en sa personne, ils avaient convoqué leurs confrères chez un des anciens, et ils avaient demandé que les syndics vissent le premier président et les Gens du Roi pour être admis le lendemain dans la Grand'Chambre et y porter leurs représentations. Tous les avocats d'Aix ne partageaient pas cette colère. Un des syndics, M. Roman, avait refusé de se rendre à l'assemblée, prétendant qu'il avait été prévenu trop tard, et que la convocation aurait dû être délibérée avec lui. D'autres trouvaient mauvais que Me. Siméon, l'ancien des syndics, beau-père de Portalis, se mêlât d'une affaire qui intéressait uniquement son gendre, et pensaient que l'Ordre n'avait action ni pour poursuivre, ni pour dénoncer l'injure faite à un défenseur.

Comme cependant, malgré cette opposition, le premier avis avait été adopté, et que « deux des syndics, MM. Siméon et Dubreuil, avaient exposé

l'injure cruelle faite à Me. Portalis, et témoigné à la Cour leurs désirs et leurs espérances pour la réparation qui lui était due, le premier président avait accueilli très-froidement leur demande, et répondu vaguement qu'ils ne pouvaient que se reposer sur la justice et la sagesse de la Cour. »

La Cour elle-même était troublée. Effrayés de la tournure que prenait le procès, quelques-uns des magistrats songeaient à l'abandonner. La Chambre était déjà réduite à dix juges : une désertion allait la mettre dans l'impossibilité de juger. Les choses en vinrent à ce point que le président de Jouques se crut obligé de représenter avec force que plus cette affaire était fâcheuse, plus les juges se trouvaient engagés d'honneur à garder leurs places.

D'autres pensaient que c'était le moment de tenter un accommodement. Les partisans de M. de Marignane commençaient à être inquiets. L'éloquence redoutable, inouïe de Mirabeau, avait produit sur eux son effet. Au lieu d'un avocat ordinaire on avait devant soi un orateur souverain. On n'avait pas imaginé ce que pouvait être une telle puissance ; on venait de l'éprouver.

Quel que fut l'intérêt qu'on portât à M. de Marignane, il ne suffisait plus à lutter contre tant d'autres intérêts en jeu. Les magistrats impartiaux voyaient avec terreur la ville profondément remuée et divisée, ce bruit d'émeute que Mirabeau avait le don de porter partout avec lui, et les scandales prêts à éclater de toutes parts ; ils croyaient qu'il était temps d'arrêter un débat qui prenait de telles proportions.

M. de Beauval, l'un des juges, et qui avait dès l'ori-

gine rapporté les requêtes en surséance que lui avait remises Mme. de Mirabeau, répétait dans la Grand'-Chambre : « combien il était fâcheux d'avoir à juger une affaire de cette nature, qui produisait tant de chaleur et dans laquelle on communiquerait de part et d'autre des lettres qui compromettraient un nombre infini de personnes. »

C'était, en effet, une menace de révélations universelles. « On répandait le bruit que la lettre écrite par Mme. de Mirabeau à M. de G....., et que son mari avait produite, n'était pas seule; qu'elle avait été exigée d'elle par son mari à l'occasion de la découverte qu'il avait faite d'une lettre du même M. de G..... à sa femme, qui prouvait leur commerce; mais que cette première lettre avait été brûlée par lui sur le conseil de Mme. la comtesse de Vence, à qui Mirabeau en avait fait la confidence; que Mirabeau avait encore en main la lettre de la comtesse, et qu'il était en état de la produire. On disait, d'un autre côté, que Mme. de Mirabeau avait en main des lettres par lesquelles son mari lui confiait plusieurs bonnes fortunes qu'il avait eues à Aix et à Paris. Celui-ci prétendait avoir encore des lettres de sa femme où elle parlait de l'intrigue de son père avec Mme. de Croze. »

L'effet produit par ces divers bruits montre combien il y avait de gens réellement compromis. Toute cette société qui avait accueilli Mirabeau avec la vertueuse condamnation du silence et de la froideur, mais qui avait elle-même beaucoup à cacher, commençait à prendre peur. M. de Marignane, peu ami du bruit et grand épicurien, se montra plusieurs fois tenté d'abandonner l'affaire. « Mme. de Croze faisait

auprès de lui les plus vives instances ; elle était secondée par le chevalier de Beauval, frère du magistrat, fort lié avec elle, et qui voulait qu'on abandonnât le procès pour éviter de plus grands scandales. M. de Marignane avait avec sa fille les scènes les plus violentes. »

Ainsi la situation avait bien changé, « et les amis de la famille de Marignane qui, d'abord, ne parlaient du mari que comme d'un monstre, étaient les premiers à presser un arrangement.

« M. de Beauval saisit ce moment. Il était depuis long-temps ami de la maison de Marignane, parent de Mme. de Vence, ami particulier d'une des dames les plus compromises. Il avait toutes sortes de raisons et de facilités pour prendre et remplir le rôle de médiateur.

« Il proposa lui-même un arbitrage à M. de Mirabeau, et lui dit que son affaire pouvait se concilier en un quart-d'heure, et que, s'il n'était pas juge, il se chargerait de la finir sur-le-champ. Mirabeau répondit qu'il y consentait bien volontiers.

« Aussitôt M. de Beauval, avec l'agrément du premier président, de juge devenu médiateur et pacificateur, entre en fonctions et demande à Mirabeau de lui confier toutes les lettres qu'il pouvait avoir encore à produire, afin de faire juger à Mme. de Mirabeau et à son père de tout ce qu'ils pouvaient avoir à craindre de la communication de ces lettres. Mirabeau déclara qu'il était tout prêt à le faire, qu'une partie de ces lettres était restée au pouvoir de son père et qu'il allait lui écrire.

« Au milieu de toutes ces négociations, l'affaire de-

meurait suspendue, et le public attribuait cette inaction à l'impuissance où était Mme. de Mirabeau de détruire les soupçons résultant de la lettre communiquée par son mari.

Le secours lui vint du côté d'où elle devait le moins l'attendre, du père même de son mari. Mme. de Mirabeau répugnait à tout plan de réunion, même après un terme éloigné. M. de Beauval avait amené enfin Mirabeau à souscrire à une sorte de compromis. Il consentirait à une séparation de dix années, mais sa femme s'engagerait à se retirer dans un couvent, et on comptait que le séjour du couvent abrégerait la durée de la séparation. Mme. de Mirabeau hésitait: elle prétendait ne pouvoir, sans infamie pour elle et sans déshonorer la maison de son père, consentir à une retraite au couvent. Une circonstance nouvelle l'affermissait dans sa résistance. Elle avait toujours prétendu n'avoir rien écrit de nature à compromettre ses amis, et elle l'assurait d'autant plus hardiment que Mirabeau ne produisait pas les lettres et ne pouvait les produire. Toujours plein d'ardeur dans tout ce qui pouvait nuire à son fils, quand il s'agissait de le servir le Marquis avait toute sorte de délicatesses de conscience. Saisi d'un scrupule inattendu, il refusait maintenant d'envoyer les lettres qu'il avait entre les mains. Les adversaires commençaient à se rassurer.

Pour achever de triompher de Mirabeau, ne pouvant songer à l'abattre, ils résolurent de changer de voie et d'essayer d'énerver sa défense. La négociation, sans être rompue, traînait en longueur; on avait redemandé l'audience. Le Marquis et le Bailli étaient intervenus au procès pour se faire restituer

les lettres dont Mme. de Mirabeau avait abusé pour appuyer la demande en séparation. Au plaidoyer que prononça pour eux Me. Jaubert, l'avocat de Mme. de Mirabeau avait répliqué avec une grande modération. C'était une tactique pour désarmer Mirabeau. On fit plus encore. « D'augustes personnages s'étaient joints au public. L'archiduc d'Autriche Ferdinand, frère de la reine Marie-Antoinette et gouverneur du Milanais, assistait à l'audience avec sa femme. Mme. de Mirabeau, effrayée, disait-elle, de voir que les attaques allaient se renouveler devant de si augustes témoins, écrivit à M. de Beauval le soir, la veille de la plaidoirie, qu'elle souscrirait aux arrangements par lui proposés pourvu que son mari la justifiât complètement, à l'audience, de l'imputation qu'il avait fondée sur la lettre. M. de Beauval se rendit le matin chez Mirabeau. Celui-ci parut très-satisfait de cette proposition. Il objecta seulement que, n'ayant plus que deux heures par devant lui, tout ce qu'il pouvait faire c'était de mutiler son plaidoyer, d'en retrancher ce qui pourrait paraître trop fort et de suppléer quelques phrases, et il déclara lui-même au premier président, avant l'audience, qu'il serait de la plus grande modération.»

Si l'on en croit M. de Montméyan, que M. de Saint-Vincens accuse seulement ici d'exagération, Mirabeau n'aurait tenu qu'a moitié ses promesses. Ses adversaires, de leur côté, qui n'attendaient que l'occasion, s'empressèrent de proclamer qu'il y avait tout-a-fait manqué. « Mme. de Mirabeau prétendit que, malgré quelques adoucissements apparents, le plaidoyer avait renouvelé toutes les injures et la diffamation contre elle et les inductions tirées de sa lettre; qu'il s'était

attaché à faire entendre que la modération de l'avocat, qu'il vantait ironiquement, n'était que le fruit des outrages qu'il avait reçus dans la dernière audience; qu'il avait renoncé à ses engagements, et que Mme. de Mirabeau n'était plus liée par la parole conditionnelle qu'elle avait donnée. M. de Beauval semblait être de cet avis, il lui rendit sa lettre. Elle et ses conseils soutenaient d'ailleurs qu'on lui tendait un piége en ne lui accordant, au lieu de la séparation indéfinie et judiciaire qu'elle sollicitait, qu'une séparation à temps et conventionnelle, qui ne lui donnait aucune assurance; qu'on la lui faisait acheter, d'ailleurs, par une retraite au couvent, qui, dans les circonstances d'une diffamation existante, flétrissait sa réputation et paraissait un acquiescement à la peine d'exclusion que son mari avait demandée contre elle. »

« Mme. de Mirabeau se présentait donc de nouveau à l'audience et demandait sa séparation. Mirabeau, de son côté, revenant à son premier système, consentait à l'évocation du fond, réclamait la réunion, et demandait qu'il lui fût permis de plaider lui-même, parce que l'évocation du fond de la cause était consentie tout nouvellement, et parce que dans son dernier plaidoyer il avait fait des retranchements, sur la foi d'une réconciliation prochaine et comme arrêtée (1). »

(1) Avant d'engager pour la dernière fois l'affaire, Mirabeau voulut tenter encore les voies de conciliation. « A sa prière, M. de La Fare se rendit chez M. de Marignane et lui proposa une entrevue avec son gendre, qui lui montrerait des lettres d'après lesquelles il sentirait lui-même la nécessité de terminer. M. de Marignane consentit à l'entrevue. Sa fille même l'en pressait, assu-

M. de Montméyan fait ici un aveu singulier. Il nous dit qu'on accorda à Mirabeau une nouvelle plaidoirie « pour lui faire verser les mesures. »

Mais ce terrible homme avait des ressources que ne lui soupçonnaient pas ses ennemis. Cette plaidoirie, qu'on ne lui avait accordée que pour qu'il se perdît, faillit mettre hors de combat l'avocat-général, M. de Callissanne. Mirabeau, « par des voies qu'on ne peut pénétrer, mais qui ne peuvent être que malhonnêtes, » dit naïvement notre mémoire, s'était procuré une copie de son discours, et il le réfutait par avance et le détruisait pièce à pièce. Il avait repris toute sa hauteur et son âpreté envers ses adversaires, et se tournant vers l'avocat-général, le désignant du geste et des yeux, il disait qu'il savait bien qu'il lui fallait avoir quarante fois raison pour gagner sa cause, et il dénonçait la partialité inique qu'apportait dans cette cause le Ministère public, oubliant tous ses devoirs, et ne craignant pas de dire à Mme. de Mirabeau : « N'accommodez pas et espérez en nous. »

rant qu'il se convaincrait bientôt ainsi combien étaient peu inquiétantes les lettres dont les menaçait son mari. Mais, avant tout, on voulut savoir quel était le plan de conciliation proposé par Mirabeau : c'était que Mme. de Mirabeau écrivît une lettre à son mari pour l'inviter à finir le procès, et le prier de consentir à ce qu'elle restât chez son père. Mirabeau aurait répondu par une autre lettre où il l'aurait autorisée à y demeurer. On trouva ce moyen tout-à-fait illusoire; la lettre, en effet, eût emporté de la part de Mme. de Mirabeau abdication du procès, sans lier son mari, qui exigeait de plus que toutes les lettres produites à l'appui de la demande en séparation fussent détruites.

M. de Callissanne, atterré, déclara au parquet qu'il voulait abandonner la cause. Ce ne fut que sur les représentations les plus vives de ses collègues, lui montrant qu'il était engagé d'honneur, qu'il se décida à demander une remise et à refaire son discours.

Mirabeau, de son côté, profitait de ce délai pour distribuer deux nouveaux mémoires, qu'il terminait en menaçant d'instruire la nation entière des intrigues qui avaient été formées contre lui sur le petit théâtre d'Aix (1).

Les gens du roi se prononcèrent nettement et hardiment contre Mirabeau. Ils reprirent, pour leur compte, les fins proposées par Mme. de Mirabeau. « Ils requéraient en même temps la suppression des mémoires respectifs, notamment celle de la première requête présentée au Parlement par le comte de Mirabeau en réponse à celle en surséance, et dont les fins étaient injurieuses aux conseils de sa femme, et celle du plaidoyer remis sur le bureau où, par pure méchanceté et sans nul intérêt pour sa cause, il rappelait des anecdotes anciennes, oubliées et fâcheuses pour des familles considérables ; enfin, celle du mémoire intitulé indécemment : Observations sur un libelle avec une épigraphe prise dans Voltaire et travestie pour la rendre injurieuse à la magistrature. »

« La Cour ordonna le registre pour faire vider l'audience et opiner tranquillement. Le premier président proposait de renvoyer au premier jour utile,

(1) M. de Montméyan raconte fort longuement le duel de Mirabeau et de M. de Galiffet. Bien que son récit diffère notablement de celui de M. Lucas Montigny, je n'ai pas cru devoir l'analyser.

c'est-à-dire au lundi suivant. La majorité voulait emporter tout de suite l'arrêt, « pour éviter, disait-elle, de nouveaux excès que le caractère du Comte et ses jactances n'amèneraient que trop. »

On jugea donc l'affaire au fond. Les magistrats avaient à apprécier trois moyens de séparation (1).

Le premier, tiré des sévices, fut écarté par la Cour : 1°. on n'en avait pas demandé la preuve ; 2°. ils étaient censés pardonnés par les lettres tendres écrites ensuite par Mme. de Mirabeau.

Le second motif invoqué était l'adultère de Pontarlier. Mais c'était là, selon M. de Saint-Vincens, un moyen tout-à-fait impuissant dans la cause, aux termes des lois existantes. Restait la diffamation. La Cour crut la reconnaître dans les faits antérieurs au procès et dans le procès lui-même. En conséquence, tous d'une voix et croyant se conformer aux principes, les juges prononcèrent la séparation sur ce chef (2). Mais sur un autre point, les avis se partagèrent. Fallait-il ordonner que Mme. de Mirabeau demeurât au couvent ? C'était une porte laissée à la réconciliation. Il était probable que Mme. de Mirabeau s'y déciderait bientôt, par lassitude de la réclusion.

C'était la conviction de M. de Saint-Vincens, et l'avis qu'il développa au nom du vœu de la loi, au nom de l'honnêteté et des bonnes mœurs intéressés à ne pas laisser une jeune femme séparée dans une maison trop libre, qui serait même un obstacle à la réunion future.

(1) Voir, aux Notes, l'exposé des motifs de M. de Saint-Vincens.

(2) Voir le mémoire indiqué.

Les magistrats qui favorisaient la famille de Marignane combattaient vivement cette opinion, assurant « qu'après surtout les conclusions prises par le mari pour faire ordonner la retraite au couvent à titre de peine, ce serait là une disposition pénale ordonnée sans sujet, sans preuves, déshonorante pour la femme et pour la maison paternelle. » La majorité fut d'abord pour M. de Saint-Vincens. Mais deux des magistrats, tout convaincus qu'ils étaient (et ils le soutinrent longtemps après) que le couvent était la seule opinion raisonnable, mais craignant qu'il n'y eût partage et que l'affaire ne tombât en réglement et ne durât encore un an et plus, se rangèrent à l'avis des adversaires, et Mme. de Mirabeau ne fut pas même mise sous la garde de son père.

L'avis que je portais, écrivait plus tard M. de Saint-Vincens, aurait, s'il eût passé, évité tous les inconvénients arrivés ensuite.

Les conclusions à tirer de ces différents faits ne sont pas douteuses. La mauvaise volonté du Parlement d'Aix contre Mirabeau est évidente, mais ce n'est pas sous l'injustice de ses juges qu'il a succombé : la condamnation, d'après M. de Saint-Vincens, était parfaitement légale. Mirabeau n'était vaincu que par lui-même et par une sorte de trahison domestique ; et l'histoire, ainsi ramenée à ses vrais termes, est bien plus instructive et donne une idée bien plus haute encore de la grandeur de Mirabeau. Maître de la situation tant qu'il sait se contenir, il paraît plus redoutable encore quand il ne peut plus se maîtriser, et l'on ne sait à quel moment on doit l'admirer davantage. Ce qui a dû, en effet, frapper

à chaque instant dans ce récit, c'est la puissance incroyable de cet homme, seul contre tant d'ennemis; c'est la terreur profonde qu'il inspire, le découragement de tant d'adversaires, et ce don de passionner des multitudes, qui fait qu'une affaire toute privée prend les proportions d'un débat politique et remue une province tout entière.

Mirabeau avait perdu son procès devant le Parlement; mais il en avait gagné un plus considérable devant l'opinion publique. Viennent maintenant les élections de 1789, Mirabeau n'aura qu'à reparaître tel que l'a fait le procès de 1783. Il retrouvera l'enthousiasme de tous les amis des idées nouvelles, les haines et les colères de la noblesse provençale, encore avivées par le souvenir de sa triomphante défaite. Ces colères et ces mépris provoqueront le premier rugissement du lion. Bientôt Aix et Marseille se disputeront l'honneur d'être représentés par lui. Il sera pendant quelque temps le roi de la Provence, et la Révolution française aura trouvé son tribun.

Mais son génie gardera toujours l'empreinte de sa défaite. La sentence d'Aix en a fait à jamais un déclassé. Ce ne sera pas une lumière, mais un incendie qui dévorera toutes les broussailles de l'ancien régime, et dévastera le terrain sur lequel devait s'élever le nouveau. Il sera le tout-puissant agent de la Providence, qui voulait renouveler la société française. Mais on le verra toujours plus apte à détruire qu'à fonder.

MOTIFS DE M. FAURIS DE SAINT-VINCENS

SUR L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PROVENCE DANS L'AFFAIRE EN SÉPARATION DE Mme. LA COMTESSE DE MIRABEAU AVEC SON MARI.

Le 5 juillet 1783, nous avons jugé en grande Chambre la fameuse affaire de la séparation de Madame de Mirabeau avec son mari.

La séparation avoit été demandée d'abord par la femme, et le mari avoit demandé que pendant procès elle seroit obligée de le venir rejoindre, si mieux elle n'aimoit rester dans un couvent avec injonction à elle de recevoir ses visites. Ce qui avoit été ordonné par sentence du Lieutenant dont elle avoit appelé.

Ensuite les deux parties avoient consenti à l'évocation du fond, et nous avions à prononcer sur l'évocation du fond trois moyens de séparation :

I. Les sévices,—motifs qui n'étoient d'aucune considération. 1°. On n'en avoit pas demandé la preuve. 2°. Ils étoient censés pardonnés par les lettres tendres écrites ensuite par Madame de Mirabeau.

II. L'adultère de Pontarlier. — Un adultère public du mari peut-il autoriser la femme à demander une séparation? La loi, c'est-à dire la Nov. 117, qui, selon Boniface et les auteurs, doit faire notre règle en matière de séparation, ne parle que de l'adultère *in domo*, et de l'adultere dans la même ville que le mari continue actuellement. L'adultere public dont il n'a pas été question dans les loix autres que les deux ci-dessus exprimées, fait-il matière de séparation lorsqu'il n'existe plus? Il est vrai que la plainte qui a éte formée à cet égard n'a pas été absolument détruite par la transaction, mais il n'y a plus

d'adultère actuel. Les auteurs sont divisés sur cette question. Bretonnier et la plupart des bons auteurs disent qu'il n'y a jamais lieu à la femme de se séparer hors le cas de la Nov... D'autres, que l'adultère, lorsqu'il a été commis par le mari avec un grand scandale, est un motif pour la femme de demander la séparation. En combinant ces diverses autorités, je croirais que, s'il y avoit lieu de penser que le mari n'eût pas renoncé absolument, ou fût encore à portée de renouer une intrigue pareille à celle de Pontarlier, on pourroit séparer; mais il faut songer : 1°. que la femme dont il s'agissoit est absolument sequestrée de la societé; 2°. que la procédure qui paroît absolument finie et ne pourroit être reprise que par le Procureur-général au Parlement de Besançon, n'est pas une raison suffisante pour autoriser la séparation.

III. Restoit la diffamation.—Ce moyen m'a paru, à la vérité, assez relevant pour opérer la séparation jusqu'à ce qu'autrement soit dit et ordonné. Les auteurs disent que, si la diffamation a été publique, elle peut l'opérer; et la procédure civile du Châtelet dit même que, si dans le procès les parties se sont diffamées respectivement, cette diffamation respective peut opérer la séparation, parce que les esprits sont trop aigris pour être ensemble; et qu'il y aura en ce cas compensation de depens. C'etoit le cas du proces actuel : Il y avoit 1°. Diffamation par le mémoire envoyé au Ministre, sur lequel le sieur de Mirabeau s'étoit mal défendu en le désavouant. 2°. Diffamation publique à l'audience par la lecture de la lettre, de laquelle il résultoit que sa femme avoit autrefois eu une conduite plus que suspecte. 3°. Diffamation de la famille de la femme par l'aventure de Malherbe. Ainsi nous avons tous pensé que la séparation, jusqu'à ce que autrement fût dit et ordonné, étoit conforme aux principes.

Voici sur quoi nous avons été divisés d'opinions :

Falloit-il, en séparant Madame de Mirabeau, ordonner qu'elle demeurât au couvent?

Voici l'avis que je portai : Il est de principe que la sépa-

ration, qui ne fait que relâcher les nœuds du mariage sans les rompre, ne prive pas le mari d'être l'inspecteur des mœurs de sa femme ; il est encore de principe que le juge, en séparant, ne perd jamais l'espoir que les conjoints se réuniront un jour. En appliquant ces deux principes à la cause, je dis que si la maison même du père de la femme est trop libre, que la femme n'y soit pas suffisamment gardée, que si cette maison est de plus un obstacle à la réunion future, le juge doit ordonner qu'elle se retirera dans un couvent. La jeunesse de la femme est encore une autre raison, et nous voyons dans la procédure civile du Châtelet que, dans un modèle de jugement de séparation pour causes graves telles que sévices, etc., il est dit : *L'avons séparé de corps et d'habitation, lui ordonnant de demeurer au couvent.* Ensuite il est dit : *ou chez son père*, et avant *ou*, qui est écrit en lettres italiques, est une note qui porte que, si la femme est avancée en âge, on n'ordonne pas qu'elle ira au couvent. Donc, si elle est jeune, elle doit y aller. On citoit, au contraire, un arrêt du Parlement de Paris, qui est rapporté dans les *Causes célèbres*, et qui n'ordonnoit le couvent, ou qu'elle demeureroit chez son père alternativement que jusqu'à ce que la femme eût atteint l'âge de trente ans. D'où l'on concluait que la dame de Mirabeau qui a plus de trente ans, ne devoit être condamnée à demeurer ni chez son père ni au couvent. Je répondois : 1°. Que cet arrêt qui d'office avoit ordonné l'alternative du couvent ou de la maison du père, prouvoit que le juge, suivant les circonstances, pouvoit y prononcer. 2°. Que le terme de trente ans n'étoit pas limitatif et n'établissoit pas une jurisprudence, que cela dépendoit des circonstances, et que le modèle proposé par le style du Châtelet étoit plus raisonnable. Que telle femme, par les circonstances, pouvoit plutôt être livrée à elle-même à vingt ans qu'une autre à quarante ans. Qu'une vie dissipée et libre, que pouvoit mener Madame de Mirabeau chez son père, pouvant lui être interdite par son mari d'après les deux principes par lesquels j'ai commencé, principes que j'ai puisés dans les bons auteurs, c'étoit le lieu d'ordonner le couvent,

Que cette prononciation ne seroit pas deshonorante à la dame de Mirabeau, moyennant que l'on ordonnât qu'elle se retireroit dans un couvent jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'age de trente-six ans. Que mon opinion etoit celle de tous les gens honnettes et qui sont les partisans des bonnes mœurs. De cet avis furent d'abord M. le président de Jouques, et M. le Premier Président. M. de Perier qui vouloit ordonner le couvent comme peine, s'y rangeoit. MM. de St.-Jean et de Nicolaï revinrent. Au contraire, pensoient M. de Thorame, rapporteur du registre, MM. de St.-Martin, de Vitrolles, de Mons; et deux autres juges etant revenus a l'opinion du rapporteur, l'arrêt a passe de cet avis. De manière que la dame de Mirabeau n'a pas éte mise même sous la garde de son père. L'arrêt a passé de l'avis des conclusions des gens du Roi (1).

Les grands antagonistes de mon avis ont pensé que, dès que M. de Mirabeau a souffert que sa femme fût chez son pere, il étoit mal à lui d'exiger aujourd'hui qu'elle fût au couvent. Raison pitoyable, car 1°. où conste-t-il de ce consentement? Le sieur de Mirabeau n'a jamais éte libre jusqu'à aujourd'hui? 2°. Les juges ne doivent-ils pas toujours embrasser le parti le plus conforme aux bonnes mœurs et à l'honnetteté, quelle qu'ait été la manière de penser et de parler des parties?

Les deux magistrats que j'ai dit avoir abandonné leur avis ne l'ont fait que pour éviter le partage. Car ils pensent encore que c'etoit là la seule opinion raisonnable. Mais, disoient-ils, s'il y a partage, l'affaire tombera en reglement, elle durera encore un an et plus. Eh point du tout, c'étoit un moyen sûr pour qu'elle s'accomodât.

L'avis que je portois auroit, s'il eût passé, évité tous les inconvéniens arrivés ensuite.

(1) Les lignes suivantes ont été écrites plus tard par M. de Saint-Vincens. Cela se reconnait au changement de plume et d'encre.

CONSIDÉRATIONS

SOMMAIRES

SUR L'IMPORTANCE DU ROLE DU FER

DANS LES ÊTRES VIVANTS ;

Par M. J.-Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Si, dans le programme de nos séances publiques, l'Académie n'inscrit pas plus souvent des lectures consacrées à des sujets scientifiques, c'est peut-être parce qu'on a fait aux sciences une mauvaise réputation.

Nous passons, et avec quelque raison, peut-être, pour avoir une sorte de langage à part, où l'harmonie littéraire est presque toujours sacrifiée à des exigences d'un autre ordre.

Il serait téméraire de ma part d'entreprendre aujourd'hui de justifier toutes ces spécialités de langage aux formes et aux désinences plus ou moins étranges : ce n'est ni le lieu ni le temps de soumettre votre patience à une aussi rude épreuve.

Je vais essayer de me placer sur un terrain plus circonscrit, en développant devant vous *quelques considérations générales sur l'importance du rôle du fer dans les êtres vivants*.

Mais avant d'aborder mon sujet, Messieurs, j'ai besoin de pouvoir compter sur toute votre indulgence, car je commence à craindre, pour plus d'un motif, d'avoir à me repentir d'un engagement téméraire.

Le *fer* se trouve presque partout dans les trois grands règnes de la nature.

Toute terre capable de nourrir une plante contient du fer, et il serait peut-être tout aussi difficile de trouver un animal entièrement dépourvu de fer dans son organisme qu'une plante complètement privée de ce métal. Présent presque partout, il semble chargé, par la Providence, d'un rôle mystérieux qui mérite l'attention des physiologistes.

Laissant de côté, dans ces deux règnes qui comprennent tout ce qui a vie, ces êtres infimes dont on connait à peine la nature et le mode d'accroissement ou de reproduction, je n'ai ici en vue que les êtres plus parfaits, animaux ou végétaux, qui nous sont mieux connus.

Dans l'animal, comme dans la plante, l'importance du rôle que nous attribuons au fer nous est révélée par certains faits que chacun est à même d'observer.

Qui n'a vu, de par le monde, quelques-uns de ces pauvres chlorotiques à qui le sang parait manquer, tant ils sont pâles ; chez qui la vie semble incomplète, tant ils paraissent languissants ?

La médecine moderne est parvenue souvent, par l'emploi de substances ferrugineuses, à combattre avec succès ces défaillances matérielles de notre pauvre humanité, à ramener, avec la couleur normale de la peau, la vigueur et la santé.

Nous sommes souvent témoins d'un fait analogue

lorsque nous observons les plantes : un arbre, placé d'ailleurs dans des conditions en apparence normales, s'étiole ; ses feuilles, au lieu d'offrir à l'œil cette belle teinte verte qui caractérise une végétation vigoureuse, pâlissent, jaunissent ; l'arbre languit ; abandonné à lui-même, il va mourir.

Un modeste naturaliste (1), dont le nom restera toujours cher aux amateurs de vergers, eut l'heureuse idée de traiter cette maladie par des sels ferrugineux, et ses tentatives furent couronnées d'un brillant succès. Il put même écrire, sur ces feuilles maladives, le nom de la substance qui leur avait rendu la vie, et cette curieuse leçon, imprimée en vert foncé sur les feuilles pâles d'un arbre languissant, est certainement une des plus singulières et des plus remarquables découvertes de physiologie végétale faites dans ces derniers temps.

Ces faits si évidents, empruntés aux deux grands règnes de la nature vivante, suffisent pour montrer l'action énergiquement tonifiante du fer aussi bien sur l'organisme végétal que sur l'organisme animal.

Mais je commence à m'apercevoir que je m'engage sur un terrain où beaucoup de mes doctes confrères seraient plus à l'aise que moi. Aussi vais-je m'empresser d'abandonner les faits de l'ordre médical pour rentrer dans mon rôle de simple chimiste.

Puisque le fer peut agir sur l'organisme vivant d'une manière si salutaire, n'aurait-il pas pour principal effet, dans les exemples que je viens de citer, de combler une sorte de déficit, et de compléter la

(1) Eusèbe Gris.

dose de fer nécessaire pour l'accomplissement régulier des fonctions de l'organisme ?

Si, comme je l'affirmais tout-à-l'heure, le fer entre comme élément constitutif dans les plantes et dans les animaux, s'y trouve-t-il régulièrement distribué dans toutes leurs parties, ou bien se trouve-t-il, au contraire, localisé dans des organes spéciaux ?

L'analyse chimique se chargera de nous répondre.

Lorsqu'on examine séparément les différentes parties d'une plante, on constate sans peine que c'est dans les feuilles, surtout, ou plus généralement dans les parties vertes, que le fer se trouve en plus grande abondance.

Or, c'est précisément dans ces parties de la plante que se fait avec le plus d'énergie le travail d'élaboration et de transformation nécessaire à son développement et à sa conservation; c'est là que s'accomplit le travail nécessaire à la production de ces principes si divers, qui nous font attacher tant d'importance à la culture des végétaux.

Examinons maintenant, au même point de vue, les différents organes de la vie animale, les divers fluides qui circulent dans ces organes, pour y entretenir les sources de la vie. Nous trouvons du fer presque partout ; nous en trouvons en proportion d'autant plus grande, dans une partie déterminée, que le sang y est lui-même en plus grande abondance. — Enfin, de toutes les matieres qui font partie essentielle de l'organisme animal, c'est le sang qui renferme, à poids égal, la quantité de fer la plus considérable.

Or, n'est-ce pas au sang que les physiologistes font

jouer le rôle principal? Combien de fois n'a-t-on pas dit : Le sang, c'est la vie? Ainsi, Messieurs, dans le règne végétal, comme dans le regne animal, le fer nous apparaît toujours plus abondant là où l'on plaçait depuis long-temps les principaux foyers où viennent s'élaborer, se modifier, se transformer les matériaux constitutifs de l'être vivant; nous pourrions même ajouter que l'activité de ce travail paraît, toutes choses égales d'ailleurs, en raison directe de cette abondance des principes ferrugineux.

L'activité du développement, dans les végétaux, paraît en rapport avec le développement des organes viridescents. Dans une même espèce végétale, la vigueur de la plante paraît être dans une intime dépendance par rapport au développement et à la vigueur de ses organes foliacés où nous savons que le fer se trouve plus abondant qu'ailleurs, et je signalais, il n'y a qu'un instant, des exemples de l'heureuse influence du fer pour rendre, dans certains cas, aux feuilles languissantes leur énergie naturelle.

On s'accorde également à reconnaître, en général, que chez les animaux l'énergie paraît avoir un rapport intime avec l'abondance et la proportion des globules rouges contenus dans le sang, et qui lui donnent sa couleur caractéristique. Si nous ajoutons, maintenant, que la plupart de ces maladies, toujours graves, où les médicaments ferrugineux peuvent intervenir avec tant de chances de succès, paraissent dues à la diminution de ces globules rouges contenus dans un poids ou dans un volume donné de sang, ou, en d'autres termes, à la diminution de la dose

de fer nécessaire à l'accomplissement régulier des grandes fonctions de l'organisme vivant, ne semble-t-il pas permis d'en conclure que le fer doit jouer, dans plusieurs des grands phénomènes mystérieux de la vie, un rôle important, un rôle que nous serions tenté de qualifier de rôle de premier ordre?

Tous les animaux n'ont pas, comme nous, le sang fortement coloré : il en est dont le sang est tellement pâle, qu'on les qualifie souvent d'animaux à sang blanc. Leur température diffère généralement peu de celle du milieu dans lequel ils vivent; aussi les appelle-t-on souvent encore des animaux à sang froid, tandis que ceux dont le sang est abondant et d'un rouge foncé, sont ordinairement appelés animaux à sang chaud. — La température de ces derniers, comme celle de l'homme, peut s'élever notablement au-dessus de la température de l'atmosphère qui les environne. — Analysez comparativement le sang de ces deux grandes catégories d'animaux : vous trouverez que le sang pâle des premiers contient peu de fer, tandis que le sang fortement coloré des autres en renferme une proportion plus considérable.

Le fer paraît donc encore devoir jouer un rôle actif dans l'accomplissement de phénomènes qui produisent la chaleur animale.

Il existe en nous deux sortes de sang : l'un, plus foncé, qu'on appelle habituellement sang noir ou sang veineux; l'autre, de couleur plus claire, vermeil, qu'on désigne ordinairement par le nom de sang rouge ou de sang artériel.

Dans ces deux sortes de sang, pris avec discernement sur le même individu, la proportion de fer est sensiblement la même, malgré la grande différence de couleur.

S'il m'était possible de vous montrer que cette différence de couleur tient à une différence d'état du fer; que ce changement d'état du fer ne peut s'opérer sans qu'il se produise en même temps, et sous son influence, dans les matériaux constitutifs du sang, des modifications, des transformations dont paraissent dépendre notre existence et notre santé, je mettrais sous vos yeux l'un des phénomenes les plus curieux, l'un des plus complexes, l'un des plus importants de la vie animale.

Pour mieux me faire comprendre, Messieurs, j'ai besoin de faire une petite digression, car, ici, le plus court chemin ne serait peut-être pas la ligne droite; puis il est prudent de ne pas s'engager sans escorte dans des sentiers un peu obscurs.

Le fer subit chaque jour, presque sous nos yeux, des changements de couleur que nous pouvons comparer à ceux qui se manifestent lorsque le sang noir devient sang rouge, ou, inversement, lorsque le sang artériel devient sang veineux.

En effet, lorsque, dans un champ fertile et livré à la culture, on ramène à la surface, par un labour, la terre qui se trouvait enfouie à une certaine profondeur, le fer que contient cette terre nous apparaît d'abord avec une couleur brune; apres quelques jours d'exposition à l'air, cette couleur devient plus claire; elle est d'autant plus rouge que le fer est plus abondant.—Qu'on enfouisse de nouveau cette couche

superficielle, et qu'on remette ainsi en contact avec des matieres organiques humides le fer qu'elle renferme : celui-ci reprendra sa couleur brune, pour la perdre encore une fois lorsque, par un nouveau labour, il se trouvera soumis encore à l'influence directe de l'air atmosphérique.

Ces alternatives, ces changements de couleur pourront se répéter indéfiniment, tant que seront remplies les conditions favorables à leur production.

Mais en même temps que le fer passe du rouge au brun, les matières organiques avec lesquelles il se trouve en contact, au sein de la terre, subissent elles-mêmes des transformations qui en modifient la nature et les propriétés dans l'intérêt de la fécondité du sol.

Parmi les produits de cette action réciproque de la matière ferrugineuse du sol et des substances organiques qui l'accompagnent et l'environnent, se trouve constamment de l'acide carbonique, dont il importe ici d'expliquer la formation, parce que nous allons le retrouver dans le sang que nous avons un moment perdu de vue.

Le fer dont nous avons déjà si souvent parlé n'est pas du fer métallique ; c'est du fer oxydé, c'est-a-dire uni a l'oxygène, a l'élément le plus actif de l'air que nous respirons.

Le fer oxydé rouge est plus riche en oxygène que le fer oxydé brun ; pour passer du premier de ces deux états au second, il doit céder aux matières organiques qui l'entourent une partie de son oxygene ; et c'est précisément cet oxygène qui dénature et transforme les substances sur lesquelles il agit. Comme toutes les matières organiques renferment du

carbone, que l'acide carbonique est formé de carbone et d'oxygène, on peut sans peine comprendre cette production d'acide carbonique dont je viens de signaler la présence et dont j'ai tâché de vous expliquer la formation.

Revenons maintenant à la nature vivante :

Le sang contient du fer, et c'est a ce fer qu'on attribue la coloration des globules plus ou moins foncés auxquels le sang doit sa couleur.

Lorsque, pendant le mouvement d'*inspiration*, le sang vient d'être soumis, dans le poumon, à l'action de l'oxygène de l'air, il acquiert la couleur rouge.

Lorsqu'ensuite il est entraîné dans les profondeurs de l'organisme et qu'il y a séjourné un temps convenable, le sang rouge devient sang noir, et ces alternatives de coloration peuvent se répéter chaque fois que sont remplies les conditions qui viennent d'être signalées.

Mais pendant cet intervalle de temps, pendant ces alternatives de coloration, il s'est produit dans le sang de l'acide carbonique exhalé pendant le mouvement d'*expiration*.

C est cet acide carbonique produit par chacun de nous qui finit, a la longue, par devenir une cause de gêne pénible, dans des réunions nombreuses comme la nôtre, lorsqu'elles se prolongent trop long-temps.

Chacun de vous, Messieurs, a déja fait sans peine, j'en suis sûr, l'application au fer du sang des phénomènes si simples, et en même temps si importants, dont je viens de signaler l'existence et la production dans la terre de nos champs.

Mais, dans toute combinaison chimique de la na-

ture de celles qui, aux dépens des matières organiques dénaturées, aux dépens de l'oxygène emprunté à l'air par le fer et cédé ensuite à ces matériaux de l'organisme, engendre ici de l'acide carbonique, il se produit toujours de la chaleur; le fer doit donc intervenir d'une manière active dans le phénomène capital de la respiration; il doit donc être également considéré comme un des principaux agents de production de la chaleur animale.

En agissant ainsi constamment, par un mécanisme d'une admirable simplicité, sur les matériaux constitutifs du sang, le fer doit puissamment contribuer à faciliter ces transformations continuelles qui alimentent, qui renouvellent, qui vivifient les différentes parties de l'organisme vivant.

J'étais donc fondé à dire, en commençant, Messieurs, que le fer semble chargé, par la Providence, d'un rôle mystérieux de premier ordre, puisque nous le voyons figurer partout où s'accomplissent des phénomènes organiques fondamentaux, puisque nous le voyons intervenir constamment dans les actes où la vie se manifeste avec le plus d'énergie, puisque enfin cette énergie paraît dépendre elle-même, dans une certaine mesure, de l'abondance du fer contenu dans les parties les plus actives de l'organisme.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. AUGUSTE FÉVRIER (1),

Par M. DES ESSARS,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Lorsque l'Académie a daigné me charger de retracer la vie de notre confrère Auguste Février, elle n'a attendu de moi ni les inspirations, ni le prestige du talent; plus exigeante, elle eut désigné un autre interprète pour consacrer le souvenir d'un confrere excellent: s'il fallait une voix amie, parmi nous le sort pouvait choisir.

Vous vouliez, Messieurs, un portrait simple et fidele; celui d'entre vous qui, par des relations de chaque jour, connaissait le plus intimement Auguste Février, vous a paru naturellement appelé à rendre un pieux hommage a sa mémoire.

Quand, avant tout, nous cherchons à ranimer ceux

(1) Auguste Février, né à Rouen le 18 août 1816, mort à Rouen le 2 décembre 1861.

qui nous furent chers, une esquisse incorrecte, si elle répond à nos souvenirs, nous touche plus qu'une œuvre d'art attestant l'habileté du maître, mais dans laquelle la ressemblance du modèle fait défaut.

En commençant à consulter ma mémoire, en évoquant celui que mon cœur et ma pensée font revivre, je me complais dans cette chère image ; j'aime à voir Auguste Février souriant à l'ami qui veut le peindre, lui sachant gré de ses efforts, un peu troublé dans sa modestie et en garde contre l'affection.

Sa vie simple, paisible, toute consacrée à l'étude et au devoir, n'a pas besoin d'être surfaite : ce qu'il valait est constaté par des discours entendus de tous, par des écrits qui lui donnent le public pour juge. En présence d'un tel contrôle, qui rend toute exagération téméraire, j'affirmerai qu'Auguste Février était une nature d'élite.

Une certaine défiance de lui-même, le désir de connaître avant de se livrer, le faisaient paraître un peu froid de prime-abord ; mais, quand son œil intelligent et doux avait pénétré au fond d'une âme, constaté qu'elle répondait à la sienne, l'exploration était terminée : il ne la répétait jamais ; il n'y avait plus alors, de son côté, qu'entiere confiance et expansion sans réserve.

Personne n'était plus propre à s'acquérir des amis, ni plus certain de les conserver. J'en atteste les témoignages unanimes de haute estime, d'affection et de regrets venus de toutes les contrées où, par les caprices d'une destinée, j'oserais presque dire errante, il a exercé des fonctions judiciaires. Il fallait qu'il possédât au plus haut degré le don de se faire

promptement connaître et apprécier pour avoir conquis en passant des attachements si durables.

A son début comme avocat au barreau de Rouen, sa ville natale, une défense d'office lui est confiée dans une grande cause. L'éloquence foudroyante du procureur-général Mesnard, poursuivant les assassins de Douvrent, retentit encore sous les plafonds du vieux Palais. Février avait contre lui son inexpérience et le talent écrasant de l'accusateur ; mais il avait de son devoir une conscience profonde ; sa parole modeste, persuasive et ferme, fit comprendre à une multitude passionnée que la société n'accepte pas le sacrifice d'une tête sans qu'elle ne soit loyalement défendue. On l'écouta ; ses moyens, habilement présentés, furent entendus avec faveur, et, comme en témoigne un magistrat : « une lourde responsabilité, « dignement acceptée par le jeune défenseur, fut par « lui victorieusement soutenue. »

L'éloquent procureur-général lui offrit spontanément un siége de substitut dans l'un des parquets du ressort. En 1839, il fut placé à Yvetot. Quatre ans plus tard, ses chefs, voulant imprimer à son avancement une impulsion plus rapide, l'expatrièrent du ressort de Rouen. Nommé procureur du roi à Gex, cinq mois après il passe à Belley. A la fin de 1847, le siége de substitut près de l'important tribunal de Marseille semble l'avoir placé sur un théâtre digne de lui ; au bout d'un mois, la révolution de 1848 le dépossède, sans qu'aux regards les plus ombrageux il eût d'autres torts que de n'avoir pas eu le temps de se faire connaître, ou peut-être d'occuper une place dont quelque ambition se faisait besoin.

Deux mois à peine s'étaient écoulés; la présidence du tribunal de Trévoux commençait pour lui la réparation d'une injustice, effacée enfin, avant la fin de l'année, par une place de substitut à Lyon.

Dans cette grande ville, au milieu d'une nombreuse Compagnie renommée par ses lumières et son zèle, l'avenir de Février était assuré. Son esprit des affaires, son talent de parole, la finesse de son jugement lui avaient acquis tous les suffrages. Des circonstances extraordinaires révélèrent en lui un mérite de plus: le courage civil.

« Il dut à nos jours funestes de commotion sociale, quand la bataille engagée couvrait de sang et de débris la seconde ville de France, il dut à ces heures des grands périls et des grands dévouements une mission pleine de dangers. Il traversa, avec la modération native de son caractère et le calme des consciences droites, toutes les péripéties d'un terrible drame où s'agitaient tant d'émotions et d'ardeurs. »

Si le devoir trouvait en lui un fidèle serviteur, soyons-en certains, les droits de l'humanité n'eurent jamais de plus sincère interprète.

Nous avons connu les écrits, fruits de ses veilles : il les lisait, on les imprimait; quant à ses actes de générosité et de courage, jamais, même dans ses épanchements les plus intimes, il n'y faisait allusion.

C'est seulement sur sa tombe que la voix éloquente d'un procureur-général, digne du nom littéraire qu'il porte et des hautes fonctions qu'il remplit, a révélé, dans des termes que je viens presque textuellement de reproduire, ces nobles services inconnus..... je dirais mieux soigneusement cachés.

Pour nous, ils le seraient encore si l'éminent premier président de la Cour impériale de Rouen, alors son chef à Lyon, n'avait révélé la belle et courageuse conduite de son modeste substitut.

Février fut nommé avocat-général à Nîmes, et l'année suivante appelé à Caen ; il se voyait enfin de retour sur le sol normand et sur le chemin de son pays natal.

La réputation d'une dissertation sur *le Devoir*, prononcée devant la Cour de Nîmes, l'avait précédé parmi nous.

Notre Académie ne tarda pas à l'adopter, comme associé d'abord, comme titulaire ensuite.

Son discours *Sur la transportation pénitentiaire* et sa *Réfutation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales,* vous ont révélé le philosophe et l'économiste.

Février avait cette rare fortune que, toutes les fois qu'il montrait son talent, il laissait éclater la générosité de son cœur.

Il disait, dans le premier de ces discours : « Affliction corporelle, relèvement moral, voilà ce que doit « contenir la peine infligée par la société à ses enfants révoltés..... » « La gêne corporelle punit et « intimide le malfaiteur ; la rénovation morale favo« rise le repentir et fait disparaître le vieil homme... « Tu pardonneras à ton frère, a dit le Maître divin, « non pas seulement jusqu'à sept fois, mais jusqu'à « septante fois sept fois. Ce qui ne signifie pas qu'a« près plusieurs infractions à l'ordre établi, il faut « laisser au coupable la liberté de recommencer ses « méfaits, mais ce qui signifie qu'après soixante-dix

« chutes il ne faut pas encore désespérer de son « frère ; qu'il faut au contraire, tout en le punissant « corporellement, tenter le relèvement de son âme « immortelle et respecter en lui l'homme créé à « l'image de Dieu. »

Telles étaient les idées religieuses, conservatrices et libérales dont l'heureux concours révélait à la fois le sévère magistrat et le bienveillant philosophe.

Mais voici qu'un polémiste ingénieux, habile à manier l'arme de la logique, ou si l'on veut du paradoxe, plus ardent à chercher le nouveau que le vrai, se pose magistralement en dehors des traditions et de l'expérience. Les peines ne sont pas toujours efficaces, cela lui suffit pour contester à la société, si ce n'est le droit de punir, du moins le système de répression admis dans tous les temps et dans tous les pays. Mais comme il faut cependant que le lecteur bénévole se croie protégé contre l'homicide, l'incendie et le vol, le réformateur imagine, après l'anéantissement du Code pénal, une société d'assurance mutuelle. Le coupable convaincu en sera exclus; on lui laisse, bien entendu, la faculté consolante de s'allier à ceux qui lui ressemblent : en sorte que la justice, dont la fonction se borne à constater le crime, semble avoir pour mission unique de pourvoir au recrutement d'une armée de scélérats !

Ces fantaisies excentriques méritaient-elles une réfutation sérieuse? Je serais tenté de reprocher à Février de l'avoir admis, si l'utopie ne nous avait pas valu la *Réfutation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales*.

Il n'est pas toujours facile de démontrer l'évidence ;

le sentiment intime est toujours prêt à se substituer au raisonnement : de là l'usage des axiômes ; mais quand l'axiôme est contesté, il ne suffit plus de croire soi-même, il faut convaincre les autres et, s'il se peut, celui dont on combat la doctrine. Notre confrère ne recula devant aucune difficulté. Non-seulement il fonda sa thèse sur le bon sens et sur l'expérience, mais, avec une logique pénétrante, inébranlable, il suivit l'utopie d'obstacle en obstacle, pour la faire expirer d'inanition au bout de ses derniers retranchements.

Chez les hommes entraînés dans le mouvement des affaires, il existe peu d'inclination à produire ou à combattre des théories. La nécessité où ils sont d'appliquer sans cesse les ramène, même malgré eux, à la réalité ; chez Février, le magistrat subissait nécessairement cette loi, mais il ne pouvait comprimer entièrement des inspirations instinctives qui l'appelaient vers des sphères plus élevées ; un noble essor de son âme le faisait souvent sortir de la matérialité de la vie pour chercher dans les régions métaphysiques à surprendre un rayon de la vérité absolue. Il n'aimait pas les sceptiques ; l'esprit de recherche et l'énergie de la conviction acquise se retrouvent dans tous ses écrits. Sa conversation était vive et enjouée, de fines plaisanteries venaient naturellement sourire sur ses lèvres ; mais, en dehors de ses rapports avec le monde, sa pensée sérieuse l'absorbait ; elle le conduisait, par une pente irrésistible, vers les grands problèmes sociaux ; dans ses méditations et dans ses écrits, tout était grave et philosophique.

L'Académie entendit avec une grande faveur les *Considérations sur l'esclavage et le travail forcé.*

En examinant cette grande question de l'esclavage dans les États-Unis d'Amérique, où l'orage grondait, mais n'avait pas encore éclaté, toutes les aspirations du penseur sont pour la liberté de l'homme. Il voit avec effroi se dresser devant lui deux obstacles formidables :

L'utilité du travail forcé pour les intérêts matériels du Sud, et ce principe politique que, dans ses affaires intérieures, chaque État établit la règle qu'il lui plaît.

Objections puissantes, en effet, puisque, avant d'oser y répondre, en droit, le Nord a commencé par recourir à l'épée.

Sous l'impression douloureuse de ces luttes fratricides contre lesquelles protestent en vain les intérêts matériels de l'Europe et les sentiments intimes de l'humanité, j'ai relu les pages écrites par notre confrère.

J'ai pu reconnaître combien ses études avaient été profondes. On ne combattait pas alors. Les États du Nord étaient en possession du gouvernement central, la marine militaire, presque tout le commerce extérieur, étaient entre leurs mains; les économistes et les romanciers montraient le Sud corrompu par l'esclavage; toutes les vertus, comme toutes les forces, semblaient être restées en apanage aux fils des glorieux Yankees. Février était mieux informé : de ses études laborieuses et impartiales, sortait ce jugement, je dirais mieux cette prophétie :

« Les États à esclaves ont conquis sur les États « libres une prépondérance marquée : supériorité

« numérique, accroissement de population, richesse « territoriale; ils ont tous les éléments qui conduisent « à la domination politique. Ajoutez-y l'audace in- « domptable, l'activité sans repos ni trève, l'esprit « d'aventure, la furie française transportée des ré- « gions chevaleresques du grand et du beau dans les « domaines de l'utile et du confortable, et vous aurez « une idée de la puissance de cette fraction du peuple « américain, *et de la grandeur de la lutte qu'il faudra « engager un jour* avec cette race énergique du Sud- « Oûest, qui a pris à cœur de maintenir l'esclavage, « et non-seulement de le maintenir, mais de lui « reconquérir une place d'honneur parmi les in- « stitutions sociales. » Combien de sanglantes batailles sont venues depuis justifier ces prévisions!

L'auteur, qui veut consciencieusement apprécier un incident de la vie d'un peuple, doit d'abord connaître cette vie tout entière. Une crise, quelque spontanée qu'elle paraisse, a cependant des antécédents dans le passé. Si elle n'est pas précédée par une connaissance acquise de l'histoire, une étude politique est sans fruit. Aussi, en même temps que Février voulait se rendre compte de la phase imminente dans laquelle allait entrer la question de l'esclavage en Amérique, il aimait à remonter à l'origine du lien de ses États près de se désunir.

Nous devons à ce travail les *Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine.*

Ce sujet se trouve, pour ainsi dire, sur son chemin; il n'a point un trait direct à la question dont il s'occupe; il rencontre un épisode peu connu, parce que

la tradition en a été absorbée par le grand drame de la Révolution française.

Vous vous souvenez, Messieurs, des charmes que ce morceau, brillamment écrit, vint apporter à nos réunions. Avant de voler au secours de l'Amérique insurgée, en affrontant une lutte avec l'Angleterre, la France a besoin de deux années pour rétablir sa marine anéantie. A force de ruses, M. de Vergennes parvient à conquérir ce délai; mais que de manœuvres, disons le mot, que de fourberies diplomatiques! On ne s'étonne guère que Beaumarchais, agent secret du ministère, armant des frégates et mettant en scène Figaro, ait joué un premier rôle dans ces intrigues.

Si, à la vue de ces habiletés, une morale justement exigeante n'est pas satisfaite, notre dignité nationale se relève au bruit des exploits de notre marine ressuscitée, au spectacle d'une tyrannie vaincue et de nos efforts récompensés par l'indépendance acquise à un brave peuple.

Février, profondément reconnaissant envers l'Académie, voulait prouver sa gratitude par l'activité de son concours. Vous vous rappelez, Messieurs, une de ses dernières lectures, piquante esquisse d'un travail projeté. Sa critique ingénieuse et justement satirique s'attaquait à ces phrases vulgaires, n'ayant d'autre sens que celui que leur attribue une mode de fantaisie, phrases créées au profit des gens sans esprit auxquels, par hasard, elles en peuvent tenir lieu pendant une heure. Avec quelle indignation de bon goût il repoussait l'envahissement, dans la conversation et dans les écrits, de ces mots de basse

origine, qui, montés d'étage en étage, parviennent quelquefois effrontément jusqu'aux sommités de l'échelle sociale !

Dérivés d'une langue que je ne nommerai pas, ces termes étranges abaissent celui qui les emploie. Chez l'auteur, ils trahissent l'absence de l'art. L'écrivain habile sait tout exprimer avec noblesse. Sous le manteau du réalisme, reconnaissons les représentants d'un certain monde, qui assurément n'est pas le monde entier.

Le goût épuré de notre ami datait de loin.

Au lycée de Rouen, en 1832 (il avait alors 18 ans), la fin de ses études fut couronnée par le prix d'honneur. Depuis, même en se jouant avec des œuvres légères, il n'avait pas déserté le drapeau des grands maîtres. Par lui, la langue fut toujours respectée, ses écrits sont un modèle du style clair et correct. Élégant toujours, incisif et animé quand il le faut, avant tout sévère pour le choix et la noblesse de l'expression.

Si Février, dans le huis-clos de notre Académie, nous donnait des preuves fréquentes de son savoir et de son goût, dans ses fonctions d'avocat-général les mêmes qualités ne brillaient pas d'un moindre éclat.

Auditeur patient, d'une impartialité à toute épreuve, résistant d'abord aux premières lueurs, qui ne sont pas toujours des lumières, posant nettement les faits et les principes, n'éludant aucun motif de doute, il mettait son honneur à être complet et son amour-propre à être bref.

Ses discussions improvisées étaient un modèle d'ordre et de logique. Si une idée philosophique

trouvait l'occasion de se faire jour, sa parole s'élevait, et, quoique toujours simple et contenue, elle se colorait au feu de son imagination et de son âme.

Malgré tant de succès, malgré les vives amitiés que Février avait conquises parmi nous, nous ne pouvions pas espérer d'éteindre en lui l'amour du pays natal; l'espérance d'y revenir, au milieu d'une famille qui l'appelait de tous ses vœux, l'avait soutenu dans de douloureuses épreuves.

A voir le front calme et gracieux de la femme distinguée associée à sa fortune, on eût pu croire que le ciel avait versé toutes ses bénédictions sur elle et sur son époux.

Le bonheur, sous les traits de deux chers enfants, avait visité leur demeure. L'un disparut lorsqu'il commençait à appeler sa mère. Un ange consolateur restait. Sur lui se concentrait une double tendresse. Combien, pendant cinq douces années, cette tendresse ne s'était-elle pas multipliée ! La mort enleva ce dernier trésor !

Aucun bonheur nouveau n'est venu adoucir tant d'amertumes. Du moins, Dieu dans ces cœurs déchirés daigna verser la résignation à ses volontés suprêmes.

Enfin un rayon de joie y pénétra.

Février était nommé avocat-général à la Cour impériale de Rouen. — C'était le port après un long et pénible voyage.

Si cette récompense tant méritée recevait nos applaudissements, elle nous inspirait de vifs regrets. Quelle eût été leur énergie si l'avenir nous eût révélé son secret !

Février, au comble de ses vœux, obtint dans son

nouveau poste des succès dont lui seul pouvait douter.

Je laisse parler M. le procureur-général Millevoie :

« Notre affection et notre estime (disait sur la « tombe de notre ami cet éminent magistrat) étaient « allées déjà au-devant du nouveau venu ; c'est qu'en « effet sa raison droite, son âme ouverte à toutes les « idées généreuses, la simplicité et l'aménité de ses « mœurs privées lui gagnaient aisément les sympa- « thies, qu'il commandait d'ailleurs par les rares « qualités de son intelligence... Ame droite et loyale, « conscience limpide, talent aussi souple que solide, « vie laborieuse, dévouée tout entière à l'étude et au « devoir... quel plus bel éloge peut obtenir la mé- « moire d'un magistrat ? »

Pour nous, Messieurs, au point de vue de notre confraternité, n'oublions pas que Février, dans sa bonne fortune, conserva pour notre Académie sa reconnaissance et son attachement. Il nous annonçait des communications ; il nous promettait d'apparaître quelquefois à nos réunions. Le 18 août 1861, il adressait sa photographie à notre honorable secrétaire, en accompagnant ce souvenir précieux d'une lettre pleine d'affection et d'enjouement ; on y retrouve à la fois son esprit, son cœur et sa modestie.

Il se disposait à jouir des vacances, non pour goûter le repos de l'oisiveté, mais pour accomplir un travail, capital à ses yeux, puisque sa renommée dans le ressort de Rouen allait, croyait-il, en dépendre : il était chargé de prononcer le discours de rentrée.

Sa prédilection pour les sujets philosophiques lui inspira de parler *du respect de la vie humaine dans les mœurs et dans les lois*.

Cette œuvre fortement pensée, écrite avec un soin accompli, tend à établir, à la gloire de nos institutions modernes, que le respect de la vie des hommes est encore plus grand dans les lois que dans les mœurs.

A peine ce travail était-il achevé, qu'un événement imprévu vint prouver une fois de plus combien sont fragiles les joies et les espérances des hommes. Un accident, une imprudence peut-être, éteignit tout à coup chez Février l'organe de la voix. Une fièvre violente dénonça la gravité du mal, puis survint un mieux éphémère. — Son zèle lui fit illusion, son empressement à reprendre ses fonctions lui causa une cruelle rechute.

On n'avait point encore de craintes pour sa vie. Toujours aussi calme, aussi bon, il profitait de sa réclusion forcée pour exprimer à ses amis l'affection qu'il leur conservait.

La parole lui était interdite, un collègue donna à sa place lecture du discours préparé.

« Avec quel respect religieux, dit le procureur-« général, n'avons-nous pas écouté le discours de « rentrée, qui était l'œuvre de l'absent. Certes, ce « beau travail méritait bien, par l'ampleur du style, « par la profondeur des aperçus historiques et la « constante élévation des pensées, de provoquer et « de soutenir notre plus sérieuse attention; mais en « même temps une vague préoccupation planait au « milieu de notre recueillement, et tous nous nous « sentions dominés par une de ces tristesses ina-« vouées qui sont comme le présage des derniers « adieux. »

En effet, une crise nouvelle, que l'on crut être un signe de guérison, était un symptôme de mort.

Un père, heureux jusque-là d'avoir long-temps vécu, a vu s'évanouir sa joie et son orgueil; sa douleur est de celles qui se taisent : essayer de la dépeindre serait la profaner.

Le 4 décembre, le cimetière monumental de Rouen, au milieu de la Cour impériale, des principaux fonctionnaires et d'un cortége d'amis désolés, recevait un corps glacé qu'animèrent jusqu'au dernier souffle une âme sereine et une puissante intelligence. M. le Procureur-général rendit le premier hommage à cette courte et honorable vie; plus tard, M. l'avocat-général Thiriot, et M. Deschamps, bâtonnier de l'Ordre des avocats, l'ont encore rehaussée par de sincères et d'éloquents regrets.

Pour mettre le comble à ces funèbres honneurs, vous venez d'accueillir avec bienveillance ce faible tribut prescrit par vous.

Depuis plus de deux ans, la terre a couvert les restes mortels de notre aimé confrère; cependant il est toujours présent à notre pensée. Le souvenir de ses qualités aimables, de son caractère, de son talent, nous pénètre aussi vivement qu'au lendemain du jour où il s'éloigna de nous.

L'hommage que nous lui rendons n'est donc pas l'expression passionnée d'une douleur qu'exalte l'émotion d'une perte récente. Une réflexion calme y préside; les regrets sont bien mérités quand ils survivent à l'épreuve des années.

Ne dirait-on pas qu'éclairé par une prescience de l'avenir, notre confrère avait entrevu ce que sa mémoire obtiendrait de vous?

« Serait-il vrai, écrivait-il (1), que lorsqu'un homme « de bien disparaît de la scène du monde, quelques « phrases d'adieu suffisent à la conscience de ses « amis ? Après quoi tout est dit, et l'oubli, comme « une mer profonde dans laquelle on laisse tomber « un cercueil, se referme sur les existences finies ? « Les sceptiques le disent ; ne les croyons pas. Oui, « il y a des cœurs fidèles... le culte des pieux souve- « nirs n'est pas délaissé ! »

Une âme sensible et généreuse pouvait seule affirmer ces saintes pensées ; à l'Académie revenait l'honneur d'en prouver et d'en consacrer la vérité.

(1) Discours de rentrée (Cour impériale de Caen, 4 novembre 1856).

NOTE

SUR

LA POSITION DES INGÉNIEURS DU CALVADOS

EN 1793;

Par M. OLIVIER,

Ingénieur en chef, membre titulaire.

Les archives des ponts-et-chaussées donnent, sur la situation des ingénieurs du Calvados en 93, des détails qui m'ont paru intéressants. Peut-être ai-je eu le tort de croire qu'ils le seraient aussi pour d'autres.

La France était déjà bien appauvrie lorsque les difficultés, amenées par la Révolution, vinrent achever la ruine de ses finances : comme tous les autres, plus que tous les autres peut-être, à cause de la nature de son service, le corps des ponts-et-chaussées souffrit de cet état de choses.

Sous le prétexte de la réorganiser d'après les nouveaux principes, on l'attaqua profondément. Trois ingénieurs devaient faire le service du Calvados, aidés, chacun, d'un conducteur à 1,000 fr., et d'un dessinateur à 500 fr. Les traitements se trouvaient donc réduits lorsque tout augmentait d'une manière effrayante. Aussi les conducteurs, ne pouvant plus vivre par leurs fonctions, quittaient le service ; il devenait impossible de trouver des agents capables, et les affaires restaient languissantes au moment où

elles avaient besoin d'une activité exceptionnelle. Le traitement des ingénieurs était réduit comme celui des conducteurs, et les frais de bureau supprimés. L'ingénieur en chef lui-même, ne pouvant plus faire face aux exigences de son service, demande à la commune de loger ses archives et ses employés ; il indique des bâtiments inoccupés où cela serait possible ; on lui répond par un billet de logement ainsi conçu : « Le citoyen Alexandre La Tour logera, jusqu'à « nouvel ordre, un ingénieur en chef, avec place au « feu et à la chandelle. »

M. Cachin ne profita pas de cette largesse municipale.

Bientôt la détresse sera plus grande encore, car les traitements vont être payés en assignats. Alors les réclamations se multiplient, et, afin que le service puisse continuer, le Comité de salut public accorde aux ingénieurs du bois et de la chandelle pour leurs bureaux ; pour eux un habit complet, une paire de bottes, des souliers et des rations de pain, de viande et même de légumes. Malheureusement lorsqu'on se présentait dans les magasins, presque toujours le fournisseur avait un motif pour ne pas livrer. Il fallait attendre, c'est-à-dire perdre, car il était alors de principe que toute créance arriérée ne devait pas être payée ; c'était une manière de simplifier la comptabilité.

Les malheureux ingénieurs étaient dans la plus triste de toutes les misères, obligés qu'ils étaient encore de satisfaire à certaines obligations. Le service en souffrait ; les tournées d'inspection n'étaient plus possibles. Aussi l'ingénieur en chef Cachin

écrivait-il, le 18 prairial an III, aux administrateurs du département :

« J'ai informé la Commission, par ma lettre du « 26 pluviôse dernier, des dispositions d'un arrêté de « l'Administration départementale du Calvados en « date du 17 du même mois, qui me chargeait de « procéder à la vérification des moulins à tan du « district de Falaise, provenant de l'émigré Harcourt, « et de constater si leur conservation était nuisible « aux propriétés environnantes.

« Je viens de recevoir de l'Administration dépar-« tementale une nouvelle réquisition pour le même « objet. Je me conformerai aux ordres que la Com-« mission jugera convenable de me transmettre à cet « égard. Je dois cependant lui faire observer que, dans « un moment où les ingénieurs sont réduits à l'im-« possibilité absolue de satisfaire aux frais de dé-« placements que le service exige, il serait hors de « toute justice de leur imposer des obligations ex-« traordinaires. Si je pouvais me citer pour exemple, « je mettrais sous les yeux de la Commission le « détail exact des frais du voyage que je viens de « faire à Isigny, sur l'invitation du représentant du « peuple Ruault.

« D'après l'impossibilité constatée de voyager en « poste dans cette partie du département, je me « suis procuré avec beaucoup de peine un cheval de « louage, dont chaque journée a été de . 25 liv.

« Sa nourriture, par jour 30

« Les moindres dîners à table d'hôte « sont de 25 liv. et les couchers 30 liv., « ci par jour. 55

« Total de la dépense, par jour . 110 liv.

« Si la Commission veut bien rapprocher cette « dépense journalière du traitement que la loi at- « tribue aux ingénieurs, elle jugera s'ils peuvent « quitter leurs foyers, et s'il y a lieu de compter sur « une exacte surveillance de la part des agents des « travaux publics. »

L'année suivante, par un rapport du 9 fructidor, M. Cachin insiste encore auprès de l'Administration supérieure sur la triste position des ingénieurs. Je cite cette pièce en entier :

« Le Directoire exécutif, par ses arrêtés des 30 « pluviôse et 16 prairial derniers, en assimilant les « ingénieurs des ponts-et-chaussées aux agents ma- « ritimes, leur a accordé des rations de vivres, des « logements, du bois, etc. Il a ordonné, en consé- « quence, des retenues proportionnelles sur le trai- « tement qui leur est attribué par la loi du 18 août « 1791.

« Les dispositions de ces arrêtés sont restées, en « grande partie, sans exécution dans le département « du Calvados. Les ingénieurs ont vainement solli- « cité des logements en nature; la fourniture du bois « leur a été refusée depuis le 1er. thermidor; enfin « les livraisons de pain sont suspendues, sous pré- « texte que les magasins militaires sont dépourvus « d'approvisionnements, etc. On sait qu'il est dé- « fendu aux agents des subsistances de tenir aucun « compte de l'arriéré, de sorte que le traitement « des ingénieurs est réduit, au mépris de la loi, à « la seule partie payable en numéraire et en mandats. « L'Administration départementale connaît parfaite- « ment l'extrême modicité de cette ressource.

« Mais ce n'était pas assez sans doute d'enchaîner « le zèle des ingénieurs par la plus affreuse indi- « gence, il fallait encore pousser l'indifférence sur le « sort de ces fonctionnaires jusqu'au point de né- « gliger jusqu'à ce jour le remboursement des avances « qu'ils ont faites bénévolement et en numéraire, « depuis six mois, pour maintenir l'activité dans le « service de leurs bureaux.

« Les ingénieurs employés dans le département « du Calvados, trop peu fortunés et trop probes pour « servir la République avec un traitement illusoire, « se sont vus réduits, enfin, à la fâcheuse extré- « mité de suspendre totalement l'exercice de leurs « fonctions, après avoir épuisé toutes les ressources « qui étaient à leur disposition; trois d'entre eux ont « déjà obtenu de la justice de l'Administration dé- « partementale la liberté de se retirer momentané- « ment dans leurs familles pour y puiser des secours « indispensables à leur subsistance. Les autres se « sont vus forcés de cesser toute correspondance; « par l'impossibilité de se procurer le papier néces- « saire à leurs expéditions. L'Administration dépar- « tementale en a été informée par les lettres de ces « ingénieurs, qui ont été mises sous ses yeux avec « les rapports de l'ingénieur en chef, en date des « 3, 8, 13 et 14 thermidor dernier.

« Telle est, en peu de mots, la fâcheuse position « de ces fonctionnaires. L'ingénieur en chef ainsi « dépourvu de tout secours, hors d'état de surmonter « cette horrible pénurie, croirait trahir la confiance « de l'Administration s'il hésitait à déclarer l'insuffi- « sance de ses facultés pour se maintenir plus long-

« temps, avec utilité pour la chose publique, dans « l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées. « Il s'empresse, en conséquence, de rappeler à l'Ad- « ministration départementale que, des le 7 thermidor « dernier, il a exposé que les seuls frais de location « de ses bureaux outrepassaient la totalité du trai- « tement qui lui est alloué, et qu'il était d'une in- « dispensable nécessité de pourvoir à leur dépla- « cement avant le 6 de ce mois; il croit devoir « ajouter à ses précédentes observations que si, « depuis six mois, par excès de zèle pour le bien « du service, il a fait des avances en numéraire dont « le remboursement paraît encore incertain, il est « aujourd'hui hors d'état d'ajouter aux sacrifices « qu'il a déjà faits, et de maintenir plus long-temps, « de ses deniers, ses bureaux en activité, dans une « saison surtout où il devient pressant de pourvoir « aux approvisionnements d'hiver qui exigeront de « nouveaux frais au-dessus de ses facultés. »

Toutes ces remontrances n'apportaient aucune amélioration, et le mal devint tel que l'ingénieur en chef se déclara, le 27 prairial an V, dans l'impossibilité de continuer son service et donna sa démission.

Pendant la période que nous venons de parcourir, les hommes manquaient de tout, les routes également; elles étaient épouvantables et le gouvernement s'était vu forcé d'en arriver aux mesures extrêmes.

Le 18 prairial an III, les comités de salut public, des travaux publics et des transports des postes et messageries, écrivaient cette lettre aux administrations départementales:

« En applaudissant au zèle et à l'énergie avec les-

« quels vous répondez à la confiance que la Con-
« vention vous a témoignée lorsqu'elle vous a ré-
« tablis dans toute l'étendue de vos pouvoirs, les
« comités ont la douleur de voir que des obstacles
« sans nombre, effet naturel du système désorgani-
« sateur qui a trop long-temps affligé la France,
« rendent presque partout impuissants les efforts que
« vous faites pour la réparation des routes de la
« République. Cependant l'approvisionnement des
« armées et des communes, l'agriculture, le com-
« merce exigent que, du moins, les plus importantes
« soient réparées avant la récolte.

« Les moyens ordinaires étant insuffisants et trop
« lents pour cela, les comités vous en proposent un
« nouveau qui leur est inspiré par leur entière con-
« fiance dans la vertu du peuple. Vous l'emploierez
« dans tous les cas où il n'aura pas déjà été pris
« d'autres mesures, soit par les représentants du
« peuple, soit par les autorités constituées, et dans
« ceux où ces mesures ne vous paraîtraient pas pro-
« duire un effet assez prompt. Les comités laissent
« à votre sagesse le soin d'en régler l'usage et ils
« comptent, pour son exécution, tant sur votre dé-
« vouement que sur celui des administrations de
« district et des autres autorités constituées.

« Invitez fraternellement vos concitoyens à con-
« courir à la réparation des routes par tous les
« moyens qui sont en leur pouvoir; appelez-les tous,
« indistinctement, dans les ateliers que vous ferez
« disposer d'avance par les ingénieurs. Les uns y
« apporteront leurs bras, leurs outils; d'autres y
« amèneront leurs bœufs, leurs chevaux, leurs char-

« rettes ; d'autres enfin fourniront aux ouvriers des « secours et des encouragements de tout genre. Vous « réglerez les salaires d'après les prix courants des « communes sur lesquelles les travaux seront exé- « cutés.

« Fixez, lorsque cela sera praticable, à chaque « commune la tâche qu'elle aura à remplir, eu égard « à sa population et à ses moyens ; par là vous « provoquerez entre elles une émulation aussi louable « qu'utile à la chose publique ; et par le tableau que « vous ferez dresser de la manière dont elles auront « rempli leur tâche, de la célérité qu'elles y auront « apportée, vous mettrez la Convention et les comités « à même de juger quelles sont celles qui auront « le mieux secondé vos efforts et répondu à votre « sollicitude.

« Les comités ne vous proposent pas de stimuler « leur zèle par la perspective des avantages parti- « culiers qu'elles retireront pour leur commerce, « leur approvisionnement, le débit de leurs denrées, « etc., de la réparation des routes qui les avoisinent ; « l'amour de la patrie agira bien plus puissamment « sur elles que toutes ces considérations particu- « lières ; la Convention respecte trop le peuple qu'elle « représente pour en douter. En vain des scélérats « ont voulu le démoraliser : il conserve toujours ses « vertus, et c'est sur elles que la Convention fonde ses « espérances.

« Combien ne sera-t-il pas doux pour les bons ci- « toyens de pouvoir agir de concert pour le bonheur « commun ; de se relier autour des principes de jus- « tice, de liberté, de fraternité qui vont faire la base

« de leur gouvernement, et d'être assurés que leurs « efforts pour le bien public ne seront pas rendus « impuissants par ceux de la malveillance !

« *Signé :* Cambacerès, président; Barras, prési- « dent; Rewbell; J.-B.-Édouard Lespinasse; Obelin; « Treilhard; Royer; Rabaut; Marragon; Duboulot; « Syeys; Servonant; Gillet; Balmain; Carelli; Des- « seaux; Le Breton; Bolot; Mejeurac. »

Quel contraste entre la forme et le fond de cet acte des comités! car, en définitive, ce sont presque les corvées qu'il impose aux populations.

N'est-il pas singulier de voir la République rétablir un abus détruit par Louis XVI? C'est que les hommes ont beau faire, les mêmes nécessités ramènent toujours les mêmes exigences.



DE LA PART

QUI REVIENT A LA PHILOSOPHIE

DANS LES QUESTIONS RELATIVES A L'ALIÉNATION MENTALE;

Par M. A. CHARMA,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Entre les infirmités de toute nature dont notre pauvre espèce est affligée, il n'en est aucune qui nous affecte d'une tristesse plus noire, d'une mélancolie plus profonde que l'aliénation mentale. Quel douloureux spectacle que celui de l'homme, ce roi de la création, découronné, dégradé, tombé si bas qu'il n'a pas même la conscience de sa chute !

Aussi quelle reconnaissance l'humanité ne doit-elle pas aux esprits d'élite qui, comme le docteur Pinel et ses continuateurs, ont, de nos jours, engagé l'étude et le traitement de cette cruelle maladie dans des voies où l'art, qui avait si long-temps désespéré de s'en rendre maître, a déjà obtenu et semble de plus en plus pouvoir se promettre les plus heureux succès.

Mais ce n'est pas assez d'admirer, de bénir les hommes supérieurs qui se dévouent ainsi au soulagement de nos misères ; il nous faut encore, dans la mesure de nos forces, leur venir en aide, et mettre au service de leurs hautes et fécondes pensées le peu que nous pouvons. C'est, Messieurs, dans l'espoir,

que vous trouverez peut-être présomptueux, d'ouvrir, sur la grave question dont je viens vous entretenir un moment, un avis qui pourrait n'être pas inutile, que je vous présenterai quelques réflexions qui me paraissent fondées, que je soumets, dans tous les cas, à votre appréciation.

I. — Permettez-moi d'abord de me demander, de vous demander à vous-mêmes, si nous avons, jusqu'à ce jour, assez nettement séparé l'une de l'autre les deux classes de modifications que nous offre l'aliénation mentale, et renfermé assez rigoureusement chacune des deux sciences auxquelles en revient l'étude dans l'enceinte qui lui est propre et de laquelle elle ne doit pas sortir.

L'aliénation mentale est un phénomène psychologique à la fois et physiologique; elle atteint la vie dans les deux systèmes de fonctions qui tiennent les unes à notre organisation matérielle, les autres à notre organisation intellectuelle et morale (1); il y a là des faits que se doivent partager les deux sciences dis-

(1) Les phénomènes de l'ordre moral dont il s'agit ici sont d'une observation tellement facile, tellement sûre, que le moindre doute ne peut s'élever sur leur existence; tous les médecins le reconnaissent: « J'ai passé en revue, dit Fodéré (Voyez le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, v°. ALIÉNATION MENTALE, t. I, p. 504), les symptômes principaux de l'aliénation mentale; les seuls constants sont les troubles intellectuels. » Et un peu plus bas (p. 507), il ajoute: « Les désordres intellectuels sont les plus constants, les seuls vraiment essentiels des maladies mentales. » — Esquirol déclare, de son côté (*Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, 2 vol. in-8°.; Paris, 1838, t. II, p. 142), que « le nombre des causes morales de la manie est bien plus élevé

tinctes, dont l'une fouille et dissèque le corps, dont l'autre sonde et analyse l'âme ; si l'une d'entre elles les réclame tous et se les approprie, s'emparant de ce qui touche à l'âme et de ce qui regarde le corps, cette science-là, que ce soit la physiologie qui n'a droit que sur le corps ou la psychologie qui n'a droit que sur l'âme, usurpe, accapare, prend le bien et la chose d'autrui, à son grand préjudice d'ailleurs non moins qu'à celui de la science, sa sœur, qu'elle dépouille. La philosophie n'a rien ici à se reprocher : elle s'en est toujours, depuis qu'elle a bien nettement reconnu son domaine, scrupuleusement tenue à ce qui lui est logiquement assigné. Nous n'en saurions dire autant de la médecine, qui s'oublie quelquefois jusqu'à prétendre, avec le docteur Trélat entre autres, que l'étude de l'intelligence lui appartient « dans sa normalité, dans ses anomalies, sous tous ses aspects (1). » Nous invitons la physiologie, dont le royaume est assez vaste, à respecter nos limites comme nous respectons

que celui des causes physiques. » Le même écrivain affirme, dans le même traité (t. II, p. 181), que « l'anatomie pathologique, malgré les travaux très-importants de MM. Foville, Calmeil, Bayle, Guislain, n'a pu encore nous faire connaître la raison organique de la folie ; » et il redit (t. I, p. 17 et suiv.), après le docteur Pinel, qui avait déjà fait cette observation (Voyez le *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1 vol. in-8°., 2e. édition, Paris, 1809, p. 308, § 256), que « l'anatomie la plus scrupuleuse n'a pu presque rien dévoiler sur le vrai siége et le caractère de l'aliénation mentale » ; d'où il ne faudrait pas conclure qu'elle ne parviendra jamais à résoudre cet important problème.

(1) Voyez le docteur Trélat : *La folie lucide, étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*. Paris, 1861, 1 vol. in-8°. Avant-propos, p. XI.

les siennes : laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate, à Platon ce qui appartient à Platon !

Nous voudrions donc qu'il fût reconnu et convenu que la folie est une question aussi psychologique pour le moins que physiologique ; nous voudrions que l'étude en fût remise, pour toute la partie psychologique, à la science dont, à ce point de vue, elle relève nécessairement, c'est-à-dire à la psychologie ; nous voudrions que le psychologue fût mis officiellement, administrativement, en rapport avec les aliénés ; qu'un psychologue fût attaché aux établissements où les aliénés sont recueillis, pour y étudier sous toutes ses formes le mal que la société est si intéressée à bien connaître. Ne semble-t-il pas étrange, en effet, que nous reconnaissions une science appelée *psychologie*, et que, lorsqu'il s'agit pour nous de nous renseigner sur une classe de faits essentiellement psychologiques, au lieu de mettre à contribution un psychologue, nous ayons recours à quelque physiologiste qui, quelle que soit son aptitude, ne peut pas prétendre à s'acquitter de cette tâche accessoire pour lui et supplémentaire, comme s'en acquitterait le savant qui en ferait son affaire spéciale et en quelque sorte son métier (1).

(1) On nous écrit de la Suisse que déjà, en Allemagne, quelques maisons d'aliénés ont mis en pratique ce que nous demandons ici.— Il y a déjà long-temps, d'ailleurs, « qu'un célèbre médecin allemand, le docteur Reil, a senti avec raison, l'importance d'allier des connaissances étendues en médecine avec celles de l'idéologie, pour être à la tête d'un hôpital d'aliénés ; mais, suivant lui, le même médecin ne peut remplir cette double tâche, et il propose de lui en adjoindre un autre qui ait cultivé plus particulièrement l'étude de l'entendement humain ». Nous empruntons ce souvenir au

II. — A ce premier vœu que je viens d'exprimer, je prendrai la liberté d'en ajouter un autre qui n'en est que le complément en quelque sorte obligé. Je dis que la science de l'aliénation mentale ne sera bien faite, pour ce qui concerne son élément psychologique, que lorsqu'on substituera pour cette étude spéciale le psychologue au physiologiste, le philosophe au médecin ; c'est déjà, quoiqu'à mes yeux rien ne soit plus simple, plus vrai, plus évident, un assez gros paradoxe ; qu'allez-vous penser d'une conséquence bien autrement paradoxale, que je voudrais vous amener à tirer avec moi du principe que tout à l'heure j'essayais d'établir et que je ne désespérerais pas de vous faire admettre, si je pouvais donner ici à ma pensée tous les développements qu'elle comporte, si je pouvais réunir autour d'elle toutes les considérations qui l'appuient ?

L'aliénation mentale, si mon premier vœu est exaucé, est donc, en tant que mentale, confiée, pour l'étude que nous avons à en faire, à la science à laquelle sa nature la renvoie. C'est le philosophe, ce n'est plus le médecin, qui en constate les caractères, en enregistre les prodromes, les phases diverses, les terminaisons heureuses ou funestes ; qui, en un mot, en sait et en écrit l'histoire. Mais la science théorique, ici comme partout, appelle à sa suite, si elle ne veut pas rester stérile, les sciences pratiques dont elle n'est que la condition nécessaire : à celui-là qui connaît le mal, incombe le devoir de le prévenir autant

Dictionnaire des sciences médicales, v°. ALIÉNATION, t. Ier., p. 319, article du docteur Pinel, qui, lui, ne partage pas l'opinion du docteur Reil.

que la chose est possible, et, s'il n'a pu le faire, d'en tenter la guérison; l'aliénation mentale connue, deux arts apparaissent qui s'y appliquent : un art préventif, une hygiène, et un art curatif, une thérapeutique. Qu'on ne vienne pas nous dire que cette hygiène et cette thérapeutique morales, que nous voyons sortir de l'étude des phénomènes moraux attachés à la folie, ne sont que des chimères! Tous les médecins aliénistes en reconnaissent l'incontestable réalité et les bienfaisants effets (1); il est tel de leurs malades que les bains tièdes, les douches, les saignées ont laissé dans l'état où ils l'avaient pris et qui s'est tout à coup trouvé rétabli par un ingénieux artifice, par un mot placé à propos, par une influence toute spirituelle exercée sur son intelligence ou sa volonté (2).

(1) Il ne faut pas, dit Esquirol (dans le livre déjà cité, t. Ier., p. 465), se borner à l'administration de quelques médicaments; qu'on soit bien convaincu « que la médecine morale, qui cherche dans le cœur les premières causes du mal, qui plaint, pleure, console, partage les souffrances, réveille l'espérance, est souvent préférable à toute autre. » — « C'est souvent bien moins par les médicaments que par des moyens moraux... qu'on peut faire une heureuse diversion aux idées tristes des mélancoliques. » Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e. édition, p. 348, § 282.

(2) J'aurais des milliers de faits à citer à l'appui de cette assertion; j'en prends dans le nombre un ou deux au hasard. Ambroise Paré guérit un hypocondriaque, qui croyait avoir des grenouilles dans l'estomac, en lui faisant prendre un purgatif énergique; on avait furtivement introduit de petites grenouilles dans le vase qui devait recevoir les matières rejetées (Voyez Esquirol, t. I, p. 210). Un autre refuse d'uriner, par la crainte qu'il a d'inonder la terre; on ne l'y décide qu'en lui persuadant qu'un violent incendie vient d'éclater et qu'il n'y a pas d'autre moyen de l'éteindre (Id., *Ibid.*, p. 474).

Esquirol vous dira quel prix il attache au traitement moral, soit qu'on veuille prévenir l'explosion d'un accès, soit qu'on ait à traiter la maladie dans son cours, soit qu'on ait à confirmer la convalescence (1). Il faut voir avec quelle candeur le docteur Pinel, qui ne craint pas de rendre justice à qui de droit, sentant assez, en homme supérieur qu'il est, que sa part dans le bien qui se fait autour de lui sera toujours assez belle, reconnaît tout ce qu'il doit, tout ce que doivent ses malades à une femme chargée de les surveiller, et qui, ayant acquis une connaissance profonde de leurs dispositions intérieures, avait fini par exercer sur eux un empire extraordinaire (2).

(1) Voyez Esquirol, t. I, p. 134.

(2) « C'est sous ce rapport que la surveillante, Mme. Pussin, m'a paru réunir des qualités rares. Je l'ai vue avec étonnement, à Bicêtre, approcher des maniaques les plus furieux, les calmer par ses propos consolants, et leur faire accepter une nourriture qu'ils refusaient avec dureté de toute autre main... Combien de fois ne l'ai-je point vue arrêter, par une heureuse supercherie, des rixes dont les suites auraient pu être funestes!.. Une circonstance... me fit connaitre un jour, dans toute son étendue, cette heureuse fécondité de moyens dans l'art de maîtriser les aliénés. Un jeune homme... se glisse dans la cuisine, s'empare d'un couperet propre à hacher les herbes,... et menace de couper la tête au premier qui osera s'avancer. La surveillante, sans s'effrayer, prend une tournure adroite : « Pourquoi empêcher, dit-elle, cet homme fort et robuste de travailler avec moi ? » Elle lui parle avec douceur, l'engage à s'approcher d'elle avec l'instrument qu'il a saisi ; elle lui montre même la manière dont il doit s'en servir pour hacher les herbes ; elle feint de se féliciter d'avoir un aide pareil. L'aliéné, trompé par cette innocente ruse, ne s'occupe que de son travail, et, à un signal donné, il est investi par les gens de service, qui l'enlèvent sans aucun danger, et l'emportent dans sa loge pendant que l'instrument reste entre les mains de la surveillante. On pourrait défier l'homme

Serait-ce donc, Messieurs, être trop exigeant que de demander qu'on remplace à Bicêtre cette dame Pussin, qui n'est rien moins qu'un psychologue, mais un psychologue de rencontre et d'instinct, par un psychologue de profession, possédant tous les secrets du métier et ayant de longue main appris à s'en servir? Le traitement physiologique n'en reste pas moins, bien entendu, aux mains habiles qui seules savent l'administrer; nous ne réclamons pour notre philosophie que le traitement moral. Laissons, Messieurs, laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate; mais restituons à Platon ce qui appartient à Platon!

III. — Puisque vous avez bien voulu, Messieurs, entendre déjà les deux souhaits que je viens de formuler devant vous, veuillez m'accorder encore un moment d'attention pour en entendre un troisième qui me paraît faire corps avec les deux premiers, et qui ne s'en doit point séparer. Ce n'est pas seulement la médecine et la philosophie qui ont, chacune à leur point de vue, affaire à l'aliénation mentale. Il est une de nos institutions sociales les plus considérables qui, elle aussi, la rencontre dans ses voies et qui est très-intéressée à la connaître ou du moins à la reconnaître à de sûrs indices, appelée qu'elle est à la juger.

le plus habile et le plus versé dans la connaissance des maniaques, de saisir avec plus de finesse et de promptitude le parti le plus sûr à prendre dans une conjoncture alarmante. » Pinel, *loc. cit.*, p. 220, § 198.

Un acte qui matériellement tombe sous la main de la justice, un meurtre, par exemple, est déféré aux tribunaux. Une question à son propos se soulève. L'agent, quand il a frappé sa victime, était-il dans son bon sens? S'est-il librement déterminé? Peut-il être considéré comme responsable de son acte? Ou bien ne faut-il voir en lui que l'instrument passif et aveugle d'une force par laquelle il a été irrésistiblement entraîné, et qui, en égarant son intelligence, en violentant sa volonté, lui a enlevé la libre disposition de lui-même? Indécis, inquiet en présence d'un fait dont le caractère ne lui est pas suffisamment révélé, le juge hésite; il ne s'en fie pas à ce qu'il a pu apprendre accidentellement, sans l'avoir expressément étudié, de l'état sur lequel il aura à se prononcer; il invoque, pour en aider son inexpérience, l'expérience des hommes qu'une étude spéciale des phénomènes qu'il s'agit d'apprécier aura familiarisés avec eux; en d'autres termes, il appelle des experts comme il en appelle toutes les fois qu'une question se produit qui exige, pour être résolue, des connaissances dont il n'a pas dû, avant de monter sur son siége, faire nécessairement provision. Que la médecine ici élève donc la voix! qu'elle mette en relief, si elle a pu les saisir, les quelques symptômes physiologiques qui détermineront d'une manière telle quelle l'état mental de l'accusé, et le caractère fatal ou libre de son acte! Mais c'est surtout au psychologue qu'en pareille occurrence des renseignements précis seront utilement demandés : c'est surtout par des indices puisés dans les dispositions morales de l'agent que l'enquête faite à son propos éclairera de

toute la lumière qu'elle comporte la situation obscure qu'il s'agit de bien voir pour la bien qualifier.

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que les choses se passent? Ouvrez au hasard les comptes-rendus des débats où la science vient donner, aux assises, des éclaircissements de ce genre : est-ce un médecin, à proprement parler, que la justice entend? N'est-ce pas un philosophe? On entretient le tribunal de la *faiblesse d'esprit* de l'accusé, de la *légèreté de son caractère*, de l'*énergie de ses passions*, de ses *mauvaises habitudes*, de son *orgueil démesuré*, de sa *soif excessive de célébrité*, de sa *susceptibilité maladive*, des *idées fausses dont depuis long-temps il est empoisonné* (1) : partout de la psychologie; de la physiologie nulle part! Et nous sommes loin de nous en plaindre! La société comprend bien que c'est là surtout qu'elle trouvera ce qu'elle cherche. Mais alors qu'elle aille donc tout droit à la science spéciale qui seule peut répondre, avec toute la précision désirable, aux questions qu'elle se pose! Vous voulez un renseignement géologique? Le demandez-vous à l'astronome? Vous voulez un document astronomique? Est-ce au géologue que vous vous adressez? Puisqu'il s'agit ici d'un éclaircissement plus spécialement psychologique, consultez donc avant tout le psychologue! Encore une fois laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate, à Platon ce qui appartient à Platon!

(1) J'avais sous les yeux, quand j'écrivais ces quelques lignes, une déposition du docteur Parchappe, inspecteur général des Établissements d'aliénés de France, devant la Cour d'assises de la Seine (audience du 15 décembre 1862), à aquelle la plupart de ces détails sont empruntés.

PIÈCES DE VERS,

PAR M. BIGOT,

Membre correspondant.

DEVANT UN BERCEAU.

Le soir, près de toi, mon enfant si chère,
Tandis que tu dors sous le blanc rideau,
Seul je viens rêver : — Dieu mit pour un père
Tant de rêves d'or autour d'un berceau !

Dans notre foyer ta douce présence
Promet à ma veille un beau lendemain ;
Tu deviens pour moi la fleur d'espérance
Que Dieu fait éclore au bord du chemin.

Quand le sommeil clôt ta rose paupière,
Que ton esprit flotte au céleste lieu,
Dis, vois-tu passer l'ardente prière
Qui monte pour toi de mon cœur à Dieu ?

Dès notre passage au seuil de ce monde,
Il faut du bon Dieu demander l'appui ;
Car il vient des jours d'angoisse profonde
Où le cœur brisé n'a d'espoir qu'en lui.

Enfant, ton étoile à peine se lève :
Dans ton avenir nul œil ne peut voir ;

Sourires et pleurs, la vie est un rêve,
Mais le rêve est long de l'aurore au soir!

C'est d'abord pour nous la rieuse enfance,
L'ardente jeunesse aux rêves d'amour;
Puis déception, vieillesse et souffrance:
Dieu donne à chacun sa part chaque jour.

Quel que soit le lot que le ciel t'envoie
Ange d'ici-bas, reçois en ton cœur
Les biens et les maux avec même joie:
Les biens et les maux viennent du Seigneur.

Souviens-toi du pauvre en tes jours prospères;
Partage avec lui ton pain et ton feu :
Humbles ou puissants, les hommes sont frères,
C'est en les aimant que nous aimons Dieu.

Et toi, Dieu tout bon, à ce rameau frêle
Mesure le vent, l'ombre et le soleil;
Tiens sur mon enfant ta main paternelle
Et mets dans son cœur ton divin conseil.

Père qui répands l'air et la lumière
Sur le chêne altier, sur l'humble roseau,
Mon Dieu, Dieu tout bon, entends la prière
D'un père à genoux au pied d'un berceau!



NOTRE VIEUX CURÉ.

Autrefois, dans notre village,
Vivait un modeste curé,
Vieillard au front courbé par l'âge
Et des malheureux vénéré.
Il visitait sous l'humble mousse
La pauvreté dans l'abandon ;
Et quand il parlait, sa voix douce
Parlait de paix et de pardon.

A sa porte, au jour de l'épreuve,
Personne ne frappait en vain ;
Avec l'orphelin et la veuve
Il savait partager son pain.
Si quelque brebis indocile
Loin du droit chemin s'égarait,
Tendre appui du roseau fragile,
Doucement il la ramenait.

Quand les habitants du village
Venaient prendre l'air frais du soir,
Autour du chêne au grand feuillage
Avec eux il allait s'asseoir ;
Quand la nuit était froide et noire
Il allait, au coin de leur feu,
Leur dire une touchante histoire,
Prise dans le livre de Dieu.

Le dimanche, après la prière,
Il leur disait : Aimez-vous bien ;
L'amour est la vertu première,
Et sans l'amour la foi n'est rien.

Ne condamnez jamais personne ;
Aux lois de Dieu soyez soumis :
Si vous voulez qu'il vous pardonne,
Pardonnez à vos ennemis !

Puis, dans sa naïve éloquence,
Il prêchait avec charité :
A l'épouse, la bienveillance ;
A l'époux, la fidélité ;
A l'opprimé, la patience ;
Au coupable, le repentir ;
Au jeune enfant, l'obéissance ;
Au vieillard, la vie à venir !

A sa fête, garçons et filles
Lui portaient bouquets et présents ;
On le voyait sous les charmilles
Sourire à leurs jeux innocents ;
Chacun l'aimait, car sous son aile
Venait s'abriter le malheur ;
Car sa tendresse paternelle
Prenait part à chaque douleur. .

Mais vint la mort, qui tout emporte...
Un soir, hélas ! du vieux pasteur
Elle alla frapper à la porte :
Il s'endormit dans le Seigneur.
Il ne voulut qu'une croix noire
Pour accompagner son cercueil ;
Et, pour honorer sa mémoire,
Tout le village prit le deuil.

AUX ARMES !

POUR LES VICTIMES DE LA CRISE COTONNIÈRE.

(Février 1863.)

Debout ! France, debout ! — La rumeur des combats
Retentit dans la plaine. Allons ! arme ton bras;
Compte tes légions, prépare ta défense :
L'ennemi te défie, et, terrible, il s'avance...
Son pied foule déjà ta frontière du Nord.
— Inspire à tes enfants un héroïque effort,
France ! et pour conquérir tes rives entamées,
Allons ! comme autrefois, lance quatorze armées !
— Mais ce n'est pas le fer, ce n'est pas le canon,
Qu'en cette guerre étrange il faut pour vaincre ; non !
Il faut la main qui donne et la voix qui console ;
Il faut le pain conquis sur le plaisir frivole ;
Il faut des cœurs émus aux souffrances d'autrui,
Anxieux pour demain sous le poids d'aujourd'hui ;
Il faut le superflu, bien plus, le nécessaire,
Les pleurs de l'indigent, l'or des grands de la terre,
Le denier du vieillard, l'obole de l'enfant ;
Il faut la Charité debout et combattant,
Car l'ennemi, c'est la Misère !!!

MÉMOIRES.

AUX ARMES

[illegible]

[illegible]

CINÉMATIQUE.

THÉORÈMES GÉNÉRAUX

RELATIFS A LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN DE CORDAGES;

Par M. Ch. GIRAULT,

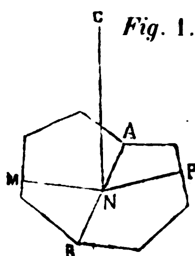
Membre titulaire.

PRÉLIMINAIRES.

1. Si un cordon flexible et inextensible est tendu sur une surface courbe contre laquelle les frottements sont nuls, il y affecte la figure d'une ligne en tous les points de laquelle la normale principale est normale à la surface.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la surface comme étant polyédrale. Soient AMB et APB (fig. 1)

Fig. 1.



deux faces élémentaires consécutives sur lesquelles s'appliquent les deux éléments consécutifs MN et NP du cordon. Les tensions de MN et de NP doivent être

égales, puisque les frottements sont nuls. La résultante de ces deux tensions doit donc être dirigée suivant la bissectrice NC de l'angle MNP; et, pour que cette résultante maintienne le point N du cordon en équilibre sur l'arête AB d'intersection des deux faces AMB et APB, il faut que la bissectrice NC soit perpendiculaire à AB. Ainsi, l'angle ANC est droit, l'angle MNC est infiniment peu différent d'un droit, et par suite la droite NC est perpendiculaire au plan MNA; d'où l'on voit que la droite NC est à la fois normale à l'élément superficiel AMB, et normale principale de la ligne MNP. Le fil embrasse donc sur la surface une ligne géodésique, et, s'il la quitte en formant deux brins rectilignes, ces brins se confondent avec les tangentes extrêmes de la ligne géodésique.

2. Ce point établi, nous allons étudier la transmission du mouvement lorsqu'elle se réalise au moyen d'un cordon qui relie deux corps solides à surfaces parfaitement polies, embrasse sur chacun d'eux une ou plusieurs lignes géodésiques, et va une ou plusieurs fois de l'un à l'autre suivant la direction d'une tangente commune à deux arcs géodésiques des deux surfaces. Les liaisons seront supposées complètes pour chacun des deux corps solides, et le cordon sera sans fin, ou fixé par chacune de ses extrémités à l'un ou à l'autre des deux corps; ou bien l'une des deux extrémités sera libre, et le brin qui s'y termine glissera contre l'un des corps supposé fixe.

Dans tous les cas, d'ailleurs, nous admettrons que les deux surfaces offrent au cordon des liaisons stables, c'est-à-dire des liaisons que ne peuvent détruire de très-petits dérangements de système : en sorte

qu'à un mouvement continu de ce système correspondra un déplacement continu, sur chacune des surfaces, des lignes géodésiques embrassées par le cordon.

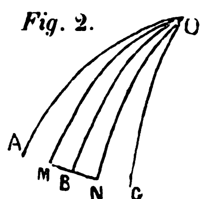
§ 1er. — PROPRIÉTÉS RELATIVES AUX LIGNES GÉODÉSIQUES D'UNE SURFACE.

8. THÉORÈME. — *Si l'on trace sur une surface une infinité de lignes géodésiques issues d'un point donné, et si l'on prend sur ces lignes, à partir de ce point, des arcs de même longueur, le lieu géométrique de leurs extrémités coupe à angle droit toutes les lignes géodésiques.*

La propriété se justifie aisément si la surface est développable. En effet, après développement, les lignes géodésiques se transforment en des droites partant du point donné; le lieu géométrique, en une circonférence dont ce point est le centre, et que, pour cela, les droites rencontrent orthogonalement. Or, le développement, on le sait, n'altère pas la grandeur des angles sous lesquels se coupent les lignes situées sur la surface.

Considérons maintenant le cas d'une surface S quelconque. Soit O (fig. 2) le point donné sur S;

Fig. 2.



soient OA, OB, OC, .. des arcs géodésiques de S, infini-

ment voisins deux à deux, et de même longueur l. Imaginons que l'on construise la surface s_a enveloppe des plans tangents à s le long de OA ; et de même, les surfaces s_b, s_c, .. enveloppes des plans tangents à s le long de OB, OC, ... Les surfaces consécutives s_a, s_b, s_c, .. se coupent deux à deux suivant des lignes OM, ON, .. qu'on peut regarder comme les arêtes d'une surface mixte enveloppe des surfaces s_a, s_b, s_c, .., et dont, par exemple, MON est la face située sur s_b. Cette surface mixte diffère infiniment peu de la surface s; elle a pour lignes géodésiques les arcs OA, OB, OC, .., puisqu'elle a mêmes normales que s le long de ces arcs; si on la substitue à la surface s, on sera conduit à substituer au lieu géométrique des points A, B, C, .. le lieu géométrique d'éléments tels que l'élément MN qui s'obtient en fixant au point o l'extrémité d'un fil de longueur l, tendant ce fil sur la surface s_b, et faisant mouvoir contre s_b son autre extrémité, entre les arêtes OM et ON. Or, cet élément passe au point B; il coupe à angle droit l'arc OB, puisque la surface s_b est développable; le lieu géométrique des éléments MN, et par conséquent le lieu géométrique des points A, B, C, .., coupe donc à angle droit les lignes géodésiques issues du point o sur la surface s.

4. *Nota :* Deux éléments MN consécutifs n'ont pas nécessairement une extrémité commune; mais on est sûr que ces deux éléments, considérés comme infiniment petits du premier ordre, rencontrent une même arête en des points distants l'un de l'autre d'un infiniment petit au moins du second ordre. Cela résulte de ce que chaque élément MN détermine, sur

les arêtes qui lui correspondent, des arcs OM et ON qui diffèrent de l d'un infiniment petit au moins du second ordre : comme on peut le voir en développant la face S_h et comparant à leurs cordes les arcs OM et ON transformés. Le lieu des éléments MN constitue donc une seule et même ligne continue.

5. THÉORÈME. — *La différence de longueur de deux arcs géodésiques* OM *et* OM′ (fig. 3) *issus d'un même point*

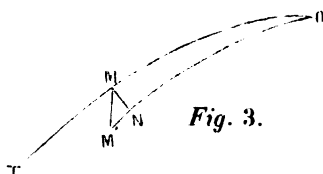


Fig. 3.

O, *et dont les extrémités* M *et* M′ *sont infiniment voisines, est égale à la projection de la distance* MM′ *sur l'une des tangentes extrêmes.*

Pour le prouver, du point O comme pole, décrivons sur la surface, avec un fil tendu de longueur égale à OM, un arc MN qui rencontre en N l'arc OM′. Nous aurons ON=OM, et par suite OM′—OM=M′N. Menons la droite MM′. Il résulte du théorème du n°. 3, que le triangle élémentaire MNM′ est rectangle en N : en sorte qu'on a

$$M'N = MM' . \cos MM'N.$$

Or, si MT est la tangente à l'arc OM au point M, cette égalité peut s'écrire encore

$$OM' - OM = MM' . \cos M'MT,$$

et donne, quel que soit le plus grand des deux arcs OM et OM', l'expression de leur différence OM'—OM.

6. THÉORÈME. — *La différence de longueur de deux arcs géodésiques qui ont leurs extrémités infiniment voisines deux à deux, est égale à la somme algébrique des projections sur les tangentes extrêmes d'un même arc, des droites élémentaires qui joignent ces extrémités deux à deux.*

Soient, en effet, MN et M'N' (fig. 4) les deux arcs

Fig. 4.



considérés, MT et NU les tangentes extrêmes du premier; menons l'arc géodésique M'N, et soit NV sa tangente au point N, laquelle forme un angle infiniment petit avec la tangente NU. D'après ce qui a été vu au numéro précédent, on a : d'une part,

$$M'N - MN = MM' . \cos M'MT;$$

de l'autre,

$$M'N' - M'N = NN' . \cos N'NV.$$

Ajoutant ces deux égalités, et substituant à l'angle N'NV l'angle N'NU qui en diffère infiniment peu, on obtient la formule

$$M'N' - MN = MM' . \cos M'MT + NN' . \cos N'NU.$$

qui montre que la différence M'N'—MN est égale à la somme algébrique des projections des distances MM' et NN' sur les tangentes extrêmes de l'arc MN.

Nota : Ce théorème, aussi bien que celui qui précède, suppose que l'on a négligé, dans l'expression de la différence, des quantités infiniment petites devant la différence elle-même.

§ 2. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT D'UN CORPS SOLIDE A UN AUTRE, AU MOYEN D'UN FIL SANS FIN QUI EMBRASSE LE PREMIER ET TRAVERSE UN ANNEAU INFINIMENT PETIT FIXÉ AU SECOND.

7. THÉORÈME.— *Lorsqu'un fil sans fin embrasse d'une part un corps solide fixe, et va de l'autre traverser un anneau mobile infiniment petit, sans cesser d'être tendu, le déplacement élémentaire de l'anneau est nécessairement perpendiculaire à la bissectrice de l'angle des deux brins rectilignes.*

Soit B l'anneau (fig. 5), MAN l'arc géodésique em-

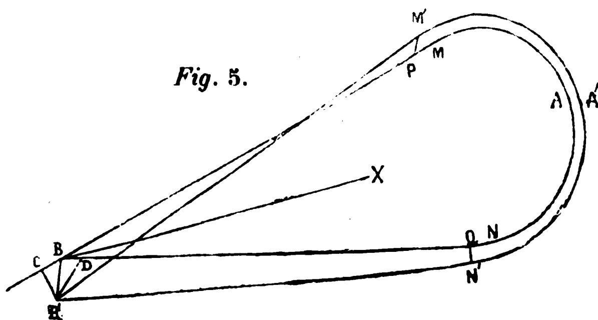


Fig. 5.

brassé sur le corps par le fil, BM et BN les deux brins

rectilignes qui aboutissent à l'anneau et se confondent avec les tangentes extrêmes de l'arc MAN. Pendant un temps infiniment petit, qui sera dit du premier ordre, l'anneau subit un déplacement élémentaire BB'; le fil se déplace; il embrasse sur le corps un nouvel arc géodésique M'A'N', dont les tangentes extrêmes sont B'M' et B'N'. L'élément BB' est un infiniment petit du premier ordre; il en est de même des angles formés par les brins B'M' et B'N' avec les brins respectifs BM et BN : cela résulte de la continuité. D'ailleurs, la longueur du cordon reste invariable.

Projetons le point M' en P sur la tangente BM, le point N' en Q sur la tangente BN. Du théorème du numéro 6 il résulte que l'on a, aux infiniment petits près d'un ordre supérieur au premier, l'égalité

$$M'A'N' = PMANQ,$$

laquelle, vu l'inextensibilité du fil, entraîne la suivante :

$$BP + BQ = B'M' + B'N'.$$

Projetons maintenant le point B' en D sur NB, et en C sur MB prolongé; nous déterminerons ainsi les segments CP et DQ, projections respectives des brins B'M' et B'N', qui n'en diffèrent que par des infiniment petits d'un ordre supérieur au premier. Nous pourrons donc écrire les égalités

$$B'M' = BP + BC, \quad B'N' = BQ - BD,$$

qui, rapprochées de la précédente, conduisent à la condition

$$BC = BD,$$

d'où résulte l'égalité des triangles rectangles élémentaires BCB' et BDB'. La droite BB', distincte ou non de la bissectrice de l'angle CBD, est donc perpendiculaire à la bissectrice BX de l'angle MBN des deux brins rectilignes : ce qui était à démontrer.

8. On conclut évidemment de là que la vitesse de l'anneau B est perpendiculaire à la bissectrice BX.

9. THÉORÈME. — *Les liaisons étant les mêmes qu'au n°. 7, mais le corps solide étant en mouvement, la vitesse absolue v de l'anneau, et la vitesse u qu'il aurait s'il était lié d'une manière invariable avec le corps solide, ont à chaque instant même projection sur la bissectrice de l'angle des deux brins.*

Soient, en effet, les vitesses u et v représentées géométriquement par les droites BG et BH (fig. 6). La

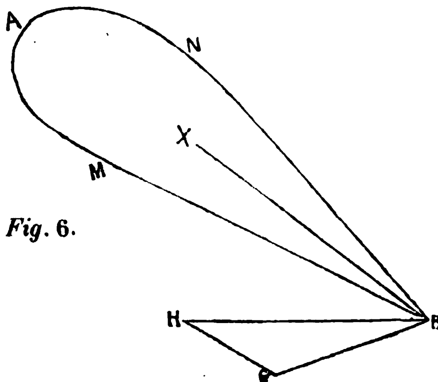


Fig. 6.

droite GH, qui va du point G au point H, représente alors la vitesse de l'anneau relativement au corps re-

gardé comme fixe. Or, ainsi qu'on l'a dit au numéro 8, cette dernière vitesse doit être perpendiculaire à la bissectrice BX de l'angle des deux brins. Donc, les droites BG et BH doivent avoir même projection sur BX.

10. Premier corollaire. *Transmission d'un mouvement rectiligne.*—Si l'anneau B se rattache à un second corps solide, et si chacun des corps a des liaisons telles qu'il ne puisse se mouvoir que parallèlement à une direction donnée, on déduit du théorème précédent un moyen simple de comparer à chaque instant leurs vitesses. Il consiste à mener par le point B, des droites BI et BK respectivement parallèles aux directions données des vitesses u et v, et à les terminer, en I et K, à un plan quelconque perpendiculaire à la bissectrice BX. Les longueurs BI et BK de ces droites sont directement proportionnelles aux vitesses u et v.

11. Second corollaire. *Transformations entre mouvement rectiligne et mouvement circulaire.* — Supposons que le corps embrassé par le fil soit assujetti à se mouvoir parallèlement à une direction donnée, et le corps auquel est fixé l'anneau à tourner autour d'un axe donné. Soit u la vitesse linéaire du premier, a la vitesse angulaire du second, r la distance du point B à l'axe de rotation. La vitesse absolue v du point B a pour grandeur ar, et sa direction est perpendiculaire au plan de l'axe et du point B. Les vitesses u et v ayant même projection sur la bissectrice, on est conduit à déterminer graphiquement le rapport $\frac{u}{a}$ de la manière suivante : on mène par le point B une première droite BK de longueur r, perpendiculaire au plan de l'axe et du point B, puis une seconde droite

BI parallèle à la direction de la translation, et que l'on termine à son point I de rencontre avec un plan mené par le point K perpendiculairement à la bissectrice; on a alors la proportion $\frac{u}{ar}=\frac{\text{BI}}{\text{BK}}$, qui donne, après simplification, l'égalité

$$\frac{u}{a}=\text{BI}.$$

12. Considérons maintenant le cas où le corps embrassé par le fil est mobile autour d'un axe donné, et l'autre parallèlement à une direction donnée. Appelons a la vitesse angulaire du premier, v la vitesse de translation du second; soit r la distance du point B à l'axe de rotation. La vitesse u est alors égale à ar, et sa direction est perpendiculaire au plan de l'axe et du point B. Les vitesses u et v ont même projection sur la bissectrice; on peut donc obtenir le rapport $\frac{v}{a}$ au moyen de la construction suivante : on mène par le point B une première droite BI de longueur r, perpendiculaire au plan de l'axe et du point B, puis une seconde droite BK parallèle à la direction de la translation, et que l'on termine à son point K de rencontre avec un plan mené par le point I perpendiculairement à la bissectrice; on a alors la relation $\frac{v}{ar}=\frac{\text{BK}}{\text{BI}}$, qui, simplifiée, devient

$$\frac{v}{a}=\text{BK}.$$

On voit qu'en réalité cette solution ne diffère pas

de la solution trouvée pour le cas précédent, chacune fournissant, par les mêmes constructions, à un moment quelconque, le rapport de la vitesse de translation à la vitesse de rotation.

13. Troisième corollaire. *Transmission d'un mouvement circulaire.* — Le corps embrassé par le fil est mobile autour d'un axe donné, et le corps auquel est fixé l'anneau peut tourner autour d'un autre axe également donné. On veut comparer, à un instant quelconque, la vitesse angulaire a du premier à la vitesse angulaire b du second. Soient pour cela r et s les distances respectives du point B au premier axe de rotation et au second. La vitesse u est égale à ar, et la vitesse v égale à bs. Toutes deux ont même projection sur la bissectrice. Leurs directions sont connues, chacune d'elles étant perpendiculaire au plan de l'axe correspondant et du point B. On mène donc par ce point B des droites BI et BK respectivement parallèles aux directions de u et v, et on les termine, en I et K, à un plan quelconque perpendiculaire à la bissectrice. On obtient ainsi la relation $\frac{bs}{ar}=\frac{\text{BK}}{\text{BI}}$, d'où l'on tire

$$\frac{b}{a}=\frac{\text{BK}.r}{\text{BI}.s}.$$

La valeur de $\frac{b}{a}$ se réduit d'ailleurs au rapport de deux lignes, si l'on a eu soin de prendre BI égal à r, ou BK égal à s, en choisissant convenablement le plan perpendiculaire à la bissectrice, auquel se terminent les droites BI et BK.

§ 3. TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN DES LIAISONS DITES DE RÉVERBÈRE.

14. Voici en quoi consistent ces liaisons : un cordon est fixé en un point A d'une surface sur laquelle il embrasse l'arc géodésique AM (fig. 7) ; il la

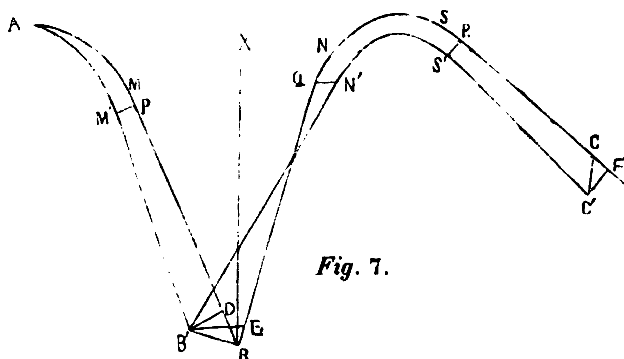


Fig. 7.

quitte en M, suivant la tangente extrême MB de cet arc, traverse en B un anneau infiniment petit, et prend une direction nouvelle BN, pour aller embrasser, sur une seconde surface, un arc géodésique NS de tangentes extrêmes NB et SC ; enfin, il quitte cette surface en S, suit la tangente SC et se termine en C. Les deux surfaces restant fixes, le point B se déplace infiniment peu, ainsi que le point C, sans que le cordon cesse d'être tendu ; le premier se transporte en B', le second en C' ; les nouveaux arcs géodésiques embrassés sur les surfaces sont AM' et N'S' ; et les nouveaux brins rectilignes sont M'B', B'N' et

s'c', tangentes extrêmes des nouveaux arcs. Cela posé,

15. THÉORÈME. *La projection sur le brin* SC *prolongé, du déplacement élémentaire* CC', *est égale à la somme des projections sur les brins* BM *et* BN, *du déplacement élémentaire* BB'.

En effet, projetons les points M' et B' sur MB, en P et D; les points B' et N' sur BN, en E et Q; les points S' et C' sur SC, en R et F; nous aurons, aux infiniment petits près du second ordre, les égalités

$$PD = M'B', \quad EQ = B'N', \quad RC = S'C' - CF.$$

D'ailleurs, en vertu des théorèmes des numéros 5 et 6, on a, dans la même approximation, les égalités suivantes :

$$AMP = AM', \quad QNSR = N'S'.$$

Si l'on ajoute les cinq relations membre à membre, la somme des premiers membres donne la longueur totale du cordon AC diminuée de BD et de BE; la somme des seconds membres donne la longueur totale du cordon AC' diminuée de CF; et, comme le cordon est inextensible, on en conclut la relation

$$CF = BD + BE,$$

qu'il s'agissait d'établir.

16. De là on déduit que la projection de la vitesse du point C sur le brin SC prolongé, est égale à la somme des projections, sur les brins BM et BN, de la vitesse du point B.

17. Il est facile de démontrer que cette somme de

projections est égale à la projection de la vitesse du point B sur la bissectrice BX de l'angle des deux brins, multipliée par le double du cosinus de la moitié de cet angle : ce qui fournit une expression simple du rapport des vitesses des points C et B, projetées respectivement sur le brin SC prolongé et sur la bissectrice BX.

18. Si l'anneau B, d'une part, et, de l'autre, l'extrémité C du cordon sont fixés à deux corps solides pour chacun desquels les liaisons sont complètes, le cordon permettra de transmettre le mouvement de l'un à l'autre. D'ailleurs, les directions des vitesses des points B et C seront connues pour chaque position du système; on pourra donc, en s'appuyant sur la remarque précédente, comparer à chaque instant leurs intensités. C'est ce que nous laissons au lecteur le soin de faire.

19. Si l'extrémité C reste immobile, ou si elle se déplace suivant une direction perpendiculaire à SC, la projection du déplacement BB′ sur la bissectrice doit être nulle : ce qui montre, comme au n°. 7, que le déplacement BB′ doit être dirigé perpendiculairement à la bissectrice.

§ 4. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UN FIL QUI S'ENROULE ET SE DÉROULE.

20. Un fil inextensible AMNB (fig. 8), dont l'extrémité A est fixée en un point d'un premier corps solide, et l'extrémité B en un autre point d'un second corps solide, embrasse sur le premier l'arc géodé-

sique AM, sur le second l'arc géodésique BN, et va de

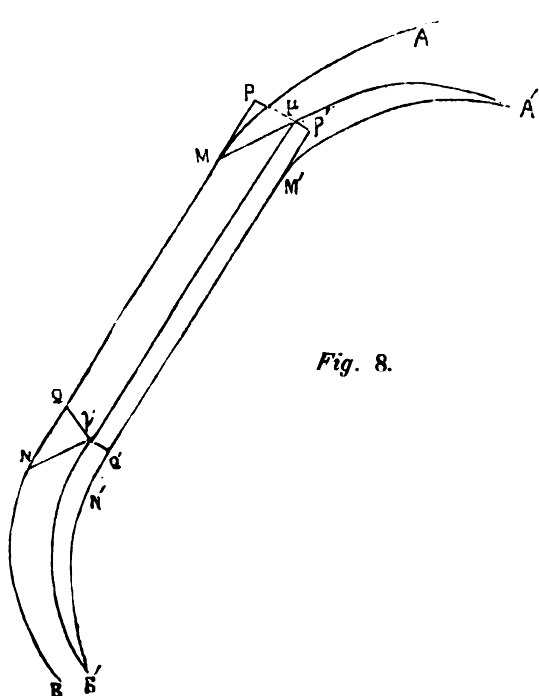


Fig. 8.

l'un à l'autre suivant la tangente commune MN. Les deux corps se déplacent infiniment peu, et le cordon, toujours tendu, affecte la figure nouvelle A'M'N'B', où M'N' est la tangente commune aux arcs géodésique A'M' et B'N' embrassés sur les deux corps. L'arc AM tracé sur la première surface vient prendre la position A'μ; l'arc BN tracé sur la seconde vient prendre la position B'ν ; les déplacements élémentaires des

points M et N des deux corps solides sont ainsi $M\mu$ et $N\nu$. Cela posé,

THÉORÈME. — *Les déplacements élémentaires* $M\mu$ *et* $N\nu$ *ont sur* MN *des projections égales.*

Pour le prouver, joignons le point μ au point ν par la droite $\mu\nu$; projetons le point ν en Q et Q' sur les droites MN et M'N', le point μ en P et P' sur les mêmes droites prolongées. Les segments PQ et P'Q' diffèrent entre eux d'un infiniment petit du second ordre, comme étant les projections d'une même droite $\mu\nu$ sur les droites MN et M'N' qui forment avec $\mu\nu$ des angles infiniment petits du premier ordre. On peut donc écrire

$$PQ = P'Q'.$$

D'une autre part on a, vu l'inextensibilité du fil,

$$AMNB = A'M'N'B',$$

ou

$$AM + MN + NB = A'M' - M'P' + P'Q' + Q'N' + N'B'.$$

Des deux membres de cette égalité, retranchons, d'une part, les quantités NB et $Q'N' + N'B'$, comme toutes deux égales à $\nu B'$, de l'autre, les quantités AM et $A'M' - M'P'$, comme toutes deux égales à $A'\mu$; il viendra

$$MN = P'Q'.$$

On en conclut

$$MN = PQ,$$

et par conséquent

$$MP = NQ,$$

ce qu'il s'agissait de démontrer.

21. On peut dire encore que les vitesses u et v des points M et N des deux corps solides, ont sur le brin MN des projections égales.

22. Corollaire. — Si, pour chacun des corps solides, et abstraction faite du cordon, les liaisons sont complètes, on connaît à chaque instant les directions des vitesses u et v; le théorème qui précède, peut servir alors, de la manière suivante, à comparer leurs intensités : on prend sur la droite MN (fig. 9),

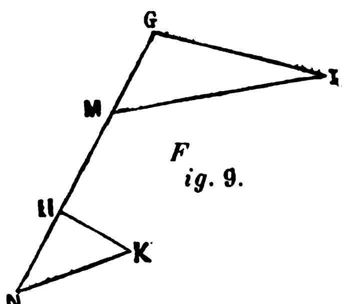


Fig. 9.

à partir des points M et N et dans le même sens, des longueurs égales MG et NH, arbitraires d'ailleurs. On mène par les points G et H des plans perpendiculaires à la droite MN, et par les points M et N des droites MI et NK respectivement parallèles aux directions des vitesses u et v; on limite ces droites à leurs points I et K de rencontre avec les plans respectifs, et l'on a, comme il est facile de le démontrer, la proportion

$$\frac{v}{u}=\frac{NK}{MI}.$$

22. Si les liaisons ne permettent aux deux corps solides que des mouvements de translation ou de rotation, la formule précédente fournit un moyen simple d'en comparer à chaque instant les vitesses. Ainsi :

Primo.—Les deux mouvements étant de translation, elle donne immédiatement le rapport de leurs vitesses linéaires ;

Secundo. — Le premier corps tournant avec la vitesse angulaire a autour d'un axe situé à la distance r du point M, et le second corps ayant un mouvement de translation de vitesse linéaire v, on a la formule

$$\frac{v}{ar}=\frac{\text{NK}}{\text{MI}},$$

ou simplement

$$\frac{v}{a}=\text{NK}.$$

si l'on a pris MI égal à r, en disposant convenablement de la longueur MG ;

Tertio. — Le mouvement du premier corps et celui du second consistant en des rotations effectuées autour d'axes qui passent respectivement à des distances r et s des points M et N, et les vitesses angulaires étant respectivement a et b, on a la formule

$$\frac{b}{a}=\frac{r.\text{NK}}{s.\text{MI}},$$

où le second membre se réduit au rapport de deux lignes, si l'on a eu soin de prendre MI égal à r, ou NK égal à s.

§ 5. — CAS GÉNÉRAL DE LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UNE MOUFLE FIXE ET D'UNE MOUFLE MOBILE.

24. Un fil a l'une de ses extrémités fixée en un point A (fig. 10) d'un premier corps solide; il va de

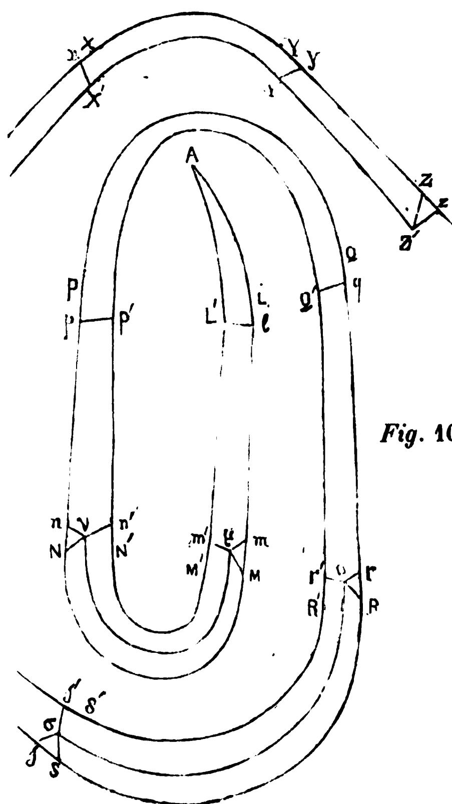


Fig. 10.

ce corps à un second, revient au premier, retourne

au second, et ainsi de suite, embrassant successivement sur chacun de ces corps les arcs géodésiques AL, MN, PQ, RS, .. que réunissent deux à deux les tangentes communes LM, NP, QR, ... Soit, sur le premier corps, XY le dernier arc embrassé par le cordon, YZ sa tangente en Y, et Z l'autre extrémité du fil supposée libre. Le premier corps est fixe ; le second est mobile ; il se déplace infiniment peu ; l'extrémité Z aussi, et de telle sorte que le fil reste tendu. On veut comparer ces deux déplacements.

On remarquera, pour cela, que l'accroissement Δ de la longueur du fil après le déplacement est nul, et l'on égalera à zéro l'expression développée de Δ, en y négligeant les infiniment petits d'un ordre supérieur au premier.

Soient AL', $M'N'$, $P'Q'$, $R'S'$, .. les nouveaux arcs embrassés ; $L'M'$, $N'P'$, $Q'R'$, .. leurs tangentes communes ; $X'Y'$ le dernier arc ; $Y'Z'$ le dernier brin rectiligne, touchant l'arc en Y' et se terminant en Z' : en sorte que ZZ' est le déplacement élémentaire du point Z.

25. Projetons les points L', P' Q' .. X', Y' respectivement en l, p, q, .. x, y, sur les tangentes en L, P, Q, .. X, Y; nous aurons, d'après ce qui a été vu aux n°s. 5 et 6, les égalités

$$AL'=ALl,\ P'Q'=pPQq,\ ..\ X'Y'=xXYy,$$

qui montrent que, dans la différence Δ, on peut négliger toutes les portions du fil appliquées sur le corps solide fixe, à la condition de limiter en l, p, q, .. x, y, et non en L, P, Q, .. X, Y, les brins qui aboutissent à ce corps avant le déplacement.

Soient $\mu\nu$, $\rho\sigma$, .. les positions que viennent prendre,

après le déplacement, les arcs géodésiques MN, RS, .. que le cordon recouvrait d'abord sur le corps mobile : en sorte que $M\mu$, $N\nu$, $R\rho$, $S\sigma$, .. représentent les déplacements élémentaires des points M, N, R, S, .. de ce corps. Projetons les points μ, ν, ρ, σ, .. en m', n', r', s', .., sur les tangentes respectives issues des points M', N', R', S', .. ; nous aurons, en vertu du théorème du n°. 6, les égalités

$$\mu\nu = m'M'N'n',\ \rho\sigma = r'R'S's', \ldots,$$

ou les suivantes :

$$MN = m'M'N'n',\ RS = r'R'S's', \ldots,$$

qui montrent que, dans la différence Δ, on peut faire abstraction des portions du fil appliquées sur le corps solide mobile, à la condition de limiter en m', n', r', s', .., et non en M', N', R', S', .., les brins qui aboutissent à ce corps après le déplacement.

Projetons enfin le point Z' en z, sur le brin YZ prolongé, ce qui donne

$$Y'Z' - yZ = Zz.$$

Nous pourrons écrire alors

$$\Delta = L'm' - lM + P'n' - pN + Q'r' - qR + \ldots + Zz.$$

Cette valeur de Δ, égalée à zéro, donne

$$Zz = (lM - L'm') + (pN - P'n') + (qR - Q'r') + \text{etc.}$$

Projetons maintenant les points μ, ν, ρ, σ, .. en m, n, r, s, .., sur les tangentes issues des points M, N, R, S, .., et remarquons les égalités

$$lm = L'm',\ pn = P'n',\ qr = Q'r', \ldots,$$

dans chacune desquelles les deux membres représentent les projections d'une même droite ($L'\mu$, ou $P'\nu$, ou $Q'\rho$, ..) sur deux autres droites formant avec la première des angles infiniment petits du premier ordre ; nous obtiendrons alors, pour expression simplifiée de Zz, celle que fournit la relation

$$Zz = Mm + Nn + Rr + \text{etc.}$$

Or, les éléments Zz, Mm, Nn, Rr, .. sont les projections respectives des déplacements élémentaires simultanés ZZ', $M\mu$, $N\nu$, $R\rho$, .. sur les brins YZ, ML, NP, RQ, .., et ces déplacements sont proportionnels aux vitesses avec lesquelles ils s'effectuent. Donc :

THÉORÈME. — *La projection sur le brin extrême, de la vitesse de l'extrémité libre du fil, est égale à la somme des projections respectives, sur les brins qui partent du corps mobile, des vitesses des points de ce corps dans lesquels a lieu le contact avec les brins eux-mêmes.*

26. On sait que tout déplacement infiniment petit d'un corps solide peut être considéré comme résultant de la coexistence de deux mouvements, l'un de rotation autour d'un axe, l'autre de translation parallèlement à cet axe. De plus, on sait que, si pour ce corps les liaisons sont complètes, elles déterminent à chaque instant la position de l'axe et le rapport de la vitesse linéaire v de translation à la vitesse angulaire a de rotation.

Or, supposons qu'effectivement les liaisons soient complètes pour le corps mobile, et considérons le

système dans une position particulière quelconque, Soit alors $\frac{v}{a}$ égal à $\frac{h}{2\pi}$, h étant donné; soient de plus d_{m}, d_{n}, d_{r}, .. les distances connues des points M, N, R, .. à l'axe. Appelons u la projection sur le brin extrême, de la vitesse du point Z, et voyons à comparer u à a, et par suite à v, afin de savoir quelles vitesses de déplacement du corps répondent à une vitesse u donnée.

En chacun des points M, N, R, .. de contact, la vitesse v_{m}, ou v_{n}, ou v_{r}, .., du corps mobile est la résultante de deux autres, l'une v parallèle à l'axe, l'autre perpendiculaire au plan de l'axe et du point de contact, et de grandeur égale au produit de a par la distance d_{m}, ou d_{n}, ou d_{r}, ... On peut donc, pour former la somme des projections sur les brins ML, NP, RQ, .., des vitesses des points M, N, R, .., projeter d'abord les vitesses v paralleles à l'axe, puis les vitesses ad_{m}, ad_{n}, ad_{r}, .. perpendiculaires au plan de l'axe et du point de contact. Or, il est facile de reconnaitre, d'une part, que la somme des projections des vitesses v sur les brins ML, NP RQ, .. est, au facteur v près. égale à la somme des projections sur l'axe, de longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur chacun des brins; de l'autre, que la somme des projections des vitesses ad_{m}, ad_{n}, ad_{r}, .. sur les brins qui leur correspondent, est, au facteur a près, égale à la somme des moments par rapport à l'axe, des mêmes longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur chacun des brins. Si donc Bv représente la première somme, et Ca la seconde, B et C sont des quantités que l'on saura déter-

miner, et le théorème du n°. 25 fournira la formule

$$u = \text{B}v + \text{C}a,$$

qui peut s'écrire encore

$$u = \left(\text{B}\frac{h}{2\pi} + \text{C}\right)a,$$

et fournit, à chaque instant, la valeur du rapport $\frac{u}{a}$.

27. On peut remarquer le cas particulier d'une simple translation, auquel répond la formule

$$u = \text{B}v,$$

et celui d'une simple rotation, pour lequel on a

$$u = \text{C}a.$$

Dans les deux cas on obtient donc aisément le rapport des vitesses.

§ 6.— TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UN FIL SANS FIN RELIANT DEUX CORPS SOLIDES ET EMBRASSANT UNE OU PLUSIEURS FOIS CHACUN D'EUX.

28. Supposons d'abord l'un des corps fixe, l'autre seul étant mobile. Ce cas ne diffère du cas traité dans le paragraphe précédent, qu'en ce qu'il n'y a plus pour le cordon de portions extrêmes AL et YZ. Alors il est aisé de voir qu'on doit modifier le théorème du n°. 25, en l'énonçant de la manière suivante :

THÉORÈME. — *Quelque déplacement que l'on considère, si le cordon reste tendu, la somme des projections sur*

les brins ML, NP, RQ, .. (fig. 11), *des vitesses des points*

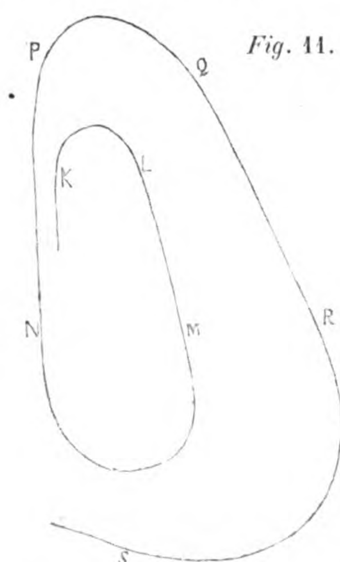


Fig. 11.

M, N, R, .. *du corps mobile, est égale à zéro.*

Ce théorème conduit à la relation

$$Bv + Ca = 0,$$

comme cela résulte des explications données au n°. 26.

29. Considérons maintenant le cas où les deux corps seraient mobiles, et faisons subir au système, pris dans l'une quelconque de ses positions, un dérangement infiniment petit. Soient, pour le premier corps, v' et a' les vitesses simultanées de translation et de rotation répondant à un premier axe ; soient, pour le second corps, v'' et a'' les mêmes éléments répondant à un second axe ; les déplacements élé-

mentaires (v', a') et (v'', a'') étant d'ailleurs supposés tels que le cordon ne cesse pas d'être tendu. On peut ensuite, sans altérer les positions relatives, imprimer solidairement à tout le système un déplacement élémentaire ($-v'$, $-a'$) égal et contraire à celui qu'a subi le premier corps. De la sorte, le premier corps revient à sa position primitive, et le second prend celle à laquelle l'amèneraient les deux déplacements élémentaires simultanés ($-v'$, $-a'$) et (v'', a'') effectués respectivement autour du premier axe et autour du second. On aperçoit alo s que le cordon ne doit pas cesser d'être tendu, si, le premier corps restant fixe, le second subit les deux déplacements élémentaires simultanés ($-v'$,$-a'$) et (v'',a''); et l'on rentre dans le cas traité au numéro précédent.

Or, soient v''_{M}, v''_{N}, v''_{R}, .. les vitesses effectives des points M, N, R, .. du second corps, dues au déplacement (v'', a''); soient v'_{M}, v'_{N}, v'_{R}, .. les vitesses qu'auraient les mêmes points M, N, R, .. s'ils subissaient le déplacement (v', a') solidairement avec le premier corps. Que l'on imprime maintenant au second corps les déplacements simultanés ($-v'$, $-a'$) et (v'', a''); et soient v_{M}, v_{N}, v_{R}, .. les vitesses des points M, N, R, .. ; v_{M} est la résultante des vitesses v''_{M} et $-v'_{M}$, v_{N} la résultante des vitesses v''_{N} et $-v'_{N}$, v_{R} la résultante des vitesses v''_{R} et $-v'_{R}$, ... On déduit donc du théorème du n°. 28 la propriété suivante :

THÉORÈME. — *Les deux corps se mouvant sans que le cordon cesse d'être tendu, la somme des projections sur les brins* ML, NP, RQ, .., *des vitesses effectives des points* M, N, R, .. *du second corps, est toujours égale à la somme*

des projections sur les mêmes brins, des vitesses qu'auraient les points M, N, R, .., *s'ils étaient liés d'une manière invariable avec le premier corps.*

De ces deux sommes, l'une a la forme $B'v'+C'a'$, et l'autre la forme $B''v''+C''a''$; B' et B'' y représentent les sommes respectives des projections sur le premier axe et sur le second, de longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur les brins ML, NP, RQ, ..; C' et C'' y sont les sommes respectives des moments des mêmes longueurs par rapport au premier axe et par rapport au second. On a donc la formule

$$B'v'+C'a'=B''v''+C''a''.$$

Supposons que, pour chacun de ces corps, les liaisons soient complètes. Elles font connaître alors, à l'instant considéré, la position des deux axes, et fournissent par conséquent les valeurs des quantités B', B'', C' C''. Elles font connaître, en outre, les valeurs des rapports $\frac{v'}{a'}$ et $\frac{v''}{a''}$, que nous représenterons respectivement par $\frac{h'}{2\pi}$ et $\frac{h''}{2\pi}$. L'égalité précédente pourra donc s'écrire

$$\left(B'\frac{h'}{2\pi}+C'\right)a'=\left(B''\frac{h''}{2\pi}+C''\right)a''.$$

On en déduit

$$\frac{a''}{a'}=\frac{B'h'2\pi+C'}{B''h''+2\pi C''}:$$

ce qui permet de comparer, à chaque instant, les vi-

tesses de déplacement des deux corps solides reliés par le fil sans fin.

30. S'il s'agit de simples translations des deux corps, on a la formule

$$B'v'=B''v''.$$

S'il s'agit de simples rotations, on a la suivante :

$$C'a'=C''a''.$$

Si, enfin, une translation de l'un des corps est associée à une rotation de l'autre, on a l'une des deux relations

$$B'v'=C''a'', \quad C'a'=B''v''.$$

Dans tous les cas on est donc à même de comparer les vitesses.

31. *Nota :* Les propriétés établies dans le présent paragraphe s'étendent au cas où le fil, au lieu d'être sans fin, aurait chacune de ses extrémités fixée à l'un ou à l'autre des deux corps solides.



NOTE

SUR

LE GRÈS DE SAINTE-OPPORTUNE

(Orne)

ET SUR

LE LIAS DE L'ARROND^{T}. D'ARGENTAN;

Par M. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Le grès de St^{e}.-Opportune forme une bande dirigée du nord-ouest au sud-est, étranglée et quelquefois interrompue de place en place ; nous avons pu la suivre sur une longueur de 2,500 à 3,000 mètres ; sa largeur, toujours assez faible, nous a paru comprise entre 10 et 50 mètres.

Ce grès est déposé par couches horizontales ; la plus voisine du sol est tendre et friable ; les autres possèdent une dureté et une cohésion qui augmentent ordinairement avec la profondeur et qui deviennent parfois tellement grandes qu'on ne peut que très-difficilement les entamer avec le marteau. L'épaisseur de cette formation est, en moyenne, de 1 mètre à 1 mètre 50 ; mais elle varie beaucoup et va presque toujours en diminuant du milieu de la bande à ses bords, comme si le grès avait nivelé des cavités appartenant à la roche sous-jacente (le granite), dont

il est séparé en plusieurs endroits par un sable fin provenant de la disgrégation de cette roche et contenant souvent du kaolin. Ce lambeau de grès se trouve situé à peu près à la limite sud du massif granitique le plus considérable et le plus septentrional du département de l'Orne (1), c'est-à-dire dans la portion de terrain granitique qui avoisine les schistes micacés, lesquels occupent une étendue assez considérable vers St.-Gervais-de-Messey et Briouze.

Le grès de St^e.-Opportune est un grès quartzeux à grains fins et assez homogènes, de couleurs très-variées; la couche inférieure offre souvent, empâtés dans la roche, des fragments disséminés de granite à feldspath décomposé, des fragments arrondis de quartz hyalin gras et des galets de quartzite. — Les fossiles renfermés dans ce grès sont très-nombreux, mais seulement à l'état de moules intérieurs ou extérieurs.

En 1846, il existait à St^e.-Opportune deux carrières de grès en exploitation pour l'entretien de la route de Briouze à Flers : la carrière dite du *Bois-de-Haut* et celle de la *Piquerie*. Cette dernière était probablement la seule qui fût ouverte lorsque M. Blavier visita St^e.-Opportune et écrivit, en 1840, dans ses *Études géologiques sur le département de l'Orne*, les lignes suivantes :

« Les terrains de la Piquerie sont des couches dis-

(1) Ce massif a la forme d'un ellipsoïde allongé, dont le grand axe aurait la direction E. 25° S. et 25,000 mètres de long, et le petit axe 10,000 mètres environ (Blavier, *Études géologiques sur le département de l'Orne*. Alençon, 1840).

« continues, horizontales, d'un grès blanc-jaunâtre « ou bien d'un blanc panaché de roux, tendre, friable, « placé au milieu d'un sable fin, et ce grès paraît « être le résultat de l'agrégation des sables qui s'est « produite par places.

« Nous avons trouvé dans ce grès divers fossiles, « plusieurs espèces de Térébratules, notamment le « *T. tetraedra,* une *Modiole,* et le moule extérieur bien « conservé d'une *Ammonite.*

« Il nous avait paru se rattacher à la masse d'ar- « gile sableuse, sable, galets et minerai de fer qui « couvre les plateaux dans les communes de « Joué-du-Plain, St.-Brice, les Yveteaux, etc., et « s'étend à l'ouest jusqu'à St.-Hilaire, non loin de « Briouze, et nous avions été tout d'abord, et par « cela même, disposé à le ranger dans la classe des « terrains tertiaires, à laquelle nous pensons que « ceux-ci appartiennent. Mais la considération des « espèces paléontologiques que l'on y rencontre a « dû nécessairement modifier l'opinion que nous « nous étions faite de ce terrain. L'on sait, en effet, « que jusqu'à présent on n'a pas trouvé le genre « *Ammonite* dans les terrains tertiaires, et que les « *Térébratules*, et en particulier le *T. tetraedra*, ap- « partiennent également à la classe des terrains se- « condaires (1).

« Il nous semble plus naturel de nous rattacher à « la première de ces deux conséquences des faits

(1) Cette conséquence du savant ingénieur est inexacte en ce qui concerne les *Térébratules*, qui se rencontrent aussi bien dans les terrains tertiaires que dans les terrains secondaires.

« que nous avons observés, mais nous serions « charmé que les points intéressants que nous indi- « quons attirassent l'attention de géologues dont les « noms pussent faire autorité, et plus versés que « nous dans la science paléontologique. Quant à la « place qu'il conviendrait d'assigner à ce terrain « dans la série secondaire, comme il n'est point re- « couvert, il serait difficile de la préciser. »

La première visite aux carrières de St^{e}.-Opportune date de septembre 1846; elle fut déterminée par l'examen que j'avais fait à Briouze, après une fructueuse herborisation dans les marais tourbeux de cette commune, de moëllons de grès destinés à la construction d'un mur et qui étaient en quelque sorte lardés de Térébratules. Après avoir pris des informations sur l'origine de ces pierres, je ne manquai pas, en revenant le soir à Flers, de m'arrêter quelques instants à St^{e}.-Opportune et d'y faire, sur le lieu même d'extraction du grès, une abondante provision de moëllons, tous très-riches en fossiles, avec l'intention de les étudier avec soin lorsque je serais de retour à Caen.

La lecture de la note publiée par M. Blavier sur le terrain que je venais d'explorer ne fit que redoubler ma curiosité, et j'osai croire un instant que les échantillons que j'avais ramassés contiendraient quelques fossiles caractéristiques, capables de lever les doutes exprimés par l'honorable ingénieur, relativement à l'âge des grès de la Piquerie.

Invité de me trouver, au mois d'octobre de la même année, à une séance que tenait à Caen l'Institut des provinces et à laquelle assistaient l'illustre

géologue, M. Élie de Beaumont, et le savant paléontologiste, M. Eudes-Deslongchamps, je saisis avec empressement une aussi excellente occasion de satisfaire au désir formé par M. Blavier, en soumettant mes échantillons du terrain de St^e^.-Opportune à l'examen de juges si compétents.

Il fut relaté, dans le procès-verbal de cette réunion, que mes moëllons contenaient :

1°. Des empreintes de Bélemnites de différents âges, offrant quelques rapports avec le *Belemnites abbreviatus*, Miller. La présence des Bélemnites s'ajoutait à celle des Ammonites rencontrées par M. Blavier, pour exclure l'idée de rapporter notre grès aux terrains tertiaires;

2°. Trois ou quatre empreintes d'un peigne à surface lisse, peut-être le *Pecten orbicularis*, Sow.;

3°. Un autre *Pecten* très-aplati, à surface couverte de côtes nombreuses, petites, rayonnantes, scabres, que M. Deslongchamps considéra comme pouvant être le *P. inflexus*, Brongniart, ou le *P. nitidus*, Sow., appartenant l'un et l'autre à la craie inférieure;

4°. Un très-grand nombre d'empreintes de Térébratules lisses, sans sinus à l'opposite de la ligne cardinale, pouvant se rapporter à plusieurs espèces différentes, les unes ressemblant à la *T. carnea*, Sow., d'autres à la *T. ornithocephala*, Sow., appartenant, les premières à la craie, les secondes au lias; d'autres difficiles à déterminer;

5°. Quelques Térébratules plissées, de la section des *Concinnæ*, de Buch, section à laquelle appartient le *T. tetraedra*, cité par M. Blavier et qui ne fut reconnu dans aucun échantillon;

6°. Le *T. pectita*, Sow., caractéristique de la craie inférieure et reconnaissable à l'area triangulaire très-grande située sous le crochet de la grande valve. L'un des fragments de roche que j'avais apportés à la réunion offrait trois empreintes de la grande valve d'un Brachiopode appliqué par sa face concave, montrant une area triangulaire assez large, traversée par une saillie longitudinale due à ce que les deltidiums avaient disparu depuis l'enfouissement. La vue de ces empreintes fit tout d'abord supposer à M. Deslongchamps que le grès de Ste.-Opportune pouvait appartenir à la craie ;

7°. Une valve d'huître indéterminable ;

8°. Des fragments de coquilles indéterminables.

On admit, comme conclusion, que ma récolte était de nature à faire disparaître en grande partie les hésitations de M. Blavier, et à fournir des données plus précises sur la liaison du grès de Ste.-Opportune avec la craie inférieure.

Ce fut surtout l'opinion de M. Élie de Beaumont, qui fit remarquer que la craie inférieure se trouve souvent par lambeaux isolés au milieu des terrains anciens, et qui cita, comme exemple de localité, le lambeau découvert par M. de Caumont au Plessis-Grimoult (Calvados) et qui est comme perdu au milieu des terrains de transition.

On le voit, malgré l'examen approfondi auquel s'étaient livrés deux de nos plus éminents géologues, toute espèce de doute, relativement à l'âge du grès de Ste.-Opportune, n'avait pas encore été levé, et cette question ne pouvait pas être considérée comme définitivement résolue.

Aussi, chaque fois que les circonstances m'ont conduit à Condé-sur-Noireau ou à Flers, deux villes voisines de St^e.-Opportune, j'ai rarement manqué de visiter de nouveau les carrières et d'en rapporter les échantillons qui renfermaient quelques fossiles différents de ceux que j'avais déjà recueillis. Je poursuivais avec intérêt l'étude d'une localité qui me paraissait devoir offrir quelques faits nouveaux et intéressants pour la géologie normande, et plus j'examinais la carte géologique de l'Orne, plus j'avais peine à me figurer que le grès de St^e.-Opportune pût appartenir à la craie.— En effet, dans le département de l'Orne, on observe trois zones géologiques parfaitement distinctes, dirigées à peu près du nord au sud : une zone de terrains primordiaux et plutoniens occupe la partie occidentale du département; les terrains secondaires constituent la partie centrale et sont bornés à l'est presque exclusivement par les terrains tertiaires. — Dans la seconde zone, le terrain crétacé est à l'est, et les terrains secondaires qui longent les terrains primordiaux appartiennent à l'étage jurassique. — Il me semblait donc plus naturel de voir dans le grès de St^e.-Opportune une des couches du *terrain jurassique*, que de le rapporter à la *craie*, et je conservais toujours l'espoir de rencontrer un jour quelques fossiles nettement caractéristiques du *terrain jurassique* ou de la *craie*.

Une seule coquille, la *Terebratula pectita*, paraissait avoir décidé la question en faveur de la *craie inférieure;* mais, en examinant les nombreux échantillons provenant de mes nouvelles excursions, il me fut impossible de reconnaître un seul *pectita :* de sorte

que j'en vins à douter que le moule examiné par M. Deslongchamps, en premier lieu, appartînt bien réellement à cette espèce ; bien plus, les nouvelles espèces provenant des fragments recueillis dans mes derniers voyages ressemblaient par leur facies à certaines coquilles de la craie, très-voisines d'autres espèces du même genre que renferment les terrains jurassiques, et ne pouvaient, par suite, que contribuer à augmenter encore ma perplexité.

Enfin, au mois de novembre dernier, à force de briser des moëllons provenant de diverses excursions, j'ai eu le bonheur de trouver deux coquilles qui me paraissent avoir complètement décidé la question en faveur du lias ; ces deux coquilles, à l'état de moule, appartiennent aux genres *Spiriferina* et *Cardinia* : l'une m'a paru être le *Spiriferina oxygona*, et l'autre le *Cardinia concinna*.

Cette découverte, de deux genres nettement caractéristiques du lias, m'a donné l'idée de passer en revue tous les fossiles contenus dans les moëllons de grès que j'ai rapportés à diverses époques ; au moyen de gutta-percha, j'ai pris un grand nombre d'empreintes afin de mieux faire ressortir les caractères de diverses espèces ; j'ai soumis celles qui m'offraient des doutes à mon savant doyen, M. Deslongchamps, aux lumières duquel on ne fait jamais appel en vain et qui m'est venu en aide avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier ; et, de l'examen auquel je me suis livré et que j'ai fait le plus consciencieusement possible, il m'a paru ressortir la présence, dans le grès de St.-Opportune, des fossiles suivants :

1°. *Spiriferina oxygona*.

2°. *Terebratula indentata.*
— *numismalis.*
3°. *Rhynchonella tetraedra.*
— *tetraedra austriaca*, Quenstedt.
— *variabilis.*
4°. *Belemnites niger.*
— *paxillosus.*
— *acutus.*
5°. *Ammonites.* Deux espèces, non déterminées.
6°. *Pecten textorius.*
— *priscus.*
— *æqualis.*
— *corneus.*
7°. *Plagiostoma giganteum.*
— *pectinoïdes.*
8°. *Lima.* Plusieurs espèces.
9°. *Cardinia concinna.*
10°. *Harpax Parkinsoni.* Plusieurs variétés, et surtout les variétés *eurabdota* et *adoxa*, Deslong.
11°. *Carpenteria ?* Une espèce.
12°. *Plicatula.* Plusieurs espèces.
13°. *Spondylus nidulans.*
14°. *Ostrea.* Une espèce.
15°. *Monotis inæquivalvis.*
16°. *Modiola minima ?*
17°. *Astarte complanata* ou *Psilonoti*, Q.
18°. *Cucullæa.* Une espèce, non déterminée.
19°. *Pholadomya.* Une espèce.
20°. *Gonomya vscripta*, Q.
21°. *Chemnitzia subnodosa.*
— *semi-costata.*
22°. *Melania Zinkeni ?*

23°. *Cerithium precatorium*, E.-D.
— *variculosum*, E.-D.
24°. *Fusus textus*, E.-D.
25°. *Tornatelle* ou *Actæonina*. Deux espèces.
26°. *Pleurotomaria heliciformis*, E.-D.
Autres Pleurotomaires.
27°. *Straparolus sinister*, d'Orb.
28°. *Diadema*. Difficile à déterminer, peut-être *D. Edwardsii*.
29°. *Caryophyllia*.
30°. Échantillons assez nombreux de bois fossiles se rapportant, les uns à des Dicotylédonés, les autres à des Monocotylédonés.

Il me paraît ressortir de cette énumération que la faune du grès de St.-Opportune offre un ensemble véritablement liasique, et si quelques genres s'étendent dans d'autres étages de la formation jurassique, il en est un certain nombre, tels que les genres *Spiriferina*, *Cardinia*, *Straparolus*, qui s'éteignent dans le lias; quelques espèces, telles que *Terebratula numismalis*, *T. indentata*, *Rhynchonella tetraedra*, etc., n'ont aussi été rencontrées jusqu'à présent que dans le lias.

Il ne me paraît donc plus rester de doute sur l'âge du grès de St.-Opportune; il est bien réellement un grès liasique, et si certaines parties de la roche qui contiennent *Belemnites acutus*, *Rhynchonella variabilis*, *Chemnitzia semicostata*, etc., peuvent être rapportées au lias inférieur; d'autres couches qui offrent des Cérithes, des Mélanies, des Fuseaux, le *Straparolus sinister*, le *Pleurotomaria heliciformis*, des Tornatelles, etc., nous ont tout-à-fait rappelé l'aspect du lias

moyen de Fontaine-Étoupefour et de May; enfin, certaines portions qui renferment des *Rhynchonella tetraedra*, des *Harpax*, le *Spondylus nidulans*, des moules d'*Astarte*, nous ont semblé représenter le lias supérieur ou l'étage toarcien. Il arrive le plus ordinairement que des fossiles caractérisant les trois étages sont contenus dans les mêmes fragments. — Les débris de plantes, qui ne sont pas rares dans le grès de St^e^.-Opportune, annoncent un point littoral de la mer liasique.

Après avoir démontré que le grès de St^e^.-Opportune est bien véritablement un grès liasique, j'ai dû me demander si le *lias* ne se rencontrerait point sur d'autres points du littoral du massif breton, reliant ainsi la formation liasique du Calvados à celle de la Mayenne. La solution de cette question était d'autant plus importante que les illustres auteurs de la Carte géologique de la France avaient écrit :

« La bande de calcaire jurassique dont la largeur, « depuis les environs de Valognes jusqu'à l'embou- « chure de la Seine, est à peu près de 30 lieues, se « rétrécit subitement, à son entrée dans le dépar- « tement de l'Orne, par l'empiétement du terrain de « transition de la Bretagne; elle se réduit à une « simple lanière, dont la direction nord 30° devient « presque sud depuis Alençon jusqu'à Poitiers. Sur « toute cette étendue, *la partie inférieure des forma- « tions jurassiques n'a jamais existé* et la partie supé- « rieure a été presque dénudée avant le dépôt du « grès vert (1). »

(1) Explication de la Carte géologique de la France, t. II.

Cette opinion avait été admise par tous les géologues. M. le vicomte d'Archiac avait cependant émis quelques doutes sur l'absence complète de tout le groupe du lias dans le département de l'Orne : « Si, « jusqu'à présent, dit M. d'Archiac, le groupe du « lias n'a pas été signalé au-delà de Falaise, le long « des nombreux méandres et des anfractuosités qu'affecte le terrain de transition dans le département « de l'Orne où il limite, à l'ouest, la formation jurassique, peut-être de nouvelles recherches y feraient« elles découvrir quelques rudiments des marnes su« périeures (1) ? »

En 1862, M. Eugène Deslongchamps (2) a constaté la présence du lias moyen à Fresnay-la-Mère, en-deçà du récif de Montabard; quant à ce qui se trouve au-delà du récif, notre collègue et ami s'exprime ainsi :

« Nous n'avons remarqué, depuis Montabard, au« cune trace ni d'oolithe inférieure, ni de lias; on pour« rait croire que ces dépôts sont simplement masqués « par les autres sédiments. Il n'en est rien : ces « assises n'existent plus à partir du récif de Mon« tabard, qui a été leur extrême limite; elles ont « bien contourné le grand cap vers Falaise et se sont « avancées jusqu'auprès d'Écouché, à Fresnay-le« Buffard et à Habloville où le lias moyen est encore « très-bien caractérisé, pétri de *Belemnites* et de *Te*« *rebratula sarthensis;* mais elles n'ont pas dépassé « cette limite. On n'en trouve nulle trace dans l'ar-

(1) D'Archiac, *Hist. des progrès de la géologie*, t. VI, p. 368.

(2) *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, VIIe. vol., p. 317.

« rondissement d'Argentan ni dans ceux de Séez et « d'Alençon, et ce lias ne reparaît plus vers le sud « que dans le département de la Sarthe, aux envi- « rons de Précigné. Le lias supérieur, dont le dépôt « n'a pas même atteint le récif de Montabard, s'ar- « rête dans le Calvados, vers Bretteville-sur-Laize, « et, de là, une petite pointe s'avance vers Bazoches « où est sa dernière limite. Quant à l'oolithe inférieure, « elle reparaît dès les environs d'Alençon. »

Afin de vérifier si la bordure ouest des terrains jurassiques, dans le département de l'Orne, est bien réellement dépourvue de lias, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de commencer par étudier les tranchées du chemin de fer en voie d'exécution d'Argentan a Granville. Déjà, dans un grand nombre de cas, les coupes des chemins de fer, en faisant mieux voir la superposition des couches que l'on peut suivre souvent sur un parcours considérable, ont permis au géologue d'asseoir ses théories sur des faits et non sur des hypothèses, dont il fallait néanmoins se contenter lorsqu'on ne pouvait consulter que de petites excavations du sol, pratiquées presque toujours à des distances éloignées les unes des autres.

Voici ce que nous avons pu observer dans une excursion géologique faite rapidement, le 24 mars dernier, sur la nouvelle voie ferrée (1) :

(1) M. Gaudin, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de la construction de la ligne que je désirais visiter, a bien voulu m'accompagner dans cette excursion, et lui et les employés sous ses ordres ont mis la plus grande complaisance à me fournir les renseignements dont j'avais besoin. — Je les prie d'agréer l'expression de toute ma gratitude.

La ligne d'Argentan à Granville se branche sur celle de Mézidon au Mans, à peu près à 3 kilomètres d'Argentan, en revenant vers Montabard. Au point de jonction des deux lignes existe une tranchée dans l'oolithe miliaire (la tranchée St^{e}.-Anne), qui se poursuit pendant 200 à 300 mètres; la voie traverse ensuite en remblai un marais situé sur la commune de Moulins-sur-Orne; puis on atteint une seconde tranchée qui offre, dans sa partie supérieure, de l'oolithe miliaire, et à sa partie inférieure, du *fuller* contenant de nombreux échantillons de *Rhynchonella spinosa*. Un remblai sur un marais tourbeux succède à cette seconde tranchée, et, à 2 kilomètres plus loin, se trouve une troisième tranchée coupant les schistes siluriens inférieurs que l'on rencontre depuis la commune de Goulet jusqu'à la rivière d'Orne; les couches de schistes ont subi un relèvement considérable atteignant presque la verticalité, et elles offrent, dans plusieurs endroits, des incurvations assez prononcées.

Après avoir traversé l'Orne, puis l'Udon, qui est un de ses affluents, la voie arrive en remblai jusqu'à Écouché, bourg situé à 10 kilomètres d'Argentan.

« Dans les vingt ou vingt-cinq carrières ouvertes « autour d'Écouché, sur la rive gauche de l'Orne, « on observe constamment huit ou dix couches d'un « calcaire un peu grenu, peu distinctement oolithique « et d'un calcaire marneux très-friable. Au-dessous « il existe des bancs d'un calcaire plus dur, qu'on « exploite pour pierre de taille, et qui sont séparés « des bancs de marne et pierre à chaux par des « rognons de silex noirâtre. Tout ce système de cou-

« ches est surmonté par un banc très-épais d'un « calcaire fragmentaire contenant un grand nombre « de débris de corps madréporiques, cimentés par « une pâte calcaire plus ou moins cristalline (1). »

Il est difficile de ne pas reconnaître, dans ce passage de l'ouvrage de M. Blavier, le *fuller* qui repose probablement sur un calcaire blanc siliceux, analogue à celui de la coupe de Vignats, près Montabard, et qui représente l'oolithe ferrugineuse; le *fuller* est surmonté sans doute par le calcaire à polypiers des Normands, dont il est ailleurs séparé par l'oolithe miliaire.

En quittant le bourg d'Écouché, la voie ferrée ne tarde pas à nous offrir une nouvelle tranchée, dite de la *grande pièce du Poirier*, commune de Sevray. Cette tranchée, qui commence au hameau de Vigneral, appartenant à la même commune, n'offre d'abord que des argiles et des marnes irisées; puis au piquet n°. 101, c'est-à-dire à 12 kilomètres ouest d'Argentan à peu près, on aperçoit, à partir de la surface du sol, la succession de couches suivante :

Terre végétale.	10 à 15 cent.
Grès feuilleté, non fossilifère. . .	30 à 40 id.
Argiles et sables de couleurs variées.	60 à 80 id.

Grès fossilifères alternant avec du minerai de fer limonite, en fragments irréguliers, allant jusqu'au fond de la tranchée, qui ne donne pas sa limite inférieure; ces dernières couches reposent probablement sur des schistes siluriens.

Le grès de cette tranchée, très-friable à la partie

(1) Blavier, *Études géologiques sur le département de l'Orne.*

supérieure, augmente un peu de cohésion avec la profondeur; sa couleur est souvent d'un jaune ocreux; quelques couches passent à l'état de grès ferrugineux. Ce grès nous a offert à peu près les mêmes fossiles que celui de St^{e}.-Opportune, et en outre plusieurs spécimens de *Pecten æquivalvis*, coquille caractéristique du lias; il renferme également un grand nombre de *Harpax Parkinsoni*, var. *eurabdota*, E.-D., dans les couches supérieures.

Les couches de minerai de fer offrent aussi fréquemment les empreintes des mêmes coquilles et surtout des moules de *Pecten æquivalvis*. Le minerai alternant avec les couches de sables siliceux et de grès provenant de l'agglutination de ces sables, il est assez rationnel d'en conclure que les sables et le minerai appartiennent, comme le grès, à l'étage liasique (1) et non pas à l'époque tertiaire, comme ceux qui se trouvent à l'est du département, dans les cantons de La Ferté-Fresnel, de Tourouvre et de Longny. Ce n'était d'ailleurs qu'avec hésitation, et par suite de l'analogie qu'ils lui avaient paru offrir avec les terrains de grès et de minerai de fer de la Mayenne, considérés par lui comme tertiaires, que M. Blavier avait rapporté à ce même étage le minerai de fer qui couvre les plateaux dans les communes de Joué-du-Plain, St.-Brice et les Yveteaux.

Continuons notre excursion et passons rapidement la portion de la voie qui, en quittant les grès fossilifères

(1) Peut-être même à une époque antérieure : par exemple, à celle du Trias, qui a été sur plusieurs points du globe très-féconde en émissions ferrugineuses.

du Poirier, traverse en remblai une vallée, gagne une nouvelle tranchée pratiquée dans les schistes, coupe la route départementale d'Argentan à Granville, et arrivons à la tranchée de la Picotière, commune de Lougé. Cette tranchée, qui n'a pas moins de 12 à 15 mètres de hauteur, est creusée à son origine dans des schistes, puis elle est constituée uniquement par des argiles et des sables siliceux agglutinés dans quelques points, de manière à constituer des lentilles argilo-siliceuses de diverses grosseurs, quelquefois assez volumineuses, dont la cohésion et la dureté vont en augmentant de la périphérie au centre. Ces lentilles, qui nous ont rappelé les *miches* de *Curcy* et de *La Caine*, contiennent toujours un certain nombre de fossiles liasiques, qui probablement ont servi de centre d'agrégation pour la matière qui les constitue. Les sables, les argiles et les lentilles argilo-siliceuses de la Picotière appartiennent évidemment à l'étage du lias.

La dernière tranchée que nous ayons pu visiter dans cette journée, et, sans contredit, la plus curieuse dans cette partie du département de l'Orne, située à 18 kilomètres ouest d'Argentan, est celle de la rue Mancé, située entre Fromentel et les Yveteaux. Dans cette tranchée, dont la plus grande hauteur est de 6 à 7 mètres, le lias se montre avec des caractères minéralogiques bien différents de ceux que nous avons observés à St^e.-Opportune et à la tranchée du Poirier. Ce ne sont plus des sables siliceux et des grès, mais bien des calcaires siliceux et des marnes noirâtres remplis de sulfure de fer. A la partie inférieure de la tranchée, on remarque plusieurs strates horizontales de calcaire dont l'ensemble forme une épaisseur d'en-

viron 2 mètres ; 1 mètre 50 à 2 mètres plus haut, on voit encore quelques lits de calcaires séparés des premiers par une couche marneuse; ces lits supérieurs sont eux-mêmes surmontés d'une couche de marne bleuâtre, ou d'argile noire, qui occupe toute la partie supérieure de la tranchée. — La roche calcaréo-siliceuse devient très-dure dans plusieurs bancs. Aussi l'a-t-on employée comme pierre de taille dans les travaux du chemin de fer qui avoisinent cette partie de la ligne. Les fossiles sont nombreux et tous pourvus de leur test ; dans les quelques minutes que nous avons passées dans cette tranchée, il nous a été possible de recueillir plusieurs fossiles caractéristiques du lias, tels que *Belemnites niger, acutus, digitalis,* etc. ; *Rhynchonella tetraedra ;* un grand nombre de *Harpax Parkinsoni eurabdota,* E.-D., et de magnifiques échantillons de *Pecten æquivalvis* qui avaient conservé leur couleur.

Les bancs calcaréo-siliceux du lias de la tranchée des Yveteaux offrent, à leur base, un poudingue contenant de gros galets quartzeux et reposant lui-même sur une couche argilo-sableuse qui surmonte les schistes anciens; cette disposition offre beaucoup d'analogie avec celle que présente le lias de Fresnay-la-Mère.

La nuit nous ayant surpris dans cette dernière station, nous fûmes forcé d'abandonner la ligne du chemin de fer et de nous faire conduire à Briouze, où nous avons couché.

Le lendemain j'étais sur la route de St^e^.-Opportune, afin de faire une nouvelle visite aux carrières qui m'avaient fourni mes premiers échantillons; mais

grande fut ma déception lorsqu'à mon arrivée dans cette commune on m'apprit que les carrières de la Piquerie et du Bois-de-Haut étaient abandonnées, parce qu'elles ne donnaient plus de matériaux d'assez bonne qualité pour l'entretien des routes. En revenant à Briouze, je descendis plusieurs fois de voiture pour examiner la nature des tas de pierres déposés sur la route, et je n'eus pas de peine à reconnaitre le même grès liasique qu'à Ste.-Opportune, mais offrant une force de cohésion considérable, due en partie à l'oxyde de fer dont la roche est pénétrée. J'appris par le cantonnier que ce grès était ext·ait au hameau de la Mousse, commune de Ste.-Honorine-la-Guillaume. En quittant Briouze pour regagner Argentan, je retrouvai encore, à Pointel, une grande quantité de moëllons de grès liasique très-ferrugineux, destinés à être employés comme matériaux dans la construction d'un pont du chemin de fer. L'entrepreneur des travaux fait extraire ces grès sur la commune même de Briouze.

Le temps ne me permit pas de pousser plus loin ma promenade d'exploration géologique, forcé que j'étais de rentrer à Caen par le train d'une heure.

Aussitôt que les circonstances me le permettront, je recommencerai cette excursion, afin de compléter les études de plusieurs couches que je n'ai pu voir que trop rapidement, examiner avec soin la constitution des terrains jurassiques qui avoisinent le massif granitique de Ste.-Honorine, et prendre les coupes des principales tranchées.

Quelqu'incomplet que soit notre travail, il en res-

sort déjà, ce nous semble, plusieurs faits nouveaux et intéressants qui peuvent se résumer ainsi :

1°. Le grès de Ste.-Opportune appartient à la formation liasique; ce grès ayant nivelé en quelque sorte les inégalités de la roche granitique sur laquelle il repose et ses strates étant horizontales, il en résulte que le massif granitique de cette localité et aussi probablement les autres massifs granitiques de l'Orne, qui affectent tous à peu près la même direction, E. 25° S., O. 25° N., ont surgi à une époque antérieure à celle du lias, en crevassant probablement les couches déjà déposées des diverses formations du terrain de transition; l'inclinaison des couches de transition, dans d'autres parties du département de l'Orne, doit être attribuée à l'éruption des Diorites et des Porphyres.

2°. Le minerai de fer que l'on rencontre sur les plateaux dans les communes de Joué-du-Plain, les Yveteaux, St.-Brice, etc., appartient également à la formation liasique.

3°. Le lias, que l'on avait cru s'arrêter en-deçà du récif silurien de Montabard, pour ne reparaître au midi que dans le département de la Sarthe, se retrouve de l'autre côté de ce récif; son existence, qui avait été pressentie dans les carrières d'Habloville et de Fresnay-le-Buffard par les auteurs de la Carte géologique de la France et par M. Blavier lui-même, a été constatée récemment sur ces points par M. Eugène Deslongchamps. Il est probable que le lias se retrouve également à la base des carrières des environs d'Écouché. J'ai reconnu sa présence à la tranchée du Poirier, commune de Sevray; à la tranchée

de la Picotière, commune de Lougé; à la tranchée de la rue Mancé, commune des Yveteaux, et tout me porte à croire qu'on le reverra encore plus loin entre les Yveteaux et St^e.-Opportune. En dehors des tranchées du chemin de fer, le lias apparait encore à l'état de grès dans les communes de Ste.-Opportune, de Ste.-Honorine-la-Guillaume et de Briouze.

4°. Suivant que le dépôt liasique a eu lieu sur le granite ou sur les terrains de transition, il offre des caractères minéralogiques différents : des alternances de calcaire, de marnes et d'argiles avec des fossiles pourvus de leur test, constituent le facies du lias que l'on rencontre au-dessus des terrains de transition (tranchée de la rue Mancé). Le dépôt fait sur le granite consiste en sables siliceux et en grès dont le ciment est siliceux ou ferrugineux (Ste.-Opportune, Ste.-Honorine, Briouze, etc.). Les fossiles sont presque toujours dépourvus de leur test et réduits à l'état de moules intérieurs ou extérieurs, et ils offrent plusieurs espèces différentes de celles qu'on rencontre dans le lias calcaire ou marneux des Yveteaux. On conçoit, en effet, que la faune des grès doive, dans beaucoup de cas, différer de celle des marnes, par la raison que les espèces qui se plaisent dans le sable ne sont pas les mêmes que celles qui vivent dans la vase.

5°. Dans la partie de l'arrondissement d'Argentan que nous avons étudiée, c'est-à-dire dans une espèce de golfe resserré entre le cap granitique, vers Batilly, et le cap silurien de la vallée de la Cance, la largeur de la zone jurassique indiquée sur les cartes géologiques doit être augmentée de 25 à 30 kilomè-

tres en largeur du côté ouest ; la mer liasique s'est même étendue jusque dans l'arrondissement de Domfront, où elle a constitué le grès de Ste.-Opportune, auquel viendront s'ajouter probablement quelques autres formations liasiques que les tranchées du chemin de fer dans cet arrondissement ne tarderont pas à nous faire connaître.

Si maintenant nous nous demandons comment la mer liasique a pu dépasser le récif silurien de Montabard pour venir battre contre le massif granitique situé entre Athis et Batilly, et probablement aussi contre les terrains de transition qui s'étendent d'Écouché à Alençon, en formant un cap à peu de distance de Vingt-Hanaps, deux hypothèses se présentent à l'esprit : 1°. le niveau de la mer liasique s'élevait sur plusieurs points au-dessus du récif de Montabard, et elle a rencontré quelques passes pour arriver sur les contrées situées au sud de ce récif : Bazoches, Habloville, Fresnay-le-Buffard, Écouché, etc. ; 2°. la mer liasique aura pu contourner l'extrémité du grand cap silurien vers Villedieu-lès-Bailleul, pour revenir baigner les contrées placées au midi. Si l'existence du lias était constatée dans les deux petits lacs jurassiques situés entre Noron (Calvados) et Pont-Valain (Orne), la première hypothèse se trouverait confirmée. Il est possible, d'ailleurs, que les deux causes que nous venons d'invoquer aient coexisté. Les vallées que l'on observe à l'ouest et au sud-ouest d'Écouché expliquent parfaitement l'arrivée de la mer liasique à Sevray, à la Picotière, aux Yveteaux, à Briouze, etc.

Quelle que soit la route suivie par la mer liasique

pour venir baigner les contrées où nous avons constaté la présence de ses sédiments, le fait existe. Le lias se rencontre au sud du récif de Montabard comme au nord; il s'avance vers les dépôts liasiques de Précigné, et nous sommes convaincu que de nouvelles recherches amèneront la découverte de plusieurs gisements de lias reliant les formations de la Normandie à celles de la Mayenne.



NOTE

SUR DES

FEUILLES DE COLZA MALADES,

Par J.-I. PIERRE,

Membre titulaire.



Dans l'état actuel de l'agronomie, il est assez difficile d'étudier, d'une manière un peu sérieuse, une question d'agriculture pratique, sans y faire intervenir des considérations chimiques. C'est pour essayer de jeter quelque lumière de cette nature sur un fait qui préoccupe souvent les cultivateurs, que j'ai fait un examen comparé des feuilles de colza saines, et des feuilles affectées de la maladie connue sous le nom de *blanc* du colza.

Depuis quelques années, dans diverses parties de la plaine de Caen, cette plante paraît sujette à certaines maladies dont l'étude n'a pas encore été faite d'une manière complète, et qui ont pour effet habituel une diminution notable dans le produit important de cette plante oléifère.

Au nombre de ces affections morbides du colza, se trouve celle qu'on désigne sous le nom de *blanc* qui, après avoir attaqué les feuilles quelques semaines avant la floraison, envahit souvent aussi la tige et

peut alors diminuer la vigueur de la plante et sa fécondité.

Je laisse à de plus compétents que moi le soin de déterminer, d'une manière précise, la nature et la marche de cette maladie qui paraît due au développement d'un champignon ; je me suis placé à un point de vue tout différent, en cherchant quelles pouvaient être, pour la composition générale de la feuille et dans des conditions déterminées, les conséquences de l'invasion de cette maladie.

J'ai choisi, dans diverses parties d'un champ de colza, partiellement envahi par le blanc, quinze pieds sains et quinze pieds malades, en m'astreignant à satisfaire à cette double condition :

1°. Que chaque pied affecté de la maladie se trouvât placé à côté d'un pied sain ;

2°. Que les deux plantes contiguës différassent le moins possible dans l'état de leur développement.

Je pouvais espérer, en procédant ainsi, que le nombre des plantes et leurs conditions relatives de position et de développement réduiraient, autant que possible, leurs différences de composition à celles qui résulteraient de l'état de santé des unes et de l'état maladif des autres.

Sur chaque pied, sain ou malade, j'ai pris *deux feuilles*, en essayant de satisfaire encore le mieux possible aux deux conditions suivantes :

1°. Que les feuilles prises sur les deux pieds contigus, l'un sain, l'autre malade, se trouvassent dans des régions correspondantes sur les deux plantes ;

2°. Que le développement des feuilles prélevées, atteintes du blanc, différât le moins possible de celui des feuilles saines du pied contigu.

En procédant de cette manière, je n'obtenais sans doute pas les feuilles les plus malades, mais en procédant autrement, j'étais plus exposé à trouver des différences dues à des causes multiples et plus complexes.

J'ai donc formé ainsi deux lots distincts, l'un comprenant les trente feuilles prises sur les quinze plantes saines, l'autre composé des trente feuilles analogues prélevées sur les pieds affectés par la maladie.

Ces deux lots de feuilles, examinés séparément, m'ont fourni les résultats suivants :

Poids des trente feuilles saines, fraîchement cueillies. . . . . 785 grammes.

Poids des trente feuilles malades, fraîchement détachées. 469

Poids des mêmes feuilles à l'état de complète siccité :

Feuilles saines. . . .	gr. 107,55
Feuilles malades. . .	66,62

Composition générale des feuilles fraîches, rapportées à 1 kilogramme de matière.

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
Eau.	gr. 863	858
Matière sèche.	137	142
Total. . . .	1000	1000

Le dosage de l'azote, dans la matière entièrement privée d'humidité, a fourni les résultats suivants :

Azote par kilogramme.

	1er. dosage.	2e. dosage.	moyenne.
	gr.	gr.	gr.
Feuilles saines . . .	39,85	39,69	39,77
Feuilles malades. . .	47,76	48,48	48,12

Il résulte de l'ensemble de ces données que les feuilles fraîches contiennent, par kilogramme :

	gr.	
Les feuilles saines. .	5,45	d'azote en combinaison.
Les feuilles malades .	6,83	—

Si nous poussons un peu plus loin notre examen comparatif, nous trouvons, à l'état de complète siccité :

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
	gr.	gr.
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	861,777	817,852
Azote en combinaison. .	39,77	48,12
Substances minérales . .	98,453	134,028
	1000 »	1000, »

Nous trouvons de même, dans les feuilles fraîches :

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
	gr.	gr.
Eau.	863,00	858,00
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote non compris).	118,06	116,14
Azote en combinaison. . .	5,45	6,83
Substances minérales. . .	13,49	19,03
Total. . .	1000, »	1000, »

Par l'analyse des cendres de ces deux sortes de feuilles, on y a trouvé, par kilogramme :

	Dans celles des feuilles saines.	Dans celles des feuilles malades.
	gr.	gr.
Silice	13,4	18,3
Oxyde de fer	8,9	17,9
Acide phosphorique	63,6	81,8
Chaux	243,9	308,8
Magnésie	33,6	24,2
Potasse	200,4	133,0
Soude	49,2	53,3
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.)	387,0	362,7

En rapportant ces diverses substances minérales, non plus au kilogramme de cendres, mais au kilogramme de matière sèche, dans chacune des deux sortes de feuilles, on obtient ainsi :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Silice	1,25	2,42
Oxyde de fer	0,83	2,03
Acide phosphorique	5,93	10,97
Chaux	22,64	41,38
Magnésie	3,67	3,24
Potasse	18,69	17,82
Soude	4,58	7,14
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.)	40,86	49,03

Si, au lieu de rapporter ces proportions de substances minérales diverses aux feuilles sèches, on les rapportait aux feuilles *fraîches,* on trouverait, par kilogramme :

	Dans les feuilles saines.		Dans les feuilles malades.
	gr.		gr.
Silice.	0,171	. .	0,345
Oxyde de fer	0,114	. .	0,388
Acide phosphorique. .	0,812	. .	1,558
Chaux	3,106	. .	5,876
Magnésie	0,430	. .	0,460
Potasse	2,560	. .	2,530
Soude.	0,627	. .	1,114
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	5,666	. .	6,748

Si, au lieu de ne considérer que les substances minérales, nous considérons les feuilles dans leur entier, soit à l'état sec, soit à l'état vert, nous trouvons, pour 1 kilogramme de feuilles complètement privées d'eau :

	Dans les feuilles saines.		Dans les feuilles malades.
	gr.		gr.
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	861,78	. .	817,85
Azote en combinaison . .	39,77	. .	48,12
Silice	1,25	. .	2,42
Oxyde de fer.	0,83	. .	2,03
Acide phosphorique. . .	5.93	. .	10,97
Chaux	22,64	. .	41,38
Magnésie	3,67	. .	3,24

Potasse.	18,60 . .	17,82
Soude	4,58 . .	7,14
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	40,86 . .	49,03
Total. . .	1,000,»» . .	1,000,»»

Et pour 1 kilogramme de feuilles fraîches :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Eau.	863,00 . .	858,00
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	118,06 . .	116,14
Azote en combinaison. .	5,45 . .	6,83
Silice	0,17 . .	0,35
Oxyde de fer.	0,11 . .	0,39
Acide phosphorique. . .	0,81 . .	1,56
Chaux.	3,11 . .	5,88
Magnésie	0,43 . .	0,46
Potasse	2,56 . .	2,53
Soude	8,63 . .	1,11
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	5,67 . .	6,75
Total. . .	1,000,»» . .	1,000,»»

Pour compléter, autant que possible, les données comparées qui pourraient nous permettre d'établir l'état différentiel des deux sortes de feuilles, nous allons calculer les poids des divers éléments constitu-

tifs d'un même nombre de nos feuilles, en supposant qu'on ait opéré sur 3000 feuilles saines et sur un pareil nombre de feuilles malades prises sur 1500 pieds pour chaque série; on trouve ainsi :

	Dans 3000 feuilles saines.	Dans 3000 feuilles malades.
	kil.	kil.
Eau.	67,745	40,238
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	9,268	5,447
Azote en combinaison. .	0,428	0,320
Silice	0,013	0,016
Oxyde de fer.	0,009	0,010
Acide phosphorique. . .	0,064	0,073
Chaux.	0,244	0,276
Magnésie.	0,034	0,022
Potasse.	0,201	0,119
Soude.	0,049	0,048
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	0,445	0,331
Total. . .	78,5»»	46,9»»

Les faits constatés dans ces recherches comparatives semblent pouvoir se résumer ainsi :

1°. La maladie dont il est ici question paraît avoir pour effet, comme on pouvait s'y attendre, d'entraver le développement de la matière organique dans les feuilles qui en sont atteintes.

2°. Comparées, *sous le même poids de matière sèche ou de matière verte*, avec des feuilles *saines* placées

dans les mêmes conditions, les feuilles *malades* m'ont fourni un excès d'azote d'environ 20 pour 100 de la proportion qu'on en trouve dans les feuilles saines.

3°. Elles sont également plus riches en substances minérales (d'environ 40 pour 100) et notamment en acide phosphorique et en chaux; la différence s'élève à plus de 80 pour 100 de la proportion de ces deux substances contenues dans les feuilles saines.

4°. J'ai également trouvé, dans les feuilles malades, une proportion de soude plus élevée que dans les feuilles saines.

5°. A poids égal, les feuilles saines et les feuilles malades contiennent à peu près la même proportion de potasse et la même proportion de matières organiques.

Si l'on s'en tenait à cet unique point de vue d'une comparaison à poids égal des deux sortes de feuilles, on négligerait un des côtés les plus importants de la question. Il ne suffit pas, en effet, de savoir si, dans un poids donné de feuilles malades, on trouve plus ou moins de telle ou telle substance que dans le même poids de feuilles saines prises d'ailleurs dans les mêmes conditions; mais il importe encore beaucoup, au point de vue cultural et agronomique, de connaître le *poids total* de ces divers éléments constitutifs que renferment *un même nombre* de feuilles, suivant qu'elles sont saines ou malades.

Si nous comparons, à ce dernier point de vue, au moyen du dernier tableau, les feuilles saines et les feuilles malades, nous voyons :

1°. Que, dans les feuilles malades, le poids total de l'azote est moindre que dans les feuilles saines et que la différence est d'environ un cinquième;

2°. Que, dans les feuilles malades, le poids total des matières organiques est moindre d'environ 50 pour 100 que le poids de ces mêmes matières contenues dans le même nombre de feuilles saines;

3°. Que le poids total des matières minérales contenues dans les feuilles malades, comparé au poids de ces mêmes matières contenues dans le même nombre de feuilles saines, est moindre d'environ un sixième dans les premières;

4°. Que le poids de l'acide phosphorique contenu dans un nombre déterminé de feuilles malades surpasse d'environ un sixième le poids de la même substance que fournirait un pareil nombre de feuilles saines;

5°. Qu'il existe, dans les premières, un excès de chaux d'environ un huitième, sur le poids de cette substance qu'on trouverait dans le même nombre des dernières feuilles;

6°. Enfin les feuilles malades ne contiennent, à nombre égal, que les six dixièmes de la quantité de potasse que fourniraient les feuilles saines.

En résumé, le fait qui m'a paru le plus saillant et le plus persistant, à quelque point de vue qu'on se place, c'est *un excès très-notable d'acide phosphorique et de chaux* dans les feuilles malades. Le fait qui, par son importance, mérite d'être signalé à la suite du précédent, est la *plus grande richesse* des feuilles malades en *principes azotés* et en *substances minérales*.

Faut-il voir, dans l'ensemble de ces faits, l'indice d'une sorte d'engorgement des vaisseaux de la feuille, engorgement capable de nuire à son développement

ultérieur? Cet engorgement, une fois admis, devrait-il être considéré comme une des causes ou comme un des effets de la maladie? C'est une question que je ne serais pas en mesure d'aborder en ce moment, et qui réclamerait de nouvelles études.

Qu'il nous soit permis, toutefois, de demander si la culture trop fréquemment répétée du colza dans un même champ (1) n'aurait pas pour effet de faciliter l'accumulation et la multiplication des germes des mucédinées ou des insectes propres à cette plante, qui peut leur offrir des conditions spéciales et favorables de développement.

(1) Il est d'usage presque général, dans la plaine de Caen, de faire deux colzas de suite sur la même terre.



QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

UN DES MOYENS EMPLOYÉS POUR DÉTERMINER LA PRÉSENCE

DU CAFÉ-CHICORÉE DANS LE CAFÉ NORMAL;

Par M. MORIN,

Directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen, membre correspondant.

L'emploi du café sous forme d'infusion, constituant le café noir, est devenu une des grandes nécessités de la vie moderne.

Parmi les boissons, la plus flatteuse, la plus inspiratrice est sans contredit le café : il éloigne le sommeil, ou le rend agréable et léger ; il ravive l'imagination, facilite la digestion, dispose à la gaîté et rend la mémoire plus sûre.

Tout récemment, les avantages qu'il procure ont été, de la part du docteur Petit, de Château-Thierry, l'objet d'un mémoire présenté à l'Académie des sciences, sous le titre attrayant de : *Prolongation de la vie humaine par le café*. Aussi son usage est-il général dans toutes les classes de la société ; et ce qui le justifie, c'est que l'homme en reçoit, par son parfum, les plus agréables impressions et une excitation remarquable des facultés de son intelligence. Contrairement à l'alcool, dont l'action est abrutissante, il soutient les forces de l'homme employé à de pénibles

travaux, en diminuant les déperditions, dit M. de Gasparin, par la stabilité qu'il procure aux éléments de notre organisme. Il doit en grande partie ces précieux avantages à une torréfaction conduite avec discernement, et à une infusion opérée de manière à conserver son arome si fugace.

Son étude est donc très-intéressante au point de vue de la bromatologie et des propriétés nutritives qu'on lui accorde avec tant de raison, puisque, pour son usage, il est permis à l'ouvrier occupé aux rudes travaux des houillères de réduire de 25 centimes la quantité d'aliments indispensable à celui qui n'use pas du café.

En présence de pareils avantages, il est regrettable que l'amour d'un gain illicite y introduise la substance connue sous le nom de café-chicorée, complètement dépourvue des qualités stimulantes qui caractérisent le délicieux breuvage des Orientaux.

Pour en démontrer la présence dans le café normal, la science possède un moyen que tout le monde peut employer, car il n'exige aucune habileté de manipulation. Il consiste à placer dans une éprouvette en verre le café suspect, avec dix fois son poids d'eau aiguisée par dix centièmes d'acide chlorhydrique : on agite le mélange et on l'abandonne au repos. Si le café est pur, il surnagera presque entièrement, tandis que la poudre de chicorée se précipitera au fond du vase. Ce moyen d'essai, quoique offrant un certain degré de certitude, impose à celui qui l'exécute des considérations qui doivent naître de l'état sous lequel le café se présente. Il est indispensable de dire que ce procédé est fondé sur la texture différente des

deux substances et leur faculté d'absorber l'eau plus ou moins promptement.

Les chimistes qui ont fait des analyses immédiates connaissent toute la résistance que les substances aromatiques opposent à l'imbibition de l'eau. En conséquence, le café habilement torréfié contient une quantité d'huile volatile qui, universellement répandue dans chaque particule, ne permet pas que l'eau soit absorbée et le maintient à la surface du liquide.

Pour établir expérimentalement la nécessité de tenir compte de l'état aromatique du café, lorsqu'il s'agit de rechercher la chicorée dans cette production végétale, nous avons fait les expériences que nous allons exposer :

Suivant nous, l'imbibition plus ou moins prompte de l'eau par le café est subordonnée à la quantité d'huile volatile qu'il renferme : ainsi, si le café est très-aromatique, l'huile divisée dans toute sa masse s'opposera à l'absorption de l'eau et le maintiendra à la surface du liquide.

Pour mettre cette proposition théorique hors de doute, nous avons épuisé du café normal de toute matière huileuse en le traitant par l'éther ; puis, après l'avoir chauffé de manière à lui enlever toute odeur éthérée, nous l'avons mis en contact avec de l'eau acidulée. Lorsque le mélange a été fait, on l'a abandonné au repos ; bientôt on a vu les particules de café se déposer, comme cela arrive avec le café-chicorée.

Dans la crainte qu'on ne vînt objecter que le mode d'épuisement avait transmis au café des propriétés qui le prédisposaient à une prompte absorption de

l'eau, nous nous sommes borné à chauffer le café dans l'étuve à eau de Gay-Lussac, pour volatiliser la plus grande partie du principe aromatique. Placé en cet état dans l'eau acidulée, il s'est déposé au fond de ce liquide presque immédiatement et en quantité notable.

Afin de donner aux expériences que nous venons de décrire le caractère de vérité que doivent avoir tous les travaux entrepris sous le rapport de la chimie judiciaire, qui ne permet aucun sacrifice à l'imagination, nous avons trituré du café épuisé de tout principe aromatique avec quelques gouttes d'essence de térébenthine, et nous avons obtenu une masse pulvérulente qui s'est maintenue à la surface de l'eau acidulée. C'est donc bien, d'après cela, à l'huile volatile que cette production végétale, convenablement torréfiée, doit la propriété de surnager. Or, le chimiste doit apporter la plus grande réserve lorsqu'il s'agit de conclure à la présence de la chicorée, puisque le café dépourvu d'huile volatile se comporte avec l'eau acidulée comme il le fait, quand il est mélangé de cette substance.

Nous prendrons occasion de ce petit travail pour essayer de répondre à une question qui est souvent adressée dans le monde, à savoir : Pourquoi le mélange de café et d'eau-de-vie est-il plus excitant que chacun de ces liquides pris séparément ? Dans le but d'expliquer cet effet, nous avons ajouté à du café noir, préparé avec soin, une quantité d'eau-de-vie suffisante pour produire une liqueur d'une alcoolicité légère. Ce mélange, distillé avec précaution, nous a fourni un produit remarquable par son odeur suave

de café, tandis que le café noir a donné une liqueur beaucoup moins aromatique. Cette différence s'explique en admettant que l'alcool, dans ce mélange, devient le véhicule du principe aromatique, comme l'ammoniaque est le véhicule de l'arome de plusieurs substances. Alors l'alcool, par sa diffusibilité, exaltant les propriétés excitantes du café, rend compte de l'effet que produit le *gloria* sur certaines personnes.

FAITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE TOXICOLOGIQUE DE LA NICOTINE,

PAR M. MORIN,

Directeur de l'École des sciences et des lettres de Rouen,
membre correspondant.



Dans un précédent travail, ayant pour titre : *Recherches médico-légales sur l'existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac,* nous avons pris l'engagement de rechercher cet alcaloïde dans le foie du fumeur. La difficulté de nous procurer l'organe nécessaire à la continuation de nos expériences nous exposait à une insolvabilité que le hasard seul pouvait nous faire vaincre ; car nous ne devions attendre d'aucun dévouement la remise du corps indispensable à nos recherches.

Aujourd'hui, une circonstance favorable nous a permis de remplir notre obligation : un ouvrier du port de Rouen, dont l'habitude de fumer était de tous les instants, succomba, dans l'un de hôpitaux, à une péripneumonie après trois jours de maladie. Cette mort prompte constituait les conditions les plus favorables pour le succès de nos recherches, puisque, dans l'hypothèse de l'absorption de la nicotine, l'élimination ne pouvait avoir été complète pendant un temps aussi court.

Nous devons cet organe, avec l'autorisation de M. Dumesnil, l'habile chef des travaux anatomiques de l'École de médecine, au zèle de M. Pivain, élève interne qui donne les plus belles espérances. Nos expériences n'ont été entreprises que pour démontrer de nouveau l'impossibilité de conclure à l'empoisonnement par l'alcaloïde du tabac, lorsque le cadavre ne présente aucune lésion résultant de l'ingestion ou de l'application immédiate de ce poison. Cependant nous devons dire que le foie du priseur nous a offert une proportion de nicotine beaucoup plus considérable que celui du fumeur, par deux causes :

La première, suivant nous, parce que le tabac à priser contient plus de nicotine que le tabac à fumer, et aussi parce qu'étant mis en contact immédiat avec la membrane muqueuse du nez, l'absorption est beaucoup plus prompte, tandis que le tabac à fumer étant soumis à une sorte de distillation sèche, une portion de la nicotine se volatilise et se répand dans l'atmosphère ; l'autre, au contraire, est absorbée pour produire ce narcotisme qui met le fumeur dans un état de béatitude qui fait préférer la pipe au cigare.

Suivant nous, le cigare n'offrirait pas les inconvénients qui résultent de l'emploi de la pipe, parce que le tabac sous cette forme subit une sorte d'incinération qui est d'autant plus rapide que le cigare est plus sec. Aussi le fumeur ardent, qui veut savourer avec la nicotine toutes les huiles empyreumatiques qui proviennent de cette combustion, a-t-il l'habitude d'humecter légèrement la surface du cigare, le plus souvent avec de la salive, afin de faire disparaître les

petits interstices qui se sont produits par la dessication.

En procédant ainsi, il rend la combustion moins rapide, et partant il absorbe une plus grande proportion de nicotine. C'est aussi dans ce but que le fumeur tasse fortement le tabac dans la pipe. L'homme qui fait usage du cigare, lorsqu'il veut recueillir les résultats qu'il se propose, doit laisser, autant que possible, en permanence la cendre qui se produit à l'extrémité du cigare, afin de ralentir la combustion et de profiter de la nicotine mise en liberté.

D'après cette théorie, la cigarette, en raison de sa rapide combustion, offrirait beaucoup moins d'inconvénients sous le rapport toxique.

L'explication que nous venons de donner soulèvera peut-être contre nous une sorte d'insurrection de la part des fumeurs; mais notre justification naîtra du but principal de notre travail, qui consiste à démontrer la présence du poison dans les viscères de celui qui fait un usage immodéré du tabac, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de la nicotine dans un cas de chimie légale.

Les moyens que nous avons employés sont ceux que nous avons mis en pratique pour démontrer la présence de l'alcali du tabac dans les organes du priseur.

En conséquence, nous avons coupé le foie par petits morceaux et nous l'avons mis en macération avec de l'eau acidulée par quelques gouttes d'acide sulfurique, en ayant soin d'agiter de temps en temps pour favoriser le contact.

Lorsque l'action nous parut suffisamment pro-

longée, nous filtrâmes la liqueur et on la soumit à l'ébullition, qui produisit des flocons abondants qu'on sépara en passant le liquide à travers un linge serré. Dans cet état, on évapora le produit obtenu jusqu'au quart de son volume, et après le refroidissement, on y versa de l'alcool absolu qui donna naissance à de nouveaux flocons.

On abandonna le mélange à lui-même pendant plusieurs heures, afin de débarrasser la matière protéique de tout le sel de nicotine qu'elle pouvait envelopper. On procéda ensuite à la filtration et on chassa l'alcool par une chaleur ménagée; alors on ajouta au produit de l'évaporation une petite quantité de potasse pure.

Lorsque la liqueur fut complètement refroidie, on l'introduisit dans un flacon bouché à l'émeri pour l'agiter avec de l'éther, afin de dissoudre la nicotine mise en liberté par la potasse qui s'était emparée de l'acide sulfurique.

Après vingt-quatre heures de contact, on décanta le liquide éthéré pour le filtrer à travers un papier Berzelius.

Par une évaporation dans le vide de la machine pneumatique, on obtint un résidu ayant une odeur irritante qui augmentait d'intensité par l'application de la chaleur, et une saveur âcre rappelant parfaitement les propriétés organoleptiques de la nicotine.

Cette matière était alcaline, soluble dans l'eau à laquelle elle communiquait la propriété de précipiter, en jaune-serin, le bichlorure de platine et en brun le chlorure de palladium. Elle a encore pour caractères de former un précipité blanc dans les solutions de bichlorure de mercure et d'acétate de plomb.

Versée dans le protosulfate de magnésie, elle a produit un précipité blanc qui bientôt brunit par le contact de l'air; enfin, elle est précipitée par l'acide tannique et le bi-iodure de potassium.

Ces caractères, joints aux propriétés organoleptiques que nous avons constatées, ne laissent aucun doute sur l'existence de la nicotine dans le foie du fumeur.

Voulant savoir si les ouvriers employés dans les manufactures de tabacs, constamment en présence d'une atmosphère qui contient le principe odorant de ces corps, absorbaient de la nicotine, nous nous sommes procuré de l'urine de ces hommes, et après l'avoir acidulée légèrement par l'acide sulfurique, nous l'avons fait évaporer au bain-marie jusqu'à consistance presque sirupeuse.

En agissant sur ce liquide comme nous l'avons fait à l'égard du foie, nous avons obtenu un produit qui partageait les propriétés qui caractérisent l'alcaloïde du tabac. D'après ce résultat, il n'est donc pas sans inconvénient, pour les organisations susceptibles, de séjourner dans les lieux étroits où l'on fume.

En présence de la facilité avec laquelle la nicotine est absorbée, lorsqu'on fait usage du tabac, quelle que soit la forme sous laquelle on l'emploie, il n'est pas permis de conclure à l'empoisonnement par cet alcaloïde, lorsque le cadavre de la victime n'offre aucune lésion pouvant être attribuée à l'ingestion ou à l'application de ce poison.

DES MÉTHODES

APPLICABLES

A LA PHILOSOPHIE DU BEAU;

Par M. A. BÜCHNER,

Professeur de langue allemande au lycée, membre associé-résidant.

Des opinions très-différentes se sont établies, depuis long-temps, sur les causes du plaisir que les œuvres artistiques procurent à l'homme. Les uns voudraient en faire une science qui rentre dans le vaste cadre de la philosophie en général; d'autres n'y voient que des modifications insaisissables et inexplicables de la sensibilité individuelle; d'autres encore s'en tiennent aux faits, aux productions existantes dont ils tirent des règles plutôt qu'un principe. La maxime ancienne qu'on entend citer si souvent : *De gustibus non est disputandum,* dérive de la diversité qui a été de tout temps remarquée dans les dispositions naturelles de l'homme pour juger les beaux-arts; mais on aurait dû dire plutôt : les gens qui ont du goût et ceux qui n'en ont pas ne peuvent discuter ce problème, parce qu'ils ne sauraient se comprendre. Entre gens de goût, au contraire, une discussion est certainement possible; aussi n'a-t-elle jamais et nulle part manqué dans ce docte milieu.

L'antiquité, comme les temps modernes, nous offre

une foule d'ouvrages qui ont trait aux questions suivantes: Qu'est-ce que le beau? Pourquoi produit-il sur nous un certain effet? Pourquoi l'homme, cet être si égoïste dans ses sensations, peut-il pousser, même jusqu'à la folie, son amour pour un ordre d'émotions qui ne flattent nullement, qui même quelquefois blessent les intérêts de sa vie réelle ?

Ces questions posées, tout le monde conviendra que le sentiment du beau n'a qu'une voie par laquelle il puisse se manifester dans celui qui crée une œuvre d'art comme dans celui qui en jouit: c'est la faculté qu'on appelle généralement *le goût,* et plus particulièrement *le goût artistique.* Mais on ne s'entendra plus dès qu'il s'agira de dire si cette faculté nous vient *a priori* ou *a posteriori*, si elle est innée ou si elle n'est que le résultat de nos impressions, si elle est une et simple ou composée de plusieurs éléments psychiques. C'est en face de cette difficulté que nous voyons paraître les méthodes auxquelles nous avons déjà fait allusion: la méthode *psychologique et spéculative*, d'une part; d'une autre part, la méthode *classique,* auxquelles il faut ajouter le procédé (car ce n'est plus une méthode), qu'on peut appeler *nihiliste* et *sceptique,* qui recule devant les voiles impénétrables du sanctuaire où naît l'inspiration. Pour les partisans de la première méthode, la solution vient *ante rem;* pour ceux de la seconde, *post rem;* pour les penseurs du troisième ordre, elle ne vient pas du tout.

Nous commençons par ces derniers comme étant les plus difficiles à satisfaire, —*per ardua ad astra!* Ils ont de tout temps combattu et détruit les opinions

des autres, mais ils n'ont rien mis à la place : tels Lessing en Allemagne et Jouffroy en France; ou bien ils se sont, à la manière de Platon, de Leibnitz, de Jean-Paul-Frédéric Richter et de presque tous les romantiques, réfugiés dans une espèce de mysticisme voisin de la poésie, et dont les réponses impliquent autant de questions. Le goût ne consisterait, selon eux, que dans une disposition du cœur et de l'esprit capable de nous faire éprouver certaines impressions agréables ou désagréables en face de certains objets, de certains actes, qui laissent impassibles tous les êtres chez lesquels cette disposition particulière n'existe pas. Sans vouloir nous dire d'où sort cette disposition, ils admettent cependant que si elle ne peut pas provenir d'influences purement extérieures, ces influences peuvent la modifier en bien ou en mal, l'épurer ou la corrompre, en raison des éléments favorables ou défavorables qu'elles y apportent. Alors l'existence d'une idée ou d'une matière qui contiendraient ce qu'on appelle le beau ne peut plus être prouvée, sa définition nous échappe et il ne reste plus que des faits le plus souvent contradictoires entre eux. Nous n'en citerons que les plus frappants.

On peut voir tous les jours le jugement de l'homme doué de goût naturel l'emporter sur celui du philosophe le plus subtil qui n'en aurait pas. L'instinct, le sentiment laissent bien loin derrière eux, en pareille matière, la profondeur du raisonnement. La faculté *réceptive* du goût dans celui qui juge, devenant *productive* dans celui qui agit, présente des problèmes encore plus insolubles. Si l'analyse des causes de nos sentiments agréables pouvait toujours être la même,

une simple théorie du plaisir et de la peine impliquerait la philosophie du beau. Mais il existe un abîme entre ce qui nous plaît en général et ce qui nous plaît spécialement dans les œuvres de l'art. Ce qui nous affecte dans la vie réelle, c'est la réalité ; dans le monde de l'art, ce n'est que l'apparence, une apparence qui nous en impose et qui nous est d'autant plus agréable qu'elle nous trompe mieux :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Que la fiction prenne pour son point de départ l'imitation du réel, peu importe, puisqu'il est évident que notre amour pour l'art part de sources tout-à-fait différentes de celles d'où proviennent nos autres impressions agréables. Ce qui serait immoral, horrible, repoussant, méprisable dans la réalité, nous plaît sur la toile ou devant la rampe. Le serpent vivant nous effraie ; peint, il nous charme ; le parricide, auquel nous n'accordons qu'à contre-cœur une place dans le vocabulaire, nous le couvrons d'applaudissements dès que ce sont Eschyle et Shakespeare qui agitent son poignard. Ce qui est vrai pour l'objet l'est aussi pour son créateur. On peut être un méchant, un réprouvé, un libertin, un intrigant et en même temps un artiste sublime, un homme du goût le plus fin. Un Jean-Jacques Rousseau peut nous peindre des plus tendres couleurs une délicatesse qu'il n'a pas toujours pratiquée ; Henri Heine, le plus frivole des hommes, nous touche quelquefois jusqu'aux larmes ; un compositeur sublime trouve des accords divins, assis à côté d'une femme qu'il vient de ramasser

dans les rues de Vienne; les protecteurs et les connaisseurs de la Renaissance italienne sont souvent des monstres d'immoralité; des sons célestes peuvent sortir du gosier d'un être abject. Si l'essence de l'art, continuent les sceptiques, pouvait être connue, on pourrait aussi devenir artiste à force de l'étudier. Mais si le travail et la science sont ici pour quelque chose, certainement ils ne sont pas tout. L'art en ceci ressemble à la religion. Il y a en lui un élément occulte, analogue au don de la foi qu'on a ou qu'on n'a pas, mais qu'on ne peut se donner. A cet élément doivent se joindre la profession, le métier, la technique, bien ou mal entendus par l'artiste, qui s'y applique comme le prêtre, le médecin, le militaire s'appliquent aux exercices qui leur sont propres. Ils peuvent en posséder toute la science, mais manquer de cette intuition qui seule garantit le succès. Ce sont les plus doctes généraux qui ont perdu le plus de batailles, et les vers, si bien tournés, si régulièrement cadencés, si savamment construits qu'ils soient, ne produisent pas une épopée.

Tous ces arguments tendent à prouver qu'il y a dans le beau des qualités que la grave et froide philosophie ne saurait définir. Mais le sceptique n'est pas nécessairement incrédule; il admet volontiers pour son propre usage ce qu'il refusera aux autres, le bénéfice d'une hypothèse pure et simple. Bien qu'il ne sache pas dire ce que c'est que l'art, il raisonnera cependant sur l'essence occulte, qu'il lui attribue absolument comme si cette essence lui était prouvée. Et ce n'est pas d'hier que date ce tour de main philosophique qui, en un instant, conduit le

sceptique au mysticisme. Les anciens, toujours prêts à se jeter dans l'allégorie quand la science leur faisait défaut, constataient dans l'âme extatique de l'artiste quelque chose comme une étincelle divine, l'ombre d'une image céleste et ce célèbre *furor poeticus* qui vous prend ou vous laisse à son gré, qui vous souffle à l'oreille une parole magique, qui montre à votre œil intérieur des formes sublimes, resplendissantes, que la terre ne connait pas. Sachez faire entendre cette parole aux oreilles humaines par des chants ou par des vers; sachez jeter ces formes sur la toile ou les faire jaillir d'un bloc de marbre, et vous produirez dans l'âme de celui qui vous écoute, qui contemple votre œuvre, quoiqu'à un degré inférieur, la même extase, les mêmes transports qui vous possédaient quand vous aviez en main le pinceau ou la lyre. Nous n'avons pas besoin de nommer le grand philosophe-poète qui a si bien formulé, pour la consolation du genre humain, cette doctrine des idées parfaites en elles-mêmes, mais si imparfaitement traduites par les réalités que nous présente cette triste et sombre vie, dont le génie n'éclaire que de loin en loin, et d'une lumière bien faible encore, les épaisses ténèbres. Nous constatons seulement que sa manière d'envisager en poète plutôt qu'en philosophe le problème du beau, a trouvé de tout temps les adhérents les plus distingués et surtout les mieux doués pour le culte pratique de l'art. Le poète qui, parmi les modernes, possède au plus haut degré cet instinct de l'exaltation morale, dont nous ignorons la cause, *Schiller*, a su donner à cette propriété indéfinissable de l'art une expression magnifique. Dans sa célèbre

ballade *Rodolphe de Habsburg*, l'empereur nouvellement créé demande à entendre un chant pendant le festival qui suit son élection. Le poète, chargé d'exaucer ce vœu, le prie d'en choisir lui-même le sujet. Le prince se refuse à ce désir en souriant, et en termes dignes de descendre d'une chaire de Paris, de Berlin ou d'Édimbourg : « Je n'ordonnerai jamais rien au poète. Il se trouve sous l'autorité d'un maître plus puissant que moi, et ce n'est qu'à l'inspiration du moment qu'il obéit. De même que la tempête siffle dans les airs sans qu'on sache d'où elle vient et pourquoi elle mugit, de même que la source jaillit de profondeurs cachées, ainsi le chant du poète sort des replis les plus intimes de son cœur pour éveiller en nous les sentiments vagues et puissants qui dormaient dans l'âme d'un sommeil magique. »

Ce que le poète ne sait pas dire de l'art même qu'il cultive, le philosophe osera-t-il l'essayer? Ne reculera-t-il pas devant ce phénomène capricieux de l'exaltation involontaire, permise à l'artiste et à l'homme de goût? Suivra-t-il, jusque dans son essence et ses causes, cet éclair subit que nous ne saisissons que dans ses manifestations et dans les traces qu'il laisse un moment après lui? Son analyse abordera-t-elle des œuvres auxquelles concourent sans doute le raisonnement et le jugement, mais qu'enfantent surtout le sentiment et l'instinct?

La philosophie ne serait pas ce qu'elle veut et doit être, si elle désespérait d'établir l'ordre et la certitude de la science même dans la matière la plus rebelle, la plus obscure. Il est des faits, nous dit-on, et celui qui nous occupe est du nombre, dont on ne

peut approcher qu'en tâtonnant ! Eh bien ! tâtonnons, mais approchons !

Les premiers qui, à notre connaissance, ont marché dans cette voie ingrate se sont déjà aperçus que, de tout temps et partout, les arts ont existé avant la science, que la poésie a précédé la critique, que la philosophie n'a germé et grandi qu'à l'abri des lettres ; leur science du beau a dû naturellement, partie de bases déjà données, procéder *a posteriori* et aboutir au classicisme. C'est par l'induction qu'Aristote est devenu le père de la philosophie. En matière de critique, il ne posait pas de règles absolues, mais il généralisait et il formulait le sens des procédés artistiques dont il voyait les résultats devant lui. Ses modèles étant Homère, les Tragiques et Aristophane, le philosophe, comme Schiller le dit très-ingénieusement, eut la bonne fortune d'appliquer sa saine critique comparative à des ouvrages d'une perfection relativement très-grande et d'une durée impérissable. Toujours est-il qu'il s'en tint à l'empirisme, appuyant ses définitions et ses règles non sur un système préconçu, mais sur des faits déjà existants, d'où nous voyons, à chaque ligne, jaillir ses abstractions.

Tout ce que l'antiquité a fait après lui sur ce terrain est, en général, dans ses traditions ; si on va plus loin que lui, ce n'est qu'en l'amplifiant, en l'interprétant plus ou moins heureusement ; on se garde bien d'élargir le cercle qu'il avait tracé. *Longin* seul semble, dans son traité du *Sublime*, faire de lui-même un pas en avant vers la définition indépendante et purement philosophique d'une des qualités les plus importantes du beau. *Horace*, qui unissait un

goût si sûr à une instruction si solide, a bien senti la nature épineuse de cette matière ; aussi ne fait-il que l'effleurer, d'abord en choisissant une forme légère qui permet le badinage, ensuite en n'offrant que des aperçus ingénieux, des règles de détail, évitant avec une espèce d'horreur tout ce qui est principe fondamental et définition technique. Dans sa naïveté poétique, le moyen-âge se contentait d'entasser productions sur productions, sans s'inquiéter des questions de genre et de méthode ; il agissait comme un homme de goût, mais sans grande instruction, propre à produire et à jouir en artiste, capable de juger tant bien que mal, mais incapable de se rendre jamais un compte exact et complet de ce qu'il voit et de ce qu'il crée. La Renaissance et les siècles plus récents ont changé de fond en comble cet ordre de choses. Les poétiques arrivent comme si un coup de baguette magique les appelait. Mais leur méthode est la même que celle de l'antiquité classique d'où elles dérivent et qui reste leur oracle. En dehors de l'analogie de la poésie et de la peinture, admise depuis long-temps (1), on ne songe pas à comparer les arts entre eux. *Boileau* et *Pope,* bien que leur bon goût et leur bon sens naturels les entraînent quelquefois au-delà des limites prescrites, s'en tiennent aux faits passés et bien établis. Le plus souvent la critique a horreur des notions philosophiques générales, et Le Tasse est trouvé sublime, non parce qu'il a chanté

(1) Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
Hor., *Ad Pis.*

dans un langage délicieux une grande action, à la fois héroïque, nationale et populaire, mais parce qu'il a su imiter Homère et Virgile, moderniser et christianiser l'appareil merveilleux de la mythologie grecque et romaine.

Bien que ses vues n'aient pas été des plus larges, ce système classique et, comme nous osons l'appeler, empirique a porté de tout temps d'excellents fruits poétiques. Aussi ne faut-il pas oublier qu'il renfermait, bien qu'à son insu, un principe des plus féconds, l'imitation, ou plutôt, pour nous tenir au sens strict de *μίμησις*, la *reproduction* de la nature. Ce principe, qui se recommandait assez pour avoir servi de base aux théories d'Aristote et aux écrivains qui lui en fournissaient la substance, les classiques l'ont adopté sans discussion. En partant de ces données, l'action ou l'objet, produits de l'art, nous plaisent en proportion de leur ressemblance avec leurs prototypes naturels. Lorsque, par exemple, les oiseaux venaient becqueter les raisins de Zeuxis, qui allait soulever le rideau de Parrhasius, ces deux peintres étaient censés avoir atteint le comble du naturel et en même temps de l'art, et l'on jugeait Parrhasius supérieur à son rival, qui ne trompait que des oiseaux, tandis que lui il était parvenu à tromper un homme, et qui plus est un artiste.

Ce n'est cependant pas dans ce sens étroit qu'Aristote avait entendu la reproduction de la nature, lui qui admet que le poète peut corriger le monde réel en présentant les hommes meilleurs qu'ils ne le sont. Un noble anglais, mort prématurément sur le champ de bataille, *sir Philippe Sidney*, le Du Bellay du siècle

d'Élisabeth, a compris à merveille, dans sa *Défense de la Poésie (Defence of Poesy*, 1595), cet excellent programme méconnu par tant d'autres. « La nature, dit-il, n'a jamais revêtu la terre d'ornements aussi riches que certains poètes l'ont fait; un monde d'airain, ils le changent en or. La nature n'a pas non plus créé un ami aussi constant que Pylade, un guerrier aussi vaillant que Roland, un prince aussi juste que le Cyrus de Xénophon, un homme d'une perfection aussi complète que l'Énée de Virgile. Or, le mérite de tout artiste ne consiste pas tant dans son œuvre que dans l'idée que cette œuvre réalise; et le poète prouve bien qu'il a des idées de ce genre, en les produisant dans toute la perfection avec laquelle sa pensée les conçoit. » Voilà, en quelques mots bien sentis, Platon et Aristote réunis et réconciliés! Mais la méthode classique n'a pas toujours été aussi heureuse que le poète de l'*Arcadia*. A-t-elle créé un fonds autre que celui de l'empirisme, qui ne donne que des faits? Il nous semble que non. Son cadre est tellement large que tous les abus y trouvent leur place, de sorte que même son ennemi le plus acharné, le réalisme actuel des romanciers et des peintres, a pu s'y établir. En effet, tant qu'on ne dit pas à l'artiste comment il doit se conduire dans ce champ immense du naturel, la théorie n'a gagné qu'en obscurité et en confusion. L'abbé *Batteux*, esprit ingénieux et fécond en aperçus de détail, n'a imaginé qu'un pauvre expédient en proposant à l'imitation non pas *la nature telle qu'elle est*, mais ce qu'il appelle la *belle nature*. Comment distinguer le beau naturel de ce qui

ne l'est pas, lorsque la définition générale de la beauté nous fait défaut ?

L'antiquité nous offre une autre solution apparente du problème en désignant, comme objet de l'imitation, ce qui réunit *l'utile et l'agréable*. Cette idée spécieuse se trouve dans Cicéron, dans ces vers tant cités d'Horace :

> Aut prodesse volunt, aut delectare poetæ,
> Aut simul et jucunda et idonea dicere vitæ,

et chez tous les critiques du classicisme. Mais l'utile n'est en toute chose que du relatif, et c'est de l'absolu qu'il nous faudrait.

Tant que l'utile ne sert qu'à augmenter notre bien-être, qu'à rectifier notre jugement, qu'à épurer nos mœurs, il répond purement et simplement à la tendance générale du genre humain vers sa propre perfection; mais ce n'est pas là un point de vue qui puisse nous aider à définir la nature des beaux-arts en particulier. Aussi les écoles utilitaires n'ont-elles presque jamais pris leur mot d'ordre dans un sens aussi étendu. Elles y ont vu plutôt un moyen spécial d'enseigner à l'homme certaines vérités trop profondes pour être comprises, trop sévères pour être acceptées, trop élevées pour être suivies, sans le secours et l'entremise de l'art. L'art ne serait bon alors, (qu'on nous passe le mot !) qu'à dorer certaines pillules qui, sans ce vernis, ne se feraient pas accepter. Mais n'est-il pas évident que ce procédé implique un élément étranger à notre sujet? Personne ne contestera l'utilité de l'enseignement, quelle qu'en soit la voie ;

seulement l'expérience nous a prouvé que, mieux on enseigne, moins on est poétique. Ce que la morale y gagne, l'art le perd. Les Muses ne manquent jamais de se venger cruellement sur celui qui ose les sacrifier à la déesse de la sagesse. Elles lâchent sur lui, pour l'entraver dans ses œuvres, le lourd démon de la platitude et le sylphe noir du pédantisme, qui s'amusent à embarrasser sa plume, à embrouiller ses couleurs, à émousser son ciseau. Jalouses à l'excès, elles ne souffrent pas qu'on se partage entr'elles et quelqu'autre divinité. Aussi certaines parties de leur domaine ne sont-elles même pas accessibles à cette utilité qui domine cependant la vie humaine à peu près tout entière. S'il faut admettre que la poésie puisse nous enseigner la morale et les sentiments vertueux, que la peinture puisse démontrer certaines parties de l'histoire et de la cosmographie, nous ne concevons pas l'utilité qu'on pourrait tirer de la danse et de la musique, à moins qu'on ne les destine à faciliter la digestion. Cette dernière ressource même n'existerait pas pour la sculpture, la plus belle, la plus indépendante et par cela même la plus superflue des inventions dues à l'imagination vagabonde des artistes. Les ouvrages qui appartiennent à la catégorie mixte de l'architecture sont inutiles en proportion de leur beauté, d'autant moins beaux qu'ils sont plus utiles.

Ainsi l'utile, l'agréable et l'imitation peuvent se rencontrer dans les beaux-arts, mais ils n'en sauraient être le principe. Cette vérité comprise, la philosophie, fatiguée d'examiner vainement l'*objet*, s'est retournée vers le *sujet*, vers l'*homme*. Presque en

même temps les penseurs du XVIII°. siècle ont repris Aristote dans un sens nouveau, pour diriger en France, en Allemagne et en Angleterre, leur spéculation vers la *psychologie*. L'homme, étant la mesure naturelle de toutes les choses humaines, leur semblait contenir dans ses sensations ce principe du beau qui l'affecte si vivement et qui n'affecte que lui; le phénomène important, ce n'est plus l'objet qui touche, mais l'individu qui en est touché. On ne se demande plus : Quelles sont les qualités palpables de la beauté? mais : Où sont les causes de l'effet produit sur nous par les œuvres artistiques? Ce changement d'idées ne saurait trouver une meilleure définition que celle que le philosophe allemand *Baumgarten* lui a donnée en forgeant pour son livre sur le Beau, d'un mot grec qui rappelle la sensibilité, le titre *Æsthetica,* terme qui a fini par envahir presque tous les ouvrages où, depuis, cette matière a été traitée.

La question posée sur ce terrain, tout le monde conviendra que l'émotion produite par l'art sur l'âme de l'homme est celle du plaisir, de l'agréable. Voilà par conséquent le point de départ de toute théorie psychologique, ou, si l'on aime mieux, esthétique. Puisque la perception de la beauté nous fait plaisir, demandons-nous comment et pourquoi il en est ainsi; cherchons à distinguer ce plaisir spécial d'autres sensations analogues provoquées par des causes différentes. On aura d'abord à constater ce qui nous plaît en général, puis ce qui nous plaît dans les productions des artistes. La première question offre déjà d'assez graves difficultés, puisqu'il faut voir en elle, depuis Platon et Aristote, la pomme de Pâris de tous

les systèmes philosophiques; mais la seconde en présente de bien plus graves encore, car le plaisir causé par les œuvres d'art est le plus souvent loin d'être d'une nature une et simple: il peut naître de plusieurs sources à la fois, et se compliquer de causes secondaires ou neutres. Ainsi la plus célèbre des définitions du beau dues à cette méthode, celle de Kant : *Le beau c'est ce qui plaît sans toucher à nos intérêts personnels*, contient des éléments obscurs, d'une interprétation équivoque, de sorte qu'elle a été réfutée plus d'une fois par des philosophes qui, de leur côté, n'ont pas été plus heureux dans leurs essais que le sage de Kœnigsberg.

La méthode psychologique a-t-elle donné le résultat désiré? Les difficultés dont sa tâche se compliquait, et que ses tentatives ont mises en lumière, sont telles qu'elles semblent avoir produit, en jetant les esprits dans la plus grande confusion, plus de mal que de bien, sans que pourtant nous puissions dire que le bien ne saura pas en sortir. Seulement on a eu, et surtout en Allemagne, le tort de quitter trop tôt ce terrain pour arriver à un sophisme, ce qui n'est pas une solution. Ce sophisme c'est l'axiôme bien connu : *L'art pour l'art*, formule stérile qui définit un mot par lui-même et confond le but avec la cause. Il faut du reste, pour être juste, constater que cet axiôme se présente à la suite d'un essai de la spéculation pure qui voulait construire *a priori* et du fond de la pensée, non seulement l'art, mais aussi toutes les autres choses terrestres et divines. L'auteur de cette métaphysique subjective, *Hegel*, a eu pendant assez longtemps un grand succès quant à sa théorie des beaux-

arts. Là reparaît son éternelle trilogie. Le beau, selon lui, se trouve dans la nature comme beau naturel; il est dans les faits comme beau moral; il est dans Dieu comme beau absolu, comme idée du beau. Mettez cette idée absolue dans un fait humain contenant du beau moral et ajoutez-y la couleur locale par le moyen du beau naturel, et vous êtes artiste ou poète, que vous ayez ou non du goût et du talent, que Minerve vous soit ou propice ou contraire!

Faut-il, après tous les échecs subis par les philosophes devant cette forteresse imprenable du beau, se ranger dans le parti des sceptiques, des nihilistes, des mystiques? Pas encore! Il est évident que les questions de psychologie, non-seulement ne sont pas assez étudiées, mais qu'elles n'ont pas pu l'être tant que certaines difficultés préalables n'ont pas été écartées. C'est la multiplicité des phénomènes artistiques tantôt faux, tantôt vrais; c'est la confusion du plaisir esthétique avec des sensations d'une nature différente qui nous ont jusqu'à présent empêché de suivre le conseil précieux de Voltaire :

Ou sachez vous connaître, ou gardez-vous d'écrire.

Il nous semble qu'un retour raisonnable vers le classicisme servira, non à nous donner un principe, mais certainement à nous mettre sur la voie de la vérité que nous cherchons, en nous présentant comme objets de comparaison un grand nombre de faits esthétiques bien clairs, bien prouvés, débarrassés de tous les accessoires étrangers à la question. Car si la beauté en elle-même est introuvable, le beau réel ne

l'est pas. A l'aspect d'une statue de Praxitèle ou d'un tableau de Raphaël, toutes les personnes sensibles diront unanimement et sans hésiter que c'est là du beau. Allez leur demander à chacune pourquoi c'est du beau et non du laid, et vous verrez surgir des discussions interminables, des raisonnements verbeux et obscurs, des théories rattachées à tous les systèmes de philosophie possibles. Néanmoins le beau est là, il existe, et toutes les perceptions fausses ou vraies de ceux qui le contemplent ne lui enlèvent rien de son essence. La comparaison, cette mère de toute science humaine, devrait s'exercer sur un grand nombre de faits de ce genre; c'est l'unique moyen de faire avancer d'un grand pas la philosophie de l'art. L'induction, qui se bornait pour Aristote aux modèles que lui présentait la Grèce, devrait s'étendre aux chefs-d'œuvre de toutes les époques, de toutes les nations, de toutes les variétés de l'art. Ce *classicisme cosmopolite* arriverait avec beaucoup de travail, mais sûrement, à donner à la psychologie cette base positive qui lui a manqué jusqu'à présent, et son contrôle solide l'empêcherait de se perdre, d'un côté, dans les théories générales du plaisir et de la peine; de l'autre, dans le labyrinthe du subjectivisme, où nous errons déjà à l'aventure depuis assez longtemps.

L'homme juge mal dès qu'il juge seul, à moins qu'il ne veuille juger que pour lui seul. Le philosophe qui veut établir des vérités générales doit nécessairement consulter la généralité des penseurs. Ce qui aura été beau pour tout le monde le sera probablement pour lui aussi, et les sensations de l'esthéti-

cien ne seront plus compromises par la valeur discutable des objets sur lesquels elles s'exerceront. On n'aura plus, sur ce vaste champ des beaux-arts, affaire à une masse de faits incohérents et sans rapports saisissables. Au contraire, plus on les étudie, plus on reconnaît la solidarité de leurs productions et de leurs règles. Tout s'y tient; il y a des analogies constantes d'espèce à espèce, et certaines qualités essentielles, comme, par exemple, le *gracieux* ou le *sublime*, reviennent toujours en portant invariablement le même caractère. La perception d'un grand nombre de faits vraiment artistiques et la comparaison de leurs qualités analogues et constantes, établiraient dans les beaux-arts ce que Kant a établi pour le raisonnement en général, c'est-à-dire des catégories calquées sur la majorité imposante des faits du même ordre. Ces travaux préliminaires, commencés par plus d'un esprit distingué, les continuera-t-on? et quand seront-ils achevés? Nous ne saurions le dire; mais nous osons affirmer que, sans eux, la psychologie ne descendra que vainement dans les replis les plus intimes du cœur humain pour y trouver et constater les lois du beau et la nature du goût.



NOTES

SUR UN

TABLEAU DE JOUVENET,

LE MARIAGE DE LA VIERGE,

APPARTENANT AU MUSÉE D'ALENÇON;

PAR M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Substitut du procureur impérial d'Alençon, membre correspondant.

J. Jouvenet occupe un rang exceptionnel parmi les peintres de notre province, et l'éclat qui s'attache à son nom communique un intérêt véritable aux moindres informations qui ont trait à ses œuvres. Bien que les productions de ce maître soient en effet nombreuses, elles ont toutes leur valeur propre et leur physionomie, et il ne saurait être indifférent d'être exactement renseigné sur leur authenticité, sur leur provenance et même sur les restaurations dont quelques-unes, à diverses époques, ont été l'objet. Ces études, qui peuvent sembler minutieuses, éclairent en définitive la marche de la critique et préviennent tout à la fois les attributions fausses et les jugements erronés. Lors même qu'elles n'ont pas cette importance décisive, elles gardent encore un vif attrait de curiosité en révélant des particularités inattendues et piquantes, qui forment comme un appendice original à la biographie des artistes.

Le musée d'Alençon possède une toile splendide, d'une magnifique ordonnance et d'une grande harmonie de couleur, représentant le mariage de la Vierge et portant la signature de Jouvenet : *J. Jouvenet pinxit*, 1691 (1). — Le sujet, conçu avec une simplicité qui n'est pas dépourvue de grandeur, est traité avec cette science décorative et cette entente de la mise en scène, qui forment un des côtés du talent du grand peintre rouennais. Sous le portique d'un temple d'une riche architecture, saint Joseph, arrivé à l'âge de la maturité, et agenouillé aux pieds du grand-prêtre, passe l'anneau nuptial au doigt de la Vierge Marie. A droite et à gauche, se groupent un certain nombre d'hommes et de femmes aux attitudes variées, parmi lesquels il est facile de distinguer, à côté de figures plus accentuées, certaines têtes d'une inspiration rêveuse et toute moderne. Le Saint-Esprit plane au-dessus de la scène, et l'habile distribution des lumières donne à tout l'ensemble un air de fête. Dans la description détaillée qu'il a consacrée à ce tableau et qui se trouve insérée dans l'*Histoire de Jouvenet*, par A. Leroy (2), M. de La Sicotière signale, avec raison, la beauté de l'encadrement architectural, la suavité de certains profils de femme, la physionomie majestueuse du grand-prêtre, et l'énergie et la puissance d'un personnage drapé de rouge, fièrement campé au premier plan. Nous n'avons rien à ajouter à ces éloges, ils sont complètement en rapport avec

(1) D'après le catalogue officiel, la hauteur de ce tableau est de 4 mèt. 20 c., sa largeur 2 mèt. 75 c.

(2) *Histoire de Jouvenet*, par A. Leroy, in-8°. Caen, 1860.

l'appréciation d'un juge fort autorisé, M. le marquis de Chennevières, et ils mettent en pleine lumière l'importance et la valeur de cette composition.

Ainsi qu'on peut le voir dans les recherches d'Odolant-Desnos, le tableau du Mariage de la Vierge, commandé à Jouvenet par le célèbre abbé De La Rue, fut donné par celui-ci, en 1691, au collége des Jésuites d'Alençon, en souvenir des années qu'il y avait passées comme professeur. Il formait, dans leur église, le tableau de la contretable du maitre-autel.

En présence d'une origine aussi nettement établie, on eût dû croire que l'authenticité de la toile du musée était à l'abri de toute discussion. Malheureusement, avant d'arriver à la place d'honneur qu'elle occupe aujourd'hui, l'œuvre de Jouvenet avait subi de singulières vicissitudes : elle avait passé en plusieurs mains, et les circonstances qui avaient accompagné son envoi à Paris en 1779 étaient telles, qu'elles justifiaient tous les doutes, et que pendant long-temps on a pu se demander, avec une légitime appréhension, si la ville d'Alençon possédait en définitive le Mariage de la Vierge en original ou en copie. Les documents que nous avons été assez heureux pour retrouver à Rouen et à Alençon, aux archives du Palais-de-Justice et aux archives de la Préfecture, lèvent toutes les incertitudes. Ils établissent d'une manière irréfragable l'authenticité de la toile du musée, et, en éclairant d'un jour nouveau les négociations malencontreuses dont elle fut l'objet, ils prouvent une fois de plus que l'amour éclairé des arts est un don précieux, aussi rare souvent dans les administrations publiques que chez les simples particuliers.

Au mois de juillet 1779, le collége d'Alençon se trouvait dans une situation extrêmement précaire. Depuis l'expulsion des Jésuites, le nombre des élèves était allé toujours en diminuant, et en regard de cet amoindrissement des revenus, on constatait avec inquiétude l'existence de dettes croissantes auxquelles les ressources ordinaires ne permettaient pas de faire face. Il paraîtrait aussi qu'à cette date, l'on vint à reconnaître que, par suite du mauvais entretien des bâtiments, le tableau de Jouvenet avait subi de notables détériorations. Les choses étaient arrivées à un tel état que, dans une de ses délibérations et malgré la pénurie, le Bureau d'administration crut devoir autoriser « le principal à faire maroufler le tableau pour « le prix et somme de 240 livres, suivant la lettre de « M. Dannerie, à Paris, qui a bien voulu s'en char- « ger (1). » Par une fatalité singulière qui se reproduit dans l'histoire de beaucoup d'autres productions artistiques, ce projet de restauration, en déterminant l'envoi à Paris du tableau de Jouvenet, faillit avoir pour conséquence de priver, à tout jamais, la ville d'Alençon de ce chef-d'œuvre. Dès le mois d'août, la situation s'était déjà bien modifiée; de restauration, il n'en est plus question, et Dannerie, qui avait reçu le Mariage de la Vierge le 5, tout en énonçant que le marouflage du tableau coûterait au moins 800 livres, crut à propos d'offrir à l'Administration de se charger de le vendre, « en promettant d'obtenir une somme « de 6,000 livres, avec une copie dudit tableau qui

(1) Archives de la Préfecture de l'Orne. — Registre des délibérations du collége, séance du 17 juillet.

« pourrait coûter à l'acquéreur une somme de 8,000 « livres (1). » Cette proposition séduisante, qui faisait briller devant les yeux d'administrateurs réduits aux expédients une somme de 6,000 livres payable immédiatement, et qui leur épargnait en même temps une dépense évaluée 1,200 livres, fut soumise d'urgence à leur examen et acceptée, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, à l'unanimité. Dannerie reçut mission de vendre aux conditions qu'il indiquait, et pour régulariser l'opération projetée, la délibération qui l'autorisait fut transmise au procureur-général près le Parlement de Normandie, aux termes de l'édit du Roi, du mois de février 1763. L'arrêt portant homologation est à la date du 3 février 1780. Ces deux pièces, à raison de leur importance, nous ont paru devoir être reproduites intégralement :

« I. Le vendredy treize août 1779, le Bureau as-« semblé par lettres de convocation.

« Sur la représentation qui nous auroit été faite par « Monsieur Gelée, principal, au sujet du tableau du « maître-autel de l'église du collége et que la répa-« ration à faire pour maroufler et restaurer le dit « tableau coûteroit au moins la somme de 8,000 livres, « que M. Dannerie à qui le dit tableau en original « de Jouvenet avoit été envoié, lui avoit écrit le cinq « du courant pour prévenir l'administration que si « elle étoit dans le dessein de vendre le dit tableau, « il lui en feroit trouver une somme de six mille livres « avec une copie du dit tableau qui pourroit coûter

(1) Registre des délibérations du Collége, séance du 13 août. Archives de l'Orne.

« à l'acquéreur une somme de douze cents livres; la « dite proposition, mise en délibération, il a été ar- « rêté d'une voix unanime que M. Dannerie seroit « prié de vouloir bien faire porter le tableau à sa « vraie valeur et aux conditions d'en faire faire une « copie exacte et fidèle au dit original aux frais de « l'acquéreur, ainsi que l'envoi qui en sera fait à « Alençon dans huit mois du jour de la vente; pour « les fonds qui proviendront de la vente de l'original « du dit tableau être emploiés d'autant à paier les « sieurs Mazier, entrepreneurs de bâtimens, pour « ceux qu'ils ont fait bâtir pour le collége; laquelle « délibération sera envoiée à Monsieur le Procureur « général avec supplique d'en requérir l'homologa- « tion, conformément à l'article XXII de l'édit du Roy, « portant réglement pour les colléges, en date du « mois de février 1763. Les motifs qui ont déterminé « l'administration à consentir d'une voix unanime à « une pareille vente sont fondés sur le peu de revenu « du collége et les dettes qu'elle a été nécessitée de « contracter pour soutenir ses charges ordinaires et « extraordinaires; et pour entretenir correspondance « avec Monsieur Dannerie, Monsieur Pottier, maire « de cette ville, a été nommé en sa qualité d'admi- « nistrateur du dit collége. Fait et arrêté les dits jour « et an que dessus le registre. Signé : Courtiolles, « Leriche de Chevigné, vic.-général; de Badoire, « Potier du Fougeray, La Chevalerie, Olivier de St.- « Vast et Gelée. »

« II. Pour le Roy.

« Sur la remontrance faicte à la Cour par le pro-

« cureur-général du Roy, expositive que les adminis-
« trateurs du collége d'Alençon ayant fait bâtir quel-
« ques objets nécessaires à l'éducation, se trouvent
« avoir contracté quelques dettes; que, pour parvenir
« à les acquitter, ils ont arrêté de vendre un tableau
« de Jouvenet qui se trouve au maître-autel de l'église
« du collége, à la charge par l'acquéreur de fournir
« une coppie du dit tableau; qu'aux termes de l'ar-
« ticle 22 de l'édit portant réglement pour les col-
« léges, en date du mois de février 1763, les admi-
« nistrateurs du dit collége d'Alençon ne peuvent
« faire cette vente sans y être autorisés par la Cour.
« Pourquoi requiert être ordonné que la délibération
« des administrateurs du collége d'Alençon sera ho-
« mologuée en la Cour selon sa forme et teneur.

« Vu par la Cour le dit réquisitoire, pièce y atta-
« chée et énoncée, ouï le rapport du sieur Le Boul-
« lenger, conseiller rapporteur, tout considéré. — La
« Cour faisant droit sur le dit réquisitoire, a ordonné
« et ordonne que la dite délibération des administra-
« teurs du collége d'Alençon sera homologuée ès
« registres de la Cour pour être inscrite selon sa forme
« et teneur. A Rouen, en Parlement, le 3 février 1780.
« — Bigot de Sommesnil, Le Boullenger (1). »

Après la lecture de pareils documents, on comprend facilement les doutes qui s'étaient élevés dans certains esprits sur la légitimité de l'attribution à Jouvenet lui-même du tableau du musée d'Alençon. Il y avait là, il faut en convenir, toute autre chose

(1) Archives du Palais-de-Justice à Rouen, liasse relative au collége d'Alençon.

qu'une idée plus ou moins éloignée de spéculer, dans l'intérêt du collége, sur la valeur d'une toile précieuse; c'était bel et bien un véritable projet d'acte de vente, élaboré avec soin, arrêté dans ses clauses essentielles et soumis ainsi à l'approbation du Parlement. Il est difficile de dire pourquoi il ne s'est pas réalisé; la faute n'en paraît pas être au Bureau d'administration, et, en l'absence d'indication contraire, nous inclinerions à penser que l'acheteur mis en avant par Dannerie n'accepta pas les conditions qui lui étaient proposées.

Quoi qu'il en soit, il suffit de parcourir les comptes fort bien tenus du receveur du collége aux années subséquentes pour se convaincre que, quel qu'en ait été le motif, la vente ne reçut jamais d'exécution. On ne remarque, en effet, aucune trace de l'encaissement de 6,000 livres, et ce recouvrement avait certainement assez d'importance pour ne pas être omis dans la recette s'il eût été effectué.

Quant aux délibérations du Bureau d'administration, elles gardent pendant près de dix ans, sur ce sujet, un silence désespérant. Le pauvre tableau invendu et déposé provisoirement à Paris dans la chapelle de la Bibliothèque du roi, paraissait entièrement oublié de tout le monde, lorsqu'en 1790, M. l'abbé Sevin, nouvellement élu membre du Bureau, voulut bien s'inquiéter de son absence prolongée. Il le réclama avec instance, et réussit, grâce aux bons offices de M. de Cerisey, à en reprendre possession au nom du collége d'Alençon. Une délibération du 24 avril 1790 constate l'heureux résultat de cette négociation, qui ne fut pas sans offrir quelques difficultés :

« Du samedy vingt-quatre avril mil sept cent quatre-
« vingt-dix, le Bureau assemblé et convoqué par
« lettre à la manière ordinaire.

« M. l'abbé Sevin ayant donné communication
« d'une lettre qu'il a reçue de M. de Cerisey, en ré-
« ponse à une autre qu'il avoit écrite au nom du
« Bureau, relativement au tableau du maître-hôtel
« (*sic*), original de Jouvenet, représentant le *Mariage*
« *de la Vierge*, qui est actuellement à Paris, dans la
« chapelle de la Bibliothèque du Roi, le Bureau a prié
« M. l'abbé Sevin de remercier M. de Cerisey des
« démarches qu'il a bien voulu faire pour l'intérêt du
« collége, et de le prier de bien vouloir surveiller ce
« tableau jusqu'à ce que le Bureau ait trouvé l'oc-
« casion de le faire revenir, ce qu'il fera le plus tôt
« possible (1). »

Le 23 juillet, le tableau de Jouvenet fut réexpédié à Alençon, et c'est seulement à la date du 24 juillet que l'abbé Sevin en accusa réception. Malheureusement l'emballage avait été fait avec très-peu de soin, et le 13 août le Bureau, après avoir ouvert la caisse, reconnut avec douleur l'état déplorable dans lequel cette œuvre remarquable lui était revenue. « Le cy-
« lindre en bois d'aune sur lequel la toile étoit roulée
« avoit fait contracter par son humidité, dans la partie
« inférieure dudit tableau et adhérente audit cylindre,
« une moisissure considérable au point d'en avoir
« pourri une certaine étendue et altéré les cou-
« leurs (2). »

(1) Registre des délibérations du Collége. — Arch. de la Préfecture de l'Orne.

(2) Id., *Ibid.*

Par une délibération du 4 septembre, le soin de remédier au mal fut confié au sieur Cordier, d'Alençon, et à Landon, artiste distingué dont la réputation était déjà établie et qui se trouvait par hasard dans la ville. Cordier reçut pour son travail 90 livres; Landon ne voulut rien accepter. La délibération du 4 septembre nous fait connaître ce détail dans les termes suivants :

« En ce qui concerne le soin et le travail que ledit « sieur Landon a bien voulu donner à cette opé- « ration importante, il a déclaré qu'il étoit flatté « de marquer à l'Administration et à sa patrie les « témoignages de son zèle en s'employant gratuite- « ment (1) »

Cette participation à la restauration du tableau de Jouvenet, d'un des peintres les plus distingués de la Normandie au XVIII[e]. siècle, nous a semblé curieuse à signaler.

Nos recherches étaient finies lorsqu'en parcourant les registres de la municipalité d'Alençon, nous avons rencontré, avec une véritable surprise, au milieu des arrêtés relatifs aux subsistances, aux prêtres assermentés et aux représentants en mission, une délibération tout entière ayant trait au *Mariage de la Vierge,* et qui est trop significative pour être passée sous silence. Il s'agissait, pour le Conseil; de prendre parti sur une pétition de la société populaire qui venait

(1) Registre des délibérations du Collége. Archives de la Préfecture de l'Orne. On peut encore joindre à cette délibération du 4 septembre une délibération du 4 octobre de la même année, dans laquelle le Conseil exprime au sieur Cordier toute sa satisfaction.

d'obtenir, pour servir de temple de la Raison, l'église du Collége, et qui réclamait l'enlèvement immédiat de tous les emblèmes qui pouvaient rappeler l'ancien ordre de choses, et spécialement du tableau de Jouvenet.

Les officiers municipaux s'émurent de cette demande, et non-seulement ils sollicitèrent immédiatement de l'administration supérieure l'autorisation de faire enlever le tableau, mais encore, comme l'attitude de la société populaire les rassurait médiocrement, ils envoyèrent d'urgence le citoyen Debetz au district, et celui-ci rapporta, avant la fin de la séance, un arrêté en forme permettant le transport du *Mariage de la Vierge* dans un autre local. Les désordres qui éclatèrent les jours suivants et la rage aveugle de destruction dont se montrèrent animés les membres du club patriotique, nous autorisent à penser que la conservation du Jouvenet est due vraisemblablement à l'activité déployée, dans cette circonstance, par l'administration de la commune.

Voici maintenant le texte de cette délibération:

« Aujourd'hui, 28e. jour de brumaire, l'an IIe. de la République une et indivisible.

« Le Conseil général permanent, présidé par le citoyen Courdemanche, premier officier municipal, et où étoient les citoyens Pichon, Le Rouillé, Charpentier, Kéralia, Mesnil, Debetz, Duverger, Prevot, Mallet, Marc, Loppé, Launay (Jacques).

« Lecture ayant été donnée d'une pétition faite par une commission de la société populaire, tendante à faire rendre libre l'église du Collége que l'administration du district a accordée pour le temple de la

Raison ; vu la déclaration, passée par les membres de ladite commission et insérée dans la pétition, de faire disparaître les anciens emblèmes, et entre autres le tableau de l'autel principal (qui est un morceau précieux);

« Le Conseil général, toujours occupé à la conservation des choses rares et précieuses pour les arts, a député sur-le-champ un de ses membres à l'effet d'être autorisé par l'administration supérieure pour les faire déposer et placer provisoirement dans l'église Notre-Dame.

« Et le citoyen Debetz, député, de retour, a déposé sur le bureau un arrêté du district, qui porte que ledit tableau sera déposé provisoirement dans l'église Notre-Dame d'Alençon (1). »

(1) Archives de la mairie d'Alençon : registre des délibérations de la commune.



PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

**Premier président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.**

Suite (1).

XXI.

J'ai déjà eu occasion d'écrire sur un sujet que je suis loin d'avoir épuisé ; je veux parler du plus pur et du plus parfait des sentiments de l'homme, de l'amitié fondée sur l'amour de la vertu, sur la facilité du caractère, sur la conformité des principes et sur un certain attrait qui prévient la réflexion et que la réflexion justifie ensuite. L'amitié a pour nous la force de la nature et du sang ; souvent même elle est plus vive, peut-être parce qu'elle est plus libre et ne ressemble point à un devoir.

La Rochefoucauld a l'air d'être incrédule en amitié. Il avait passé sa vie avec des courtisans, dans un milieu corrompu, et il ne trouve partout que des vices. Il va jusqu'à prétendre que, dans le malheur

(1) Voir le volume de *Mémoires*, publié par l'Académie en 1863.

d'un ami, il y a souvent quelque chose qui ne nous déplaît pas. Non, il n'en est pas ainsi; mais, dans sa mauvaise fortune, reste le bonheur de lui être utile, l'espoir de l'attacher à jamais par la reconnaissance.

On place dans la bouche de Bias une parole détestable en apparence, qu'il faut vivre avec un ami, comme s'il devait être un jour notre ennemi. En réalité, le sentiment que ce conseil semble recommander n'est pas la défiance; on doit interpréter la maxime en ce sens, qu'il convient d'être tellement attentif sur soi-même, que le témoin de notre conduite et le confident de nos pensées ne puisse jamais nous reprocher rien de honteux.

Il est des gens qui se fient tant sur leur mérite, qu'ils ne prennent aucun soin de se faire aimer. Cependant un homme ne peut valoir aux yeux du public que ce qu'il plaît aux autres de le faire valoir. De toutes les choses de ce monde, c'est l'homme qui est le plus utile ou le plus funeste à l'homme.

Celui qui, se cherchant sans cesse et toujours plein de lui-même, n'aurait jamais ni vécu ni souffert dans un autre cœur, serait bien à plaindre. Tel est le sort que les poètes ont infligé à quelques despotes cruels et sanguinaires. Ils nous représentent Atrée disant : « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent! » Des êtres de cette espèce sont rares. Il n'est point de tyran si odieux qui n'ait ses favoris, dont il tâche de mériter ou de suborner l'affection.

La vie morale de l'homme est une suite de relations plus ou moins indispensables à son bonheur: il aime à exister hors de lui et dans un être qui n'est pas lui. Le moi est la source de toutes nos misères, quand

nous ne le transportons pas dans autrui. Un ami crée le bonheur en le ressentant, il l'augmente en le partageant. A Rome, un ami s'appelait *necessarius*. Ainsi le complément de chaque être ici-bas est placé hors de lui. Il est donc vrai, sous ce rapport, que tout attachement est un signe d'insuffisance.

Les Grecs et les Romains avaient fait de l'amitié une divinité allégorique. Les Romains la représentaient sous les traits d'une jeune fille, vêtue de blanc et couronnée de myrte et de fleurs de grenadier entrelacées, avec ces mots sur le front : *Hiver et été ;* la frange de sa robe portait ceux-ci : *La mort et la vie.* De sa main droite, elle montrait son côté ouvert jusqu'au cœur ; on y lisait ces paroles : *De près et de loin.*

Les Grecs avaient su faire servir l'amitié à la défense de la patrie. On se rappelle la cohorte Thébaine, dite le Bataillon sacré, détruite en entier à Chéronée. Il y avait aussi une ingénieuse allégorie de l'amitié dans le couple de Germains qui, durant le combat, s'enchaînaient l'un à l'autre pour mourir ou vaincre à la même place, comme un seul homme.

Il est des relations de société qui consistent dans un échange d'égards, de bons offices, dans une conformité de goûts et de plaisirs, simples liaisons de politique et de bienséance, hérissées de *si* et de *mais*, qui subsistent à force de sous-entendus. Un grain d'amitié franche et loyale vaut mieux qu'un quintal de procédés, de civilités, par la même raison qu'un grain d'or a plus de prix que cent livres de poussière.

Puisque ce sont des hommes qui s'aiment, il faut tenir compte des défauts de l'humanité, si l'on désire que l'amitié soit durable. L'amitié ordinaire ne veut

jamais se charger d'aucun tort; l'amitié délicate met tous les torts sur son compte, contente d'épargner des peines à l'objet de sa tendresse.

N'exigez pas autant d'amitié que vous en avez, c'est un commerce où il faut toujours mettre du sien; autrement, le côté des amours-propres se fait jour et corrompt les douceurs les mieux apprêtées. Ne vous occupez donc pas trop de savoir si les sentiments de votre ami sont aussi tendres que les vôtres: il est peut-être d'un caractère moins sensible. Il vous donne ce qu'il peut donner, soyez satisfait. Vous connaissez naturellement vos amours-propres et les parties irritables où vous ne devez toucher qu'avec circonspection. Craignez de laisser naître quelque espèce de rivalité entre vous; arrachez de votre commerce toutes les semences de jalousie; si l'un de vous a fait une faute, que tous deux s'en affligent; si l'un de vous a fait une belle action, que tous deux s'en réjouissent.

Dès qu'on est réduit à ne pouvoir justifier son ami, il faut encore le défendre. C'est une heureuse erreur, au surplus, que de croire ceux qu'on aime plus parfaits qu'ils ne le sont. Mais il est impossible d'aimer une seconde fois ce qu'on a véritablement cessé d'aimer.

Il faut voir l'amitié telle que l'ont faite le relâchement et la facilité de nos mœurs.—J'appelle amis ceux qui aiment un peu à me voir; qui, disposés à me pardonner mes faiblesses et à les dissimuler aux yeux d'autrui, me traitent absent avec ménagement, et présent avec franchise. « Si on me demande, dit un écrivain judicieux, plus que de la chaleur et des soins pour les intérêts de ceux que j'affectionne, plus

que mes petits secours quand ils sont dans le besoin, plus que la discrétion dans le commerce et le goût dans la confidence, qu'on aille chercher ailleurs des amitiés. »

Sans doute, celui qui se dévoue à la mort pour l'amitié est un ami sublime, le *rara avis in terris;* c'est l'infortuné de Thou, victime de l'honneur et de son attachement pour Cinq-Mars. On peut avoir une foi douteuse dans les reliques des Nisus et Euryale, des Oreste et Pylade: les plus fameux de ces amis à outrance appartiennent à la Grèce contestable, et remontant aux âges fabuleux.

Un tel sentiment est comme toutes les affections morales: il naît, il croît, il dépérit. Presque tous les hommes passent la plus grande partie de leur vie à ne pas réfléchir, et la plus petite à réfléchir sur les autres plutôt que sur eux-mêmes; de sorte qu'ils ne connaissent guère au commencement la nature des liaisons qu'ils contractent. Les qualités qui, d'abord, nous ont touchés dans nos amis perdent leur charme. Nous nous y habituons, nous y devenons moins sensibles. Ensuite les défauts que nous n'apercevions pas dans le principe, nous choquent avec d'autant plus de vivacité, que nous n'avons plus le sentiment des qualités qui les rachètent. Grandir est aussi le plus dangereux écueil des amitiés, on risque de se heurter; la politique, l'ambition, la jalousie, le changement dans les idées, opéré par la puissance des événements, vous désunissent.

Une amitié vraie, durable, ne peut guère s'établir entre deux femmes, malgré la bonté de leur cœur et l'élévation de leurs sentiments. Lorsqu'elles n'ont

pas encore passé l'âge de plaire, elles courent toutes la même carrière.

Mais je crois à l'amitié d'un sexe à l'autre, entre un homme et une femme dont le cœur n'est plus accessible à l'amour. On n'a pas à craindre l'envie et la concurrence; elle peut commencer bien plus tard que les autres, qui ont besoin, pour être profondes, de s'être nouées de bonne heure. Puis l'amitié entre hommes, si vive qu'elle soit, n'exclut pas, dans un commerce habituel, des moments de froideur et de vide; celle d'un homme et d'une femme ne cesse pas d'être attentive et empressée.

On cite le nom de quelques femmes qui, même dans leur jeune âge, ont contracté des liaisons sans tache et durables avec des hommes, et ont su convertir insensiblement l'amour en amitié, en laissant à celle-ci tout le parfum du premier sentiment. Elles arrêtaient tout en avril; leur cœur en restait là, à ce début du printemps où le verger est couvert de fleurs blanches, et n'a pas de feuilles encore; mais, en général, on doit reconnaître que l'amitié chez une jeune femme change bientôt de sexe; il faudrait pouvoir dire à ce sentiment ce que Dieu dit à la mer en la créant: « Tu n'iras pas plus loin. »

L'amitié doit occuper une grande place dans notre âme, mais elle ne doit pas l'occuper tout entière. Ne transportons pas dans l'amitié les illusions aveugles, les idées vagues de l'amour qui naît brusquement à la seule vue quelquefois d'un beau visage ou d'une belle main, tandis que l'amitié se forme peu à peu avec le temps. Elle doit avoir été tissue comme les plis d'une étoffe de deux couleurs. Plus tard on ren-

contre des connaissances, des sympathies, des entraînements; mais deux fleuves qui ne se réunissent qu'après un long cours séparé, ont mêlé à leurs eaux chacun des limons différents, et ne se confondent pas bien ensemble.

L'amitié s'explique très-bien, elle est même souvent un devoir. Mais l'amour, tel qu'on l'entend dans le monde, c'est la chose subtile et indéfinissable par essence. Il vient et s'en va sans qu'on sache ni comment ni par où. La vérité vraie sur l'amour, où la prendre et à qui la demander? Chacun en parle selon sa nature, son humeur, son tempérament, sa fantaisie. Tout est sujet à controverse. Ainsi, par exemple, la jalousie est-elle la négation ou le signe de l'amour? Thèse que les trouvères ont retournée dans tous les sens dès le XIIe. siècle, et que Molière a reprise et développée en toute occasion. Sur ce point, comme sur une foule d'autres relatifs à ce sujet, on peut tout dire, le pour et le contre, le oui et le non, sans avoir jamais tout-à-fait tort ou tout-à-fait raison. L'un vous dira: L'amour n'est qu'un délassement, une fleur que l'on respire en passant, l'échange de deux fantaisies; l'autre exalte ce sentiment, prétend qu'il fait les héros, que dans un pays d'athées il ferait aimer Dieu, qu'il relie les sociétés humaines, orne la famille, charme et embellit le foyer domestique. D'après celui-ci, il passe pour un commerce orageux qui finit toujours par une banqueroute, et pour le plus égoïste et le moins généreux de tous les sentiments dès qu'il est blessé : il n'y a rien de plus ingrat que l'amour satisfait. D'après celui-là, au contraire, c'est le propre de l'amour de s'immoler;

l'âme semble alors s'oublier et sortir d'elle-même pour vivre dans l'objet aimé. En vain les anciens le représentaient sous les traits d'un enfant pour en faire voir toute la puérilité; l'amour est la plus belle manifestation de la prévoyance et de la sagesse divines; il est la puissance universelle et intime, mystérieuse et infinie, qui anime tous les êtres de la création, féconde et vivifie tous les germes de la nature.

Quel vaste champ ouvert à la discussion! Mais s'il est vrai que l'homme impressionnable, surtout par le cœur et par l'esprit, admire la beauté, s'émeut au charme de la voix et du chant, s'enivre de toutes les jouissances morales et de toutes les émotions physiques, il ne doit pas oublier que l'amour n'est qu'un accident de la vie, et que, même à ses plus douces illusions, il ne doit jamais sacrifier les saintes lois de la morale et de la religion.

On dit que les femmes sont les paons de l'espèce humaine, et, pour une d'elles que l'amour prend par l'âme, il en est cent qu'il prend par les yeux. Il ne dépend pas d'une fille d'être belle; le seul trait de beauté qu'elles peuvent toutes avoir, et qu'elles n'ont pas toujours, c'est la pudeur, et c'est le plus facile à perdre. L'âme d'une jeune fille ressemble à une rose épanouie; arrachez une seule feuille de son calice, toutes les autres tombent aussitôt. Les femmes, ne pouvant s'expliquer avec notre franchise, se sont fait un ramage délicat, à l'aide duquel on dit honnêtement tout ce qu'on veut.

Comme nature intelligente, la femme n'est pas différente de l'homme. Aujourd'hui, le soleil de la

science luit pour tout le monde, et les femmes ne doivent pas être réduites à vivre au clair de lune. Il n'y a pas de sexe pour les esprits; idée païenne du vieux Caton, d'après laquelle la femme est un être d'imagination et de sentiment, non pas une personne de raison. Être épouse et mère, ce n'est pas seulement aimer, prier, consoler: c'est guider, élever et, par conséquent, c'est savoir; autrement la femme ne pourrait entrer en partage des idées de son mari et des études de ses enfants. L'instruction est un lien de plus entre les époux ; l'ignorance est une barrière. Les femmes polissent les manières, donnent le sentiment des bienséances, sont les vrais précepteurs du bon goût; leur mission en toute chose est de nous rendre meilleurs.

Chez la femme, telle que notre âge la comprend, la grandeur semble peu à sa place et la force est presque un défaut. Ce que nous prisons surtout en elle, c'est son instinct affectueux et son exquise sensibilité ; par là elle conserve le droit de nous ravir ; que sa tendresse aille jusqu'au dévouement, voilà son héroïsme. Nous la dispensons sans regret de ces mâles vertus dont elle disputait jadis l'usage à notre sexe. Avec moins de faiblesses, elle aurait moins de charmes et de séductions, et celle qu'on verrait toujours armée de raison et de fermeté, inspirerait plus d'estime que de goût. La femme est pour nous une douce et frêle créature qui chante et qui gémit, qui sourit et qui pleure. Les vieux âges plaçaient le foyer sous la garde d'un pénate ; — nous, par une réalité plus heureuse, nous y avons assis la femme, divinité présente dont la voix touchante at-

tendrit nos joies et charme nos souffrances. Les femmes répandent le vin et l'huile sur les blessures des hommes; elles sont les Samaritaines de la douleur et possèdent le dévouement, ce rayon divin qui colore la plus pauvre vie et donne des ailes pour la traverser.

L'homme se jettera dans l'eau, plongera dans les abîmes ou dans le feu; il fera tout ce qui tient à l'intrépidité de l'âme ou à la force du corps; mais la femme est plus capable que lui d'une continuité d'efforts, de la persévérance dans le sacrifice ou de l'habitude dans l'abnégation. Aussi les prix de vertu reviennent, pour les deux tiers, au sexe le plus faible; mais, renfermé dans le cercle qu'il lui est donné de parcourir, sa délicatesse n'a rien d'humiliant, parce que l'ordre est une des plus belles lois de la nature.

Dans la famille d'autrefois, il manque trop souvent ce qui pour nous, hommes modernes, est la première condition de toute beauté: la tendresse et la liberté. L'autorité est un grand principe, le respect est un admirable sentiment; mais tous deux, autorité et respect, deviennent stériles, s'ils ne s'allient, pour se féconder, à la liberté, à l'affection. La famille moderne tend à concilier les deux principes, c'est-à-dire l'alliance vraiment divine de deux créatures égales et libres, s'unissant par l'amour pour se perfectionner par lui. Les enfants aussi se mêlent bien plus à la famille.

C'est un plus grand chagrin pour les femmes de savoir qu'elles deviendront vieilles, que pour les hommes d'être vieux. Cependant l'aimable chose qu'une vieille qui sait l'être, qui a les grâces de la bonté et

possède au fond de son esprit de quoi se consoler de ce que le visage a perdu ! elle a moins d'envieux et plus d'amis ; elle prend son parti de vivre pour les autres. N'est-ce pas l'image la plus adorable et la plus maternelle qu'on puisse avoir ici-bas de la Providence ? Elle est le plus pur sel de la terre. Ne pouvant inspirer le sentiment aveugle de l'amour, elle a sa beauté propre, et fait naître un sentiment qui est plus que de l'amitié, plus aussi que du respect, et que, faute d'un autre mot, on peut appeler du nom de *respect attendri*.

Tant qu'on est jeune, les enchantements de la beauté troublent les sens et obscurcissent le jugement ; comment alors distinguer si une femme est bonne ou mauvaise ? Une femme âgée ne trompe et ne peut tromper personne.

Au déclin de la vie, la bonté prend un caractère plus touchant ; il y a tant de cœurs que l'âge attriste et resserre ! Les personnes en qui le désir d'obliger croît avec les années, sont rares. Il semble que l'âme se durcisse comme le corps et que tout se dessèche avec les années ; mais, qu'il est beau de verser encore des bienfaits d'une main tremblante, et que la pitié paraît respectable sous les cheveux blancs d'un vieillard ! Une femme jeune n'a que l'âge de son visage, et une vieille femme n'a que l'âge de son esprit et de son cœur.

En résumé, rien de plus innocent que de se lier d'une amitié étroite avec les personnes à qui l'on trouve des qualités convenables à nos goûts. On cherche dans ces liaisons l'agrément du commerce, les épanchements de la confiance, le repos du cœur

qui est la plus grande douceur de la vie, enfin le plaisir exquis d'aimer généreusement et sans intérêt; on n'entend pas s'enivrer de ce sentiment, se faire une idole de son ami, ni être la sienne.

Qu'on n'oublie jamais que tout ce qu'il y a de beau, de vrai, de bon dans ce que nous voyons et connaissons, n'est qu'un don de Dieu, mais n'est pas Dieu. Or, tout ce qui n'est pas Dieu est périssable, fini, corruptible, et, dès lors, impuissant à satisfaire complètement l'âme humaine, dont le propre est d'être insatiable et infinie dans ses ardeurs et dans ses désirs. Gardons-nous de trop éparpiller sur les créatures les immenses trésors de notre intelligence et de notre cœur, en ne songeant qu'à l'attrait que Dieu a répandu sur ses ouvrages, et qui est comme un rayon de sa beauté qui les colore. La créature, hélas! est un faible roseau; si on s'appuie exclusivement dessus, le roseau plie et ne peut vous soutenir. Dieu est le meilleur de nos amis et le plus proche de nos parents. Les affections écloses sous l'œil de Dieu, fondées en Celui qui est le bien suprême, la source primitive de l'amour, et l'océan au sein duquel il retourne, sont seules inviolables et éternelles, parce que la cause de cet amour est solide et permanente.

XXII.

Je ne sais quel faiseur de statistique a calculé qu'en superposant l'un à l'autre les volumes sortis de la presse depuis Gutenberg, on comblerait l'intervalle de la terre à la lune. C'est la seconde tour de Babel du genre humain.

Le laborieux paie sa vie, le paresseux la vole.

Le meilleur moyen de se délivrer de la tristesse c'est de ne pas s'y complaire. — Rêver ne vaut rien ; il faut s'atteler à quelque tâche, agir, et occuper le corps qui nuit à l'âme.

Le cœur humain est comme la meule d'un moulin : si on y met du blé, elle l'écrase et en fait de la farine ; si on n'en met pas, elle tourne toujours sur elle-même.

La modestie, sentiment sublime de délicatesse, n'est autre chose que la pudeur s'alarmant du grand jour ; elle n'a pas plus le faste des paroles que celui des actions ; elle ne pèse pas un grain de cuivre dans des balances d'or. Il existe des gens modestes par vanité, semblables à ces hommes d'une taille médiocre, qui se baissent aux portes, de peur de se heurter.

Il est clair que si Pétrarque avait été le mari de Laure, il n'aurait pas passé sa vie à rimer des sonnets pour elle. On ne s'épouse pas à la seule fin de penser l'un à l'autre. Les amants ne voient jamais qu'eux, et la seule chose qu'ils sachent faire, c'est de s'aimer. Ce n'est point assez pour des époux qui ont tant d'autres soins à remplir.

La femme fait l'homme ; quand ce dernier la traite en esclave, il s'isole et s'abrutit ; le respect de la femme est le signe caractéristique de la grandeur morale des nations.

Les femmes n'ont d'indulgence entr'elles que pour les faiblesses cachées ; elles redoutent le bruit comme un traître, et l'éclat comme un dénonciateur. En général, elles ne louent chez les autres femmes que les

qualités qu'elles ont elles-mêmes, et ne critiquent que les défauts qu'elles n'ont pas.

Un père, une mère ne peuvent être bons ou mauvais pour eux seuls. La famille se reflète dans l'enfant : que d'attentions ne faut-il pas pour écarter, de cette plante délicate, les herbes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel !

L'instituteur est appelé par le père de famille au partage de son autorité naturelle ; il doit l'exercer avec la même vigilance et presque avec la même tendresse : instruire, c'est aimer. La coupe de la science demande qu'un doux miel en humecte les bords. L'enseignement, afin de porter tous ses fruits, doit passer par le cœur du maître comme par celui de l'élève.

La récompense d'une bonne action, c'est de l'avoir faite.

« Il faut, dit Montaigne, ôter à la mort son étrangeté, et la domestiquer à force d'y penser. » Au lieu de suivre le sage principe de ce philosophe, on met plus de soin à ensevelir les pensées de la mort, qu'à enterrer les morts mêmes.

De tous les biens que nous possédons, nous n'emporterons dans l'autre monde que la part que nous en aurons donnée dans celui-ci. On est bien riche quand on ne dépense que pour donner. Cette idée a fourni à un poète latin ce joli vers :

Quas dederis, solas semper habebis opes.

Étudier le passé, n'est-ce pas le seul moyen de comprendre le présent et d'entrevoir autant que pos-

sible l'avenir? On ne sait clairement où l'on va que lorsqu'on sait d'où l'on vient; le passé est comme une lampe mise à l'entrée de l'avenir, pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent.

S'il est vrai que l'on ne peut aimer avec le cœur d'autrui, on ne saurait bien penser non plus avec l'esprit des autres. Il est plus honorable, d'ailleurs, de vivre modestement de ses revenus, qu'en grand seigneur aux dépens de ses voisins; et de simples fleurs tirées de son parterre valent mieux que la plus riche parure d'emprunt; mais il est clair aussi qu'il y a dans le monde un perpétuel commerce d'idées, échange inévitable qui s'opère à tous les instants par la conversation, la lecture et les arts. Les intelligences d'élite, de même que les intelligences vulgaires, puisent dans ce fonds commun où elles reversent de nouvelles richesses.

La spontanéité n'est dangereuse que lorsqu'elle se porte sur l'accomplissement d'une chose agréable; mais, au contraire, il faut agir soudainement, quand notre premier mouvement nous porte à ce qui nous contrarie et nous gène. Il est mille fois plus facile de faire un sacrifice spontané qu'un sacrifice réfléchi.

Il est des caractères si soupçonneux et si craintifs, qu'ils donnent un corps à l'ombre, et une intention au hasard.

Je connais des gens qui ne changent jamais de manière de penser, ce sont ceux qui ne pensent pas.

Quand soixante hivers ont passé sur notre tête, bien sombre souvent est le tournant par-delà ce point de l'existence, car déjà le rayon de la vie est émoussé; il ne reste plus que ses aspects mélancoliques, le pâle

soleil qui l'éclaire et le rivage glacé qui la termine. La vieillesse est une magistrature naturelle qui prête à la morale l'autorité de l'expérience. On apprend à excuser dans les autres les choses dont on s'est soi-même rendu coupable; on ne transforme plus les faiblesses en crimes, et l'on aime moins à compter les fautes que les vertus.

La vie serait souvent d'un prosaïsme affreux sans les illusions qui animent et embellissent le monde moral, qui ôtent à la réalité ce qu'elle a de triste, et donnent de nouveaux charmes à la vertu; si un jour éclatant pénétrait dans l'abîme des cœurs, si l'œil y pouvait lire toutes nos faiblesses, Dieu! quel désenchantement!

> Tant de grands, vus de loin, de près sont si petits!
> On rencontre en bergers tant de loups travestis!

Grâce au ciel, le doux manteau de l'erreur vient couvrir notre misère. On se rappelle ce mot de Fontenelle, à l'âge de 80 ans : « Je suis effrayé de l'horrible certitude que je trouve à présent partout. »

Dans quelque désert éloigné que le méchant aille accomplir son œuvre, Dieu s'y trouvera toujours avant lui, et sera là, témoin inaperçu de ce que le reste du monde ignore, voyant tout, n'oubliant rien, enfin juge terrible et sans merci.

Les lettres ont un avantage sur la conversation, c'est qu'elles ne jettent pas seulement des paroles que le vent emporte et que l'air dissipe, elles rendent les pensées visibles et aussi durables que le papier même à qui on les confie. On a la joie d'y reconnaître la main de la personne qui écrit, de la suivre dans

toutes les lignes où elle a passé ; on recherche, jusque dans la manière dont les caractères sont tracés, ce que les termes les plus vifs ne sauraient jamais bien faire sentir.

L'absence, sans lettres, ressemble trop à l'oubli ; c'est le temple de Vesta sans prêtresse pour en animer le feu.

Les défauts qu'on découvre dans le prochain servent quelquefois à nous attacher à lui.

On a dit :

Un peu de médisance est bon à quelque chose :
Tout est triste sans elle, et l'on n'y tiendrait pas,
S'il fallait respecter tous les sots d'ici-bas.

Je le sais, le Français, né malin, pardonne volontiers à qui l'amuse, et on prétend que les sots sont sur la terre pour nos menus plaisirs. S'il s'agit des écrivains, il est clair qu'on ne blesse ni l'État, ni la conscience en trouvant de méchants vers méchants, en s'ennuyant à la lecture de certains livres, en divulguant même les raisons de son ennui ou de son dégoût. Sans parler des poètes satiriques, Virgile, le sage, le discret Virgile, dans une églogue, se moque de deux poètes de son temps :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Maevi.

Seulement, dans le commerce ordinaire de la vie, il ne faut pas tenir toujours en réserve quelque mot perfide au service des passions dénigrantes. Je crois facilement à ce vieil adage : « Mauvaise langue, mauvaise conscience. » Deverser si souvent le ridicule sur

les autres, relever avec tant d'ardeur les faiblesses de l'humanité, mépriser tout le monde, c'est une manière de s'adorer soi-même et de proclamer sa propre excellence. D'ailleurs, rien n'est plus aisé que de voir les défauts de ceux qui nous entourent. On a besoin de bien plus d'esprit et d'efforts pour reconnaître les qualités. Il en est des fautes comme des brins de paille qui nagent sur l'eau ; mais il est nécessaire de plonger pour trouver des perles. L'indulgence n'est qu'une partie de la justice. Nous avons tous une maison de verre ; ne jetons pas de pierres dans celle du voisin.

La première des vertus aux yeux de Dieu et des hommes, la plus touchante des qualités, c'est la bonté, principe de tous biens, véritable lien des mortels entr'eux (1). Quels sont les héros que l'on préfère ? Ceux que l'on peut aimer, même en les admirant. Si les hommes se donnaient des maîtres, ce ne seraient ni les plus nobles ni les plus vaillants qu'ils se choisiraient; ce seraient les plus tendres, les plus humains, des maîtres qui fussent en même temps leurs pères.

Le marquis de Condorcet, après s'être caché plusieurs jours dans les carrières de Montrouge, vint frapper à la porte d'un ancien ami qui la lui ferma. Plus courageuse, une femme lui ouvrit la sienne ; elle voulait le retenir, et quand il allégua le terrible décret, elle répondit : Oui, vous êtes hors la loi, mais pas hors de l'humanité !

(1) « Toute science est dommageable à qui n'a pas la science de la bonté » (MONTAIGNE).

L'histoire des républiques anciennes est remplie des guerres civiles provoquées par la dureté des riches, sans entrailles pour les pauvres. On sait à quel point la nature humaine était méconnue dans les esclaves. Les étrangers étaient traités en ennemis. On n'estimait les femmes que comme instruments de production. L'esclavage avait détruit tout sentiment de philanthropie et corrompu les maîtres. Les anciens n'avaient point la conscience de l'unité humaine, ils ne voyaient pas des frères dans leurs semblables ; voilà pourquoi l'antiquité est l'âge de la violence, de l'oppression des faibles par les forts.

Un auditeur patient est un trésor pour un homme vain, et le mets le plus exquis de la vanité, c'est la louange d'un homme qui passe pour sincère.

La culture de l'esprit ne tend pas à accroître et fortifier les penchants criminels. L'intelligence est la plus précieuse des facultés de l'homme ; par elle, il est fait à l'image de Dieu. Mais l'instruction ne suffit pas pour développer le sentiment moral chez ceux qui la reçoivent. Pour le plus grand nombre, elle ne réprime pas plus les mouvements désordonnés de l'âme, qu'elle ne les excite. Elle peut devenir un bon instrument pour ceux qui la possèdent, mais elle est une arme de plus entre les mains de qui ne songe qu'à mal faire.

Lorsqu'un homme, de son autorité privée, enfreint une mauvaise loi, il autorise les autres à enfreindre les bonnes. Des lois parfaites, il n'y en a point ; il y en a de bonnes ; les meilleures en théorie seraient souvent les pires dans l'application.

La première de toutes les lois, c'est le respect de la loi.

Il ne faut pas faire de la loi une statue de fer ; il est nécessaire de laisser la pitié au cœur de l'homme ; l'éternelle sagesse ne sépare pas la miséricorde de la justice. L'autel de la Pitié, dit Delille, fut sacré dans Athènes. Le monde ne se mène pas par les extrêmes.

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit.

La justice est la vertu sociale par excellence, elle s'exerce dans l'intérêt de tous ; on peut être prudent, courageux, tempérant pour soi-même, on n'est juste que pour les autres.

On a vu quelquefois de mauvais jugements, mais jamais un jugement inique. L'intégrité du juge est une vertu facile dans le pays où nous vivons, parce qu'elle est universelle.

Entre la libre disposition des fruits de votre travail et l'œil ardent de convoitise du paresseux qui vous l'envie, il n'y a que l'épaisseur de la loi.

Le magistrat doit à ses fonctions sa vie entière, la direction générale de ses idées, ses études accessoires et jusqu'à ses délassements. La science du droit est de celles qui ne s'épuisent pas : l'existence se passe à boire quelques gouttes de cet océan, et la mort surprend le juge apprenant encore. Une fonction telle que les citoyens ne croient leurs droits les plus précieux en sûreté que sous sa garde, est la première de toutes. Partout où l'on altère le pouvoir judiciaire, où on lui dispute un seul de ses droits, c'est le despotisme.

L'homme se fait, par habitude, un cercle de témoins

dont la voix est pour lui l'organe de la renommée. Il existe dans leur pensée, il vit de leur opinion; rompre à jamais entr'eux et lui ce commerce qui l'agrandit, qui le répand hors de lui-même, c'est l'environner d'un abîme, c'est le plonger dans une nuit profonde.

XXIII.

Le temps se compose du passé, du présent et de l'avenir. Mais, comment le définir (1)? Sans l'espace il n'y aurait pas d'étendue, et sans le temps point de durée possible; rien de plus incontestable. Cependant, tandis que l'étendue et la durée sont ce qu'il y a de plus familier et de plus clair à notre intelligence, le temps et l'espace sont des mystères qui l'accablent. On n'a rien écrit que de vague et d'obscur sur cette matière. D'après Pythagore, le temps est l'âme du monde, la sphère du dernier ciel qui contient tout. Platon l'appelle l'image mobile de l'éternité. C'est Dieu, dit Thalès, et la mesure du mouvement, selon Aristote. Fénelon pense que le temps est le changement de l'être créé, être dont l'existence est essentiellement bornée et variable. Saint Augustin, dont les écrits ont devancé et égalé sur ce point les recherches les plus profondes de la psychologie moderne, est d'avis que le temps n'est pas le mouvement des corps

(1) Shakespeare l'appelle: ce vieux régulateur d'horloges, ce chauve fossoyeur. — Chez les anciens, Saturne présidait au temps. Ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *quod saturetur annis*. C'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeait ses enfants, car le temps, insatiable d'années, consume toutes celles qui s'écoulent.

en général, ni le changement des choses créées; suivant lui, pour comprendre le temps, il faut se dégager des impressions confuses des sens et rentrer au fond de sa conscience. « C'est en toi-même, ô mon « esprit, s'écrie-t-il, que je mesure le temps....; et ce « que je mesure, à proprement parler, c'est l'impres- « sion que les choses font en toi lorsqu'elles sont « présentes, et qui y subsiste après qu'elles sont « passées. Je sais bien ce que c'est que le temps; « mais quand je veux le faire entendre aux autres, « je ne le sais plus. »

Il résulte de là que nous acquérons, non par les sens extérieurs, mais par le sens intime, la notion du temps; l'esprit, le moi est pour nous le modèle primitif de la chose qui dure; l'inégalité dans la durée des objets de la création, la comparaison de toutes ces existences et le souvenir des événements qui les ont marquées, ainsi que la succession de nos idées, nous font juger de la longueur ou de la rapidité du temps.

Il est de son essence d'avoir un commencement et une fin. Il est mobile et divisible. L'éternité est immuable et simple; elle appartient, comme attribut incommunicable, à Dieu, qui seul n'est pas né dans le temps, parce qu'en lui rien ne passe, qu'il est toujours le même. Ce qui est permanent n'a en soi ni avant ni après, ni plus tôt ni plus tard, ni hier ni demain. Le temps est le nombre, compté d'avance, des jours et des nuits qui séparent pour chaque homme le berceau de la tombe.

Ce qu'il ne peut égaler par la permanence, il tâche de l'imiter par la succession. C'est ce qui lui donne les moyens de nous jouer. Il ôte un jour, il en rend

un autre; il ne peut retenir cette année qui passe, il en fait couler en sa place une semblable. Il nous dérobe si subtilement que nous ne sentons pas son larcin, et il échappe avec d'autant plus de facilité que nous n'en voulons pas observer la fuite. Il semble que nous ne sachions pas l'employer, ou qu'en remarquant sa durée, nous voyions approcher la fin de notre être. Combien nous sont à charge ces tristes journées dont nous comptons toutes les heures et tous les moments! Il est très-vrai que le temps est un fardeau que nous ne pouvons supporter quand nous le sentons sur nos épaules. Il ne faut pas s'étonner dès lors, dit Bossuet, si nous n'apercevons pas la perte du temps, puisque nous n'en trouvons point de plus agréable que celui qui coule si doucement, qu'il ne nous laisse presque pas sentir sa durée.

Le temps est le seul bien dont il faut se montrer avare. N'est-ce pas la matière première, l'étoffe dont la vie est faite? On dit quelquefois : Le temps, c'est de l'argent. Ceux, en effet, qui en apprécient la valeur, acquièrent une richesse réelle et personnelle, doublent leur existence et obtiennent par cela même une grande supériorité sur les autres. Mais quel est l'homme qui en connaît tout le prix? Les vices nous pressent de tous côtés; ils nous tiennent plongés, abîmés dans la fange des passions; que d'individus se réduisent à une sorte de stérile et honteuse végétation, fidèlement décrite dans les deux vers suivants!

On se lève, on s'habille, on déjeûne et l'on sort ;
On dîne, on joue, on soupe, on se couche et l'on dort.

Ne regarderait-on pas comme un insensé, le pos-

sesseur d'une fortune considérable qui s'amuserait à jeter l'une après l'autre, dans la rivière, les pièces de monnaie composant son trésor? Telle est cependant la folie de la plupart des hommes qui ensevelissent toutes leurs journées dans un gouffre ouvert par la dissipation et par l'oisiveté. Chaque jour est une pièce de la vie, dont la valeur est de vingt-quatre heures; encore l'argent mal dépensé peut-il se recouvrer par les soins d'une industrie active; mais le temps perdu ne se retrouve jamais. Il n'est aucun bien sous le ciel au-dessus du temps; la perte même d'une seule heure, n'est pas chose indifférente : une heure fait partie de la vie.

Nous ne songeons pas à bien vivre, mais à vivre de longues années; et pourtant bien vivre est à la portée de tout le monde, parvenir à un âge avancé n'appartient à personne; ce n'est pas d'ailleurs avoir beaucoup vécu que d'être couvert de rides et de cheveux blancs, seulement on est resté long-temps sur la terre. Vivre, c'est connaître le prix des heures, c'est être prompt à en user, à puiser dans ce torrent rapide qui ne doit pas toujours couler pour nous :

> Incipe; qui recte vivendi prorogat horam,
> Rusticus exspectat dum defluat amnis (HORAT.).

Notre existence est moindre qu'un point auprès de l'immensité des siècles; la vie est de 80 ans; prenons-en 100; qu'il y a eu de temps où l'on n'existait pas, et qu'il y en aura où l'on ne sera point! qu'on occupe peu de place dans ce grand abîme des ans (1)! Mais la vie est toujours assez longue pour qui l'emploie

(1) Bossuet.

sagement ; si elle paraît courte pour être bon peintre, bon médecin, bon architecte, pour exceller dans les arts ou les sciences, elle suffit pour se bien conduire.

Nous ne vivons pas le quart de notre vie ; Sénèque avait déjà dit : « Une partie se passe à mal faire, la plus grande à ne rien faire, la presque totalité à faire autre chose que ce qu'on devrait faire. » Nos visites d'étiquette, nos petits devoirs de société, nos tables de jeu, nos théâtres, si peu propres, en général, à élever les âmes et à réformer les mœurs, même une partie de nos lectures, si frivoles et quelquefois si dangereuses, sont des ressources pour se délivrer de ce prétendu superflu de l'existence dont on sait gré aux gens de nous décharger. Nous nous appliquons continuellement à le perdre, et malgré toutes nos attentions à le dissiper, il nous en reste toujours assez pour ne savoir encore à quoi l'employer. Quelle image que celle d'un homme dont la vie est toute perdue dans des visites, des spectacles et des festins, et qui ose ensuite se plaindre de ce qu'on n'a pas un moment pour respirer (1) !

Au sein des grandes villes, à Paris surtout où l'on a perfectionné l'art de tuer le temps, pour ceux qui se jettent dans le tourbillon du monde, la vie est un torrent dont les flots bouillonnent et se précipitent. Les jours sont des éclairs, les semaines des heures ; les mois sont à peine des jours et les années des mois. Cependant, par un contraste singulier, malgré cette fuite rapide des instants, la sphère mobile de l'exis-

(1) Le temps est assez long pour quiconque en profite :
Qui travaille et qui pense en étend la limite.

tence comprend une multitude si variée de personnages, de choses, d'idées, d'événements, de faits, d'expériences, d'observations qui se reproduisent, se succèdent, s'accumulent, se concentrent dans un court espace de temps et sur un même point, que si on les juge par leurs divers emplois, les jours paraissent des mois, les mois des années et les années des siècles. On vit à Paris plus qu'ailleurs; dans un autre sens, on y vit moins. On y emploie mieux son temps sous quelques rapports; sous d'autres points de vue, le temps est plus dissipé, plus absorbé, sans qu'on puisse disposer d'un seul instant, ni se retrouver soi-même; vie pleine d'avantages et d'inconvénients, de dangers et de charmes, qui étourdit, qui enivre, qui use, et cependant plaît, séduit, éblouit, parce que dans cette grande cité les arts et le monde nous environnent de leurs prestiges, parce que là, surtout, existent ces entretiens délicats, ces élégantes causeries, cette exquise politesse qui suppléent à bien des choses et que rien ne remplace. Paris est le rêve de quiconque veut bien connaître la vie humaine, et l'on peut dire qu'elle y est si rapide, que le temps semble manquer soit pour aimer, soit pour haïr.

On loue volontiers celui qui sait épargner son argent, ménager la faveur de son maître et conserver ses amis; mais on ne songe guère à décerner des éloges à la personne qui sait ménager le temps. Cependant Dieu, si libéral et si bon, qui a semé les trésors sur la terre avec autant de profusion que le sable sur le rivage de nos océans, cesse lui-même d'être prodigue quand il s'agit du temps; jamais il ne nous en donne deux instants à la fois; il n'accorde

le second qu'en retirant le premier, et il garde dans sa main le troisième, avec l'entière incertitude si nous l'aurons. On ne peut contenir sa surprise en voyant certaines gens demander aux autres leur temps, sans se croire tenus à aucune reconnaissance, et ceux à qui on le demande se montrer si complaisants et s'en laisser déposséder par le caprice du premier venu. On l'estime si peu, parce qu'il est une chose incorporelle, qu'il ne frappe pas les yeux, et que personne ne le met à prix ; on s'imagine qu'il ne coûte rien et n'a aucune valeur.

Que l'on use à sa guise d'un bien dont la possession nous est assurée, cela se comprend; mais on ne saurait économiser avec trop de soin le bien qui d'un moment à l'autre peut nous manquer. On ne nous restituera pas nos années : la vie marchera toujours sans retourner sur ses pas ni suspendre son cours (1). Chacun oublie qu'il ne doit pas vivre éternellement, et que le jour qu'il donne avec tant de légèreté à un tiers, est peut-être le dernier de ses jours (2). Hier est une grande partie de notre vie, qui bientôt ne sera plus. Ce n'est pas sur les flots seulement qu'une planche nous sépare de la mort ; partout entre la mort et nous l'intervalle est également court ; elle n'apparaît pas partout aussi proche, mais elle l'est en réalité. Quoique la mort se mette en vue de tous côtés et sous mille formes diverses, que tout tombe autour de nous, nos parents, nos amis, on reste indifférent devant ce spectacle, comme si

(1) Anni pereunt, sed imputantur (MARTIAL).

(2) Tous nos jours sont des adieux (CHATEAUBRIAND).

nous ne devions pas être frappés à notre tour, et que nous eussions ici-bas des racines indestructibles (1). On ne songe pas qu'on meurt chaque jour; chaque instant dans la vie est un pas vers la mort. Ce n'est point la dernière goutte qui vide une clepsydre, ce sont toutes celles qui l'ont précédée. Ainsi, notre heure dernière ne fait pas à elle seule la mort, mais seule elle la consomme :

Mors non una venit, sed quæ rapit ultima mors est;

ce qu'on a traduit par ces mots:

Il est plus d'un trépas, mais le dernier emporte.

Aucun individu ne souffre qu'on s'empare de ses propriétés ; pour le moindre différend, on a recours aux tribunaux ; cependant tous permettent qu'on empiète sur leur existence ; on les voit même en livrer d'avance la possession pleine et entière. On ne trouve personne qui vous fasse part de sa fortune, et chacun dissipe sa vie à tout venant; on ne croit acheter que ce qu'on paie de son argent, et on appelle gratuit tout ce qu'on paie de son repos, de sa liberté, de son temps.

Le temps est un monstre qui fait peur : on l'accuse de tout; nous avons pourtant mille moyens de le modifier, de l'étendre, de le resserrer, de le hâter, de le ralentir ; il est rapide ou lent, selon les dispositions de notre esprit et l'usage que nous en faisons.

(1) Est-il un seul moment
Qui nous puisse assurer d'un second seulement ?
LA FONTAINE.
Imminet, et tacito clam venit illa pede.
TIBULLE.

Des richesses royales entre les mains d'un mauvais possesseur sont dissipées en peu d'instants, tandis qu'une fortune médiocre s'augmente dans celles d'un gardien économe. L'emploi des moments les multiplie ; l'activité trouve plus que des jours dans des heures. Une heure n'est pas la même pour celui qui dort et pour celui qui veille. Dans le sablier qui marque à tous les yeux la fuite du temps, c'est moins que du sable qui se perd pour un oisif, et pour un homme studieux c'est plus que de l'or. Un ami déterminé de la paresse disait : qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de se venger du temps, destructeur de toutes choses, que de le laisser couler sans rien faire. Ce n'était pas la maxime de Napoléon : il comptait tellement sur la promptitude des mouvements, que, si on lui demandait quelques heures pour exécuter ses ordres, sa réponse était presque toujours: « Demandez-moi toute autre chose que du temps. »

Je l'ai dit, nous agissons comme si nous étions éternels sur cette terre ; d'un autre côté, la vie nous semble si courte qu'à chaque moment nous nous en plaignons, et nous ne savons comment passer les jours, leur durée nous accable. Nous souhaitons sans cesse vieillir, et nous voudrions toujours être jeunes. Nul n'est content de l'heure présente. « On réduirait, dit J.-J. Rousseau, la vie à très-peu de jours, si on pouvait, au gré de son ennui ou de son impatience, en ôter ceux qui nous séparent de l'objet désiré. »

> L'avenir, toujours séduisant,
> Est comme un charlatan habile
> Qui, trompant notre esprit facile,
> Nous escamote le présent.

Cependant ma vie est l'instant où je suis, non l'instant où je dois être ; n'importe. On égare ses pensées dans le lointain ; le seul avenir est notre but ; nous ne vivons jamais, nous espérons de vivre (1). Le présent, d'ordinaire, nous blesse, nous afflige ; mais demain n'est pas plus à nous que le jour d'hier, et le jour d'hier est plus loin de nous que l'an prochain qui doit venir.

Le sage, dont l'un des premiers soins est le bon emploi de la vie, parce qu'il comprend que c'est là le plus digne hommage qu'il puisse offrir au Créateur, ne laisse jamais perdre l'occasion de faire le bien, parce qu'il n'est pas sûr qu'elle revienne ; il jouit du présent avec sagesse, de manière à se procurer de doux souvenirs ; il veut que le temps actuel ne devienne pas une source de regrets, de repentirs, et qu'il enrichisse pour lui, au contraire, le passé et l'avenir ; il modère ses passions par la prévoyance des dangers qui les suivent ; il sait que la sobriété dans les plaisirs les plus légitimes est une des conditions essentielles de leur durée ; il se garde bien, toutefois, d'imiter l'avare qui immole le présent à l'avenir, et se condamne, dit ingénieusement un auteur, à mourir de faim pour conserver d'inutiles moyens de vivre. Il n'est pas de ceux qui ne commencent leur existence qu'au moment de la finir ; il fait en sorte d'avoir toujours assez vécu ; à ses yeux, une journée sagement remplie vaut mieux qu'un siècle dans le vice ; il veut, dans tous les cas, qu'on puisse dire de lui : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

(1) Pascal.

Il faut donc recueillir et employer avec fruit les parcelles de cette précieuse poussière que les hommes en général jettent au vent comme la matière la plus vile et la plus commune, je parle du temps, trésor si méconnu et dont la perte est irréparable (1).

L'éducation était bien plus substantielle chez les anciens que chez nous. A Rome, un jeune patricien, à 20 ans, fortifié par tous les exercices du corps, avait déjà porté les armes et servi la République. Il connaissait les matières d'État et les intérêts politiques de son pays. Il savait défendre avec éloquence un accusé devant le peuple. Il eût été capable de remplir une magistrature, d'exercer quelque pouvoir avec mesure et dignité. Cette supériorité de la jeunesse romaine sur la nôtre, il faut l'attribuer au sage emploi du temps, à l'usage de former à la fois, et avec les mêmes soins, le corps et l'esprit, et surtout d'apprendre aux enfants ce qu'ils doivent savoir étant hommes.

Mais, quel est le moyen de tirer le meilleur parti possible du temps? Le bonheur est le port où tendent les humains, dit avec raison le poète. Il est la fin naturelle de la créature intelligente et sensible, le besoin le plus impérieux de son âme, la loi universelle de la nature, le terme de toutes les actions de la vie, le but de toutes les entreprises. Mettre le bonheur où il doit être, c'est la source de tout bien. La source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas. Être riche

(1) Stat sua cuique dies; breve et irreparabile tempus
Omnibus est vitæ; sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus. (VIRG., lib. X.)

n'est rien, le tout consiste à être heureux. Ni la fortune ni les honneurs n'acquièrent de prix qu'autant qu'ils sont accompagnés des avantages d'un corps sain, d'une âme bien ordonnée et d'une intelligence cultivée. Ainsi, le bonheur est le résultat du concours, de la parfaite harmonie des trois puissances constitutives de l'homme : le cœur, instinct moral qui inspire les actions; l'esprit ou l'intelligence qui les combine et les dirige; le corps ou la force physique qui les exécute. Il est donc indispensable d'exercer, de développer simultanément ces trois facultés.

La première condition, pour réussir dans cette tâche, est de ne point agir ou penser sans se demander : « A quoi bon? dans quel but? » Il n'y a pas, en effet, de vent favorable pour celui qui ignore sur quel rivage il veut aborder. Cette réflexion rapide : *Cui bono?* doit s'appliquer de préférence aux actions importantes; mais on peut l'étendre à toutes les démarches. Elle sera comme un génie familier et conservateur, toujours prêt à nous apparaître au besoin, et à nous éviter beaucoup de fautes, d'indiscrétions, d'actes inconsidérés, les repentirs qui en sont la suite, et une perte immense de temps.

En second lieu, il faut consacrer tous les jours, le matin ou le soir, quelques moments à repasser dans son esprit tout ce qu'on a fait, dit, entendu, observé dans l'intervalle des vingt-quatre heures qui ont précédé. On adresse, pour ainsi dire, cette question à chaque jour qui vient de s'écouler : « En quoi m'as-tu profité pour mon perfectionnement physique, moral et intellectuel, pour mon bonheur? » Ou bien, on peut supposer que le temps, être moral toujours pré-

sent et toujours fugitif, nous dit en fuyant : « Quel usage as-tu fait de moi ? » Combien d'hommes seraient obligés de répondre, comme l'empereur Titus : « J'ai perdu ma journée ! »

Oui, tous les soirs, avant de fermer la paupière,
Sur le jour qui n'est plus, porte un regard sévère ;
Sur le bien, sur le mal, interroge ton cœur ;
Sois toi-même ton juge et ton accusateur :
Le repentir du mal te rendra l'innocence ;
Le souvenir du bien sera ta récompense.

La méditation, sans doute, est la vie de l'âme et la nourriture du cœur ; mais il ne suffit pas de se livrer à ces réflexions, on doit en fixer le résultat dans un mémorial sur lequel on écrira seulement quelques lignes chaque jour. On y résumera le compte-rendu de ses actions, de ses discours, de ses lectures, de ses remarques, les principaux détails de l'emploi de son temps. On aura, ainsi, un tableau journalier, analytique, de sa situation, de sa conduite, de la température de son âme et de son corps.

Avec la triple habitude dont je viens de parler, avec une telle sollicitude, une telle vigilance, aucune leçon n'est oubliée, aucun exemple n'est perdu. C'est déjà un grand progrès dans la vertu, de vouloir devenir vertueux ; on s'applique le mot de la sagesse antique, qui constitue la grande, la vraie science : « Connais-toi toi-même. » La loi qu'on s'est imposée, de ne laisser écouler aucun jour sans en citer les heures au tribunal de sa raison, pour examiner si elles ont été utilement employées, ne laisse guère aux penchants vicieux le temps de prendre racine. On peut

juger tous les soirs si on s'est écarté du vrai chemin, et y rentrer aussitôt. Semblable au serviteur fidèle, chargé par le roi Philippe de lui répéter tous les matins : « Souviens-toi que tu es homme », le mémorial semble dire : « Souviens-toi qu'il faudra te rendre compte des heures dont tu vas disposer. »

Il produit l'effet d'une confession journalière, dégagée de toute contrainte, d'autant plus libre et plus franche qu'elle ne blesse point notre amour-propre à l'égard des autres ; chaque jour est jugé par ses fruits, et celui qui n'en produit pas de bons est rejeté et signalé comme un jour malheureux. Cette méthode, recommandée, du reste, par les philosophes anciens et modernes les plus estimés, nous enseigne à sonder les profondeurs de notre âme, à démêler les sentiments les plus cachés, à gémir sur les plaies de notre cœur, sur l'amour-propre effréné qui nous domine, sur les secrètes convoitises qui nous tourmentent ; nous devenons tolérants et bienveillants, en voyant en nous le germe de tout ce qui est mauvais ; en voyant nos faiblesses, nous apprenons à compatir à celles de nos semblables, et à sortir du cercle étroit du moi humain, du moi individuel, pour l'étendre au dehors. On n'a pas de peine à aimer les autres, quand on ne s'aime pas trop soi-même. Ce retour de chaque individu sur lui-même et sur le jour écoulé, est destiné à procurer une sorte de miroir moral qui sert à juger si la vie est bien ou mal ordonnée, comme on voit devant une glace si la toilette est bien ou mal faite (1). Il est certain que tous ceux qui se sont dis-

(1) « Avez-vous su, dit Montaigne, méditer et manier votre vie,

tingués dans les arts et les sciences, tous ceux qui occupent un rang élevé dans l'histoire, ont fait avec une attention scrupuleuse un bon emploi de leur temps; c'est le plus sûr moyen d'arriver à la fortune et à la gloire. Le plan qu'on vient d'indiquer ne regarde pas seulement les riches, qui ont néanmoins plus de loisirs pour le suivre, et un plus grand besoin d'échapper à l'ennui par une habituelle activité; il peut être exécuté, surtout par la classe des hommes qui savent penser, et qui, par suite, exercent le plus d'influence sur les sociétés.

Mais il ne s'agit pas d'épuiser ses forces par un excès de labeur et de s'interdire toute espèce de repos et de distractions: il faut de la tempérance, même dans le bien. On doit suivre une hygiène éclairée qui fortifie à la fois nos bons instincts et nos forces physiques, puisque le but de l'homme est d'être heureux, et qu'on ne l'est pas sans le *mens sana in corpore sano*. L'art de conserver la santé est un des puissants moyens d'économiser le temps et la vie. Les exercices du corps allègent l'esprit et le rendent propre à tout. Pour l'âme humaine, un corps sain, robuste, est un hôte; un corps malade est un geôlier. La nature réclame aussi des temps de délassement et de joie. La gaîté est le baume de la vie et le vrai médecin des gens d'étude; l'épanouissement de l'âme est nécessaire quelquefois, comme celui des arbres, pour reverdir et fleurir. Il convient d'accepter avec amour et

vous avez fait la plus grande besogne de toutes. C'est une absolue perfection et comme divine, de savoir jouir loyalement de tout son être. »

reconnaissance les belles heures de la vie tombées du sein de Dieu ; mais il faut que le contentement vienne d'un sentiment pur, ait sa racine dans le cœur : autrement ce n'est que du fard sur le visage.

Il est toujours vrai de dire que, si l'on usait mieux du temps, on rendrait sa vie plus productive et plus heureuse, surtout si on se nourrissait de cette pensée sublime et touchante, que la Divinité est à nos côtés, qu'elle voit toutes nos actions, qu'elle entend toutes nos paroles, lit dans toutes nos pensées, et si on avait recours à la prière, source de tant de biens, car tout est possible à celui qui prie, car la patrie de l'âme, c'est Dieu.

Le bon emploi du temps a pour effet de procurer une paix solide, cette intégrité d'une conscience tranquille, qui est un festin continuel, sans laquelle le cœur de l'homme demeure flétri au sein de l'abondance. Le vice laisse toujours je ne sais quoi de honteux, de pénible et d'amer qui nous rend mécontents de nous-mêmes (1). Semblables à ces voleurs que les Égyptiens appelaient *philètes*, les voluptés ne nous embrassent que pour nous étouffer.

Sans doute, il n'est pas de bonheur pur et sans mélange : quel œil n'a jamais été obscurci par la tristesse ? quel cœur n'a jamais été soulevé par les sanglots ? Mais, au milieu de la caducité universelle des choses humaines, celui qui a su faire des œuvres durables sur lesquelles le temps n'ait aucune prise, amasser des richesses immortelles et s'affermir dans

(1) . . . . Medio de fonte leporum,
Surgit amari aliquid. (LUCRET.)

les voies du bien, celui-là soutient les plus affreux revers avec l'énergie et la dignité d'une âme supérieure. Comme une forteresse inexpugnable, il reste paisible quand tout est ravagé au dehors. Son esprit, docile aux clartés célestes, comprend qu'il est fait pour quelque chose de plus grand que ce monde.

Malheur aux hommes qui perdent dans la vanité, la mollesse ou le crime, une vie dont chaque pas fait écho dans l'éternité (1); qui ne cherchent que les plaisirs des sens, et, absorbés par l'heure présente, vivent sans passé, sans avenir; aux yeux desquels l'existence n'est que le pain qu'ils mangent, le toit qui les abrite, le foyer qui les réchauffe, la lumière qui éclaire leur étroite demeure! Ils croient que le temps emporte tout dans sa course rapide; ils oublient qu'une chose reste debout devant lui, qu'une chose lui survit et acquiert en naissant une imprescriptible immortalité : le bon ou le mauvais emploi du temps; nos œuvres, bonnes ou mauvaises, fruit d'une âme intelligente et libre, sont, comme elle, impérissables. Quand l'univers rentrerait dans le néant, nos œuvres seraient encore là, toujours les mêmes. Cette année qui vient de disparaître, et qui n'est plus, aux yeux des hommes, qu'un souvenir, existe encore; cette année que nous appelons passée est là sous l'œil de Dieu avec nos paroles et nos actions; elle est là, tout entière, elle y sera toujours, nous la retrouverons pour notre triomphe ou notre condamnation.

(1) « Chaque moment vaut l'éternité, puisqu'il peut la donner. »
(Young.)

Aussi, qu'il est à plaindre l'homme qui attend le lendemain pour commencer à vivre chrétiennement! Insensé! le temps dont tu abuses creuse ta fosse, et demain tu auras perdu la vie, ce voile impénétrable qui nous cache là vue de Dieu, mais qui peut être levé d'un instant à l'autre, ce fil léger qu'un souffle peut briser. Apprenons donc à estimer des jours qui s'écoulent si vite, et prévenons un trop horrible réveil en cherchant à connaître les moyens de profiter du temps (1).

(1) Parlant de la rapidité du temps et de la mobilité de toutes choses, Sénèque s'exprime ainsi : « Moi-même, pendant que j'écris « que tout change, je suis déjà changé. » C'est en ce sens que Héraclite dit : « On n'entre pas deux fois dans le même fleuve. »



LE

DROIT DE PUNIR

ET M. FRANCK,

Par M. BERTAULD,

Membre titulaire.

Si le déploiement de la liberté humaine est le but de la vie terrestre, si la société n'est qu'un moyen et une garantie de ce développement, à plus forte raison la souveraineté sociale, qui n'est que le couronnement, la clef de voûte, la garantie de la société, n'est-elle qu'un moyen, et tous les droits qui sont compris dans cette souveraineté ne sont eux-mêmes que des moyens. Or, la souveraineté sociale c'est le droit de commander, au profit de la liberté de chacun et de la liberté de tous.

Le droit de commander implique le droit de faire respecter le commandement ou de le sanctionner.

La sanction du commandement, c'est la peine; le droit de commander implique donc le droit de punir celui qui a violé le commandement.

Voilà pour nous le vrai fondement de la pénalité, la base de sa légitimité. Le droit social de punir est la sanction de la liberté humaine. Le droit de punir n'a pas pour fondement une dette d'expiation de celui qui a violé les lois de l'ordre moral envers le repré-

sentant de cet ordre. Cette dette est étrangère aux rapports des hommes entr'eux, à leur liberté ; elle est donc étrangère à la société, à la souveraineté sociale, qui n'ont aucun titre pour s'en occuper ; leur ingérence serait sans excuse. En quoi consiste la dette d'expiation envers l'ordre moral ? Quand cette expiation est-elle exigible ? Quels sont les éléments de satisfaction, les moyens libératoires ? La raison humaine est condamnée à l'impuissance d'éclaircir ces problèmes.

Il convient pourtant de le reconnaître, la théorie qui fonde le droit de punir sur la justice morale, limitée par l'utilité sociale, s'est fait, pendant la première moitié de notre siècle, une large place dans la philosophie du droit ; elle a acquis une véritable suprématie ; MM. Guizot, de Broglie, Rossi, de Rémusat l'ont défendue, et, grâce à eux, elle est écrite dans nos lois, et spécialement dans la réforme du Code pénal du 28 avril 1832.

L'un de ses triomphes, c'est la généralisation des circonstances atténuantes ; elle est restée la théorie dominante dans l'enseignement en France et aussi, je le crois, au moins, dans l'enseignement à l'étranger. Cependant elle rencontre aujourd'hui des contradicteurs.

M. Franck, dans trois articles considérables de la *Revue contemporaine*, vient de la combattre et il n'a pas épargné l'effort. Je tiens à dire que M. Franck n'a pas commencé le combat, qu'il a pour devanciers des criminalistes qui se disputent courtoisement l'honneur de l'initiative.

M. Franck n'a certainement pas connu l'essai de

réfutation que j'ai publié en 1850, et que j'ai réédité deux fois en le complétant dans mon Cours de Code pénal (1854-1859); car il eût été trop frappé de la ressemblance de nos arguments pour ne pas la signaler; mais comme le vrai but c'est la découverte de la vérité, il faut admettre que nos contredits offrent d'autant plus de garanties, que leur accord n'est pas l'effet d'une adoption, qu'il est le résultat de deux recherches faites à part et restées étrangères l'une à l'autre. J'ajoute que si, M. Franck et moi, nous nous sommes servis des mêmes armes, si nous avons formulé les mêmes questions de philosophie de droit pénal, si nous avons, sous ce rapport, un faux air de famille, nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions, nous n'élevons pas les mêmes drapeaux, nous ne sommes pas les soldats d'une même cause; pour lui, comme pour moi, l'erreur est un ennemi et d'un adversaire commun les côtés vulnérables sont habituellement aperçus sans qu'il y ait concert ni même alliance.

Je me propose d'étudier les théories pénales de M. Franck, non point dans nos affinités, mais dans nos dissidences. Si j'indique quelques lacunes dans l'argumentation à laquelle tous deux nous nous sommes séparément livrés, ce sera pour essayer de les combler.

M. Franck reconnaît, comme moi, qu'il y a trois questions fondamentales :

1°. En vertu de quels principes la société inflige-t-elle des peines?

2°. Quels sont les faits à imposer ou à interdire, sous peine d'un châtiment social?

3°. Quels châtiments la société peut-elle légitimement infliger?

De ces trois questions, la première, aux yeux de M. Franck comme aux miens, est la question capitale; j'oserais presque lui reprocher d'en avoir trop négligé l'historique. Son érudition, qui ne profitera pas contre moi de toutes les occasions de revanche, me pardonnera de lui faire une sympathique querelle : il fait à la philosophie allemande et à Kant l'honneur d'avoir inventé le système de l'expiation morale comme fondement de la pénalité sociale.

La théorie qui fonde le droit de punir sur la nécessité d'une expiation morale, sur l'idée que la société *doit* la peine et *acquitte une dette* en l'infligeant, n'est pas nouvelle; elle n'appartient pas à la philosophie allemande; Kant l'a empruntée à l'antiquité : Platon, Démosthènes, Plutarque avaient adopté les principes que le philosophe allemand, par une sorte de réaction contre le principe de l'utilité de Bentham, a remis en lumière et développé.

Je rencontre ce principe sous la plume de Leibnitz et sous celle de Pascal : « Il y a une espèce de jus-
« tice, dit Leibnitz, qui n'a point pour but l'amende-
« ment, ni l'exemple, ni même la réparation du mal.
« Cette justice n'est fondée que dans la convenance
« qui demande une certaine satisfaction pour l'ex-
« piation d'une mauvaise action. Les Sociniens la
« croient être sans fondement, mais elle est toujours
« fondée dans un rapport de convenance qui contente
« non-seulement l'offensé, mais encore les sages qui
« la voient, comme une belle musique ou bien une
« bonne architecture contente les esprits bien faits. »
(Leibnitz, *Théodicée*, 1re. part., § 73.) « Il est juste que
« ce qui est juste soit suivi; il est nécessaire que ce

« qui est le plus fort soit suivi ; la justice sans la force « est impuissante ; la puissance sans la justice est ty- « rannique. La justice sans la force est contredite, « parce qu'il y a toujours des méchants. La force « sans la justice est accusée ; il faut donc mettre « ensemble la justice et la force, et, pour cela faire, « que ce qui est juste soit fort, et que ce qui est fort « soit juste. » (Pascal.)

Au XVIIIe. siècle, dans un ouvrage technique, un jurisconsulte, et les philosophes sont enclins à croire que les jurisconsultes sont peu novateurs, un jurisconsulte, qui vraisemblablement n'avait pas lu Kant, écrivait : « Leurs jugements (ceux des ministres de « la justice) sont *l'acquit d'une dette*. Ils *doivent* tout « ce qu'ils font ; ils *doivent à l'innocent la conservation « de ses jours, au coupable la peine de son crime*. Or, il « n'y a point d'acte qui soit plus inaccessible aux « passions *que l'acquit d'une dette*. »

L'idée d'expiation dont Joseph de Maistre a tant abusé, à laquelle il a donné un si vif relief qu'il l'a partiellement imposée au libéralisme des doctrinaires, n'est pas nouvelle, et je ne suis pas d'avis de lui contester ses titres historiques. Ce n'est pas par défaut d'antécédents qu'elle pèche : son vice, et il est considérable, c'est de menacer la liberté humaine, la liberté de conscience, la liberté du foyer domestique. M. Franck démontre très-bien qu'avec l'idée qu'il attaque, le législateur doit pénétrer partout où la main de la société peut s'étendre, peser sur les actes d'immoralité privée et jusque sur les égarements de la pensée, et il s'écrie alors éloquemment : « Mais « alors plus de liberté, plus de vie intérieure, plus de

« responsabilité : c'est l'inquisition et l'esclavage. »

Nous avions nous-même dit : « Les conséquences « de cette explication du droit, et peut-être du devoir « de punir, sont peu rassurantes. Il n'est plus laissé « de champ au libre arbitre ; l'intimidation terrestre, « immédiate, domine la liberté humaine sur tous les « points de la loi morale, sur ceux même qui se « rattachent le moins à la société. La violation des « devoirs de toute nature, devoirs envers Dieu, de- « voirs envers soi-même, tombe sous la prise de la « pénalité. Le pouvoir, cumulant l'autorité religieuse « et l'autorité sociale, exerce une véritable tyrannie, « une inquisition intéressée à savoir non-seulement « tout ce qu'on fait, mais encore tout ce qu'on « pense..... Il faudra pourtant accepter toutes les « conséquences de ce système, malgré leur dureté, « s'il est l'expression de la vérité.

« Mais à quel titre le pouvoir social pourrait-il punir « des torts moraux qui ne compromettent pas la « société ? Son titre comme pouvoir et son droit au « commandement ne peuvent dériver que de l'intérêt « légitime de la société, et ses attributions ont égale- « ment cet intérêt pour mesure ; le pouvoir social « n'a pas en dépôt l'exercice de la justice de Dieu. »

M. Franck a très-bien vu et très-élégamment dit aussi que le système de l'expiation morale est exclusif des droits d'amnistie, d'atténuation, non-seulement au profit des condamnés, mais au profit de la société. Si le droit social a pour source le devoir envers Dieu, l'exécution d'un mandat divin, ce n'est encore qu'en vertu d'un mandat divin et au nom de Dieu qu'il pourra être fait remise des peines. « *Enfin, avec*

« *les principes de l'expiation, point de pitié, point d'in-* « *dulgence, point de ménagement pour le coupable.* Vous « êtes à son égard les exécuteurs de la justice divine, « et vous n'en pouvez rien changer. *Le droit de faire* « *grâce*, dans ce système, ne s'explique que par le « *droit divin.* Les rois, étant les délégués et une image « de Dieu sur la terre, participent de sa toute-puissance. « Ils font grâce, *non pour réparer les erreurs de la* « *justice*, mais pour faire acte d'autorité. » (1) *Revue contemporaine*, t. XXIX, p. 42.)

La considération si bien exprimée par M. Franck nous avait touché: « L'amnistie, la grâce ne serait « plus dans le domaine du pouvoir. Qu'importe que « l'intérêt social commandât la remise de la peine, « ou même, avec l'oubli du crime, l'absence de toutes « poursuites propres à en raviver le souvenir! L'inté- « rêt social s'effacerait devant l'obligation absolue de « faire payer la dette de la justice morale.

« Non-seulement la société a le droit et le devoir « de punir toutes les infractions à la loi morale, si « la justice sociale se propose la réalisation de la « justice absolue ; mais le coupable lui-même a droit « à la peine, il doit avoir qualité pour en provoquer « l'application. »

M. Franck démontre enfin très-bien que la raison humaine n'a aucun moyen de connaître avec exactitude le rapport moral entre le châtiment et la faute,

(1) Je note en passant que la grâce, à la différence de l'amnistie, ne suppose ni une erreur, ni même la possibilité d'une erreur de la part de la justice : elle implique seulement la pensée que l'exécution partielle, ou même la seule prononciation de la peine, a été dans le fait particulier une sanction suffisante.

l'étendue de souffrance qu'emporte la nécessité religieuse de l'expiation, et il s'alarme du vaste champ ouvert à l'arbitraire, à la cruauté, à l'ardeur fanatique de mesurer le châtiment sur la perversité. La rétribution proportionnelle du mal pour le mal est impossible dans ce monde. « Quand nous examinons en « lui-même le principe du devoir, nous voyons très-« bien ce qu'il exige de nous, nous pouvons énumé-« rer, les unes après les autres, les actions qu'il « déclare obligatoires, criminelles ou innocentes; « mais nous ignorons absolument les applications que « comporte le principe du mérite et du démérite: « nous ignorons en quoi consiste l'harmonie des « récompenses et de la vertu, du châtiment et du « crime, et nous ne savons pas plus s'il est en notre « pouvoir de l'établir ici-bas, ou, pour mieux dire, « nous sommes sûrs que ce pouvoir n'appartient pas à « l'homme. Comment donc la société aurait-elle le « droit, comment devrait-elle considérer comme le « plus étroit, le plus évident et le plus sacré de ses « devoirs, d'appliquer un principe qui semble si peu « fait pour nous servir de règle et qui s'élève à ce « point au-dessus de notre puissance? » (*Revue contemporaine,* p. 15 et 16.)

Comment n'acquiescerions-nous pas à cette confession de l'impuissance humaine? Nous l'avons déjà fait avec moins d'autorité: « La conscience et la raison « attestent que le mal doit être rétribué par le mal; « mais, selon nous, elles ne sont aptes à saisir, à in-« diquer que le rapport entre le mal social qui a été « causé par l'infracteur de la loi humaine et le mal « social qui doit lui être infligé.

« La société, on en convient, ne réprime que le
« mal fait à l'ordre social ;

« Elle ne le punit qu'au moyen d'un mal social.

« Comment pourrait-elle être astreinte à chercher
« un autre rapport que le rapport social existant
« entre le fait à réprimer et le moyen de répression ?

« Comment serait-elle condamnée à scruter les
« desseins de Dieu sur l'échelle pénale céleste ?

« Vainement dira-t-on que la théorie éclectique ne
« condamne pas le pouvoir social à rechercher l'éco-
« nomie des degrés de cette échelle, qu'elle lui im-
« pose seulement le droit d'examiner ce qu'il ferait,
« lui pouvoir, sous le rapport de la répression, en
« n'ayant égard qu'à l'ordre moral exclusivement...
« s'il était Dieu...

« C'est, en vérité, bien trop demander à la raison
« humaine... c'est presque lui proposer d'escalader
« le ciel... » (*Études sur le droit de punir.*)

Puisque l'unique objet du philosophe et du criminaliste est d'arriver à la solution vraie, pourquoi ne soumettrais-je pas à la loyale sagacité de M. Franck un aperçu qu'il a négligé ? Dans le système de l'expiation morale, puisque la nécessité de cette expiation est la condition de l'application de la pénalité sociale, il faudrait admettre que Dieu n'exerce jamais sa justice en ce monde, ou qu'il s'interdit au moins de l'exercer avant l'intervention de la justice humaine. En effet, le pouvoir qui représente la société ne saurait savoir si, en dehors de lui, l'agent qu'il poursuit n'a pas déjà subi la peine morale de sa faute et s'il n'a pas payé sa dette envers Dieu.

Je veux enfin, pour mon compte, réparer une

omission. Le mal moral ne saurait être imputé sur la pénalité sociale. L'adversité que la Providence a infligée à l'infracteur des lois sociales ne saurait être considérée comme un à-compte vis-à-vis de la société ; le mal qui constitue la peine sociale ne doit point être une suite nécessaire de l'action même que l'on veut punir ; il faut que ce soit un mal qui dérive de la loi et qui soit infligé en son nom ; car, et Burlamaqui en a fait la remarque, « tout ce que l'action peut avoir « par elle-même de mauvais et de dangereux, dans « ses effets et dans ses suites inévitables, ne saurait « être compté comme provenant de la loi, puisque « tout cela arriverait également sans elle. »

Si je ne puis qu'applaudir aux heureux développements du travail de réfutation de M. Franck, je ne saurais accepter avec la même faveur le principe qu'il s'efforce de substituer au principe de Platon, tempéré par la haute raison politique de M. Guizot.

Je fais une première objection à M. Franck : Sous prétexte d'expliquer et de justifier le droit de punir, il le nie ; il ne reconnaît aux pouvoirs humains que le pouvoir de contraindre et de réprimer ; il efface de la langue juridique les mots *droit de punition* et les remplace par les mots *droit de répression*.

Ce changement dans les mots ne jette certainement aucun jour sur le problème.

Réprimer, pour M. Franck, c'est intimider, c'est faire un exemple, c'est défendre la société, et défendre la société c'est faire justice. La contrainte est employée pour procurer à la société des services actifs, la répression s'applique aux violations des commandements prohibitifs. « Ce droit incontestable,

« inaliénable, absolu, de pourvoir à sa propre conser- « vation, la société ne peut l'exercer que de deux « manières : par la contrainte et la répression. Elle « use de contrainte quand elle est obligée d'arracher « par la force les services sans lesquels elle ne peut « subsister, et que la plupart de ses membres lui « feraient attendre vainement de leur patriotisme et « de leur conscience. C'est de cette manière qu'elle « obtient, par exemple, la rentrée des impôts et le « service militaire. Elle use *de répression* quand elle « *empêche ou prévient les actes* qui troublent sa sécu- « rité, soit qu'ils attentent à l'ordre général sur le- « quel l'État repose, soit qu'ils blessent les droits « particuliers des citoyens. La contrainte et la ré- « pression, dans les bornes où nous venons de les « circonscrire, sont parfaitement légitimes, car elles « sont l'une et l'autre absolument nécessaires à la con- « servation, je ne dis pas de tel ou tel gouvernement, « de tel ou tel régime, mais de l'ordre social lui- « même, considéré dans ses principes les plus uni- « versels et les plus élémentaires.

« On voit très-bien de quelle manière et dans « quelle limite s'exerce le droit de contrainte ayant « pour unique but la *prestation* du service dont la « société a besoin ; il s'arrête aussitôt que ce résultat a « été obtenu. Je refuse de payer mes contributions. « La société saisit mon mobilier pour une valeur « égale à la somme qui représente ma part propor- « tionnelle dans la répartition générale de l'impôt. « Je refuse d'étayer ou de rebâtir le mur de ma « maison, qui menace d'écraser les passants. L'auto- « rité municipale le fait étayer ou rebâtir à mes dé-

« pens. Voici un jeune conscrit qui refuse de se « rendre à son régiment; la gendarmerie va le cher- « cher pour le mettre à la discrétion de l'autorité « militaire, et celle-ci le retient sous les drapeaux « jusqu'à l'expiration de ses sept années de service.

« La question n'est plus aussi simple quand il « s'agit du droit de répression. Le droit de répres- « sion consiste-t-il uniquement à empêcher les actes « qui jettent le trouble dans l'ordre social? Personne « n'oserait le prétendre, car la société ne peut em- « pêcher directement que la réalisation des mauvais « desseins dont elle a été instruite, ou la consom- « mation des actions coupables qui sont en voie « d'exécution. Or, ce cas est d'une rareté extrême, « et il n'est même pas à désirer qu'il soit trop fré- « quent ; car cela supposerait une police formidable, « et les développements exagérés de la police, en « admettant qu'ils soient favorables à la sécurité, ne « sont pas un avantage pour la liberté. Le droit de « répression ainsi compris serait absolument illusoire « et anéantirait avec lui le droit de conservation. Il « est donc indispensable qu'il s'étende au-delà du mal « actuel, c'est-à-dire du mal imminent; il faut qu'il « atteigne les crimes et les délits à venir, non-seu- « lement dans le coupable qui est en ce moment sous « la main de la justice, mais dans tous ceux qui se- « raient tentés de l'imiter. En un mot, le droit de « répression n'est rien sans le droit d'intimidation, « et c'est précisément *le droit d'intimidation qui est* « *la base de la loi pénale*. Il n'y a pas de pénalité « avec la répression renfermée dans l'empêchement « d'un délit qui n'est qu'en voie d'exécution; il n'y

« en a pas davantage dans la contrainte. Elle est « donc tout entière, le principe d'expiation une fois « écarté, dans le droit d'intimidation. »

M. Franck écrit que le droit de conservation de soi-même, c'est-à-dire le droit de vivre et d'être, n'est pas autre chose que le droit de légitime défense, et il critique M. Faustin Hélie, parce que ce savant criminaliste n'admet pas plus que nous que tous les moyens de se conserver constituent l'exercice du droit de défense; il soutient que le droit de défense sociale ne peut se comparer au droit de défense individuelle, parce que le droit de défense individuelle dégénère en vengeance lorsqu'il survit à l'agression. La société au contraire, d'après lui, peut se défendre après comme avant l'agression, parce que le coupable s'est attaqué au droit de tous ou plutôt au droit lui-même, que la société représente. « *Par cela seul qu'il* « (le coupable) s'est déclaré l'ennemi des lois pro- « tectrices de l'ordre social, par conséquent de l'ordre « social et du droit commun, *il cesse d'être protégé* par « ces mêmes lois, par ce même ordre de choses, par ce « même droit commun sur lequel se fondaient aupa- « ravant sa liberté, sa qualité de citoyen, la sécurité « de sa personne et de ses biens. Tous ces avantages, « il les a perdus ou compromis dans une mesure « égale à l'étendue de son délit ou de son crime. « Ainsi, par exemple, celui qui a attenté à la vie d'un « de ses semblables, celui-là a déclaré, d'une manière « plus significative que par des paroles, il a déclaré « par ses actes, que la vie de l'homme innocent n'est « pas inviolable à ses yeux ; il sera donc prêt à recom- « mencer si l'occasion s'en présente ; pourtant, il ne

« peut pas demander que le droit qu'il dénie aux « autres le protége lui-même, il ne peut pas espérer « de la loi et de la société qu'elles respectent une « vie devenue un danger pour celle des autres. Celui « qui a attenté à la liberté ou à la propriété de ses « semblables, s'est placé dans une situation analogue; « il nie le droit qui protége la liberté, il nie le « devoir qui nous ordonne de nous abstenir de tout « acte de violence, d'oppression ou de spoliation; « par conséquent, sa liberté est devenue une menace « publique, un danger pour la liberté des autres, et, « à ce titre, la société n'a aucun motif de la respecter. « Tout au contraire, c'est son devoir de prendre « contre elle les précautions qui lui semblent néces- « saires à la sécurité commune. Au lieu d'un être « libre, d'un être moral qui respecte dans le droit des « autres son propre droit, elle ne voit plus devant « elle qu'une force brute qu'il faut contenir et rendre « inoffensive. C'est dans ce sens, dans le sens du « droit et non dans celui de la rémunération, que « Kant a eu raison de dire : «Si tu voles les autres, « tu te voles toi-même; si tu les déshonores, si tu les « frappes, si tu les fais mourir, tu te déshonores, tu « te frappes toi-même, tu prononces contre toi-même « une sentence de mort. »En d'autres termes, tout ce « qu'on enlève au droit d'autrui, on le perd justement « de son propre droit, et celui qui est déchu de son « droit n'est plus, dans la mesure de cette déchéance, « qu'une force que la société peut comprimer dans « l'intérêt de sa conservation. »

A cette considération principale, M. Franck ajoute une considération secondaire : « *La société, sous le*

« *rapport non-seulement des droits qu'elle représente,*
« mais des personnes dont elle se compose, *peut être*
« *considérée* comme un tout indivisible. Celui qui a
« fait tort à un de ses membres, a fait tort à tous les
« autres ; car, lorsqu'un homme a été volé, insulté,
« maltraité, assassiné, tous tremblent pour leurs
« biens, pour leur honneur, pour leur sécurité, pour
« leur vie ; tous sont ébranlés dans la confiance
« qu'ils ont accordée jusque-là à la protection des
« lois ; et cette crainte est un mal réel, proportionné
« à la gravité du désordre qui a été commis..... Qui
« doit faire les frais de la réparation? Évidemment
« celui qui a causé le dommage. Donc, il est juste
« qu'il serve d'exemple ; il est juste qu'il tombe sous
« l'action de la loi pénale, il est juste qu'il souffre
« des rigueurs propres à intimider ses pareils et à le
« contenir lui-même. Voilà de nouveau la loi pénale
« justifiée au nom du droit, au nom de la justice,
« telle que la société est non-seulement capable,
« mais obligée de la pratiquer envers tous ses mem-
« bres, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir
« le principe de l'expiation. »

Mais en quoi ce système diffère-t-il, si ce n'est par les mots, du système qui fonde le droit de punir sur l'utilité sociale ? M. Franck ne trouve ni le principe de la peine ni sa mesure dans la justice morale ; il ne voit en elle qu'un moyen de conservation, qu'un instrument défensif, qu'une arme de guerre contre *un ennemi,* puisqu'il donne le nom d'ennemi au coupable.

La défense doit être proportionnée à la gravité de l'attaque. La défense sociale a surtout pour objet les périls à venir ; par l'intimidation et l'exemplarité,

elle prévient le retour des délits qu'elle *réprime ;* c'est en cela qu'elle se distingue surtout du droit de défense individuelle qui expire avec le danger. Cependant il semble que l'individu offensé, assailli, pourrait dire aussi : Qu'importe que mon agresseur soit vaincu, désarmé, que je sois à l'abri de ses coups ? Je crains, non pas de sa part, mais de la part d'individus qui pourraient être tentés de l'imiter, de semblables agressions ; je veux faire un exemple, terrifier par l'effusion du sang. Voilà pourquoi j'immole l'auteur de l'agression, bien qu'il soit à mes pieds et demande grâce ; en m'attaquant, il s'est mis vis-à-vis de moi en dehors du droit ; donc il n'a plus de titre à la protection du droit. Il m'a fait un mal moral, le mal de l'alarme, plus grand que le mal matériel auquel je suis parvenu à me dérober ; sa mort, c'est pour moi une garantie de ma sécurité à venir ; elle est une réparation du mal moral ; cette réparation, je puis légitimement me l'assurer.

Je ne vois guère, en vérité, en face d'une argumentation aussi serrée, pourquoi, dans sa théorie, M. Franck refuse à l'individu le droit qu'il a concédé à la société sous le nom de droit de défense.

Le système qui obtient les préférences de M. Franck, qu'il a sans doute fortifié en l'adoptant, est très-connu ; Charles Comte, Lucas, Rauter, l'ont soutenu, et M. Ortolan a songé à le rajeunir en le tempérant par l'idée de justice morale, dégagée de l'idée d'expiation. « C'est un usage de notre justice d'en con-« damner aucuns, pour l'advertissement des autres, » disait Montaigne, et ce principe de l'intimidation, de l'exemplarité, après le principe primitif et grossier de

la vengeance, est celui qui répond le plus à l'instinct des masses; mais, à la réflexion, il est difficile de trouver les caractères d'une défense dans une précaution prise contre des dangers futurs et incertains, contre des éventualités dont la probabilité ne suffit pas à faire des réalités.

Envisagée à ce point de vue, la peine rentrerait plutôt dans le droit de contrainte dont M. Franck consent a ne pas dépouiller la souveraineté sociale; elle pourrait être considérée comme une contrainte morale, comme un moyen pour maintenir les hommes dans la voie du devoir. C'était l'opinion de Blakstone : « On dit, des législateurs et de leurs lois, « qu'ils *obligent*, qu'ils *contraignent*; ce n'est pas que, « par aucune violence réelle, ils assujettissent l'homme « de manière a le mettre dans l'impossibilité d'agir « autrement qu'ils ne le prescrivent, ce que signifie « strictement la contrainte; mais c'est parce qu'en « décernant et publiant des peines contre les infrac- « teurs, ils font en sorte qu'un homme ne puisse que « difficilement se déterminer à violer la loi, puisqu'à « raison du châtiment qui le menace, il doit préférer « de beaucoup la soumission à la désobéissance. »

L'idée de contraindre est déjà moins étrangère à mon principe de sanction; les lois ne sont pas désarmées; elles le seraient devant l'avenir si elles l'étaient devant le passé; sans doute, elles ne doivent pas frapper le coupable uniquement pour arrêter ceux qui seraient tentés de l'imiter; elles le frappent parce qu'il a méconnu leur autorité. Blakstone, comme M. Franck, prend l'effet pour la cause, la conséquence salutaire pour le principe; le Code pénal

atteint le rebelle, parce que si sa rebellion était impunie, le législateur serait humilié et convaincu d'impuissance. Si la pénalité n'était pas appliquée, la prescription violée perdrait son caractère de commandement obligatoire; elle dégénérerait en simple recommandation; elle ne serait plus qu'un conseil méconnu, c'est-à-dire que la loi cesserait d'être une loi.

Le châtiment est infligé à l'infracteur à cause de son infraction et non à cause des infractions qu'on redoute dans l'avenir; la loi parle pour imposer l'obéissance; elle tient sa parole, non pas seulement pour les avantages de l'exemple, mais par honneur, par dignité, par justice, parce qu'elle n'est pas une vaine et illusoire menace, parce que les coupables et les innocents ne sont pas égaux devant elle.

Y eût-il certitude que l'infraction ne pourrait se renouveler et de la part de l'agent poursuivi, et de la part de tous autres agents, que la loi violée pourrait légitimement, parce qu'elle est une loi, recevoir son exécution; je suis, sous ce rapport, de l'avis de Kant contre Romagnosi. La société réclame de son chef, en vertu de son droit propre, une expiation; elle ne la réclame point au nom et en vertu d'une délégation de Dieu. Cette expiation sociale est si distincte de l'expiation morale que celle-ci n'est pas imputée et n'est pas, en droit, susceptible d'imputation sur celle-là.

Le droit social de punir dérive nécessairement et forcément du droit social de commander, et si le droit de commander ne résulte pas d'un mandat divin, d'une commission céleste, le droit de punir ne dérive pas lui-même d'une volonté d'en-haut.

M. Franck conteste, à la vérité, au pouvoir social

le droit de commander, et cela sous le prétexte que le pouvoir social n'est pas absolu et sans conditions, qu'il relève de la raison et doit lui obéir ; en d'autres termes, il nie la souveraineté sociale parce qu'elle impose des devoirs à ses dépositaires, à ses organes.

J'ai déjà et ailleurs rencontré cette théorie, et j'ai répondu que toute société implique l'existence d'un pouvoir qui cherche, qui proclame, qui fasse respecter pour elle et par elle la loi de justice et de raison, garantie de la liberté de chacun et de la liberté de tous. J'ai ajouté que le pouvoir peut se tromper ou commettre des abus, qu'il peut violer le droit au lieu de le traduire, mais qu'il est présumé posséder la vérité, qu'il est réputé ne vouloir que ce qui est raisonnable et juste, et que par suite ses volontés, tant que la présomption qui les couvre n'est pas démentie par une révolution, ont un titre à la sanction et qu'elles sont sauvegardées par le droit de punir (1).

Le système qui métamorphose le droit de punir en droit de défense devrait, pour être logique, mesurer les châtiments, non sur la gravité du mal social que causent les infractions, mais sur les chances de leur retour. Le législateur serait tenu de sévir avec plus de force contre les crimes fréquents que contre les crimes exceptionnels, quoique plus monstrueux ; il serait plus sévère contre le vol que contre le

(1) « L'erreur dans l'exercice d'un droit légitime ne détruit pas ce droit ; ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, c'est que l'illégitimité d'un abus de pouvoir n'empêche pas que l'exercice de ce pouvoir, réduit à ses justes bornes, ne soit légitime. » (Turgot.)

meurtre, contre le meurtre simple que contre le parricide. Nous craignons tous les voleurs ; il y a bien peu de pères qui redoutent la mort de la main de leur fils.

Dans tous les cas, du moins, si la pénalité n'est qu'une défense, elle ne doit se mesurer que sur la criminalité *objective,* sur l'importance du mal social ; elle ne doit tenir aucun compte de la criminalité individuelle, de la criminalité *subjective :* en d'autres termes, du degré de perversité de l'agent, de sa situation morale, des influences auxquelles sa volonté a été soumise. Il est urgent d'abolir le système des circonstances atténuantes. Le taux du châtiment doit être inflexible et invariable ; la latitude entre le *maximum* et le *minimum* est une invitation à l'arbitraire ; tous les coupables d'une infraction de même nature sont absolument égaux devant la répression. Les crimes politiques sont tout au moins aussi dangereux que les crimes non politiques : ils doivent être punis avec autant, sinon avec plus de sévérité. Qu'importe qu'ils soient le résultat d'inspirations moins basses, de passions moins viles ! Est-ce qu'il s'agit du plus ou moins d'indignité des ennemis ? Non, il s'agit de leur force ; il faut les *vaincre* et non *les juger.* Je sais bien que je calomnie M. Franck, qui a d'énergiques protestations contre toutes ces idées ; mais je ne crois pas calomnier son principe. J'attaque la théorie, et elle renferme bien toutes les conséquences que je signale.

Sur les deux autres questions fondamentales de la philosophie pénale : 1°. les faits punissables, ou, d'après son vocabulaire, les faits à réprimer ; 2°. les peines ou les moyens de défense à employer,

M. Franck est fécond en aperçus ingénieux et justes ; nous serions disposé à adopter ses solutions ; nous avons toutefois à faire quelques réserves.

Sa définition du délit vaut mieux que celle de Rossi qu'il critique ; elle vaut mieux que la définition de M. Guizot, que la définition de Lerminier qu'il ne rappelle pas.

« Une action ne peut être légitimement poursuivie « et *punie* par la société que lorsqu'elle est la viola- « tion non pas d'un *devoir*, mais d'un *droit* individuel « ou collectif fondé, comme la société elle-même, sur « la loi morale. » (*Revue contemporaine,* t. XXIX, p. 196.)

Je fais toutefois à cette définition le reproche de placer sur la même ligne le droit individuel et le droit collectif; or, ces deux droits ne doivent pas être confondus : le droit individuel est toujours distinct de l'intérêt; un intérêt particulier, si grande que soit son intensité, n'a jamais de titre pour obtenir le sacrifice de la liberté de qui que ce soit. Au contraire, l'intérêt collectif est le fondement ordinaire, la source commune des droits sociaux : l'intérêt collectif a titre suffisant, quand il est avoué par la raison et la justice, pour restreindre les libertés individuelles, pour leur imposer des nécessités d'action ou d'inaction. Il y a des faits qui ne constituent en eux-mêmes aucune violation de la loi morale, que la société a cependant qualité pour interdire, à peine de châtiment. Si M. Franck négligeait moins les travaux des juristes, il eût pu lire de belles et vives pages d'un magistrat distingué, M. Gilardin, qui a donné à cette vérité tout son éclat.

Que la loi pénale ne puisse atteindre que les faits qui préjudicient directement à la société et par réaction aux individus, et les faits qui préjudicient spécialement aux individus et par réaction à la société, c'est une idée commune à presque tous les systèmes sur le droit de punir; elle n'est repoussée que par le système de la justice absolue. Mais il y a des faits préjudiciables aux individus, et j'ajoute des faits lésant des droits qui ne sont pas susceptibles de répression sociale; ils ne donnent lieu qu'à des réparations, qu'à des sanctions civiles. Ainsi, non pas toujours, mais le plus souvent, la violation des contrats n'est pas rangée et ne doit pas être rangée parmi les infractions punissables; il en est ainsi d'un grand nombre de fautes et même de beaucoup d'actes de dol; ils n'engagent que la responsabilité civile de celui qui les commet, mais ils ne sont pas réprimés au nom de la société.

La tâche de la philosophie pénale n'est-elle pas d'indiquer dans quels cas et à quelles conditions la sanction civile est insuffisante et la sanction pénale devient nécessaire? M. Franck ne nous semble pas s'être préoccupé de cette partie du problème, et cette omission lui a fait assimiler, confondre deux sortes de sanctions très-différentes. Il écrit que la femme qui se refuse à remplir les devoirs du mariage ne commet pas une infraction que la société doive punir, et, sous ce rapport, nous sommes entièrement de son avis; mais il ajoute que ce refus de la femme, même en le supposant dénué de toute explication légitime, échappe, à cause des embarras et des inconvénients de la constatation, à la sanction de la loi civile; qu'il

ne constituerait pas un motif de séparation de corps. Nous croyons, au contraire, que ce fait, si la preuve était possible, si elle résultait, par exemple, d'une correspondance, serait considéré comme une injure grave pour le mari, et autoriserait les tribunaux à le dispenser d'une communauté d'existence rendue insupportable. Je saisis cette hypothèse que me fournit M. Franck, parce qu'elle met en lumière la diversité des sanctions civiles et pénales, et le besoin de discerner les principes sur lesquels chacune d'elles repose. Pourquoi la résistance de la femme, bien qu'elle lèse et l'*intérêt* et le *droit* du mari, est-elle affranchie de pénalité? Ce n'est pas seulement ni principalement parce qu'elle est d'une vérification difficile, c'est qu'elle n'alarme pas la société ; c'est qu'elle n'est qu'un accident, une exception ; c'est qu'en blessant le droit de l'un, elle ne blesse point par contrecoup le droit de tous ; c'est que le droit en souffrance, dans un de ses représentants, n'a pas, en thèse générale, besoin de la protection des peines publiques, et que, réduit à ses propres ressources, il a des moyens suffisants de s'assurer satisfaction. Mais si ces considérations écartent la loi pénale, la loi d'intérêt général, elles n'excluent point, pour le cas particulier, l'application de la loi civile.

Je ne veux pas suivre M. Franck dans les applications de ses principes ; je professe les mêmes idées que lui sur la violation des devoirs envers Dieu, envers soi-même, partant, sur l'hérésie et sur le suicide ; et si, à l'égard du suicide, nous sommes en désaccord sur une des raisons de solution, nous sommes en plein accord sur l'autre raison, la présomption

d'insanité d'esprit, qui exclut l'imputabilité (Cours de Code pénal, 15e. leçon, *in fine,* p. 233 de la seconde édition).

Je n'hésite pas à affirmer le droit de la société, de punir le duel comme un délit *sui generis* ou même comme un meurtre ; je reconnais toutefois que, dans les hypothèses extrêmes où le pouvoir social ne pourrait intervenir contre l'offenseur, sans aggraver le mal de l'offense, il semble qu'il n'y a pas de juge, de médiateur possible, et qu'alors entre les souverainetés individuelles, comme entre les souverainetés nationales qui n'ont pas de supérieur commun, le droit, le vrai droit, c'est la guerre.

Je persiste cependant à soutenir que la société abdiquerait, si elle confessait officiellement son impuissance, même dans certains cas exceptionnels, de protéger l'honneur et la dignité de ses membres ; elle ne saurait donc laisser écrire dans ses lois des distinctions fondées sur les causes du duel ; ces distinctions, si raisonnables qu'elles fussent, seraient toujours dangereuses. Ici le droit individuel est immolé à l'intérêt collectif.

Je me suis déjà expliqué sur le droit de la souveraineté sociale d'annuler, en vertu d'une présomption de violence et pour défaut de liberté, les contrats usuraires. Ma solution n'implique pas qu'il soit toujours, à toutes les époques, dans tous les états de civilisation, opportun de limiter le taux de l'intérêt ; je n'aime pas plus que M. Franck l'intervention du pouvoir dans les transactions privées, et le vrai progrès c'est, par la diffusion des lumières, par des efforts de moralisation, de placer une société dans des conditions

telles que la souveraineté individuelle puisse sans danger s'agrandir aux dépens de la souveraineté publique. Il s'agit donc d'une question de temps; mais si le pouvoir croit que l'intérêt collectif réclame le maintien des dispositions prohibitives de l'excès de l'usure, il serait inconséquent en les désarmant de sanction.

Je n'acquiesce pas non plus d'une manière absolue à l'idée qu'il ne puisse jamais y avoir violation « *d'un droit, et par conséquent un délit, à mettre devant* « *son nom une particule autrefois réservée à une caste* « *dominante si l'on ne veut pas rétablir la caste elle-* « *même.* » (*Revue contemporaine,* t. XXIX, page 196.)

Est-il donc sans importance d'affranchir d'altération les noms qui distinguent les familles? La particule dont M. Franck fait une sorte de *res nullius*, qu'il laisse à la disposition de tous, a une valeur d'opinion, une puissance relative de recommandation, puisqu'il y a des gens qui l'usurpent, et ils ne sont pas nécessairement, comme le philosophe le suppose, des niais et des dupes; ils y attachent et ont des motifs suspects d'y attacher du prix. Qu'un titre honorifique ait ou n'ait pas perdu une partie de sa signification, qu'il soit ou ne soit pas déprécié par le temps, qu'il ait été ou soit encore un témoignage, il est au moins un souvenir dont ne peuvent se prévaloir que ceux auxquels il appartient légitimement; la souveraineté sociale s'exposerait à détruire elle-même le prestige des distinctions et des titres dont elle dispose, si elle faisait si bon marché des distinctions et des titres qui sont l'œuvre des souverainetés dont elle a hérité.

Quant au système des pénalités, qui pourrait ne pas s'associer aux espérances et aux vœux de M. Franck?..... « Par là même, la loi pénale pourra « admettre tous les progrès de la civilisation et « devenir plus humaine, plus douce, à mesure que « la société elle-même entre dans les voies de l'hu- « manité et de la douceur. Nulle rigueur ne devra « être considérée comme éternelle, comme immuable. « C'est ainsi que nous avons déjà vu disparaître « l'exposition, la marque et la mort civile. C'est « ainsi que nous voyons aujourd'hui la dégradation « et le suplice bestial du bagne remplacé en partie « par les colonies pénitentiaires. C'est ainsi que dans « un jour, peut-être prochain, nous verrons dispa- « raître la peine de mort. Que savons-nous? La prison « elle-même, si l'instruction se répand, si les mœurs « continuent de se polir, si le sentiment de l'hon- « neur devient plus commun, la prison elle-même « pourra peut-être faire place à la souffrance morale « de la honte, ou à la perte d'une partie de nos droits « civils et politiques. A coup sûr, la privation du bien- « être et de la fortune, les peines pécuniaires seraient « dès aujourd'hui, pour certains cas, plus rigoureuses « que toutes les autres. »

Dans son étude, qu'on ne peut lire qu'avec beaucoup de profit, pourquoi M. Franck attribue-t-il aux assemblées républicaines l'honneur d'avoir aboli la mort civile? Elles n'ont eu qu'une part dans cette réforme que l'Empire a accomplie; je sais grand gré à M. Franck de s'occuper de la philosophie du droit, mais je le soupçonne (c'est peut-être un injuste soupçon) de trop dédaigner les travaux juridiques.

Si la théorie éclectique du droit de punir compte aujourd'hui à la Cour de cassation, au Collége de France et à l'École de droit des adversaires, elle accepte la lutte et réfute ses réfutateurs. Dans son beau livre : *Les économistes modernes* (1862), M. Louis Reybaud a entrepris de répondre aux objections que cette théorie a soulevées. Pourquoi revendiquer mon droit de priorité dans cette controverse, si ma priorité n'est qu'une priorité de torts ? Je demeure convaincu de la bonté de ma cause, qui est devenue en grande partie la cause de M. Faustin Hélie et de M. Franck.

M. Louis Reybaud affirme que nos critiques ne proviennent que d'un malentendu ; il accuse les contradicteurs de M. Rossi d'oublier, quand ils reprochent à son système de faire de la justice sociale la réalisation de la justice éternelle, que ce système donne pour mesure à la justice morale l'intérêt de la société..... Nous n'avons, en vérité, pas la responsabilité de la distraction qu'on nous impute : nous reconnaissons que l'école éclectique tempère Kant par Bentham ; mais si le tempérament voile l'erreur, il ne la fait pas disparaître ; si la justice morale est le principe de la pénalité sociale, cette pénalité ne peut atteindre, bien qu'ils soient préjudiciables à la société, des actes moralement indifférents, et M. Louis Reybaud a lui-même proclamé cette conséquence du principe qu'il défend : « Le pouvoir social n'a pas le droit, quelles que soient les suggestions de l'intérêt, de qualifier crime, et de punir un acte louable ou indifférent. » Nous soutenons au contraire que le pouvoir social, qui ne peut rien commander d'immoral et qui n'a même pas titre pour commander tout ce qui

est moralement obligatoire, a le droit d'imposer, avec sa sanction pénale, quand l'intérêt collectif qu'il représente le réclame, des actions ou des abstentions que la loi morale ne prescrit ni ne condamne ; cependant ici la justice morale est hors de cause, elle est étrangère à des châtiments qui ne se légitiment que par l'utilité générale.

Si j'étais obligé de me renfermer dans la formule dont M. Reybaud garantit l'excellence, j'en renverserais les termes, et je dirais que le droit social de punir est fondé sur un intérêt dont les exigences sont bornées par la justice ; la proposition ainsi amendée aurait plus d'exactitude et moins d'inconvénients. Mais, nous l'avons dit, il y a encore place pour la justice sociale, quand la justice morale a reçu satisfaction.— Donc les deux justices sont distinctes.—Qu'on n'objecte pas que la justice sociale ne peut faire ce que la justice morale prohibe ; personne, en effet, ne conteste que la justice sociale soit astreinte à des devoirs, qu'elle ait à se conformer aux inspirations de la raison, de la vérité ; qu'elle soit responsable devant la loi morale et devant Dieu, son représentant ; ce que nous nions, c'est qu'elle réprime autre chose que le mal social. — Si elle atteint le *mal moral*, ce n'est pas à titre de *mal moral*, c'est à un autre titre, et parce que ce mal est un trouble, un danger et surtout une violation des règles qu'elle impose. C'est la sanction de ses commandements méconnus qu'elle applique, et elle les applique en son propre nom, en vertu de sa souveraineté, et non en vertu d'une souveraineté plus haute dont sans doute elle relève, mais dont elle n'a pas pour cela le droit de se faire l'interprète. Je

veux bien que la pénalité sociale soit une expiation et l'acquit d'une dette; mais elle est une expiation et l'acquit d'une dette, *non envers Dieu*, *mais envers la société*. Sa légitimité dépend de la légitimité du commandement qu'elle sanctionne et de sa proportion avec l'importance de ce commandement. Le droit social de punir dérive du droit social de commander; il est un élément essentiel de la souveraineté. *On ne peut punir que lorsqu'on peut commander*, a dit Turgot (Première lettre d'un ecclésiastique à un magistrat). Je renverse la proposition et je dis: *Quiconque a le droit de commander a le droit de punir*.

LES
LICENCES POÉTIQUES
DE VIRGILE;

Par M. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen, membre titulaire.

MESSIEURS,

Au milieu des préoccupations légitimes qui nous portent aujourd'hui vers l'étude des problèmes généraux de l'humanité et des grands spectacles de l'histoire, nous éprouvons quelquefois le besoin de retourner à l'étude plus modeste des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, de ceux qui ont bercé notre enfance. Nous ressemblons à des voyageurs qui ont gardé le souvenir d'un passé lointain et merveilleux, et qui se plaisent à en évoquer l'image.

Dans un corps savant, il semble qu'une obligation se mêle à un tel plaisir. Nous avons tous fréquenté long-temps cette Grèce d'une si riante imagination, cette Rome ancienne si imposante, illustrées l'une et l'autre par tant d'orateurs et de poètes, qui restent encore et seront toujours nos modèles. Nous ne remplirions qu'une partie de notre tâche, comme travailleurs de l'esprit, si, concentrés uniquement dans la science et les lettres modernes, nous n'avions

pas un regard et un souvenir pour cette antiquité, notre mère, qui a éclairé nos premiers pas.

En vain le *réalisme*, le *positivisme*, toutes ces inventions creuses et sonores, où la barbarie du langage essaie de nous tromper sur l'impuissance du fond, se dressent-elles pour couvrir de leur ombre les figures lumineuses des grands génies classiques. Après des milliers d'années, ils sont encore, comme l'a dit un de nos poètes (1), *jeunes de gloire et d'immortalité*.

Et nous, Messieurs, qui avons vécu long-temps dans leur commerce, et qui leur devons les premiers progrès de notre intelligence, nous ne délaisserons jamais leur culte; nous aimerons à leur renouveler de temps en temps notre hommage. Nous réserverons une place dans nos séances à ces dieux domestiques, comme aux gardiens jaloux du bon goût qui doit présider à nos travaux.

Permettez-moi donc aujourd'hui une brève excursion dans ce champ de l'antiquité où fleurissent de si riches moissons de goût et de génie. C'est votre pays que je visite; c'est votre langue que je parle. Dans notre Compagnie, où le bon et le beau comptent des amis fidèles, Virgile sera chez lui.

Je me suis intéressé, Messieurs, à une question bien secondaire en apparence, mais qui tient pourtant à une grande chose, au mystère même de l'inspiration poétique.

Je me suis demandé ce qu'il faut penser de ces exceptions aux règles extérieures de la poésie, qui se

(1) M.-J. Chénier.

rencontrent dans les plus grands poètes, et qu'on appelle des *licences*. Sont-ce des négligences, excusables en raison du grand nombre de vers qui remplissent un poème, dans lequel elles disparaissent comme des taches inévitables perdues sous l'éclat des beautés? Sont-elles comme imposées par la tyrannie du mécanisme? ou bien faut-il y voir des beautés d'un autre ordre, des fautes heureuses du poète? Et, dans ce cas même, les licences ont-elles été calculées, ou spontanément produites par le seul jet de l'inspiration?

Lorsque nous enseignons à des enfants les rudiments de la versification latine, nous leur donnons des règles précises; nous leur faisons peur des exceptions qui troubleraient leur pensée; nous prononçons ce mot de *licences poétiques* avec une sorte d'improbation. Nous accordons à Virgile, à Ovide, le bénéfice des circonstances atténuantes. Nous faisons valoir l'étendue de leurs poèmes, l'impossibilité où ils étaient, dans une marche si longue, de ne pas dévier quelquefois. Plus tard, quand nos élèves sont déjà formés, nous leur laissons soupçonner qu'il y a des licences heureuses, mais nous les détournons de passer sur cette planche fragile. Nous leur permettons de les admirer, en leur défendant de les imiter. Nous leur dirions volontiers: *Regardez-les, mais n'y touchez pas!*

Et, en effet, Messieurs, l'enseignement se donne selon la règle, non pas selon l'infraction. Nous ne voyons rien à changer à la méthode du professeur. Au sein d'une Académie, la question prend une autre face. L'examen est sans péril. Ce n'est plus qu'une

question de goût à débattre avec une pleine liberté d'esprit.

J'ai choisi Virgile comme le plus parfait des poètes anciens, comme celui dont l'imagination réglée, le génie sage et sévère devaient s'écarter le moins possible de la voie régulière, de l'ensemble harmonieux des lois poétiques.

Ce n'était plus le temps de l'*archaïsme* et des rudes accents d'Ennius. L'admirable langue de Lucrèce, plus attentive à la pensée, à l'image, qu'à la facture matérielle du vers, avait fait place à un langage poli, à ce langage des grands siècles, que fixent et immortalisent les hommes de génie.

Virgile, pur et charmant esprit, d'un goût inspiré, jamais excessif dans ses conceptions ni dans son style, passionné sans exubérance d'enthousiasme, l'œil fixé sur ce noble idéal qui conserve à la pensée comme à la forme une sorte de sérénité, Virgile, s'il se permet des *licences,* doit en être sobre et n'admettre, ce semble, que celles où la négligence n'a aucune part.

Laissons d'abord de côté une des règles de la prosodie, règle salutaire dans l'enseignement, où tout doit tendre à la meilleure forme possible, mais qui, dans la pratique, a été fréquemment violée par les grands poètes, par Virgile tout le premier : je veux parler de la césure.

Conformément à l'usage le plus habituel de la langue poétique, nous prescrivons d'observer, dans le vers hexamètre, le seul que nous prenions ici pour exemple, une césure après le second pied, ou deux césures, savoir : l'une après le premier pied, l'autre

après le troisième. C'est, en effet, la facture la plus harmonieuse de ce vers; mais les exceptions, dans Virgile, sont innombrables, et je me suis découragé de les compter. On comprend d'ailleurs qu'un vers à césure moins régulière, entouré d'autres vers conformes au précepte, lu dans l'ensemble, roulant pour ainsi dire dans le même flot, n'a rien qui puisse choquer l'oreille ou le goût, et qu'il y aurait une sorte d'affectation pédantesque à vouloir jeter dans un moule trop sévère toutes ces parties d'une grande œuvre. On lira même dans le 5e. livre de l'*Énéide,* au vers 591, un exemple admirable d'harmonie imitative résultant de l'absence de toute césure. Il s'agit du labyrinthe de Crète et de ses méandres inextricables.

Falleret, dit Virgile, *indeprensus et irremeabilis error.*

Les lois de la césure une fois écartées, nous nous trouvons en présence d'une série de *licences* que je signale à votre attention.

J'en ai fait le compte, Messieurs, et, si vous me permettez, pour un moment, de transporter l'arithmétique dans la critique littéraire, je vais vous en présenter le tableau.

Les *Bucoliques* renferment 830 vers, et 20 licences poétiques;

Les *Géorgiques,* 2,188 vers, 50 licences;

L'*Énéide*, 9,894 vers, 117 licences.

La proportion, pour les *Bucoliques,* est d'un 42e. à peu près;

Pour les *Géorgiques*, d'un 44e.;

Pour l'*Énéide,* d'un 86e.;

Pour l'ensemble des trois poèmes, elle est d'un 70e.

Peut-être, Messieurs, ma statistique appliquée à l'inspiration, et que je crois exacte, vous aura-t-elle fait sourire. Veuillez cependant suspendre votre jugement.

N'y a-t-il pas quelque intérêt à remarquer combien le poète qui a le plus approché de la perfection du style a été réservé dans l'emploi des exceptions? N'est-ce pas une leçon à l'adresse des versificateurs qui, sous prétexte de génie, se mettent trop à l'aise dans la partie mécanique de l'œuvre, et qui sont fiers des libres allures du vers, lorsqu'ils l'ont mis au niveau de la prose, comme si l'indépendance de toute règle était un signe de la supériorité du talent?

Il est vrai que, dans certains cas, mais rares et bien caractérisés, l'art franchit ses limites au profit d'un effet d'harmonie et de sentiment. Quelques-unes des licences de Virgile s'expliquent par cette cause. Nous y comprendrons les vers: 49 de la 4e. églogue, 38 de la 5e.; 221, 281 du 1er. livre des *Géorgiques*, 69 du 2e., 276 et 449 du 3e.; et les vers 549 du 3e. livre de l'*Énéide*, 667 du 4e., 634 du 7e., 167 du 8e., 477 du 9e., et 863 du 12e. (1).

13 vers, Messieurs, sur 187; 13 vers fournis par les

(1) 49, vers spondaïque. 38, vers spondaïque. 221, vers spondaïque et diphthongue non élidée. 281, absence d'élision deux fois répétée, longue qui devient brève. 69, dactyle au 6e. pied. 276, vers spondaïque. 449, dactyle au 6e. pied. 549, vers spondaïque. 667, absence d'élision. 634, vers spondaïque. 167, vers spondaïque. 477, absence d'élision. 863, vers spondaïque.

Je rejette les autres détails de nomenclature à la fin de mon travail. Ils seraient trop secs pour entrer dans une lecture, et ne peuvent être vérifiés que la plume à la main.

trois poèmes. 9 sont spondaïques, ce qui est à peine une licence. 3 se terminent par deux dactyles, au lieu du dactyle et du spondée de rigueur, sous forme d'équivalence. Plusieurs manquent à la règle de l'élision. Preuve manifeste que le poète de Mantoue n'avait pas besoin de sortir des règles communes, des traditions établies, pour trouver ses plus merveilleux effets.

Nous sommes, d'ailleurs, bien porté à croire que ces licences, heureuses, mais rares, découlaient naturellement de la pensée, formée et colorée par une âme poétique; qu'elle ne les apprêtait pas à loisir; qu'elle les produisait sans effort comme son expression immédiate, celle qui faisait corps avec l'idée et qui en était l'accent le plus naturel.

Qu'il suffise de citer, pour exemple, le 49e. vers si connu de la 4e. églogue :

Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum ;

et ce vers du 4e. livre de l'*Énéide,* le 667e. :

Lamentis gemituque et femineo ululatu.

Mais d'où viennent donc et à quelle catégorie appartiennent les 174 autres licences?

Il y en a de plusieurs espèces. La plus commune est celle qui consiste à faire longue une syllabe, laquelle, d'après la loi commune, ne peut devenir longue que par position, comme dans le vers 39e. de la 1re. églogue, la dernière syllabe du mot *aberat* :

Tityrus hinc *aberat.* Ipsæ te, Tityre, pinus,

Il y a dans Virgile 47 exemples de ce genre, qui s'expliquent par le repos sensible de la phrase après le mot dont la quantité est irrégulière. Il semble que le poète se soit cru en droit de reprendre un nouvel élan, sans avoir égard à la partie terminée, et, à la lecture, l'oreille donne en quelque sorte son consentement à cette liberté poétique.

Ajoutons 7 vers où la syllabe qui précède une aspiration, quoique brève par position, devient exceptionnellement longue, comme dans ce vers, le 69ᵉ. du 11ᵉ. livre de l'*Énéide :*

Seu mollis violæ, seu languen*tis* Hyacinthi.

Il y a même 1 vers, le 60ᵉ. du livre 3 des *Géorgiques,* où la force de l'aspiration dispense de l'élision la voyelle qui la précède :

Ætas Lucinam justosque pa*ti* hymenæos.

19 ne sont irréguliers qu'en ce qu'ils font longue ou brève, selon le besoin, une syllabe enclavée dans une sorte de formule convenue, comme la seconde syllabe du second mot *vale,* dans le 79ᵉ. vers de la 3ᵉ. églogue :

Et longum, formose, vale, va*le*, inquit, Iola ;

ou la conjonction *que*, au second pied du vers 90ᵉ. du 3ᵉ livre de l'*Énéide :*

Limina*que* laurusque Dei, totusque moveri.

Encore, dans la plupart des exemples de cette classe, le *que* marqué long est-il suivi d'un mot qui

Enfin, il restera 14 vers où nous ne découvrons, pour expliquer la quantité longue donnée à des syllabes brèves par position, aucun des moyens justificatifs qui nous ont déjà servi; ce vers, par exemple, le 651e. du livre 1er. de l'*Énéide :*

Pergama cùm peteret inconcessosque hymenæos,

plus un 15e. vers qui se termine par deux dactyles, sans intention poétique apparente, le 287e. du 7e. livre de l'*Énéide :*

Præferimus manibus vittas et verba precantia.

Cependant, je dois dire que ces 15 vers sont d'une agréable harmonie et d'une facture aisée, et que d'ailleurs, à l'exception de 3, ils se trouvent dans l'*Énéide,* à laquelle Virgile n'avait pas mis la dernière main.

Quelles seront, Messieurs, les conclusions de cet aperçu, plus semblable, je le crains, à un catalogue qu'à un morceau de critique littéraire?

C'est qu'on peut, c'est qu'on doit relire Virgile à tout âge, avec cette confiante admiration des premières années; c'est que ce noble et pur génie n'a pas plus à redouter le scalpel de l'analyse, le minutieux examen de la forme, que les exigences de la haute critique.

Hâtez-vous donc, Messieurs et chers confrères, d'oublier les rares griefs de la prosodie, si elle a quelques droits sur une telle renommée. L'inspiration a précédé la règle; elle a fait la règle par ses exemples.

C'est donc l'inspiration elle-même que nous consultons sur les préceptes qu'elle promulgue, sur les exceptions qu'elle se réserve. Cette étude des licences, si peu nombreuses, que se permet le prince des poètes latins, bien loin d'être l'irrespectueux inventaire de ses fautes, n'est qu'un hommage rendu à la correction de son génie.

LISTE DES LICENCES POÉTIQUES DE VIRGILE.

Bucoliques.

V. 39, I, repos.
53, II, repos (élis. supp.).
6, III, repos (élis. supp.).
63, — repos (élis. supp.).
97, — repos.
41, VII, repos (élis. supp.).
44, — repos (élis. supp.).
66, IX, repos.
69, X, repos.
79, III, formule.
95, — contraction.

V. 30, VI, contraction.
7, VII, contraction.
49, IV, effet (spond.).
38, V, effet (spond.).
51, — formule (*que*).
44, VI, formule.
53, — aspiration (*h*).
53, V, aspiration.
58, — repos.
12, X, noms propres.

Géorgiques.

V. 4, I, repos (élis. supp.).
341, — repos (élis. supp.).
31, — douteux.
86, II, repos (élis. supp.).
211, — repos.
5, — douteux.

V. 164, I, formule (*que*).
352, — formule (*que*).
371, — formule (*que*).
221, — noms propres.
224, — effet (spond.).
281, — effet (double).

V. 295, — enjambement.
397, — contraction.
482, — contraction.
344, II, enjambement (*que*).
443, — enjambement (*que*).
437, I, noms propres (double).
454, — archaïsme.
121, II, contraction.
180, — contraction.
200, — contraction.
233, — contraction.
453, — contraction.
768, — repos.
33, VII, contraction.
160, — enjambement.
470, — enjambement (*que*).
262, — contraction.
609, — contraction.
178, — repos (élis. supp.).
226, — repos (élis. supp.).
186, — formule (*que*).
237, — dactyle au 6e. pied.
398, — aspiration (*h*).
464, — archaïsme.
631, — noms propres (spond.).
634, — effet (spond.).
54, VIII, nom propre (spond.).
98, — repos.
341, — nom propre (spond.).
345, — nom propre (spond.).
167, — effet (spond.).
228, — enjambement (*que*).
274, — contraction.
292, — contraction.
372, — contraction.
402, — douteux (spond.).
V. 425, VIII, formule (*que*).
493, — archaïsme.
9, IX, douteux (spond.).
196, — nom propre (spond.).
241, — nom propre (spond.).
647, — nom propre (spond.).
26, — archaïsme.
154, — archaïsme.
231, — archaïsme.
32, — contraction.
448, — contraction.
37, — douteux (lettre double).
767, — formule (*que*).
477, — effet (élis. supp.).
610, — douteux.
650, — enjambement (*que*).
51, X, repos.
383, — repos (*h*).
129, — contraction.
378, — contraction.
764, — contraction.
895, — enjambement (*que*).
394, — douteux.
720, — aspiration (*h*).
31, XI, nom propre.
69, — aspiration (*h*).
118, — archaïsme.
242, — archaïsme.
323, — repos.
400, — contraction.
469, — douteux.
609, — enjambement (*que*).
13, XII, repos.
31, — repos (élis. supp.).
68, — repos.
232, — repos.

V.422, XII, repos.
550, — repos.
883, — repos (avant l'interj.).
84, — contraction.
89, — formule (*que*).
181, — formule (*que*).
363, — formule (*que*).
443, — formule (*que*).
535, — douteux (élis. supp.).
668, — repos.
863, — effet (spond.).
648,—repos(élis.supp.et hiatus).
144, — repos (élis. supp.).
486, — interjection.
69, — dactyle au 6e. pied.
71, — repos.
60, III, aspir. (voy. élis. supp.).
76, — repos.
118, — repos.
155, — repos (élis. suppr.).

V.189, III, repos.
242, — enjambement (*que*).
377, — enjambement (*que*).
276, II, effet (spond.).
283, — contraction.
385, III, formule (*que*).
449, — effet (dactyle au 6e. p.).
546, — douteux.
84, IV, contraction.
38, — contraction.
242, — contraction.
92, — repos (élis. supp.).
137, — aspiration.
222, — formule (*que*).
336, — formule (*que*).
270, — noms propres.
348, — noms propres.
461, — noms propres.
463, — noms propres.

Énéide.

V.308, I, repos (aspir.).
405. — repos (élis. supp.).
668, — repos.
332, — enjambement (*que*).
478, — douteux.
651, — douteux.
617, — noms propres.
698, — contraction.
726, — contraction.
379, II, contraction.
411, — repos.
563, — repos.
745, — enjambement (*que*).

V. 74, III, noms propres.
91, — formule (*que*).
148, — contraction.
354, — archaïsme.
464, — repos.
605, — repos (*h*).
549, — effet (spond.).
64, IV, douteux.
146, — formule (*que*).
235, — élis. supp.
222, — repos.
493, — archaïsme.
561, — contraction.

V.606, IV, contraction.
682, — contraction.
667, — effet (élis. supp.)
261, V, noms propres.
269, — contraction.
786, — contraction.
300, — enjambement (*que*).
422, — enjambement (*que*).

V.735, V, repos (*h*).
853, — repos.
33, — contraction.
57, — contraction.
280, VI, contraction.
254, — douteux.
602, — enjambement (*que*).
687, — formule (*que*).



DES
TRAVAUX COLLECTIFS
QUE POURRAIENT ENTREPRENDRE
LES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



Au mois de novembre 1861, parmi les questions que nous avions brièvement traitées sous le titre: *Des Académies et des Sociétés savantes des départements*, se trouvait la question suivante:

« Ne pourrait-on les relier entre elles pour des travaux collectifs? »

Il nous semblait impossible qu'aucun homme en France, qu'aucun particulier, quelque considération qui l'entourât et quel que fût son zèle, eût assez d'autorité pour déterminer les Sociétés savantes à entrer dans ses vues, à se plier à ses volontés et à exécuter docilement ses projets.

« C'est, disions-nous, que nous aimons, dans notre pays, un agent responsable qui soit en même temps un guide, et que ce guide, que l'on réclame par tempérament et par habitude, ce guide, c'est le Gouvernement. Le Gouvernement, qui personnifie l'ensemble des citoyens, a seul une autorité suffisante pour imposer la confiance au plus grand nombre. Nul homme, quels que soient son mérite, sa réputation, sa gloire

même, ne se fût aventuré à demander aux Sociétés savantes la *Carte de l'ancienne Gaule*, le *Dictionnaire topographique*, le *Répertoire archéologique de la France*. Le Gouvernement impérial a désiré le concours de nos Compagnies pour ces grands travaux, et ces grands travaux sont entrepris sur une foule de points, et beaucoup de nos confrères déploient une rare ardeur: *fervet opus,* et déjà de notables parties s'achèvent et l'impression est commencée. Par ce qu'il obtient, M. le Ministre doit juger de ce qu'il peut obtenir. »

Nous reproduisons ce passage comme préambule à une question dont la solution résoudrait celle que nous avons rappelée : ce n'en est même, à la vérité, qu'une forme nouvelle. En effet, nous cherchons aujourd'hui :

« Quels sont les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements ? »

Secrétaire d'une Académie qui embrasse les sciences, les arts et les belles-lettres, qui par conséquent ne peut étreindre tout ce qu'elle embrasse ; d'une Académie qui a vu successivement se détacher de son tronc des rameaux qui prospèrent et sont devenus à leur tour des arbres féconds, nous avons lu nombre de circulaires ministérielles, dignes de toute l'approbation de nos confrères ; mais ces confrères judicieux, membres d'autres Sociétés savantes de notre cité, s'accordaient à dire : Ceci regarde la Société d'agriculture ; ou : C'est à la Société des antiquaires de Normandie à répondre ; ou : Cette question est de la compétence de la Société Linnéenne. Rarement le Ministère nous a demandé quelque chose qui entrât spécialement dans le cadre ordinaire de nos travaux.

Serait-ce que les travaux des littérateurs proprement dits sont chose de luxe, et dont la société nouvelle ne voit pas trop l'application? Nous ne le croyons pas. Nous sentons que les forces vives de l'intelligence, à notre époque, ne sont pas autant dans des recherches d'antiquaires que dans la construction de grands monuments historiques, dans d'arides analyses que dans de lumineuses et fécondes synthèses. Et toutefois ce n'est pas à des œuvres qui demandent des combinaisons savantes et une exécution difficile, que l'on peut, selon nous, provoquer nos académies départementales. Il leur faut de ces labeurs utiles, de ces tâches faciles, de ces recherches et de ces rédactions qui exigent plus de soins scrupuleux que d'élévation de génie, plus d'exactitude que de hardiesse, qui s'interrompent dès que d'autres occupations l'exigent, qui se reprennent avec les premiers loisirs.

Les matières de cette espèce sont nombreuses, et nous ne chercherons point à en dresser la nomenclature; mais, parmi les travaux que nous pourrions indiquer, qu'il nous soit permis de citer plusieurs de ceux auxquels nous donnerions la préférence, à raison de notre aptitude aux choses faciles: *tenues grandia*, ce qui veut dire: le grand n'est point de notre compétence.

Mais ce qui est de la compétence de tout membre de Compagnie savante, ce sont les travaux dont nous allons parler.

Et, d'abord, nous éprouvons le besoin d'avoir une bonne *Géographie de la France*. Nous en cherchons une depuis nos premières années de collége, où nous lisions dans Crozat, que la ville où nous faisions nos

études était un port de mer : un port de mer à 30 ou 40 kilomètres dans les terres ! Nous en cherchons une, et nous désespérons d'en trouver, tant que des compilateurs en rédigeront seuls dans leur cabinet. Pour faire la description d'un pays, il faut le connaître, et l'on ne connaît bien en cette matière que ce qu'on a vu, que ce qu'on a examiné, contrôlé, comparé. Il est donc impossible à l'homme le plus laborieux, le plus consciencieux, le plus avide de vérité, le plus scrupuleux dans ses investigations, de faire la géographie d'une contrée de quelque étendue. Une surface de cent lieues carrées a trop de points divers pour que le même homme puisse se transporter sur chacun d'eux, reconnaître tous les aspects, constater toutes les productions et leur quantité, toutes les industries et leur importance, étudier les hommes et le climat, le caractère, les tendances, les aptitudes, les monuments, la flore, la faune, les cours d'eau, etc. Un seul homme ne peut tout voir : il lui faut des auxiliaires, beaucoup d'auxiliaires, et les meilleurs, les plus capables de le seconder, de répondre à ses questions et souvent d'appeler son attention sur des phénomènes dont il ne soupçonne même pas l'existence, les meilleurs, dis-je, sont dans les Compagnies savantes des départements.

Reste à savoir si ce travail mérite que tant de collaborateurs s'en occupent. Il n'y a pas pour moi le moindre doute. Les *Dictionnaires* demandés pour le passé par M. le Ministre de l'instruction publique, ces *Dictionnaires* qui exigent toute l'érudition des archivistes-archéologues, n'ont qu'une importance de curiosité historique, tandis que l'état présent du pays

est d'une utilité immédiate. Aussi, à cette grande *Géographie*, telle que nous l'avons conçue, voudrions-nous qu'on joignît une *Statistique* variée et complète autant que possible. Depuis longues années, les diverses administrations en ont demandé à leurs employés de divers ordres; on a recouru à tous les moyens pour avoir une *Statistique de la France*, à tous, excepté à celui qui serait le plus sûr, puisque c'est celui qui offre le plus de garanties de lumières, de zèle et de désintéressement, je veux dire aux Compagnies savantes.

A cette *Géographie*, à cette *Statistique de la France*, je voudrais que l'on joignît une *Biographie* et une *Bibliographie de la France*. On sait combien la *Biographie universelle* de Michaud ment à son titre, combien la *Biographie générale* de Hoëfer a de lacunes. MM. Michaud et Hoëfer n'ont fait qu'un choix, et le caprice a présidé souvent aux admissions dans leurs intéressantes nécropoles. Bien des morts leur ont échappé, qu'il serait moral de faire connaître à leurs concitoyens; bien des mémoires s'effacent, qu'il faudrait proposer à la reconnaissance éternelle de leur pays. Tel homme fut grand relativement, et rendit des services locaux; à cent lieues, on s'en inquiète peu, et l'on ne tient pas à connaître des héros d'une notoriété restreinte; mais, dans la contrée qu'ils habitèrent, il est utile de conserver pieusement leur souvenir par justice et pour l'exemple. En conséquence de ces considérations, nous voudrions que l'on fît la Biographie, cette fois *générale*, cette fois *universelle*, par département, et qu'une table des noms mentionnés dans tout l'ouvrage renvoyât, pour chacun d'eux, au département dans lequel un article lui serait consacré.

Une *Bibliographie* est le complément nécessaire d'une *Biographie*, et l'on sait combien le travail des bibliographes réclame de soins minutieux. Aucun n'est exempt de fautes et surtout de lacunes. Il faut de sérieuses recherches et une attention scrupuleuse pour retrouver toutes les productions et toutes les éditions d'un écrivain. Lui-même parfois est un guide infidèle, et ne se souvient pas toujours à soixante ans de ce qu'il écrivit à trente. Pour beaucoup d'auteurs, il faut les avoir suivis dans leurs publications, avoir eu les confidences de leurs imprimeurs ou de leurs amis quand ils gardaient l'anonyme; autrement on ignore une partie de leurs œuvres, et quelquefois tout un côté de leur mérite. Pour un quart d'entre eux, l'investigation départementale est utile; pour un bon nombre, elle est indispensable.

Il est bien entendu que, dans l'exécution de tous ces travaux, des commissions centrales, qui auraient indiqué d'avance l'étendue à leur donner, les y ramèneraient, s'ils s'en écartaient de manière à choquer les lois de la proportion. Il y a des bornes à l'indulgence: ces commissions auraient pour devoir de ne pas les franchir.

Nous voudrions encore, et nous allons nous arrêter après cette dernière indication, nous voudrions encore demander aux Compagnies savantes des départements un de ces livres qui ne peuvent se faire qu'en province, et dont l'importance est depuis long-temps reconnue; je veux parler d'un *Glossaire des patois de la France*. Nous n'avons point pour ces patois la tendresse aveugle qu'affichait Charles Nodier, et qui lui dictait un de ses élégants paradoxes. A nos yeux, la nomenclature

que nous sollicitons a pour principal avantage d'éclairer nos origines, et nous adoptons volontiers ce passage de François Génin dans la préface des *Récréations philologiques*: « Ces *Glossaires patois* avanceraient tout d'un coup la besogne du *Dictionnaire historique*; l'Académie prendrait là ses éléments sur le vif. Tant de mots dépareillés, barbouillés, méconnaissables, errant à travers le langage comme des mots sans aveu, le *Glossaire patois* fournirait sur-le-champ de quoi leur constituer une famille, rétablir leur vraie physionomie, et les remettre dans le monde sur le pied d'honnêtes et légitimes citoyens du vocabulaire, sur le pied de leur naissance, avec restitution de leur antique apanage. Les écrivains du moyen-âge seraient appelés à déposer comme témoins et à confirmer la possession d'état par preuves écrites et irrévocables. » Génin, très-préoccupé de la question, regardait les patois comme les immortelles archives de la langue française; mais leur immortalité lui semblait en danger de périr, si l'on ne se hâtait de les consigner dans des Glossaires. Écoutez ce philologue incisif: « Il s'en va grand temps de les recueillir! La civilisation disséminée par le réseau des chemins de fer entame partout la tradition, l'écrase sous les roues des locomotives, et aura bientôt fait d'absorber et de confondre toutes les originalités locales dans l'océan de l'uniformité. Dans un temps donné, il n'y aura plus de patois: il n'y aura plus que le français littéraire, le français du théâtre et des romans, compliqué (et non pour une petite dose) du français industriel. Dieu sait ce que c'est, et surtout ce que ce sera. »

Dieu sait et nous ignorons ce que sera ce français

du théâtre, des romans et de l'industrie, cette langue future de nos descendants, et peu nous importe, à nous qui serons morts, quand on la parlera et qu'on l'écrira ; mais nous tenons à connaître les origines de notre idiome, et nous désirons en percer quelques mystères, en surprendre quelques secrets. Les patois en recèlent, étudions les patois. Faisons d'amples herbiers de cette flore de la linguistique, pour laquelle, si nous ne nous en occupons, tant d'espèces seront perdues. Hâtons-nous, car si les anneaux que nous tenons encore disparaissent, la chaîne entre l'avenir et le passé sera pour jamais rompue ; il n'y aura plus de tradition.

Quelques travaux isolés ont paru ; ils démontrent l'importance du grand Dictionnaire que nous demandons, et qui se fera sans peine, comme en se jouant, par des milliers de collaborateurs. Il suffit, en effet, qu'on soit prévenu pour ouvrir l'oreille et noter les mots patois auxquels, sans cet avertissement, on n'aurait fait aucune attention. Chacun peut recueillir des vocables, des locutions, des acceptions, des variantes de prononciation, des altérations plus ou moins profondes, qui sont les matériaux du *Glossaire national*. De bons esprits, qui n'y ont jamais songé, se passionneraient pour cette espèce de chasse aux mots patois, et les éléments de l'œuvre que nous désirons seraient probablement recueillis en moins de trois années.

Qu'il nous soit permis de finir par une observation que nous avons faite à M. Rouland lui-même, dans sa soirée du 25 novembre 1861, et dont il s'est gardé de tenir compte.

Il ne faudrait pas que, pour donner du zèle aux membres des Sociétés savantes des départements, à ces hommes si désintéressés qui n'aspirent qu'à l'honneur d'être utiles, on proposât des récompenses pécuniaires, ni qu'on prétendît établir un concours entre les Sociétés savantes, ouvrir une lice, une sorte d'arène où elles rivaliseraient pour des prix d'une invention malheureuse. Ce que les membres peuvent isolément, les Corps savants ne le peuvent point collectivement. Leur dignité s'y oppose; elle serait compromise dans de telles luttes. Ces Corps sont capables de grands efforts et d'utiles résultats : sous l'impulsion du Gouvernement, qui doit avoir confiance en eux et compter sur leur entier *concours*, ils feront collectivement de bons travaux, qui ne peuvent s'exécuter à Paris et qui compléteront ceux de l'Institut de France. Quant à l'idée de *concours*, dans le sens de lutte pour des récompenses, d'arène où elles soient collectivement disputées, c'est une idée qui a soulevé les susceptibilités des hommes les plus honorables : nous la signalons comme un danger.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. BLANCHARD,

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES PONTS-ET-CHAUSSÉES,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ;

Par M. Jules CAUVET,

Membre titulaire.

Messieurs,

Dans une Compagnie telle que la nôtre, à côté des membres ordinaires qui paient un tribut actif à nos travaux, il s'en rencontre d'autres qui, fatigués par le poids des années, ne peuvent plus assister à nos réunions, et sont dès lors à peu près inconnus à plusieurs d'entre nous. La perte de ces hommes vénérables n'en est pas moins sensible à ceux qui ont eu le bonheur de les apprécier; elle touche infiniment l'Académie entière, qui a toujours considéré ses membres honoraires comme une partie essentielle de sa propre existence.

Le 2 octobre dernier, nous perdions le plus âgé de ceux-ci. M. Jean-Louis Blanchard, né à Verson, le 2 novembre 1774, s'éteignait au moment où il atteignait presque sa 90e. année.

Sorti d'une de ces familles de cultivateurs aisés, dans lesquelles les nobles traditions de travail et de devoir se sont toujours conservées singulièrement in-

tactes, M. Blanchard avait reçu une éducation libérale dans un des colléges de l'ancienne Université de Caen. Le désir de ses parents était qu'il se destinât au barreau, ou bien encore au notariat. Mais la tourmente révolutionnaire avait bouleversé toutes les carrières et dissipé tous les projets d'avenir. Appelé sous les drapeaux par la loi inexorable de la réquisition, M. Blanchard allait être incorporé dans l'armée active, lorsqu'il obtint, vu ses fortes études sur les sciences mathématiques et physiques, de faire partie de l'École polytechnique que la Convention nationale venait d'établir. Entré, l'un des premiers, avec le grade de sergent d'artillerie, dans cette institution savante, M. Blanchard y forma des liaisons précieuses qu'il devait retrouver avec bonheur dans sa vieillesse. Il avait été, notamment, le condisciple et l'ami de notre concitoyen, M. l'ingénieur en chef Dan de La Vauterie et de M. Maillet-Lacoste, ce professeur de littérature latine, éminent par l'instinct littéraire et la verve oratoire, dont l'Académie et la Faculté des lettres conservent le meilleur souvenir.

A sa sortie de l'École, M. Blanchard, auquel son rang dans les examens permettait de choisir librement sa carrière, opta pour le service des ponts-et-chaussées. Après différents travaux comme élève-ingénieur, il fut nommé ingénieur ordinaire, par arrêté du premier consul de la République du 18 brumaire an IX (9 novembre 1800).

A cette époque, les moyens de communication dans toutes les parties des territoires soumis à la France étaient assurément bien imparfaits, si l'on se reporte au merveilleux spectacle qu'ils présentent

de nos jours. Mais déjà des efforts puissants et soutenus étaient accomplis pour les améliorer. Le vaste génie qui présidait aux destinées de notre patrie avait compris l'importance souveraine que possède un réseau de routes complet et bien entretenu pour le développement de la civilisation et du bien-être. Dans l'activité toute nouvelle imprimée au corps des ponts-et-chaussées, M. Blanchard ne pouvait manquer d'avoir une part importante. La variété des travaux qu'il exécuta, à ce moment de sa carrière, atteste la confiance que ses chefs avaient en lui ; elle dut incontestablement développer sa capacité, par la comparaison des terrains très-divers sur lesquels il fut appelé à fournir des études.

En 1801, nous le trouvons, en résidence à Bruges, traçant des routes dans les plaines de la Belgique. En 1802, il est employé, dans le Valais, aux travaux préparatoires de cette voie de communication magnifique qui, bientôt, allait relier la France à l'Italie, en traversant la chaîne du Simplon, au milieu des glaciers et des torrents qui semblaient opposer au génie de l'homme un obstacle insurmontable.

En 1805 et en 1806, il remplit par intérim, à Avignon, les fonctions d'ingénieur en chef du département de Vaucluse. Au commencement de l'année suivante, il est appelé en Corse, position toute de confiance dans un moment où l'île était encore frémissante des dissensions civiles qui l'avaient agitée si long-temps, et dans lequel, en outre, la guerre maritime avec les Anglais rendait les communications difficiles et peu fréquentes.

L'activité et les talents qu'il avait montrés en Corse

allaient lui procurer, de la part du Gouvernement impérial, alors à l'apogée de sa gloire, une marque d'estime des plus éclatantes. Nommé ingénieur en chef au commencement de l'année 1810, M. Blanchard était rappelé en France, et chargé immédiatement de se rendre à Leibach, pour organiser le service des ponts-et-chaussées dans les provinces Illyriennes.

On sait qu'après la campagne de Wagram, l'Autriche, vaincue par nos armes, se trouva contrainte de céder à Napoléon Ier. le territoire situé sur les bords de la mer Adriatique, en face de l'Italie, depuis Trieste jusqu'à Raguse. Ce pays, dont la majeure partie avait appartenu précédemment à la République de Venise, devait, dans la pensée du grand Empereur, former un petit État à part, vivant de ses propres ressources, bien que soumis, comme l'Italie du nord, à son sceptre puissant. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, nommé gouverneur général des provinces Illyriennes, reçut dès lors pour mission d'y fonder une administration particulière, sur le modèle reçu en France, en s'aidant, autant qu'il le pourrait, des éléments fournis par le pays lui-même.

La tâche assignée à M. Blanchard, devenu sans transition directeur-général des ponts-et-chaussées d'un État tout entier, était de réunir en un seul corps les ingénieurs civils épars dans les différentes provinces, puis d'utiliser leurs efforts pour la construction et l'entretien des voies de communication jugées nécessaires. L'entreprise, assurément, était des plus ardues, surtout si l'on tient compte de la nature montueuse de la contrée, et aussi du voisinage immédiat de populations turbulentes et à demi barbares.

M. Blanchard aimait à raconter l'étonnement et la colère des Turcs et des Monténégrins, en voyant la création de ces routes nouvelles dont ils craignaient le contact, comme devant faciliter l'accès de leurs possessions à ces conquérants français venus de si loin, pour s'établir auprès d'eux. Souvent il fallut faire escorter les travailleurs par des piquets de soldats, et, plus d'une fois, M. Blanchard lui-même, venu sur le terrain pour donner ses ordres, entendit le bruit des coups de fusil, pendant qu'il s'entretenait avec les conducteurs des travaux.

Le maréchal Marmont, dont les Mémoires posthumes ont révélé l'esprit difficile et jaloux, rend dans ce livre à la capacité de M. Blanchard un de ces témoignages complets dont il se montre avare (1). Le général Bertrand, qui succéda au duc de Raguse, accordait aussi à M. Blanchard une confiance entière.

Mais, hélas! après une prospérité sans exemple, l'heure des désastres avait sonné pour le premier Empire. En 1813, le résultat infructueux du Congrès de Prague amena l'Autriche à déclarer la guerre à la France. Bientôt survinrent la funeste bataille de Leipsig et la défection de l'Allemagne entière. Nos héroïques légions, attaquées de tous les côtés à la fois, et décimées par leurs victoires elles-mêmes, durent se reployer sur la mère-patrie. L'évacuation des provinces Illyriennes fut opérée à la fin de cette année 1813.

(1) « Enfin je créai un corps des ponts-et-chaussées, composé des « meilleurs ingénieurs civils des villes et de la province de Carniole, « et je mis à sa tête un ingénieur, nommé *Blanchard*, envoyé de « France, *homme fort capable.* » (*Mémoires du duc de Raguse*, t. III, p. 372.)

Le Gouvernement de l'Autriche, qui reprenait la souveraineté de cette contrée, sentait le besoin de changer le moins possible l'organisation administrative créée par les Français. Il fit offrir à M. Blanchard la conservation de ses fonctions, avec des appointements très-élevés. Il est à peine besoin de dire que ces propositions furent rejetées avec dédain. M. Blanchard se rendit à Venise, et se mit à la disposition du prince Eugène, vice-roi d'Italie. Si les idées patriotiques conçues par le prince pour la défense obstinée de l'Italie eussent pu se réaliser, il eût employé M. Blanchard aux travaux des places-fortes, comme colonel du génie militaire. Un brevet de ce grade, à ce qu'il paraît, venait de lui être promis.

La nécessité pour le vice-roi de renvoyer en France ses meilleures troupes, sur des ordres exprès venus de l'Empereur, l'empêcha de donner suite à ses projets. L'armée française repassa les Alpes, et M. Blanchard rentra en France avec elle, au commencement de l'année 1814.

Les événements malheureux se pressaient. Bientôt notre patrie perdait ses conquêtes même les plus légitimes. Il lui fallait reprendre ses limites étroites de 1790, alors que les grandes puissances de l'Europe s'agrandissaient démesurément autour d'elle. Bien des fonctionnaires de l'Empire subirent personnellement le contre-coup de ces désastres, et ne purent retrouver d'emploi dans les cadres amoindris de leur administration. Les services importants de M. Blanchard devaient le préserver de ce mauvais sort. Dès les premiers jours de la Restauration, au mois de mai 1814, il fut appelé à la direction du département de la Loire, qu'il conserva durant cinq ans.

Pendant son séjour à Montbrison, il épousa Mlle. Manoury-Lacour, dont la famille était depuis long-temps établie dans notre ville. Cette alliance, destinée à procurer à M. Blanchard le bonheur domestique le plus complet, ranima chez lui le désir qu'il avait déjà formé de venir s'établir à Caen, à quelques pas du village où il avait reçu le jour. Il fit les démarches les plus instantes près de M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, notre regretté confrère, pour qu'il voulût bien se dessaisir en sa faveur du poste qu'il occupait. Elles furent inutiles, et M. Blanchard, par suite, dut se contenter de solliciter du Gouvernement sa translation dans l'un des départements les plus voisins du nôtre.

En 1819, il fut nommé ingénieur en chef de l'Ille-et-Vilaine, dont les routes, assure-t-on, passaient en ce temps pour les plus mauvaises de la France entière. Pendant plus de vingt ans, M. Blanchard consacra à ce département, devenu en quelque sorte sa patrie adoptive, tous les efforts de son activité et de son zèle. Outre le service des routes qu'il parvint, en peu de temps, à rendre bonnes avec des crédits médiocres, il s'occupa avec ardeur de la canalisation de la Vilaine et de la création d'un bassin à flot, commun aux deux villes, voisines, de St.-Malo et de St.-Servan.

Au commencement de 1840, après 44 ans de services non interrompus, M. Blanchard fut admis à la retraite et nommé inspecteur divisionnaire honoraire. Tous ses amis s'attendaient à le voir définitivement se fixer à Rennes, où semblaient devoir le retenir des relations intimes très-élevées, une considération uni-

verselle, le souvenir enfin des travaux qu'il avait exécutés dans la contrée environnante. L'amour du pays natal l'emporta, dans l'esprit de M. Blanchard, sur des liens si puissants. Revenu parmi nous, il résolut d'utiliser ses loisirs par des études sérieuses sur les sciences exactes qui avaient fait l'occupation de sa jeunesse. Il demanda et obtint aisément le titre d'associé-résidant de notre Académie. Sa nomination porte la date du 26 mai 1843.

Si sa santé se fût maintenue, je ne puis douter que M. Blanchard n'eût fourni à la partie scientifique de nos *Mémoires* un contingent utile. Malheureusement, la vieillesse arrivait pour lui, et elle amenait à sa suite une infirmité cruelle. Atteint d'un affaiblissement de la vue, qui devait plus tard dégénérer en une cécité complète, M. Blanchard cessa d'assister à nos séances avant l'époque où la Compagnie eût pu l'élire membre titulaire. Mais elle lui conféra le titre de membre honoraire, dans le courant de l'année 1853.

Ce titre n'était pas un vain mot pour M. Blanchard. Jusqu'aux derniers moments de son existence, il se faisait lire exactement nos *Mémoires*, et prenait à notre organisation et à nos travaux un intérêt soutenu. Son esprit, en effet, malgré les glaces de l'âge, était demeuré singulièrement libre et énergique. Les problèmes complexes de la civilisation moderne occupaient ses pensées, et l'on était justement étonné des réflexions profondes que les événements contemporains suggéraient à ce vieillard, chez lequel la vie, à tout moment, paraissait près de s'éteindre.

A côté de cette force de caractère qui ne l'aban-

donna jamais, M. Blanchard trouva un allégement aux malheurs de sa vieillesse dans les témoignages de profonde sympathie que lui donnèrent des hommes éminents, dont le hasard des événements l'avait rapproché autrefois. C'est ainsi qu'après sa retraite, durant quelques séjours qu'il fit à Paris, il reçut l'hospitalité la plus empressée chez l'illustre philologue Charles Nodier, alors bibliothécaire de l'Arsenal, qui, lui aussi, avait habité les provinces Illyriennes durant les années de l'occupation française. Permettez-moi de vous citer, avec un nom plus modeste, une marque touchante des souvenirs laissés par M. Blanchard dans cette lointaine contrée.

M. Nobile, de Trieste, avait été l'un de ces ingénieurs italiens dont M. Blanchard, d'accord avec le duc de Raguse, avait utilisé les études. Après la chute du premier Empire, ce fonctionnaire, passé au service de l'Autriche, avait fourni une carrière brillante. En 1850, encore en activité, bien que déjà fort avancé en âge, il résidait à Vienne, comme membre du Conseil aulique suprême, pour la section des travaux publics. Il apprend, par une circonstance fortuite, que son ancien directeur, M. Blanchard, est encore vivant et qu'il habite notre ville. Il s'empresse de lui écrire une de ces lettres sympathiques et respectueuses qui partent du cœur; et, à dater de ce jour, il s'établit entre les deux vieillards une correspondance suivie, dont ma connaissance de la langue italienne me valut souvent d'être l'interprète.

A la fin de 1861, à l'âge de 87 ans, M. Blanchard éprouva un malheur terrible, qui eût accablé entièrement son organisation, devenue si débile, si la force

morale qu'il puisait dans le sentiment religieux ne l'eût soutenu et conservé deux années encore. Il perdit sa femme, beaucoup plus jeune que lui, et sur laquelle il avait toujours compté pour lui fermer les yeux. Enfin, quand le nombre de ses jours s'est trouvé accompli, il s'est éteint doucement, dans les bras de la religion de ses aïeux, dont il suivit toujours les préceptes avec une foi sincère. Sa fille et son petit-fils, né d'une autre fille qu'il avait perdue, l'un des candidats au doctorat les plus distingués de notre Faculté de Droit, entouraient son lit de mort.

L'Académie, dispersée par la saison des vacances au moment des obsèques de M. Blanchard, n'a pu se joindre à sa famille et à ses amis pour lui rendre les derniers devoirs. Je suis heureux qu'avec sa bienveillance accoutumée, elle m'ait permis, dès aujourd'hui (1), de payer à la mémoire de notre ancien confrère un tribut singulièrement mérité de respect et de regrets.

(1) Cette Notice a été lue dans la séance de novembre 1863.

J. T.

ADDITION

AU MÉMOIRE INTITULÉ :

LES

PROCÈS DE MIRABEAU EN PROVENCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

Imprimé dans ce volume, page 83 ;

Par M. A. JOLY,

Vice-Secrétaire de l'Académie.



Pour ceux que ces détails pourraient intéresser, je reproduis ici textuellement la partie du Mémoire de M. de Montméyan où il raconte le duel de Mirabeau et de M. de Gallifet. On y remarquera certains traits caractéristiques.

« A peine l'arrêt fut-il rendu public que des adhérents du comte de Mirabeau osèrent dire publiquement que cet arrêt ferait répandre du sang. Le comte de Mirabeau vit le comte de Gallifet chez lui à huit heures et demie du soir, il lui parla du dessein qu'il avait de le provoquer à un duel, non qu'il le soupçonnât d'être en intelligence avec sa femme, mais parce qu'il en avait pris les intérêts avec trop de chaleur et qu'il fallait d'ailleurs qu'il prouvât au public qu'il était homme de cœur ; qu'on avait attaqué sa réputation sur ce point en imprimant une lettre par laquelle son père disait qu'il n'aimait pas la bataille et que, M. de Gallifet ayant eu part à la recherche et à l'impression de ces lettres, il était obligé de s'adresser à lui. Le comte de Gallifet répondit ne pouvoir lui donner de rendez-vous précis à telle heure et à tel lieu, mais il lui indiqua dans la ville même des endroits écartés et les heures auxquelles il s'y promenait. Le comte de Mirabeau se retira en lui disant qu'il consulterait ses amis.

« Le surlendemain, à huit heures, il se rendit de nouveau chez le comte de Gallifet auquel il demanda un rendez-vous plus précis, disant qu'il ne pouvait pas se contenter d'une rencontre. M. de Gallifet lui indiqua alors l'heure fixe à laquelle il partirait de la porte d'Orbitelle en allant jusqu'aux Bénédictines dans le lieu intérieur, ajoutant que le comte de Mirabeau pourrait se rendre de son côté dans le même lieu, à la même heure; que cependant, pour éviter le soupçon public sur un projet de combat, il irait chez lui à midi lui rendre sa visite, afin de pouvoir faire croire et qu'il pût dire lui-même que tout était fini. Il s'y rendit en effet à midi : tous les engagements du matin furent confirmés. Mais le soir M. de Mirabeau, qui ne cherchait qu'à donner de l'éclat, aborde M. de Gallifet à la Comédie, et lui dit qu'il s'était porté l'après-dîner à l'endroit convenu. M. de Gallifet lui observa qu'il avait tort de l'aborder, que ce procédé était contraire aux mesures prises pour assurer le secret, qu'au surplus il s'était porté inutilement sur les lieux convenus, puisqu'il savait que le rendez-vous était pour le lendemain. M. de Mirabeau dit qu'il ne s'y était porté que pour reconnaître le terrain et reconnut son erreur et le quitta en lui touchant la main. Le rendez-vous pour le lendemain fut de nouveau confirmé.

« Le lendemain, le comte de Mirabeau affecta de se promener dès les dix heures, c'est-à-dire une heure avant celle du rendez-vous, au cours ; de dire chez M. Jaubert, son avocat, qu'il était fâcheux d'avoir à se battre par d'aussi grandes chaleurs.

« M. de Gallifet partit de la porte de la plate-forme à onze heures, il rencontra à peu de distance M. de Mirabeau qui lui dit qu'il était suivi et qu'il était presque sûr qu'on allait leur donner des gardes. Comme le terrain n'était d'ailleurs pas propre, ni le lieu assez solitaire pour le combat, M. de Gallifet dit à M. de Mirabeau que personne ne les suivait et qu'il se rendît le plus tôt possible derrière les Bénédictines où il allait le trouver. Arrivés tous deux sur ce dernier local, M. de Mirabeau témoigna les mêmes craintes, et dit à M. de Gallifet qu'il

craignait la justice et M. de Castillon ; alors M. de Gallifet répondit qu'il n'était plus temps d'attendre et découvrit sa poitrine à son adversaire ; celui-ci en fit autant, et ils mirent tous deux l'épée à la main.

« Le comte de Gallifet se borna d'abord à parer les bottes et à se défendre; cependant la pointe de son épée ayant touché l'habit du comte de Mirabeau du côté de la poitrine, le comte de Gallifet, craignant de l'avoir blessé, lui dit : Je vous ai touché, êtes-vous blessé? Le comte de Mirabeau répondit que non et le combat continua. Le comte de Mirabeau porta à son tour un coup d'épée qui passa entre les cuisses du comte de Gallifet ; M. de Mirabeau dit alors au comte de Gallifet qu'il était blessé. Celui-ci répondit que non et le combat continua. Bientôt après le comte de Gallifet fut blessé au bras droit ; le comte de Mirabeau lui dit: Vous êtes blessé. Le comte de Gallifet dit qu'il était en état de continuer; le comte de Mirabeau voulut finir le combat, déclarant qu'il était satisfait ; qu'au fond il n'avait pas d'animosité contre lui, mais que la lettre de son père imprimée dans cette affaire lui avait imposé la nécessité de se battre. Il s'approcha de lui et lui toucha la main en le priant de lui faire donner de ses nouvelles.

« Sur le bruit de ce combat, M. de Laurent, prévôt de la sénéchaussée et lieutenant de MM. les maréchaux de France, leur envoya à chacun un garde et leur donna les arrêts, qu'il ne leva qu'après avoir reçu de tous deux parole de n'en venir en aucune voie de fait et qu'ils n'avaient pas d'animosité l'un contre l'autre. Le comte de Mirabeau, soit pour continuer ses bravades, soit dans la vue d'inquiéter et de déshonorer sa femme, soit enfin par l'impulsion de quelques méchants, commença à répandre que M. de Gallifet avait promis du moins au prévôt des maréchaux de France, qu'il n'irait plus chez Mme. de Mirabeau, et M. de Gallifet qui n'avait point fait cette promesse, à qui même elle n'avait point été demandée, était en effet allé chez M. de Marignane le jour même du combat et en nia la réalité, comme il en avait prévenu d'avance

M. de Mirabeau. Le comte de Mirabeau affecta de se promener au cours en homme agité, furieux et nourrissant des projets. M. de Gallifet, quoique incommodé de sa blessure et ayant le bras enflé, se montra à la promenade publique au cours, toujours dans l'idée de faire douter du combat. Le comte de Mirabeau l'aborda le chapeau à la main, d'un air fort honnête, et lui parla pour la première fois du désir qu'il avait qu'il n'allât plus chez Mme. de Mirabeau. M. de Gallifet lui répondit qu'il n'avait à recevoir sur ce point des ordres que de M. de Marignane ou de sa fille et point de lui. M. de Mirabeau se retira et voulut donner à entendre qu'il avait proposé à M. de Gallifet, de se rendre hors du royaume et à la Fontaine de Vaucluse pour s'y battre; il dit même devant quelques personnes : je pars ce soir pour Vaucluse. Le lieutenant des maréchaux de France, instruit de ce fait, lui envoya de nouveau des gardes. On leur dit que M. de Mirabeau n'était pas dans la maison. Ils se promenèrent devant la porte jusqu'à minuit. Le bailli de Mirabeau, qui logeait son neveu, leur dit qu'il ne rentrerait pas dans la maison et qu'il le croyait parti; mais dès qu'il reparaîtrait il lui notifierait lui-même les arrêts. Cependant le comte rentra chez son oncle, il fut chez Mme. de Vence ; des cavaliers de la maréchaussée s'y étaient encore rendus ensuite des ordres de M. de Laurent. On leur dit qu'il n'y était pas ; ils se retirèrent. Le comte de Mirabeau se rendit dans le Comtat, il en revint trois jours après. M. de Gallifet, interrogé par le lieutenant de MM. les maréchaux de France, qui lui apprit le premier le départ du comte de Mirabeau, lui déclara ainsi qu'à tout le public qu'il n'avait point reçu d'appel ; il ajoutait à tout le monde que c'étaient des jeux de Mirabeau ; qu'au surplus, s'il lui donnait un rendez-vous, il répondrait comme la première fois. Le lieutenant des maréchaux de France ne laissa pas de lui donner les arrêts et de lui défendre de sortir de la ville.

« Des militaires sensés et délicats sur le point d'honneur ont déclaré qu'il n'en devait pas davantage et qu'il y aurait de la

folie à M. de Gallifet, dans le cas où on renouvellerait des propositions, de se prêter à cet acharnement, ou plutôt à ces bravades du comte de Mirabeau.

« Cependant les personnes préposées à l'ordre public s'étaient formalisées de ces jactances du comte de Mirabeau, et avaient témoigné la résolution de prendre des mesures pour l'empêcher et ses adhérans de troubler la ville.

« M. le premier président le fait venir chez lui et par lui le comte de Gallifet, ils s'y sont trouvés ensemble. Le comte de Mirabeau lui a parlé fort honnêtement, et lorsqu'il a voulu lui marquer de la reconnaissance d'avoir déclaré au prévôt qu'il n'avait point reçu d'appel de sa part ou de proposition de se rendre à Vaucluse, le comte de Gallifet lui a répondu d'une manière noble et simple qu'il n'avait pas répondu autrement au prévôt, parce qu'en effet il ne lui en avait donné aucun. Le reste de la conversation a été honnête. Le comte de Mirabeau s'est encore approché du comte de Gallifet en lui touchant la main ; il lui a protesté qu'il niait tous les propos qu'on lui avait prêtés sur son compte ; qu'il le priait de n'ajouter aucune foi à ceux qu'on pourrait lui faire tenir dans la suite, et le lendemain ils ont dîné ensemble chez le P. P. avec plusieurs officiers, quelques gentilshommes et quelques membres du Parlement. »

POÉSIES.

L'ANGE GARDIEN,

Par Mme. Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.



Tandis que ta mère, épuisée
Des sollicitudes du jour,
Comme une fleur sous la rosée,
Dort en rêvant à son amour;
Moi, qui suis ton ange docile,
J'accours à ton berceau fragile,
Pour t'environner du Seigneur.
Il ne faut pas qu'on te néglige,
Doux épi, tremblant sur sa tige;
Pour toi j'ai peur!

Jamais, avant l'heure si tendre
Où le Christ à toi m'a donné,
Dieu ne m'avait permis d'entendre
Le cri charmant d'un nouveau-né.
Dans les cieux connait-on l'envie?
Oui, j'enviais ceux dont la vie
S'enchainait au berceau dormeur.
Maintenant, âme précieuse,
Devant ma tâche radieuse,
Pour toi j'ai peur!

Je t'aime d'une amour si vraie!
Je te voue un culte si doux!
De tes champs pour ôter l'ivraie,
Je veux te servir à genoux!

Hélas ! j'ai vu bien de mes frères,
L'œil baigné de larmes amères,
A Dieu rapporter leur douleur.
Plus d'un a perdu son pupille ;
Cher trésor d'esprit et d'argile,
Pour toi j'ai peur !

Ah ! goûte bien de ton enfance
Les jours paisibles et joyeux !
Par l'épreuve ou par l'innocence
Dieu doit-il t'appeler aux cieux ?
Mon aile tremble en chaque plume,
Mon œil scrute avec amertume
Ton large front déjà rêveur !....
Priez pour nous, Vierge bénie...
J'y crois voir le sceau du génie ;
Pour lui j'ai peur !

LA CONFESSION.

A MA FILLE,

Par la Même.

Lorsque le temple solitaire
Aux rayons du jour dit: Adieu,
Souvent je te conduis, ma Claire,
Vers ce tribunal solitaire
Où le cœur s'épanche avec Dieu.

La chapelle cache en son ombre
Tes pas, tes aveux pénitents;
Et moi, dans la nef vaste et sombre,
Où l'espoir saint jamais ne sombre,
Moi, je me recueille et j'attends!

O Seigneur! si jamais je prie
Avec abandon, avec foi,
Si je sens mon âme attendrie
De votre parole chérie,
Des doux secrets de votre loi;

C'est bien alors, priant pour celle
Dont l'amour pare ma maison,
Dont le seul regard me révèle
Que la vie en ce monde est belle
Et que le Tout-Puissant est bon.

Oh ! que dit-elle à votre prêtre,
Cette âme où règne encor la paix ?
Où, pour apprendre à vous connaître,
Un pieux désir vient de naître ?
Oh ! qu'ils sont purs ses doux secrets !

Je les entends, je les devine,
Je les lis au fond de son cœur,
Dans sa grâce encore enfantine,
Sur son front qu'un rien illumine,
Dans son ineffable candeur.

Inspirez celui qui l'écoute !
Que, toujours tendre et paternel,
Sans sévérité qu'on redoute,
Il laisse aux arbres de la route
Voltiger cet oiseau du ciel !

Oh ! toujours qu'elle soit heureuse,
Heureuse d'un bonheur joyeux !
Que jamais ombre sérieuse,
Surtout larme mystérieuse,
Ne vienne attrister ses beaux yeux !

Elle a quinze ans ! moi, pauvre femme,
Je ne puis garder que ses pas,
Et vous prier en vœux de flamme.....
Seigneur, Seigneur, gardez son âme ;
Mon Dieu, ne m'abandonnez pas !

ÉPITRE A G***.

LA CAMPAGNE ET LA VILLE,

Par M. A. T.,

Membre titulaire (1).



Où trouver le bonheur ? est-ce aux champs ? à la ville ?
Doit-on fuir les humains avec l'auteur d'*Émile* ;
N'habiter qu'avec soi (2), de l'étude jaloux,
Ou pardonner au monde, et rire avec des fous ?

N'attends pas, cher ami, que ma muse crédule
T'offre du vrai bonheur un tableau ridicule,
T'enseigne doctement les règles du plaisir,
Et disserte en trois points sur ce qu'il faut sentir.

(1) *Note du Secrétaire.* Nous avions demandé à M. T. une pièce de vers pour la fin de ce volume. M. T., chargé d'une grande administration, a peu de ces loisirs qui permettent de se livrer à la poésie. Sur nos instances, il a bien voulu faire quelques recherches dans ses papiers, et nous a, le 8 janvier 1864, adressé la lettre suivante avec l'épître que l'on va lire :

« Mon cher Confrère,

« Nous nous croyons tous poètes à vingt ans. Vous m'avez arraché ce secret de la vingtième année, et vous voulez mettre le public dans la confidence. Je cède par abnégation, car je sens la faiblesse de ce que je vous envoie, de ce que j'ai laissé dormir pendant quarante ans et plus au fond d'un portefeuille.

« Faites-en ce que vous voudrez, et soyez assuré de mon attachement bien sincère.

« A. T. »

(2) Tecum habita (Perse).

Je borne mon sujet. Trop d'apprêt et d'emphase
Pourraient, à mes dépens, effaroucher Pégase.
Dis-moi donc : où faut-il placer le vrai bonheur ?

Je t'entends. Au hameau tu défères l'honneur
De bannir les chagrins et d'embellir la vie.
C'est là que tu coulais des jours dignes d'envie,
Quand, jeune et faible encor, sous les yeux maternels,
Tu croissais, loin du bruit et des soins éternels
Qui de nos citadins assiégent la demeure.
On ne vit bien qu'aux champs. Quel plaisir ! à toute heure,
Sitôt que le printemps nous sourit de retour,
De voir l'émail des prés ! d'ouïr les chants d'amour
Dont Philomèle heureuse anime le bocage !
Les beaux tapis de fleurs ! l'aimable paysage !
Près de ce frais ruisseau, qu'un frugal déjeûné
A de prix à mes yeux ! Ce sentier détourné,
Qu'il favorise bien la douce rêverie !
Du poète surtout la campagne est chérie !
Toujours la solitude, et toujours le repos.
Là, sa muse l'entraîne et par monts et par vaux ;
Il gravit les rochers, il bondit dans la plaine :
Puis, au déclin du jour, tout brisé, hors d'haleine,
Pour prix de ses efforts, il apporte au logis
Des vers dignes du cèdre (1), et long-temps poursuivis !
Là, point de noirs soucis, de trahisons, de haines;
Point de vols clandestins, point d'alarmes soudaines;
On se promène, on lit, on pense en liberté;
On dort bien ! La nature, en sa simplicité,
Nous émeut plus que l'art et ses tristes merveilles,
Et nul faquin ne vient étourdir nos oreilles.

Oui... mais rêver toujours ! sans crainte, sans désir,
Fouler le vert gazon, se promener, dormir !

(1) Speramus carmina fingi
Posse linenda cedro... (Horace.)

Toujours des prés, des fleurs, des oiseaux, des ombrages !
La nature toujours ! et toujours des bocages !

Moi, je suis de l'avis de ce vers si vanté :
L'ennui naquit un jour de l'uniformité.
Et, pourquoi dédaigner les douceurs de la ville ?
Crois-tu que la gaîté loin de nos murs s'exile ?
Les sarcasmes chagrins de quelques noirs esprits,
Rêves de leur cerveau, t'ont peut-être surpris :
Mais approche, examine, et tu vas reconnaître
Que dans la ville aussi les plaisirs peuvent naître.

On l'a dit, et je veux le redire en mes vers :
Des innocents plaisirs fuyons l'abus pervers.
Chaque objet, à nos yeux, offre un double visage ;
L'un peut sourire au fou ; qui choisit l'autre est sage.
Que d'un noble courroux Timon l'œil enflammé
Te montre avec dégoût ce joueur diffamé,
Qui s'échappe, la nuit, de son repaire infâme,
Sans argent, sans honneur, et la rage dans l'âme ;
Et ce héros, martyr de la mode et du bal,
Ruiné... mais célèbre, et danseur sans rival ;
Ou cet autre insensé que Bacchus désavoue,
Quoique toujours sa bouche et l'invoque et le loue,
Qui borne à s'enivrer sa gloire et son destin,
Et préfère une orgie au plus galant festin ;
J'applaudis à Timon ; et j'abhorrais d'avance
De ces honteux excès la coupable impudence.
Mais crois-tu que ma muse, à ces tableaux hideux
N'en puisse opposer un qui nous plaise à tous deux ?

Vois ces salons amis, où la gaîté naïve,
A des repas sans faste ordinaire convive,
Apprête aussi pour nous quelques jeux favoris,
D'où ne sont point chassés les bons-mots et les ris.
On y sent, loin du bruit d'un monde qui nous pèse,
Le plus rare des biens, celui d'être à son aise.

Ainsi, même à la ville, ami, l'on est heureux.
Mais surtout, viens goûter ce plaisir généreux,
Cher aux amis des arts, encor plus qu'au vulgaire.
Enflammés par Corneille, éblouis par Voltaire,
Nous irons tour à tour, spectateurs assidus,
Gémir sur Andromaque, ou berner Vadius,
Applaudir de Potier l'éloquence comique,
Et Talma remplissant notre scène tragique.

Tu préfères l'étude ? Eh bien ! vois ce palais,
Des trésors du génie, amassés à grands frais,
Offrir à tes travaux l'inestimable usage.
Tous ces auteurs fameux, ornements d'un autre âge,
Vont déployer pour toi leurs magiques tableaux ;
Dans leurs mâles couleurs viens tremper tes pinceaux !

Tu souris; et ma muse, aux villes trop fidèle,
D'un coup-d'œil peu flatteur voit accueillir son zèle.
Tu nous montres les champs, tes premières amours,
Et zéphyre, d'avril ramenant les beaux jours.
Eh bien! soit; composons. Dès qu'à la voix de Flore,
De verdure et de fleurs la terre se décore ;
Tant que des blonds épis, doux présent de Cérès,
Le moissonneur n'a pas dépouillé nos guérêts,
Vivons aux champs, goûtons, respirons la nature!
Mais, sitôt qu'à grands pas amenant la froidure,
Octobre, autour de nous, blanchit le vert gazon,
Revoyons de Paris le riant horizon...
Pourvu (car j'oubliais cette règle profonde)
Pourvu, mon vieil ami, qu'un peu d'or nous seconde...
Dans son logis étroit le pauvre est arrêté,
Et l'hiver le retrouve où l'a connu l'été.

Tu te souviens encor de ces jours pleins de charmes,
Dont la mémoire, hélas ! nous a coûté des larmes ;
Que septembre a vus fuir, que rappellent nos vœux,
Où de notre amitié se formèrent les nœuds ;

Où, malgré les ennuis d'un séjour trop maussade,
Oreste s'égayait près de son cher Pylade.
Oh ! si quelqu'heureux sort, prévenant mon espoir,
Te rapprochait bientôt de mon humble manoir,
Que feraient à nos cœurs la campagne ou la ville ?
Pour le bonheur partout nous aurions un asile.
Ensemble pour jouir nous serions de moitié,
Riches de deux trésors : la lyre et l'amitié !

THE NUPTIALS OF MARY, QUEEN OF SCOTS (1),

By Mr Peter BURKE,

Serjeant-at-Law, correspondant member.

Noël! Noël! they cry without.
The Parvis gladdens with the shout.
Loud trumpets sound, and banners wave,
And cannons roar, as up the nave
Glides on the glittering, human tide
Of beauty, bravery, and pride.
Noël! more splendour never came
Before or since to Nostre Dame.

The crowd is hushed. Who enters now?
Celestial beauty stamps her brow!
Say, is she one of mortal birth?
Or Venus, newly dressed for earth?
'Tis Mary, Queen of Scotia's land;
To princely suit she gives her hand.
More lovely being never came
Within the church of Nostre Dame.

(1) *Note du Secrétaire de l'Académie.* Cette pièce obtint, quand l'auteur la composa, l'approbation du célèbre poète anglais Leigh Hunt, et lui dut même la forme définitive de la troisième stance.

LES NOCES DE MARIE STUART, REINE D'ÉCOSSE.

Imitation libre de la pièce de M. Pierre Burke, intitulée :
The Nuptials of Mary, Queen of Scots ;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Noël ! le canon gronde, et la trompette sonne.
Les drapeaux fouettent l'air, et l'airain solennel,
Qui des altières tours jette sa voix, s'étonne
Qu'un cri la couvre au loin, le cri joyeux *Noël !*
Noël ! des flots humains inondent le portique,
Femmes belles, guerriers braves, chargés d'honneurs :
Non, jamais dans ses murs l'immense basilique
N'a vu ni ne verra de pareilles splendeurs !

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers ?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers ?

Tout se tait : une femme apparaît ; c'est Marie,
Ravissante beauté, fille des souverains.
Elle descend du ciel, le ciel est sa patrie.....
Quel objet enchanteur se révèle aux humains !
Reine des Écossais, à l'élu de son âme
Confiant devant Dieu sa main timidement,
Elle baisse les yeux... Non, jamais Notre-Dame
N'admira dans ses murs un être aussi charmant.

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers ?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers ?

The organ rolls, the perfumes rise;
Sweet tears are in a thousand eyes;
And Francis, with a flush of pride,
Has Mary Stuart for his bride.
Can dull futurity alloy
The gold of such an hour of joy?
That hour, when 'midst a world's acclaim
Two crowns were wed in Nostre Dame.

A few sad years—how changed the scene!
The bride groom dies; the bridal Queen,
A rival's fury to allay,
Has murdered been at Fotheringay.
Grim death and minions base are there;
The head falls from the trunk so fair;
The face is ghastly, yet the same
That graced the church of Nostre Dame.

L'orgue roule des sons que la voûte renvoie ;
Noël! tant de bonheur brille en tous les regards!
Et François, jeune et fier, et plus beau de sa joie,
Possède, heureux époux, la fille des Stuarts.
Qui pourrait ternir l'or de cette heure propice
Où, devant les autels, deux sceptres vont s'unir?
Au bout de cette ivresse est-il un précipice?
Qui donc présagerait un funèbre avenir?

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers?

O changement! l'époux meurt: l'épouse royale
Subit, en gémissant, le retour des destins;
Rien ne peut arrêter sa haineuse rivale
Dont la fureur commande à des lords assassins.
Fotheringay sans peur voit tomber une tête
Qui de l'affreux billot roule... Au sein de la mort,
Elle est pâle, mais belle ainsi qu'au jour de fête
Où Paris... ô douleur! jeux barbares du sort!

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers?



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

BALLIN (A.-G.). Précis historique sur la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, dont le siége est à la Préfecture. —Notice sur Savioli, et traduction de ses poésies, intitulée: *Gli Amori*.—Exercices pratiques de langue italienne, ou cours de thèmes et de versions, précédé de remarques sur la prononciation, sur les augmentatifs et les diminutifs, destiné à servir de complément à la plupart des grammaires.

BERVILLE. Les Bucoliques de Virgile. Essai de traduction en vers.—Gresset, sa vie et ses ouvrages; essai historique offert à la ville et à l'Académie d'Amiens.

BIGOT. Li Bourgadieiro, poésie patoise (dialecte de Nîmes).

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques.

DECORDE (l'abbé). Almanach du pays de Bray. Annuaire de 1864, 13e. année.

DELISLE (Léopold). Mémoires et notes de M. Aug. Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. Ier. — Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos. 8823-11503 du fonds latin, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en 1744.

CHARENCEY (H. de). Eléments de la grammaire hottentote (dialecte nama).

Chéreau (Achille). Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (année 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes.

Chesnon. Première note sur l'explosion de la machine à vapeur de M. Moncel, à Breteuil. — Résumé des règles sur les participes.

Cougny (E.). Premiers exercices oratoires. Quatre modèles tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de Bourges et publiés pour la première fois avec une traduction française.

Des Essars. Notice biographique sur M. A. Février.

Dezobry. Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, des antiquités et des institutions grecques, romaines, françaises et étrangères.

Doyère (L.) Mémoire sur la respiration et la chaleur humaine dans le choléra.

Dupray-Lamahérie. La décentralisation littéraire et scientifique, Moniteur des Sociétés savantes et de la librairie française. Spécimen.

Edom. Géographie de la Sarthe, accompagnée de notions sur l'histoire, l'industrie, les antiquités de ce département, et suivie d'un Précis de géographie générale.

Estaintot (Robert d'). La Ligue en Normandie (1588-1594), avec de nombreux documents inédits.

Fallue (Léon). Un dernier mot sur Alise-Sainte-Reine.

Galimard (Auguste). Peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, par M. Hippolyte Flandrin. Examen.

GANDAR. Fénelon et son temps (1687-1715). Discours prononcé à la Sorbonne, le samedi 12 décembre 1863, pour l'ouverture du cours d'éloquence française.

GOMART (Ch.). Études Saint-Quentinoises.

LAISNÉ. Les agitations de la Fronde en Normandie, et spécialement violences qu'elles occasionnèrent en 1649 aux environs d'Avranches, suivies d'un supplément renfermant des notes sur la sédition des Nu-Pieds en 1639.

LE CADRE. Histoire des trois invasions épidémiques du choléra-morbus au Havre en 1832, 1848, 1853 et 1854.

LEPAGE (Henri). Dictionnaire topographique du département de la Meurthe.

MARCHAND (Eugène). Climatologie de la ville de Fécamp.

MAREY. Physiologie médicale de la circulation du sang, basée sur l'étude graphique des mouvements du cœur et du pouls artériel, avec application aux maladies de l'appareil circulatoire.

MAYER. Lettres inédites de Cromwell et autres régicides.

MÉNANT (Joachim). Rapport à S. Ex. M. le Ministre d'État sur les inscriptions assyriennes du British Museum. — Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone, traduites et publiées avec un commentaire à l'appui.

ORLIAGUET. Les orages et le paragrêle.

PELLERIN (Albert). Commentaire de la loi du 18 avril — 13 mai 1863, portant modification de 65 articles du Code pénal.

Picard (Espérance). Opuscules en vers.

Protin. Les économistes appréciés, ou nécessité de la protection,

Renault. Table alphabétique et analytique des vingt-quatre premiers volumes de la Société des Antiquaires de Normandie.

Riobé. Du règne intellectuel d'Aristote au moyen-âge.

Travers (Julien), Annuaire du département de la Manche, 35e. année (1863). — Gerbes glanées (5e. Gerbe). — Vie de Richard Lenoir.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. savantes, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Beziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Soc. Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.

Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Comice horticole, de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'arch., etc., à St.-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St.-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. des sciences, etc., du dép. du Var, à Toulon.
Soc. d'émul. du départ. des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de num. de St.-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St.-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

Art. Ier. L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

Art. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le Bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Art. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

Art. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Art. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

Art. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

ART. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de

liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. XII — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

Art. XIII . — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XIV. — L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

Art. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures

du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 FÉVRIER 1864.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1863-1864.

MM.

PUISEUX, *président.*
THÉRY, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
JOLY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

PUISEUX, TRAVERS,	membres de droit.
CAUVET, BERTRAND, DES ESSARS. PIERRE, CHATEL, JOLY.	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

ROBERGE, de la Société linnéenne.
DAN DE LA VAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. des sc.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.

Membres titulaires de droit.

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LE CERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Fac. de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
22. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Société des ant. de Normandie.
35. LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.
36. TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.

Membres associés résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, sec. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
LEFÈVRE, chef du génie à Caen.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.

DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, hommes de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur-général des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.

DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, prof[r]. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, id.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof[r]. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof[r]. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, sec. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof[r]. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.

HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hyp. à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-ch., à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, antiquaire, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.

DUVAL-JOUVE, inspecteur universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, id.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, à Paris.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.

LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas) corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ENAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, conseiller, id.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.

ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
CHAUVET, prof^r. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.

MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat à Versailles.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la Reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.

H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St.-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, au Puy.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
DE FOUGY, à Lisieux.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'Alençon.

TABLE DES MATIÈRES.



Caen, typ. de A. Hardel.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7547